
IMPACT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU CHEVAL EN SUISSE

Rapport du groupe de travail *Filière cheval*

Avenches, mars 2007



Impressum

Éditeur

Groupe de travail Filière du cheval, Haras national suisse, Les Longs-Prés, CH-1580 Avenches. Tél. 026 676 61 11, fax 026 676 62 08.

Rédaction

Pierre-André Poncet (Direction). Adresse : pierre-andre.poncet@haras.admin.ch, Haras national suisse, 1580 Avenches. www.harasnational.ch
Membres du Groupe de travail Filière du cheval

Copyright

Tous droits réservés; reproduction (p. ex. photocopie) et diffusion autorisées avec mention de la source (cf. proposition ci-dessous).

Proposition d'indication de la source

Poncet Pierre-André, Guillet Alain, Jallon Luc, Lüth Anja, Martin Raymond, Montavon Stéphane, Saunier Elise, Trolliet Charles F., Wohlfender Karin (2007) : *Impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse : rapport du Groupe de travail Filière du cheval*. Avenches.

Remarque

Afin de faciliter la lecture du rapport, seule la forme masculine est employée, étant bien entendu qu'elle comprend aussi bien nos lectrices que nos lecteurs. Nous comptons sur leur compréhension.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Haras national suisse HNS
Schweizerisches Nationalgestüt SNG
Istituto nazionale svizzero d'allevamento equino INSAE
Tratga naziunala svizra da chavals TNSC

Swiss National Stud Farm SNSTF



Kompetenzzentrum Veterinär-
dienst und Armeotiere



Table des matières

La composition du groupe de travail	8
Liste des figures, des tableaux et des annexes	9
Liste des abréviations.....	13
Résumé.....	15
1 Introduction	21
1.1 Des constatations préliminaires du groupe de travail	21
1.2 La dernière étude de 1987	22
1.3 Des méthodes de travail	23
2 L'effectif des équidés	25
2.1 Des méthodes de recensement de l'OFS entre 1983 et 2005.....	25
2.2 L'évolution des effectifs d'équidés entre 1983 et 2005.....	26
2.3 La répartition géographique des équidés	28
2.4 La densité des équidés	30
3 Les chevaux d'élevage et les races détenues en Suisse.....	31
3.1 L'importance de l'élevage chevalin	31
3.2 Des races de chevaux élevées en Suisse	32
3.3 La composition de l'effectif chevalin en Suisse	37
4 Les diverses utilisations des équidés.....	39
4.1 La définition des diverses utilisations	39
4.2 L'utilisation pour les loisirs.....	40
4.3 L'utilisation pour l'enseignement	41
4.4 L'utilisation pour la thérapie avec le cheval.....	41
4.5 L'utilisation pour les compétitions équestres traditionnelles (FSSE).....	41
4.6 Des chevaux de courses.....	46
4.7 Des chevaux dans l'armée et dans la police.....	47
4.8 L'utilisation pour le travail	47
4.9 Du lait.....	48
5 Les détenteurs et les propriétaires d'équidés	49
5.1 La définition des termes de détenteur et de propriétaire.....	49
5.2 Des détenteurs et propriétaires d'équidés en 2005	49
5.3 Le nombre d'équidés par détenteur.....	50
5.4 L'évolution du nombre de détenteurs agricoles entre 1983 et 2005.....	51
6 Les utilisateurs et les professionnels	53
6.1 Des utilisateurs de chevaux pendant les loisirs	53
6.2 Des professionnels	54
6.3 Des sportifs actifs de la FSSE	56
6.4 Le commerce de chevaux	58

7	Les organisations hippiques et leur fonctionnement.....	59
7.1	L'organisation des utilisateurs et des sportifs.....	59
7.2	Des organisations de détenteurs	60
7.3	L'évolution de l'organisation de l'élevage.....	60
8	Les infrastructures équestres.....	63
8.1	Introduction	63
8.2	Des bâtiments et les terrains d'exercice	63
8.3	Des hippodromes.....	65
8.4	Des gîtes équestres	65
8.5	Des réseaux de chemins équestres	65
8.6	Des pâturages et les aires de sortie	66
9	Les pouvoirs publics et le cheval	67
9.1	Introduction	67
9.2	La législation et les équidés	67
9.3	Des contributions de l'État.....	71
9.4	La fiscalité	73
10	Le cheval et l'économie	78
10.1	Introduction	78
10.2	Des valeurs immobilisées	78
10.3	Le chiffre d'affaires de la filière du cheval	81
10.4	Des dépenses de la filière	81
10.5	Des recettes de la filière	82
10.6	Le marché de la viande de cheval et la consommation	84
11	Le cheval et la société	87
11.1	Le statut du cheval	88
11.2	Le système d'acquisition de connaissances hippologiques	88
11.3	La formation professionnelle des utilisateurs de chevaux.....	89
11.4	La formation professionnelle des artisans.....	92
11.5	La formation élémentaire des détenteurs de chevaux	93
11.6	La formation des agriculteurs.....	94
11.7	La formation continue des détenteurs	94
11.8	La recherche scientifique	95
11.9	Des emplois générés par le cheval.....	95
11.10	Le cheval et santé des utilisateurs	97
12	Le cheval, l'environnement, les nuisances et la biodiversité	102
12.1	Des sports équestres et l'environnement	102
12.2	Des nuisances engendrées par le cheval	106
12.3	Le cheval et le tourisme	108

12.4	La biodiversité	108
13	Le cheval et la culture	111
13.1	Les musées	111
13.2	Les livres, les journaux et les autres médias.....	112
13.3	Les sources historiques du cheval en Suisse.....	113
13.4	Le cheval dans l'art	113
13.5	Les spectacles équestres	114
13.6	Les manifestations hippiques populaires.....	115
13.7	L'élevage du haras abbatial d'Einsiedeln	116
14	La comparaison avec les filières d'Allemagne, d'Autriche et de France	117
14.1	Introduction.....	117
14.2	Les effectifs	117
14.3	Le poids socioéconomique de la filière du cheval	118
14.4	Le rôle des pouvoirs publics.....	119
14.5	Les institutions hippiques	122
14.6	Le cheval et la société européenne.....	126
14.7	Le cheval et la culture européenne	126
15	Discussion et propositions de valorisation de la filière équine	128
15.1	Le contexte favorisant le développement des activités hippiques.....	128
15.2	Les forces et les faiblesses de la filière équine	131
15.3	Les propositions pour valoriser la filière	134
15.4	Conclusions	137
16	Bibliographie	138
17	ANNEXES.....	141

La composition du groupe de travail

Président

Poncet Pierre-André Directeur du Haras national suisse, Avenches

Membres

Guillet Alain Secrétaire général de la Fédération suisse des sports équestres

Jallon Luc Gérant de la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes

Lüth Anja Fédération d'élevage du cheval de sport CH

Martin Raymond Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin

Montavon Stéphane Chef du Service vétérinaire de l'armée et président de l'Association suisse de médecine équine

Saunier Elise Agridea

Trolliet Charles F. Président de la Société des vétérinaires suisses

Wohlfender Karin Office fédéral de l'agriculture

Collaborateurs

Négri Julien Ingénieur agronome

Laurent Monnard Économiste

Le Groupe de travail remercie particulièrement Messieurs Patrick Rüegg, Président de l'organisation du monde du travail des métiers liés au cheval, et Marc Dolivo de Dompierre qui ont accepté de nous renseigner en détails sur la gestion d'une entreprise équestre. Merci aussi à toutes les personnes qui ont accepté de nous renvoyer le questionnaire. Toutes ces informations nous ont permis de préciser l'impact du cheval dans notre société suisse.

Liste des figures, des tableaux et des annexes

Figures

Figure 1 : Nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles ; évolution entre 1995 et 2005 (OFS, Reflets de l'agriculture)	26
Figure 2 : Évolution du nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles entre 1988 et 2005 (Sources : OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch).....	27
Figure 3 : Évolution du nombre total d'équidés en Suisse entre 1983 et 2005 (OFS, Reflets de l'agriculture).....	28
Figure 4 : Effectif par canton des d'équidés détenus dans les exploitations agricoles en 2005 (Sources : OFS)	28
Figure 5 : Croissance du nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles de chaque canton entre 1996 et 2005 (Sources : OFS).....	28
Figure 6 : Nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles de chaque commune en 2004 (Sources : OFAG).....	29
Figure 7 : Nombre d'équidés par 1000 habitants détenus dans les exploitations agricoles de chaque commune en 2005 (Sources : OFAG)	29
Figure 8 : Nombre total de naissances FM, DS et HF de 1983 à 2005 (Sources : Haras national, Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes et Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin)	33
Figure 9 : Nombre de naissances FM, DS et HF ; évolution 1999 – 2004 (Sources : OFAG, Rapport sur l'encouragement de l'élevage par la Confédération et les cantons en 2004)	33
Figure 10 : Répartition par canton du nombre de naissances des races FM, DS et HF en 2004. (Sources : Fédérations d'élevage)	34
Figure 11 : Évolution dans les cantons du nombre total de naissances des races FM, DS et HF entre 1986 et 2004 (Sources : HNS, FSFM et FSEC).....	34
Figure 12 : Nombre de juments saillies (FM, DS et HF) ; évolution 1983 - 2003 (Sources : HNS et FSFM, FSEC).....	35
Figure 13 : Nombre d'étalons (FM, DS et HF) ; évolution 1983 - 2003 (Sources : HNS et FSFM, FSEC).....	35
Figure 14 : Nombre de juments saillies par étalon (FM, DS et HF) ; évolution 1983 - 2003 (Sources : Haras national et Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin)	36
Figure 15 : Nombre d'étalons privé et du HNS (FM et DS) ; évolution 1984 - 2004 (Sources : Haras national et Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin)	36
Figure 16 : Nombre de juments saillies (pur-sang pour le galop et trotteurs) ; évolution 1992 - 2004 (Sources : fédération suisse des courses)	37
Figure 17 : Proportion de chevaux de courses élevés en Suisse par rapport au nombre total de partants (pur-sang pour le galop et trotteurs) ; évolution 1992 - 2004 (Sources : fédération suisse des courses).....	37
Figure 18 : Nombre d'épreuves hippiques organisées par la FSSE ; évolution entre 1985 et 2004 (Source FSSE).	42
Figure 19 : Nombre d'épreuves hippiques organisées par la FSSE autres que le saut d'obstacles ; évolution entre 1985 et 2004 (Source FSSE).....	42
Figure 20 : Nombre de nouvelles inscriptions de chevaux de sport au registre des chevaux de sport de la FSSE ; évolution 1982 - 2004 (Source : FSSE).....	43
Figure 21 : Nombre de chevaux enregistrés par la FSSE ; évolution 1983 - 2004 (Source : FSSE).....	43
Figure 22 : Répartition dans les cantons des chevaux de sport enregistrés à la FSSE, août 2005 (Source : FSSE)	44
Figure 23 : Pourcentage d'équidés enregistrés à la FSSE en 2005 (Source : FSSE et OFS).....	44
Figure 24 : Nombre de nouvelles inscriptions de chevaux (DS CH, FM et autres nés en Suisse) au registre des chevaux de sport de la FSSE ; évolution 1982 - 2004 (Source : FSSE)	44

Figure 25 : Pourcentage d'équidés qui ne sont pas enregistrés à la FSSE en 2005 (Source : FSSE et OFS)	44
Figure 26 : Nombre de chevaux classés en compétition ; évolution 1996 - 2004 (Source : FSSE).....	45
Figure 27 : Répartition des gains des chevaux classés en compétition entre chevaux nés en Suisse et chevaux importés ; évolution 1996 - 2004 (Source : FSSE).....	45
Figure 28 : Nombre de chevaux de courses (galop et trot) ; évolution entre 1995 et 2003 (Source : Fédération suisse des courses).....	47
Figure 29 : Nombre de courses (galop et trot) ; évolution entre 1992 et 2004 (Source : Fédération suisse des courses)	47
Figure 30 : Nombre de chevaux engagés dans les troupes du train ; évolution entre 1983 et 2004 (Source : DDPS)	47
Figure 31 : Proportion d'exploitations agricoles détenant des équidés par rapport aux détenteurs de bétail ; évolution 1996 - 2005 (OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch).....	52
Figure 32 : Proportion d'exploitations agricoles détenant des équidés par rapport aux détenteurs d'animaux de rente en 2004 (OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch).....	52
Figure 33 : Nombre de nouveaux licenciés de la FSSE entre 1996 et 2004 (Source FSSE).	56
Figure 34 : Nombre de renouvellement de licences par la FSSE entre 1996 et 2004 (Source FSSE).....	56
Figure 35 : Proportion d'hommes et de femmes qui obtiennent une licence de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).....	57
Figure 36 : Proportion d'hommes et de femmes qui obtiennent un brevet de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).....	57
Figure 37 : Répartition des catégories d'âges des hommes obtenant un brevet de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).	57
Figure 38 : Répartition des catégories d'âges des femmes obtenant un brevet de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).....	57
Figure 39 : Répartition des catégories d'âges des hommes obtenant une licence de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).	58
Figure 40 : Répartition des catégories d'âges des femmes obtenant une licence de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).	58
Figure 41 : Nombre moyen d'infrastructures équestres construites chaque année par période de 5 ans	64
Figure 42 : Les hippodromes suisses	65
Figure 43 : Importation et production indigène de viande de cheval, en tonnes (Source : Proviande).....	85
Figure 44 : Origine des importations de viande de cheval (Source : Proviande)	85
Figure 45 : Consommation de viande de cheval en Suisse (Source : Proviande)	86
Figure 46 : Schéma simplifié d'acquisition de connaissances hippologiques	89

Tableaux

Tableau 1 : Coefficient de conversion des équidés en unité de gros bétail (Source OFAG) .	27
Tableau 2 : Répartition des effectifs d'équidés dans les diverses zones géographiques et croissance entre 1996 et 2005 (Sources : OFS).....	29
Tableau 3 : Nombre de chevaux et d'équidés par km ² SAU détenus dans les exploitations agricoles des cantons avec la plus forte densité (Source OFS).....	30
Tableau 4 : Répartition des races dans la population des équidés en Suisse en 1997 et 2004	37
Tableau 5 : Part de succès des chevaux nés en Suisse dans les divers niveaux de difficulté des compétitions de saut d'obstacles ; évolution 1996 – 2004 (Source : FSSE)	45
Tableau 6 : Nombre moyen annuel de classements obtenus par les chevaux CH et importés ; évolution 1996 - 2004 (Source : FSSE).	46

Tableau 7 : Estimation de la répartition des détenteurs et des équidés dans les exploitations agricoles ou non agricoles.....	50
Tableau 8 : Détenteurs d'équidés dans les exploitations agricoles entre 1983 et 2005 (Sources : OFS, Recensement fédéral du bétail, Reflets de l'agriculture)	51
Tableau 9 : Variation du nombre d'exploitations agricoles détentrices des diverses espèces d'animaux de rente ; évolution 1996 - 2005 (Sources : OFS, Recensement fédéral du bétail, Reflets de l'agriculture)	52
Tableau 10 : Répartition des diverses formes de détention en Suisse (Sources : Bachmann 2002, Poncet et al 2006, Knubben et al 2006, Hengartner 2006)	64
Tableau 11 : Valeurs immobilisées de la filière du cheval (millions de francs)	78
Tableau 12 : Dépenses et recettes de la filière du cheval en Suisse (millions de francs).....	81
Tableau 13 : Formation des écuyers, palefreniers et cavaliers de course (source : ASPM, Règlement concernant l'apprentissage)	90
Tableau 14 : Niveau de formation des détenteurs de chevaux en 1997 (source : Bachmann, 2002)	93
Tableau 15 : Estimation du nombre d'emplois générés directement par le cheval	96
Tableau 16 : Blessures les plus fréquentes lors de la pratique sportive de l'équitation par les enfants et les adolescents (Source : Mellerowicz et al. 2000).....	99
Tableau 17 : Quelques conseils de bonne conduite pour les cavaliers des forêts (Source : www.avic.ch)	105
Tableau 18 : Comparaison du nombre d'équidés en Allemagne (2004), Autriche (2003), France (2004) et Suisse (2005) (Sources : OFS Reflets de l'agriculture, Haras Nationaux, Agreste, Statistik Austria)	117
Tableau 19 : Comparaison du chiffre d'affaires des filières équinés en Suisse, France, Allemagne et Autriche	118
Tableau 20 : Nombre de races autochtones dans les pays européens (Sources : EAAP, 2006 et divers sites nationaux).....	121

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête effectuée pour les besoins du rapport.....	141
Annexe 2 : Équidés, effectifs dans les exploitations agricoles des divers cantons entre 1996 et 2005 (Sources : OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch).....	144
Annexe 3 : Chevaux, effectifs dans les exploitations agricoles des divers cantons entre 1996 et 2005 (Sources : OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch).....	145
Annexe 4 : Autres équidés, effectifs des dans les exploitations agricoles des divers cantons entre 1996 et 2005 (Sources : OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch)...	146
Annexe 5 : Nombre d'équidés par canton et par km ² SAU dans les exploitations agricoles en 2003 (Sources : OFS et OFAG)	147
Annexe 6 : Nombre de chevaux gagnants en compétition et gains par cheval : comparaison entre chevaux étrangers et chevaux nés en suisse (Sources : FSSE)	148
Annexe 7 : Nombre de poulains identifiés et enregistrés par les diverses organisations d'élevage : évolution 1999 - 2005 (Sources : OFAG Rapport sur l'encouragement de l'élevage par la Confédération et les cantons en 2005)	149
Annexe 8 : Hit-parade des activités sportives en Suisse (Source : fif Forschungsinstitut für Freizeit und Tourismus, Universität Bern, und Mach Consumer 2001/2003.....	150
Annexe 9 : Membres de la Fédération suisse des sports équestres (Source : FSSE)	151
Annexe 10 : Les principaux textes législatifs concernant les équidés (Source : Administration fédérale, www.admin.ch/ch/f/rs/sachreg.html).....	152
Annexe 11 : Production indigène, importation et consommation de viande de cheval (Source : Proviande)	153
Annexe 12 : Valeur à la production (production finale) des principaux bestiaux de boucherie suisse (sans les importations au prix courant, en millions de CHF (Source : OFAG, Rente maximale possible obtenue sur les importations de viande réalisées à l'intérieur des contingents tarifaires et sous le régime de la prise en charge indigène, Rapport, 2002).	154

Annexe 13 : Nombre de blessés selon le type de sport et la classe d'âge, 2003 (Source : Bureau suisse de prévention des accidents, http ://www.bpa.ch/recherche/statistique/statistique_2005/BFU_2005_Franz_34.pdf)	154
Annexe 14 : Accidents d'équitation et de sport équestre par région du corps blessée et genre de blessure : année d'enregistrement 1999-2003 : Estimation sur la base des résultats de l'échantillon et recensement complet (Source : SUVA, Statistique des accidents LAA 2003 - 2007 [www.unfallstatistik.ch])	155
Annexe 15 : Liste des journaux publiés en Suisse et consacrés au cheval ou contenant régulièrement une ou plusieurs pages sur le cheval.	156
Annexe 16 : Les haras nationaux les plus importants des pays européens et les races autochtones sur lesquelles ils concentrent leurs efforts	157

Liste des abréviations

ADEC	Association de développement de l'élevage et des courses
AFC	Administration fédérale des contributions
AG	Argovie
AI	Appenzell R-I
AR	Appenzell R-E
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASDC	Association suisse des détenteurs de chevaux
ASEA	Association suisse d'équitation et d'attelage
ASME	Association suisse de médecine équine
ASPM	Association suisse des professionnels de l'équitation et des propriétaires de manèges
ASRE	Association suisse des randonneurs équestres
AVIC	Association vaudoise pour la défense de l'infrastructure indispensable au cheval
BE	Berne
BL	Bâle-Campagne
Bpa	Bureau suisse de prévention des accidents
BS	Bâle-Ville
CA	Chiffre d'affaires
cen comp SVAA	Centre de compétence du service vétérinaire et des animaux de l'armée
CENB	Centre équestre national de Berne
CFC	Certificat fédéral de capacité
CSI	Concours de saut international
DDPS	Département de la défense, de la protection de la population et du sport
DFCA	Dépôt fédéral des chevaux de l'armée
DS	Cheval demi-sang
FECH	La Fédération d'élevage du cheval de sport CH
FEI	Fédération équestre internationale
FITE	Fédération internationale de tourisme équestre
FM	Cheval des Franches-Montagnes
FR	Fribourg
FSC	Fédération suisse des courses
FSEC	Fédération suisse d'élevage chevalin, Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin
FSFM	Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes
FSG	Galop Suisse
FSH	Fédération suisse des haflinger
FSPC	Fédération suisse des poneys et petits chevaux
FSSE	Fédération suisse des sports équestres
FST	Trot Suisse
GE	Genève
GL	Glaris
GR	Grisons
GT FiChev	Groupe de travail Filière cheval
Ha-psss	Fédération haflinger pur-sang, sélection selle, association pour l'élevage, jeux et sport
HF	Cheval de race haflinger
HNS	Haras national suisse
IENA	Institut équestre national d'Avenches
JU	Jura
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

LDFR	Loi fédérale sur le droit foncier rural
LFP	Loi fédérale sur la formation professionnelle
LU	Lucerne
MUCHE	Musée du cheval de La Sarraz
NE	Neuchâtel
NW	Nidwald
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle
OFS	Office fédéral de la statistique
OmT	Organisation du monde du travail
OW	Obwald
PMU	Pari mutuel urbain
PMUR	Pari mutuel urbain romand
RPLP	Loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds
SAU	Surface agricole utile
SG	Saint-Gall
SH	Schaffhouse
SO	Soleure
SRPA	Sorties régulières en plein air
SUVA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
SV-HPR	Schweizerische Vereinigung für Heilpädagogisches Reiten
SZ	Schwyz
TG	Thurgovie
TI	Tessin
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UGB	Unité de gros bétail
UMOS	Unité de main d'œuvre standard
UR	Uri
USM	Union suisse du métal
VD	Vaud
VS	Valais
ZG	Zoug
ZH	Zurich

Résumé

Au cours des 20 dernières années (1983-2005), on assiste à une augmentation massive du nombre d'équidés (chevaux, poneys et petits chevaux, ânes, mulets et bardots) détenus en Suisse. Leur nombre a passé de 55 500 à 85 000, soit 53.1 % de plus. Actuellement, 85 % des équidés sont gardés dans des exploitations agricoles. Le nombre d'équidés détenus en dehors des exploitations agricoles a diminué de manière continue au cours des 20 dernières années. La Romandie et l'Espace Mittelland abritent plus de la moitié (51.2 %) des équidés détenus dans les exploitations agricoles. Entre 1996 et 2005, l'augmentation est particulièrement marquée dans la Région Lémanique (61.4 %), en Suisse Orientale (52.7 %) et au Tessin (44.0 %). 44.5% des équidés sont détenus dans la zone préalpine et les zones de montagne. Parmi les exploitations agricoles qui détiennent des équidés, ce sont surtout les plus grandes qui enregistrent une hausse des effectifs. Les cantons avec la densité d'équidés la plus élevée par km² de surface agricole utile (SAU) sont ceux de Genève (14.2), du Tessin (12.5) et du Jura (12.4). En moyenne, on compte 8.0 équidés par km² SAU, toutes catégories de détenteurs confondus.

La population actuelle d'équidés est composée pour moitié de chevaux de demi-sang, de pur-sang et de divers chevaux de sang, l'autre moitié comprenant environ 22 000 poneys, petits chevaux et autres équidés, ainsi que 21 000 franches-montagnes. L'augmentation est particulièrement marquée pour les races utilisées en majorité pour les loisirs. Le nombre total de chevaux d'élevage (poulinières, étalons, jeunes sujets) en Suisse est d'environ 25 000 têtes. La race la plus représentée est celle des Franches-Montagnes avec 62.8 % des 4 700 naissances, suivie du cheval de sport CH (18.6 %). Le nombre de naissances a augmenté jusqu'en 1995 avec un maximum d'environ 7 500 naissances, puis a baissé progressivement. La population d'équidés adultes se situe dans une fourchette de 60 000 à 65 000 têtes. 30 000 à 35 000 équidés ont été importés.

Les équidés sont avant tout utilisés pendant les loisirs

Les équidés sont avant tout utilisés pendant les loisirs (équitation et attelage de plaisance, tourisme, manifestations populaires, etc.), ainsi que pour l'élevage, l'éducation, la compétition hippique et le travail (agriculture, forêt, transport de marchandises, etc.). C'est particulièrement le cas dans les cantons du Jura, des Grisons, d'Uri, d'Obwald, du Valais et d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Seulement 10 000 équidés (12 %) obtiennent des classements dans les compétitions hippiques de difficultés diverses. 6 500 équidés sont régulièrement utilisés dans un but thérapeutique ou rééducatif, 2 000 pour le travail (agriculture, forêt, transport de marchandises, etc.), 800 pour les courses de galop et de trot et 650 pour les besoins de l'armée. On compte environ 600 écoles d'équitations (400 en Suisse alémanique, 200 en Suisse romande et 25 en Suisse italienne).

Le nombre de détenteurs d'équidés est stable

En 2005, on compte environ 45 000 propriétaires d'équidés et 18 000 détenteurs, dont 13 000 sont des exploitations agricoles. Ce dernier nombre est pratiquement stable depuis 10 ans, alors que le nombre de détenteurs d'animaux de rente a diminué pendant la même période jusqu'à 34.0 % selon les espèces. 24.3 % des détenteurs d'animaux de rente détiennent des équidés. Cette proportion atteint 52.3 % dans le canton de Genève et 46.5% dans celui du Jura. Certaines régions se caractérisent par une augmentation du nombre de détenteurs, en particulier le Valais (64.5 %) et la Région lémanique (32.6 %). Le canton de Berne accuse par contre une baisse de 20 %. L'âge moyen des détenteurs d'équidés est de 47 ans. 42 % des détenteurs sont des femmes. Chaque détenteur détient en moyenne 4 à 5 équidés. 35 % des détenteurs détiennent plus de 5 équidés, 22 % plus de 10 têtes et 9 % détiennent plus de 25 équidés. Quant aux exploitations agricoles, elles détiennent en moyenne 5.5 équidés. Les cantons de Genève (14.1) et du Jura (10.0) comptent le plus grand nombre d'équidés par exploitation agricole en 2005.

Une activité sportive féminine

Les équidés sont utilisés pendant les loisirs par 231 000 personnes qui ne retirent aucun profit financier de cette activité sportive. 72 000 pratiquent intensément les sports hippiques. Le nombre d'adeptes a progressé de 6.5 % entre les années 2001 et 2003. L'équitation figure au 17^{ème} rang des sports préférés des Suisses et l'âge moyen des pratiquants est de 34 ans. La proportion de femmes est de 74 %, ce qui le place parmi les sports les plus féminins juste après la danse. Le sport hippique attire en majorité des jeunes femmes. Sur les 35 000 personnes qui ont suivi une formation élémentaire en équitation et en attelage, 68.4 % sont des femmes âgées de moins de 20 ans. Au total, 87.3 % sont de sexe féminin. On compte environ 8 300 licenciés actifs en compétition et 1 500 utilisateurs professionnels dans les divers domaines sportifs.

De nombreuses organisations hippiques

La Fédération suisse des sports équestres (FSSE) regroupe toutes les associations et sociétés liées aux sports équestres, totalisant 72 000 actifs. La Fédération suisse des courses (FSC) réunit l'Association des hippodromes, Galop Suisse (FSG) pour les courses de galop et l'élevage de pur-sang et Trot Suisse (FST) pour les courses de trot et l'élevage des diverses races de trotteurs. Les exploitations agricoles qui détiennent des équidés sont représentées par l'Union suisse des paysans. En 2005, les détenteurs professionnels ont créé l'Association suisse des détenteurs de chevaux ASDC.

La Suisse compte 23 organisations d'élevage chevalin reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture. La Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes (FSFM) est la plus importante. Elle gère la seule race d'origine indigène selon le principe de la race pure. Elle met sur le marché international un cheval polyvalent pour l'équitation et l'attelage de loisirs. La Fédération d'élevage du cheval de sport CH (FECH) a pour objectif de développer l'élevage indigène de chevaux de compétition surtout pour le saut d'obstacles et le dressage.

Environ 10% de la surface agricole utile est affectée aux équidés

On compte en Suisse environ 18 000 sites équipés pour les équidés, dont 30 % ont été construits spécialement à cet effet. Ces cinq dernières années, en moyenne 140 nouvelles infrastructures ont été construites annuellement. 55 % des infrastructures sont d'anciens bâtiments transformés pour cette affectation. Le nombre de halles d'équitation se situe entre 1 500 et 2 000. Environ 10 % des agriculteurs et des éleveurs en possèdent une. Onze hippodromes permettent le déroulement de cinquante réunions annuelles (soit environ 400 courses) organisées par des sociétés locales.

Pratiquement inconnus il y a 20 ans, le nombre de gîtes équestres a fortement progressé. On compte 450 exploitations (environ 150 en Suisse romande et 300 en Suisse alémanique) qui mettent à disposition des infrastructures pour le logement des randonneurs équestres. À côté de quelques pistes équestres locales, plusieurs régions touristiques du Jura, des Préalpes et des Alpes ont aménagé des réseaux de plus de 100 km chacun. Au total, les randonneurs équestres disposent d'au moins 3 500 km de chemins équestres balisés en Suisse, mais l'offre n'est pas centralisée dans une organisation et il n'existe que très peu de cartes.

Chaque exploitation agricole qui détient des équidés consacre en moyenne 6.8 ha à cet effet. Chaque équidé disposant en moyenne de 1.1 ha, la surface affectée à leur mouvement et à une partie de leur nourriture (pâturages) est de 90 000 à 100 000 ha, dont 78 000 à 88 000 ha en zone agricole. Cette surface représente environ 10% de la surface agricole utile.

L'État soutient à hauteur de 32.7 millions de francs et encaisse 81.3 millions de recettes

Une grande partie des primes distribuées aux éleveurs jusqu'en 1998 sont maintenant attribuées sous forme de paiement directs. Aujourd'hui, les collectivités publiques sont partenaires, à divers titres, dans de nombreuses réalisations touchant le tourisme, l'aménagement d'infrastructures ou l'hippisme. Les questions relatives à la garde, à l'élevage et à l'utilisation du cheval font l'objet d'une large palette de dispositions légales, en particulier dans les domaines de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire.

Après la privatisation d'une grande partie de ses infrastructures, le Haras national suisse a adopté les principes de la nouvelle gestion publique avec un mandat de prestations et une enveloppe budgétaire. Avec son programme de formation, sa recherche appliquée et le potentiel génétique d'étalons de première qualité, le Haras national soutient une garde et un élevage de chevaux dans les espaces ruraux compétitifs et respectueux du bien-être de l'espèce. Il accorde toute son attention à la biodiversité en soutenant la race des Franches-Montagnes, l'unique race d'origine indigène. Toutes les autres races chevalines autochtones ont progressivement disparu au cours du xx^e siècle.

L'État finance la filière du cheval à hauteur de 32.7 millions de francs par année, dont environ 20 millions de francs de paiements directs. Les contributions fédérales et cantonales allouées à l'élevage chevalin s'élèvent à 3.5 millions de francs. Le Haras a un besoin financier net de 5.6 millions de francs, tandis que les activités militaires coûtent 3.5 millions (2.5 millions pour le CENB et 1 million pour le centre de Schönbühl).

Les contributions encaissées chaque année auprès des acteurs de la filière par les pouvoirs publics, la Confédération et les cantons, ont été estimées à 85.9 millions de francs, dont 56.6 millions de TVA et 26.4 millions d'impôt sur la fortune.

26.4 milliards de francs de valeurs immobilisées et 1.58 milliard de chiffre d'affaires

La filière du cheval et ses divers acteurs génèrent des affaires dans de nombreuses branches telles que l'élevage, la garde en pension et le commerce de chevaux, l'enseignement de l'équitation, le commerce d'équipement pour les chevaux et les cavaliers, la construction d'infrastructures, les transports, la production de fourrage, le commerce de viande, la maréchalerie, la médecine vétérinaire, les assurances chevalines, la presse et les librairies, les manifestations hippiques, la publicité, le sponsoring, les médias, les jeux, etc.

Les valeurs immobilisées de la filière chevaline s'élèvent à 26.4 milliards de francs, dont 24.4 milliards (92.7 %) de terrains, de bâtiments et d'équipements. Le chiffre d'affaires annuel est estimé à 1.58 milliard de francs. Deux tiers (1.03 milliard) des recettes sont des prestations fournies par les diverses exploitations agricoles et par les manèges aux propriétaires de chevaux, en particulier la pension de chevaux, l'enseignement et la fourniture de divers services. Les recettes réalisées par les exploitations agricoles se montent à environ 500 millions de francs. Le cash flow de la filière du cheval est estimé à 1.0 milliard de francs.

La production indigène de viande de cheval ne représente que 11.7 % de la consommation indigène, le reste étant importé en particulier d'Amérique du Nord. La consommation moyenne suisse est de 630 g/habitant, mais n'atteint que 110 g en Suisse alémanique.

10 400 emplois générés directement par la filière

Le cheval induit directement environ 10 400 emplois (équivalent plein temps) dans de nombreux domaines tels que l'agriculture, les soins aux chevaux, l'enseignement, la thérapie avec les chevaux, l'artisanat et le commerce.

Avec la disparition progressive des troupes hippomobiles, ainsi que la diminution de la part accordée aux chevaux dans la formation agricole, les connaissances en matière de garde et de soins aux chevaux ne sont plus transmises de manière aussi efficace. Seulement 24 % des détenteurs disposent d'une formation professionnelle et un tiers possède des connaissances spécifiques à la garde du cheval. Plusieurs institutions privées et publiques comme le Haras national suisse et Agridea offrent de nombreuses possibilités de se perfectionner. Jusqu'à l'introduction de la formation Equigarde[®] par le Haras national suisse, il n'existait pas de formation continue spécifique et complète sur l'élevage et la garde du cheval. Tous les acteurs de la filière s'accordent à relever qu'une amélioration durable de la situation des chevaux en Suisse passe par une intensification de la formation. La Loi sur la formation professionnelle offre un nouveau cadre la formation professionnelle.

Le budget libéré pour les projets de recherche par les diverses instances publiques et privées atteint un montant de 1.75 million de francs. Malgré les moyens financiers modestes, la recherche équine suisse figure pour la période 1999-2000 au 14^{ème} rang en termes de publications scientifiques et de transfert de connaissances, avant des pays comme l'Autriche, le Danemark, la Finlande ou l'Irlande.

Le Bureau suisse de prévention des accidents relève ces dernières années une moyenne annuelle de 6 600 accidents dus aux sports équestres occasionnant des coûts de 20.3 millions de francs. Le risque de blessure n'est pas plus grand que dans d'autres sports. Par contre, les blessures sont souvent plus graves. Les mesures de sécurité reposent avant tout sur la prévention par la formation et par l'équipement adéquat.

Le cheval et l'environnement

Le cheval s'inscrit dans l'ensemble des prestations touristiques en milieu rural. Ces dernières consolident le revenu des exploitations agricoles. La plupart des nuisances agissant sur l'environnement dépendent du comportement des détenteurs et des sportifs. Les réseaux équestres permettent de soulager certaines zones sensibles, en particulier les forêts. Des codes de bonne conduite favorisent la conciliation des intérêts parfois divergents des usagers des espaces naturels.

La distance parcourue pour le transport des chevaux engagés dans les manifestations sportives est d'environ 20 millions de kilomètres par an. Les équidés détenus en Suisse produisent entre 690 000 et 750 000 tonnes de fumier par an. Les équidés émettent environ cinq fois moins de méthane que les ruminants.

Les animaux d'élevage agricoles constituent des ressources naturelles essentielles pour le développement économique et représentent des valeurs sociales et culturelles importantes. Leur diversité est une richesse vitale. La Suisse peut s'enorgueillir d'être dépositaire d'une race indigène séculaire, le cheval des Franches-Montagnes, qui joue un rôle éminent dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine génétique et socioculturel. Plusieurs études scientifiques ont démontré l'originalité génétique de cette race vulnérable

Le cheval et la culture

On compte au moins 16 publications (journaux, revues, etc.) régulières sur le cheval et les activités équestres. Le cheval fascine de nombreux artistes et les spectateurs toujours plus nombreux des spectacles équestres. Le cheval est ainsi présent dans de nombreux domaines culturels (musées, littérature, arts, spectacles équestres et manifestations folkloriques). Le Marché-Concours de Saignelégier mérite une mention tout à fait particulière. Depuis quelques années, les « chuchoteurs » renouvellent la culture équestre occidentale.

La comparaison avec l'étranger

La Suisse compte 11.5 équidés pour 1 000 habitants, une proportion analogue à celle observée en France et en Autriche et supérieure à celle de l'Allemagne. Par contre, l'effectif de poulinières est proportionnellement plus faible. En Suisse, chaque cheval induit un chiffre d'affaires d'environ 18 500 francs. Il varie entre 14 500 en Allemagne et 23 000 francs en Autriche.

En ce qui concerne l'utilisation des équidés, il n'existe pas de différence fondamentale entre la Suisse et les pays qui nous entourent. La grande majorité est détenue par des exploitants agricoles pour l'équitation et l'attelage pendant les loisirs, tandis qu'une minorité est utilisée pour la compétition.

Dans l'UE, l'élevage et la garde du cheval, en particulier le soutien des haras d'État, sont intégrés dans les programmes de la Politique agricole commune (PAC) en faveur du développement rural et de la sauvegarde de la biodiversité. La très grande majorité des pays d'Europe possèdent chacun un ou plusieurs haras nationaux.

Conclusions

La garde et l'élevage chevalin s'inscrivent dans une politique de développement régional et rural en participant à l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural. Cette filière est un véritable facteur économique qui crée de l'emploi et contribue à la formation professionnelle des jeunes. Elle répond à la fois aux besoins de diversification de l'agriculture et à une forte demande sociétale de services.

Avec un système de détention extensif, la filière chevaline est une opportunité pour le développement durable et l'environnement, ainsi que pour la valorisation des espaces ruraux

et de leurs patrimoines. Elle permet en particulier de mieux exploiter les infrastructures (pension pour chevaux) et les surfaces vertes (consommation de fourrages grossiers). Environ 10 % de la surface agricole utile suisse sont consacrés aujourd'hui de manière extensive à la garde de 85 000 équidés. La croissance de la garde de chevaux dans les exploitations agricoles dépend cependant des ajustements structurels futurs de l'agriculture et de la révision de la législation sur l'aménagement du territoire.

Parmi les nombreux facteurs qui ont contribué à l'augmentation du nombre de chevaux, on peut citer la démocratisation, la popularité et la féminisation des activités équestres de loisir, ainsi que l'évolution des exploitations agricoles. Aucun indice ne permet de conclure que l'utilisation croissante des équidés par la jeunesse pendant ses loisirs, en particulier par les jeunes filles, est une mode passagère. L'effectif total des équidés en Suisse devrait donc continuer de croître avec la même tendance marquée en faveur des chevaux de loisirs. Avec une croissance de 2 000 équidés par an, un effectif de 100 000 devrait être atteint en 2010.

Les propositions de valorisation de la filière

Pour valoriser la filière équine et assurer son développement durable, le groupe de travail propose de mettre sur pied un système d'indicateurs surveillés par un observatoire permanent, un « Conseil du cheval », portant avant tout sur les deux pôles hippiques majeurs de la Suisse, à savoir le pôle de Suisse occidentale propice aux activités de loisirs et à la formation et sur celui de la région zurichoise avec sa périphérie orientée sur les activités sportives et la compétition.

Elle propose également de développer la transmission des savoirs et d'améliorer la formation des détenteurs. Des outils de promotion devraient permettre de mieux intégrer le cheval dans les objectifs de la politique agricole et de l'agrotourisme et valoriser les produits de l'élevage, ceux de la race des Franches-Montagnes en particulier.

Les interventions des pouvoirs publics par le biais des paiements directs, du soutien financier des organisations d'élevage et du Haras national constituent un socle indispensable sur lequel la filière doit pouvoir développer des activités de valeur pour la société.

1 Introduction

Autrefois animal de rente réservé aux travaux agricoles et aux militaires, le cheval de loisir et de sport a conquis les milieux modestes et féminins. Les pouvoirs publics ont progressivement réduit leur intervention en confiant de nombreuses tâches aux milieux privés, mais ils continuent de soutenir les activités zootechniques et entretiennent un Haras national.

La dernière étude a été effectuée en 1987 et aucune étude globale récente ne permet de cerner l'impact des activités liées au cheval en Suisse. Cette filière est aujourd'hui mal connue. Dès lors, un groupe de travail réunissant les milieux intéressés – sous la dénomination de "Groupe de travail Filière du cheval (GT FiChev)" – a décidé de réaliser un état des lieux. Son objectif consiste à spécifier et à analyser les divers secteurs de la filière équine, leurs interactions et à identifier leurs impacts actuels sur le plan social, économique et environnemental.

Pour compléter les informations recueillies dans les sources existantes, le groupe de travail a réalisé une enquête et des interviews auprès des détenteurs de chevaux. Comme les publications de la plupart des cantons ne recensent que les chevaux détenus dans les exploitations agricoles, un large sondage a été effectué directement auprès de 1 309 communes dans 20 cantons.

1.1 Les constatations préliminaires du groupe de travail

En Suisse comme dans toute l'Europe, la place occupée dans la société par le cheval s'est profondément modifiée au cours des dernières décennies. Autrefois animal de rente réservé aux travaux agricoles et aux milieux militaires et aisés, avant tout masculins, le cheval a conquis les milieux modestes et féminins. On observe aujourd'hui une activité hippique populaire croissante qui se manifeste en particulier par une augmentation des effectifs et par un cheval perçu dans la population surtout comme un compagnon. Le cheval a ainsi pris aujourd'hui une importance différente tant sur le plan économique, social qu'environnemental.

Le rôle de l'État s'est également adapté. Même si le cheval ne revêt plus une importance stratégique pour la défense de la souveraineté nationale militaire et économique, les pouvoirs publics suisses et européens continuent – à des degrés et à des titres divers – de soutenir l'élevage et la garde du cheval.

En Suisse, la répartition des tâches entre les pouvoirs publics et les privés a été revue depuis 20 ans. Les pouvoirs publics ont progressivement réduit leur intervention en confiant de nombreuses tâches aux privés et en diminuant les soutiens financiers : les primes accordées directement aux chevaux élevés ont presque toutes été supprimées, le Dépôt fédéral des chevaux de l'armée (DFCA) a été supprimé et l'exploitation de ses infrastructures remise à une coopérative, de même qu'une grande partie des infrastructures de la Confédération à Avenches est maintenant gérée par une société privée, l'Institut équestre national d'Avenches (IENA). La Confédération continue cependant d'exercer une autorité d'accréditation des organisations d'éleveurs, de soutenir leurs activités zootechniques, d'entretenir un Haras national et de soutenir la formation des chevaux militaires.

Aucune étude globale récente ne permet de cerner l'impact des activités liées au cheval en Suisse. La filière du cheval est mal connue du grand public et souffre de nombreux préjugés qui handicapent la communication, en particulier la perception très répandue que les activités hippiques sont encore réservées aux milieux très aisés. De plus, il n'existe pas de chiffres complets sur les activités hippiques et les effectifs de chevaux détenus en Suisse. Seuls les chevaux détenus dans les exploitations agricoles sont recensés – le reste faisant l'objet d'estimations – les effectifs d'élevage étant mieux connus. Alors que ces indicateurs revêtent une importance économique et stratégique pour les entreprises et les autres acteurs de la filière, ces lacunes ne permettent pas d'élaborer des plans d'action et de communiquer de manière pertinente, tant sur le plan national qu'international. L'une des missions affectée au

Haras national suisse dans son mandat de prestations¹ consiste précisément à récolter des informations sur la situation et l'évolution de la production chevaline en Suisse.

Au vu de cette évolution et fort de ce constat, un groupe de travail – sous la dénomination de "Groupe de travail Filière cheval (GT FiChev)" – a décidé de réaliser un état des lieux du monde suisse du cheval. Il réunit des représentants des organisations d'élevage, de la Fédération Suisse des Sports Équestres (FSSE), des milieux vétérinaires et des pouvoirs publics (Office fédéral de l'agriculture, Haras national, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports). Son objectif consiste à spécifier et à analyser les divers secteurs de la filière cheval, leurs interactions et à identifier leurs impacts actuels sur le plan social, économique et environnemental. Le but est de dégager les actions prioritaires que les divers intervenants de la filière cheval, qu'ils ressortent des pouvoirs publics ou du privé, pourraient entreprendre dans l'intérêt du cheval et des activités qui lui sont associées.

L'étude vise les buts suivants :

- Mettre en évidence l'impact du cheval sur l'économie, la société et l'environnement ;
- Cerner, en comparaison avec l'étranger, l'image actuelle de la filière suisse du cheval avec des indicateurs économiques et démographiques (chiffre d'affaire, effectifs d'équidés et de pratiquants, diverses utilisations, répartitions géographiques et sociales, etc.) ;
- Préciser les tendances de son évolution en fournissant des informations factuelles pertinentes et objectives permettant aux divers acteurs (éleveurs, sportifs, vétérinaires, institutions nationales) et aux milieux publics et politiques de prendre des décisions adéquates et de communiquer ;
- Intéresser la population aux divers produits de la filière de manière à la consolider.

1.2 La dernière étude de 1987

La dernière étude rassemblant les principales informations relatives au monde suisse du cheval a été effectuée en 1987 par un groupe de travail sous la conduite du Prof. Dr med. vet. Heinz Gerber. Un rapport, intitulé *Cheval 2000 - Situation et avenir du cheval / Pferd 2000 - Leitbild für das Pferd*, a été publié à la demande des chefs du Département de l'économie publique et du Département militaire fédéral (dénomination de l'époque) dans un contexte de réflexion sur le rôle de la Confédération dans le domaine chevalin, en particulier sur la question de ses deux institutions équestres, le DFCA et le Haras fédéral d'Avenches.

En 1985, la commission de gestion du Conseil national avait recommandé de transférer la totalité du DFCA de Berne à Avenches, argumentant qu'une institution fédérale pour les chevaux sur un seul site suffisait à couvrir les besoins militaires et civils de la Confédération et que des économies étaient indispensables. Cette fusion étant très controversée, il importait au gouvernement fédéral de connaître la situation et l'avenir du cheval en Suisse et, sur cette base, de décider de l'organisation future de ces deux institutions fédérales.

L'objectif était d'évaluer l'importance que le cheval devait revêtir au cours des 20 années suivantes dans les domaines de l'agriculture, de l'armée, des loisirs et du sport de manière à préciser les conséquences pour l'élevage de chevaux, les cavaliers et les autorités (Confédération et cantons). Le rapport devait également faire des propositions sur la promotion et l'organisation du Haras d'Avenches et du DFCA.

Dans ses conclusions, le rapport a dressé un tableau très favorable au cheval en relevant que la filière chevaline participait à cette époque au produit social brut à hauteur de 650 millions de francs, importance jugée sous-estimée. Les capitaux investis dans les installations ont été évalués à trois milliards de francs et le chiffre d'affaires annuel réalisé grâce au cheval situé entre un demi milliard et un milliard de francs. La commission a conclu que les efforts publics devaient porter sur une augmentation quantitative et qualitative de l'élevage du cheval de selle, une stabilisation des effectifs de franchises-montagnes et le développement de la formation.

En ce qui concerne les deux institutions, le rapport prend à contre-pied les mesures d'économie espérées par la fusion et le regroupement sur un seul site. Les experts

¹ www.flag.admin.ch/f/aktuell_f/offices_gmeb/la_haras_f.PDF

recommandent bien la création d'un Centre fédéral du cheval, mais proposent que cette nouvelle institution exploite les locaux du DFCA de Berne et ceux du haras d'Avenches qu'il convenait encore d'agrandir. Avec son siège à Avenches, ce centre devait, en plus des missions traditionnelles du Haras et du DFCA, répondre aux besoins croissant de formation de l'armée, de l'agriculture et du sport équestre. Le projet d'agrandissement est conduit jusqu'à la réalisation du cahier des charges de construction des nouveaux bâtiments servant de base pour le concours d'architecture, puis est abandonné à la fin de l'année 1992.

1.3 Les méthodes de travail

Les facteurs économiques, sociaux et environnementaux s'étalent transversalement sur de nombreuses branches et activités liées au cheval. Dans la partie préliminaire de l'étude, les membres du groupe de travail ont

- formulé les questions de base auxquelles l'étude devait répondre,
- esquissé sur la base des questions l'aspect fonctionnel des divers secteurs d'activité de la filière observés empiriquement par le groupe de travail,
- dressé la liste idéale des indicateurs permettant de définir les activités et les effets économiques, sociaux et environnementaux de la filière du cheval,
- recherché les informations existantes auprès de leurs institutions, organisations et entreprises respectives actives dans le milieu chevalin, en particulier les fédérations sportives, les organisations d'élevage et l'administration fédérale.

Pour dégager les chiffres-clés nécessaires concernant les chevaux, les acteurs et les finances, le groupe de travail a analysé et mis en valeur les diverses études et bases de données à disposition. Il a également recherché toutes les autres sources d'informations déjà existantes en Suisse et à l'étranger. Les diverses études publiées sur le cheval et les sports équestres ont été détaillées et ont permis de recueillir des informations pertinentes pour les besoins de la présente étude.

1.3.1 L'enquête sur les détenteurs et les interviews

Pour compléter les informations recueillies, une enquête par questionnaire anonyme (annexe 1) a été effectuée auprès des détenteurs de chevaux suisses. Les questions portaient sur l'activité principale (agriculteur, éleveur, clinique vétérinaire, gîte équestre, marchand ou manège), les centres d'intérêt (compétition, loisirs, élevage, commerce), l'âge et la profession du détenteur, le nombre de chevaux détenus et en propriété, l'âge, l'utilisation et la valeur des chevaux, l'infrastructure à disposition (année de construction, valeur, situation en zone agricole ou non, équipement pour l'entraînement, etc.), le coût d'entretien d'un cheval, l'équipement, le transport de chevaux, le chiffre d'affaires et le type d'exploitation.

Près de 20 000 questionnaires ont été distribués auprès des éleveurs et utilisateurs de chevaux en annexe au Bulletin de la Fédération suisse des sports équestres (tirage 15 000 exemplaires) et au Magazine Franches-Montagnes (tirage 4 500 exemplaires). Sur la base d'une liste d'adresses fournie par les fédérations d'élevage et récoltée par divers canaux (internet, pages jaunes, pages blanches, annonces publicitaires, etc.), 4 500 personnes ont aussi reçu le questionnaire directement, en particulier des éleveurs, marchands, gîtes équestres, centres hippiques, manèges, écoles d'équitation et des vétérinaires. Enfin environ 1 000 questionnaires ont été distribués lors de manifestations ou d'expositions.

Des propriétaires de manège, des éleveurs, des cavaliers et des commerçants ont également été interrogés pour obtenir des renseignements plus précis sur des activités particulières.

1.3.2 L'enquête sur le nombre d'équidés

Actuellement, un recensement exhaustif du nombre d'équidés en Suisse est impossible, car il n'existe ni obligation légale contraignant d'annoncer la détention d'équidés, ni registre central d'équidés contrairement aux bovins, aux ovins ou aux porcs.

Certains cantons ne recensent que les équidés détenus dans les exploitations agricoles, mais la majeure partie des cantons recensent tous les équidés connus. La récolte des chiffres se

fait au moyen des formulaires pour les paiements directs. Ces derniers sont envoyés par les autorités cantonales responsables de l'agriculture à toutes les exploitations agricoles et, dans certains cantons, aux autres détenteurs d'équidés. Les formulaires remplis sont récoltés par les responsables communaux de la culture des champs ou préposés agricoles, puis renvoyés aux cantons. Après traitement, les résultats sont ensuite envoyés à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) qui les communique à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 1995, l'OFS ne retient que les équidés détenus dans des exploitations agricoles ayant des surfaces agricoles utiles (SAU) égales ou supérieures à 1 ha². Depuis 1996, l'OFS publie chaque année une brochure intitulée « Reflets de l'agriculture » contenant les effectifs d'équidés et d'exploitations agricoles qui les détiennent. Un certain nombre d'équidés échappent ainsi à la publication. L'analyse comparative des deux méthodes de recensement cantonal permet d'extrapoler le nombre total de chevaux, mais le chiffre obtenu peut prêter à la discussion, car il est possible que plusieurs propriétaires ne s'annoncent pas aux services compétents.

C'est la raison pour laquelle un large sondage a été effectué directement dans 1 309 communes de 20 cantons. Les services communaux de la culture des champs ont été interrogés sur la plausibilité des chiffres compte tenu de leurs connaissances du terrain. La vérification a porté sur plus de 45 000 équidés et portait sur la comparaison entre mai 2005 et juillet 2006.

1.3.3 Les résultats de l'enquête et de la vérification

L'enquête a permis la récolte de 640 questionnaires dont les réponses étaient d'un niveau qualitatif suffisant pour être mises en valeur. Les résultats manifestement erronés ou fantaisistes ont été écartés. En ce qui concerne les exploitations agricoles, la comparaison avec les données de l'OFS montre que celles qui ne détiennent que très peu de chevaux sont sous-représentées dans les résultats. Il en a été tenu compte pour la présentation des résultats. Les divers résultats sont présentés dans les divers chapitres.

En ce qui concerne la vérification des effectifs communaux, une différence de +4.0 % a été relevée, correspondant à 1 818 équidés supplémentaires entre 2005 et 2006, ce qui est légèrement supérieur à l'augmentation annuelle moyenne de 3.1 % observée depuis 2001. Cet écart n'est cependant pas suffisant pour conclure que de nombreux chevaux échappent aux relevés des communes.

² On entend (art 14 de la Loi sur l'agriculture) par surface agricole utile la superficie affectée à la production végétale (sans les surfaces d'estivage). Les exploitations de cultures spéciales (vigne, fruits, légume, tabac, plante médicinales ou aromatiques) répondant à ce critère sont également comptabilisées. En revanche, les terrains à bâtir équipés et les surfaces comprises dans les terrains de golf et de camping, les aérodromes et les terrains d'entraînement militaire, ainsi que les surfaces délimitées des bas-côtés des lignes de chemins de fer et des routes publiques ne sont en principe pas considérés comme surface agricole utile.

2 L'effectif des équidés

La fin du XX^e siècle se caractérise par une augmentation massive de l'effectif des équidés (chevaux, poneys et petits chevaux, ânes, mulets et bardots) détenus en Suisse, nombre qui a passé de 55 500 en 1983 à 85 000 en 2005, soit 53.1 % de plus. En 2005, l'effectif se composait de 66 000 chevaux et de 19 000 autres équidés. C'est surtout au cours des dix dernières années (1995-2005) et dans les exploitations agricoles que la croissance est la plus marquée (45.3 %) : le nombre de chevaux a progressé de 33.3 % et le nombre de petits chevaux, poneys, mulets, bardots et ânes (synonyme : autres équidés) a plus que doublé (111.2 %). La croissance annuelle moyenne est d'environ 2 000 équidés (1 250 chevaux et 760 autres équidés). Un effectif d'environ 100 000 équidés devrait être atteint peu après 2010 si l'augmentation se poursuit au même rythme.

Actuellement, 85 % des équidés sont gardés dans des exploitations agricoles. Bien que l'utilisation pour les travaux agricoles soit devenue marginale, le nombre de chevaux (sans les autres équidés) détenus dans les exploitations agricoles a plus que doublé entre 1983 et 2005, passant de 25 600 à 55 000, tandis que le nombre d'équidés qui ne sont pas détenus dans des exploitations agricoles a diminué de manière continue.

La Romandie et l'Espace Mittelland³ abritent plus de la moitié (51.2 %) des équidés détenus dans les exploitations agricoles. Les cantons qui présentent les effectifs d'équidés les plus importants sont les mêmes depuis 20 ans. En 2005, ce sont toujours les cantons de Berne, Zurich, Vaud, Argovie et Jura qui dominent en totalisant 52 % de tous les équidés détenus en Suisse.

L'augmentation entre 1996 et 2005 est particulièrement marquée dans la Région Lémanique⁴ (61.4 %), en Suisse Orientale⁵ (52.7 %) et au Tessin (44.0 %). 44.5% des équidés sont détenus dans la zone préalpine et les zones de montagne. La progression est supérieure à 50 % dans les zones de montagnes 3 et 4, alors que seulement 6.2 % des équidés sont détenus dans cette zone. Les communes qui détiennent le plus d'équidés sont situées avant tout dans la chaîne jurassienne (BE, JU et NE), les Préalpes (BE et LU) et les communes de Suisse Orientale (TG et SG). Ce sont surtout les grandes exploitations qui enregistrent une hausse des effectifs. Les cantons avec la densité d'équidés la plus élevée par km² SAU dans les exploitations agricoles sont ceux de Genève (14.2), du Tessin (12.5) et du Jura (12.4). En moyenne, on compte 8.0 équidés par km² SAU, tous détenteurs confondus.

2.1 Les méthodes de recensement de l'OFS entre 1983 et 2005

Au cours des deux dernières décennies, le système de recensement des animaux a subi des modifications, en particulier avec l'introduction des paiements directs. Il n'est donc pas toujours possible de procéder à une comparaison pertinente couvrant l'ensemble des deux dernières décennies (1983-2004). Dans un grand nombre de cas, l'étude se base avant tout sur les données récoltées ces dix dernières années.

Jusqu'en 1993, l'OFS effectuait périodiquement des recensements du bétail et des entreprises et dénombrait tous les équidés détenus en Suisse, répartis en chevaux et autres équidés (poneys et petits chevaux, ânes, mulets et bardots). Les détenteurs pouvaient être agriculteur à titre principal, agriculteur à titre accessoire ou ne pas être agriculteur. Les derniers recensements datent de 1983, 1988 et 1993.

Ces recensements ont fait place dès 1994 à un relevé annuel des structures agricoles dans le cadre de l'exécution des mesures de politique agricole (paiements directs) et de lutte contre les épizooties.

³ BE, FR et SO

⁴ VD, VS et GE

⁵ AI, AR, GL, GR, SG, SH, TG

2.2 L'évolution des effectifs d'équidés entre 1983 et 2005

La période de 1983 à 2005 est analysée en deux phases tenant compte des deux méthodes de recensement utilisées : la période de 1983 à 1993 et celle de 1995 à 2005.

Bien que l'utilisation pour les travaux agricoles soit devenue marginale, le nombre de chevaux détenus dans les exploitations agricoles a plus que doublé entre 1983 et 2005, passant de 25 600 à 55 000.

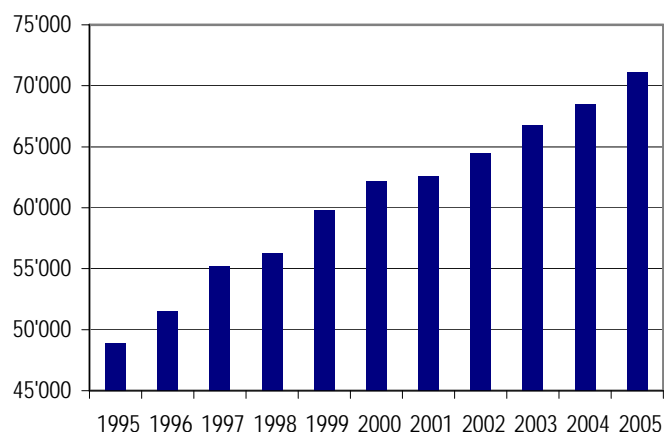
2.2.1 Les équidés en Suisse entre 1983 et 1993

Entre 1983 et 1993, le nombre total d'équidés détenus en Suisse a progressé de 18.1 %. En 1983, on dénombrait en Suisse un total de 55 523 équidés, composé de 46 325 chevaux (83.4 %) et de 9 198 autres équidés (16.6 %). Ces derniers regroupaient 7 237 petits chevaux et poneys, 1 565 ânes et 396 hybrides (mulets et bardots). Les exploitations agricoles détenaient 25 600 chevaux (55 %).

En 1988, on dénombrait 59 500 équidés, dont 49 200 chevaux (82,7 %). 29 292 équidés (49.2 %) étaient détenus par des agriculteurs à titre principal. Lors du dernier recensement du bétail de 1993, le total atteignait 65 542 équidés, composé de 54 257 chevaux (82.8 %) et de 11 825 autres équidés (17.2 %). 41 700 équidés (63.6 %) étaient détenus dans des exploitations agricoles. Nous reviendrons plus loin sur la répartition des équidés entre ces groupes.

2.2.2 Les équidés dans les exploitations agricoles entre 1995 et 2005

Figure 1 : Nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles ; évolution entre 1995 et 2005 (OFS, Reflets de l'agriculture)



La méthode de recensement des équidés utilisée depuis 1995 permet une vision claire de l'évolution du nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles au cours des dix dernières années. Par exploitation agricole, on comprend des domaines exploitant des surfaces agricoles utiles (SAU) égales ou supérieures à 1 ha.

Le nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles a progressé de 45.3 % (figure 1) entre 1995 et 2005, passant de 48 925 à 71 084 sujets. La croissance annuelle moyenne est d'environ 2 000 équidés (1 250 chevaux et 760 autres équidés).

1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
48 925	51 485	55 211	56 237	59 800	62 155	62 581	64 445	66 777	68 547	71 084

a passé de 41 369 en 1995 à 55 126 têtes en 2005, une croissance de 33.3 %. C'est l'effectif des autres équidés (petits chevaux, poneys, ânes, mulets et bardots) qui enregistre la croissance la plus importante. Leur nombre a plus que doublé (111.2 %), passant de 7 556 en 1995 à 15 958 en 2005. La proportion des autres équidés par rapport à l'effectif total ne cesse de croître. Cette catégorie ne représentait que 15.4 % de la population totale en 1995. En 2005, les équidés se composent de 77.6 % de chevaux et de 22.4 % d'autres équidés.

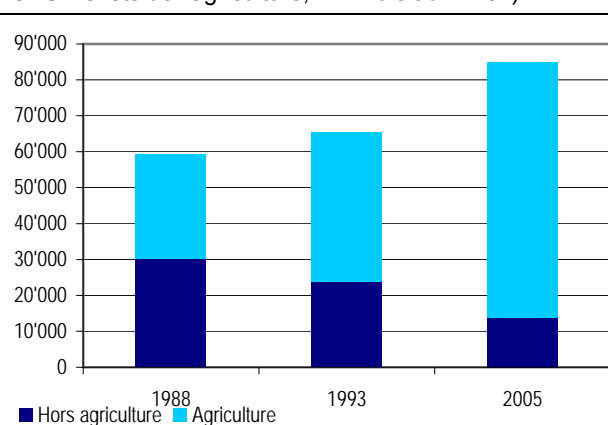
Tableau 1 : Coefficient de conversion des équidés en unité de gros bétail (Source OFAG)

Juments allaitantes et juments portantes	1.0
Poulains sous la mère (compris dans le coefficient de la mère)	0.0
Autres chevaux de plus de trois ans	0.7
Autres poulains de moins de trois ans	0.5
Mulets et bardots de tout âge	0.4
Poneys, petits chevaux et ânes de tout âge	0.25

De nombreux textes législatifs (paiements directs, aménagements fonciers, fermage, etc.) font appel à l'unité de gros bétail (UGB), une unité normative, pour quantifier l'effectif de bétail détenu dans une exploitation agricole. Pour convertir le nombre d'équidés en UGB, on utilise des coefficients (tableau 1). Converti en UGB, l'effectif d'équidés est de 38 201 en 2003, soit un coefficient moyen d'environ 0.57. Pour 2005, l'effectif de 85 000 équidés correspond à environ 40 000 UGB.

2.2.3 Les équidés détenus en dehors des exploitations agricoles

Figure 2 : Évolution du nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles entre 1988 et 2005 (Sources : OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch)



De 1988 à 2005, le nombre d'équidés qui ne sont pas détenus dans des exploitations agricoles a diminué de manière continue (figure 2).

En 1988, on dénombrait 30 239 chevaux (50.8 %) détenus par des personnes qui n'exploitaient pas un domaine agricole. Le nombre exact des autres équidés (poneys, d'ânes et de mulets) qu'elles détenaient n'est pas connu.

Le dernier recensement complet du bétail de 1993 dénombre un total de 65 542 équidés (54 257 chevaux) détenus en Suisse. De ce total, 23 833 (36.4 %) ne sont pas détenus par des agriculteurs à titre principal.

Depuis 1995, certains cantons dénombrent l'ensemble des équidés détenus en tenant compte du type d'exploitation, qu'elle soit agricole ou non selon l'ordonnance sur la terminologie agricole⁶. Une comparaison des données récoltées en 2003 et en 2005 dans ces cantons et celles publiées par l'OFS pour les exploitations agricoles montre que 15 % des équidés ne sont pas détenus dans des exploitations agricoles, soit environ 14 000 équidés. Ce taux varie d'un canton à l'autre.

2.2.4 Le nombre total d'équidés en Suisse.

Le nombre total peut être déduit de l'analyse des derniers recensements complets, de la comparaison entre cantons mentionnée plus haut et d'une simulation basée sur l'évolution de ces dernières années. Ce nombre total a été vérifié par enquête auprès des communes.

Avec le changement de système de recensement de l'OFS en 1995, 16 000 équidés disparaissent des statistiques (65 542 équidés, dont 54 257 chevaux en 1993 et 48 925 équidés, dont 41 369 chevaux), car seuls les équidés détenus dans des exploitations agricoles sont recensés. Jusqu'en 1993, la progression était de 1 300 équidés/an (2 %/an). Depuis 1995, la progression observée dans les exploitations agricoles a été d'environ 2 000 équidés/an. Si on procède à une projection sur la base de cette évolution, le nombre d'équidés pourrait se monter à 87 000 têtes en 2005.

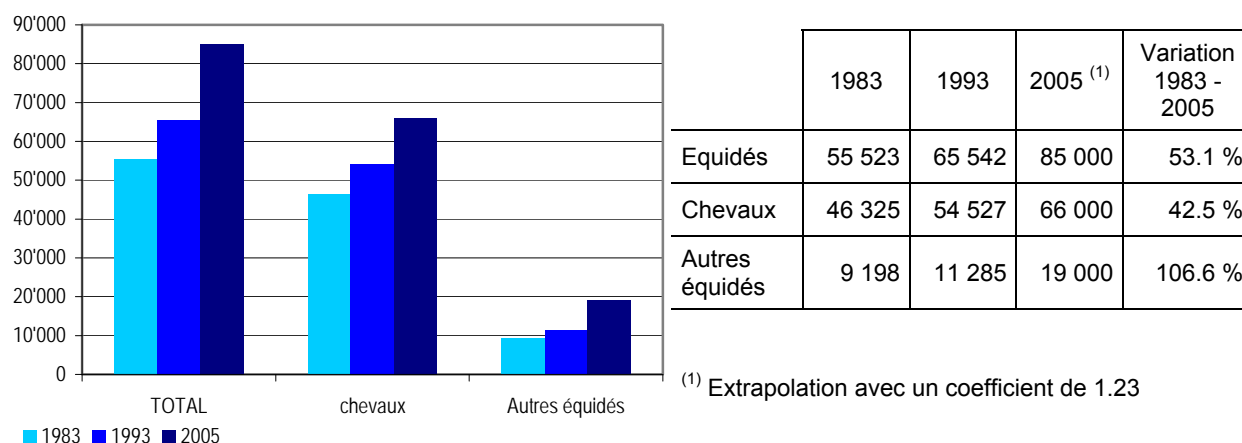
La comparaison des données de 2005 publiées par l'OFS (71 084 équidés détenus dans les exploitations agricoles) avec les données recensées par les cantons qui tiennent un recensement exhaustif, on obtient une proportion de 85 % d'équidés détenus dans les exploitations agricoles. L'extrapolation donne un nombre total d'équidés d'environ 85 000, dont

⁶ Ordonnance du 7 décembre 1998 sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm), RS 910.91, RO 1999 62

environ 14 000 sont détenus en dehors des exploitations agricoles. Ce sont ces derniers chiffres que nous retiendrons dans la suite du rapport.

Ainsi en résumé, si l'on se base sur les effectifs publiés par l'OFS et les corrections apportées par l'extrapolation, l'effectif total d'équidés détenus en Suisse (figure 3) a progressé de 53.1 % entre 1983 et 2005. Pendant la même période, le nombre de chevaux a augmenté de 42.5 %, tandis que le nombre des autres équidés (petits chevaux, poneys, ânes et hybrides) a plus que doublé (106.6 %).

Figure 3 : Évolution du nombre total d'équidés en Suisse entre 1983 et 2005 (OFS, Reflets de l'agriculture)



L'augmentation annuelle étant ces dernières années d'environ 2 000 équidés, un effectif d'environ 100 000 équidés devrait être atteint, au même rythme, peu après 2010.

2.3 La répartition géographique des équidés

2.3.1 Répartition cantonale

Figure 4 : Effectif par canton des d'équidés détenus dans les exploitations agricoles en 2005 (Sources : OFS)

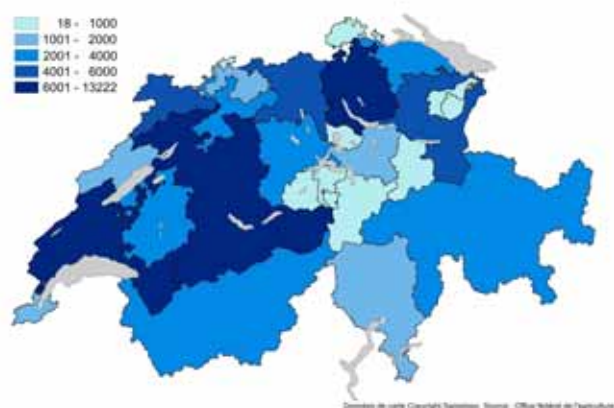
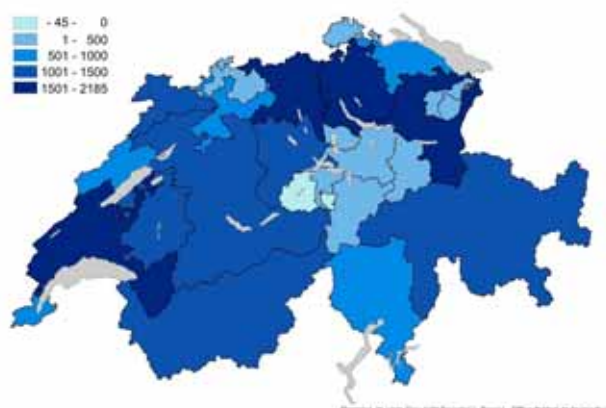


Figure 5 : Croissance du nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles de chaque canton entre 1996 et 2005 (Sources : OFS)



La Romandie et les parties germanophones de l'Espace Mittelland abritent plus de la moitié (51.2 %) des équidés détenus dans les exploitations agricoles. Ces régions forment ainsi un centre d'intérêt important de la filière équine suisse. Les cantons qui présentent les effectifs d'équidés les plus importants n'ont pas varié depuis 20 ans. En 2005, ce sont toujours les cantons de Berne, Zurich, Vaud, Argovie et Jura qui dominent en totalisant à eux cinq plus de 50 % de tous les équidés détenus en Suisse (figure 4). Étant donné que le mode de recensement a changé en 1995, la comparaison entre les divers cantons ne peut se faire que depuis 1996, et seulement pour les exploitations agricoles.

Cette progression est continue depuis dix ans et ne montre pas d'affaiblissement, en particulier dans les cantons à forts effectifs (figure 5). En valeur relative, cette augmentation est particulièrement marquée dans la Région Lémanique⁷ (68.8 %), au Tessin (58.8 %) et en Suisse Orientale⁸ (54.9 %). Parmi les cantons qui détiennent aujourd'hui plus de 1 000 équidés, c'est le Valais qui enregistre la plus forte progression (130.0 %), suivi de Genève (72.7 %), Saint-Gall (70.8 %), Grisons (59.5 %), Tessin (58.8 %), Vaud (53.6 %), Neuchâtel (49.1 %), Schwyz (46.7 %), Thurgovie (39.8 %) et le Jura (37.6 %).

2.3.2 La répartition des équidés par commune

Figure 6 : Nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles de chaque commune en 2004 (Sources : OFAG)

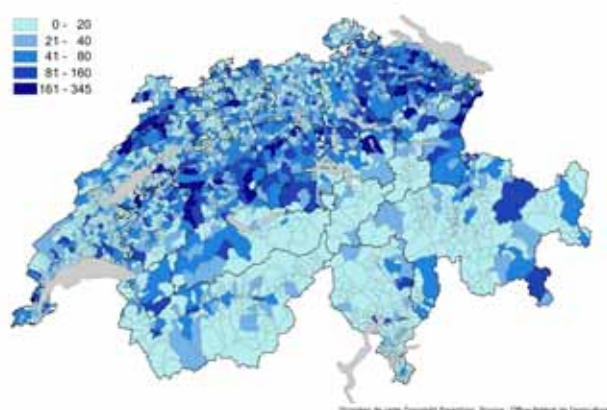
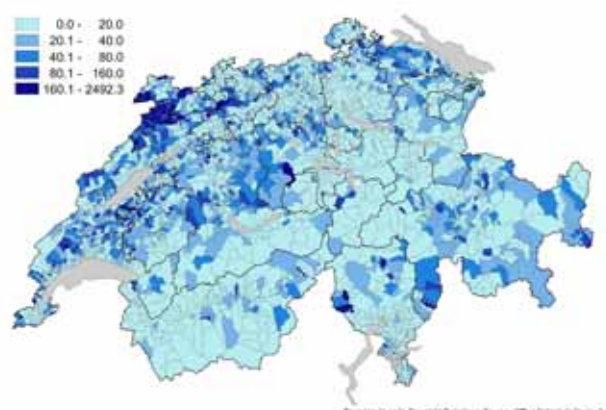


Figure 7 : Nombre d'équidés par 1000 habitants détenus dans les exploitations agricoles de chaque commune en 2005 (Sources : OFAG)



Les communes qui détiennent le plus d'équidés (figure 6) sont situées avant tout dans la chaîne jurassienne (BE, JU et NE), les Préalpes (BE et LU) et les communes de Suisse Orientale (TG et SG). Notons que 3 communes du canton du Jura (Damvant, Le Peuchapatte et Montmelon) et une commune du canton de Vaud (Malapalud) comptent plus de chevaux que d'habitants.

2.3.3 La répartition par zone

Tableau 2 : Répartition des effectifs d'équidés dans les diverses zones géographiques et croissance entre 1996 et 2005 (Sources : OFS)

Zone	Répartition (2005)	Croissance (1996-2005)
Zone de grandes cultures	27.4%	44.4%
Zone intermédiaire élargie	11.4%	38.6%
Zone intermédiaire	16.6%	46.1%
Zone préalpine	14.3%	26.0%
Zone de montagne 1	10.7%	20.5%
Zone de montagne 2	13.3%	36.1%
Zone de montagne 3	4.6%	61.3%
Zone de montagne 4	1.7%	66.9%
Moyenne		38.1%

En 2005, les équidés sont détenus pour 55.5 % dans les exploitations agricoles situées en plaine (zone de grande culture, zone intermédiaire élargie et zone intermédiaire), l'autre partie, soit 44.5 % se répartissant entre les autres zones (zone préalpine et zones de montagne 1, 2, 3 et 4).

Entre 1996 et 2005, on observe une croissance des effectifs dans toutes les zones, en moyenne de 38.1 % (tableau 2). L'augmentation la plus importante est observée dans les zones de montagne 4 (66.9 %) et 3 (61.3 %), alors que ces deux zones ne représentent que 6.2 % de l'effectif total.

⁷ VD, VS et GE

⁸ AI, AR, GL, GR, SG, SH, TG

2.3.4 La répartition par grandeur d'exploitation

La majorité des équidés (58.7 %) est gardée dans des exploitations de moins de 20 ha. Depuis 1996, ce sont surtout les grandes exploitations qui enregistrent une hausse des effectifs : la proportion d'exploitations de plus de 20 ha qui détiennent des chevaux a augmenté et passé de 37.2 % à 41.3 %, tandis que la part des exploitations de plus de 50 ha a passé de 11.0 % à 13.4 %. Les interviews d'exploitants ont montré qu'un certain nombre avait abandonné la production laitière pour se consacrer à la garde des chevaux.

2.4 La densité des équidés

2.4.1 Le nombre d'équidés par km² SAU et par 1'000 habitants en 2005.

Tableau 3 : Nombre de chevaux et d'équidés par km² SAU détenus dans les exploitations agricoles des cantons avec la plus forte densité (Source OFS)

	SAU (km ²)	Chevaux (N)	N chevaux par km ² SAU	Équidés	N équidés par km ² SAU
Jura	402	4 580	11.4	4 967	12.4
Genève	116	1 131	9.8	1 651	14.2
Soleure	327	2 541	7.8	2 987	9.1
Argovie	608	4 478	7.4	5 682	9.3
Zurich	739	5 366	7.3	6 876	9.3
Bâle-Campagne	222	1 593	7.2	979	8.9
Tessin	139	956	6.9	1 744	12.5
Suisse	10 671	55 126	5.2	71 084	6.7

La Suisse compte 85 000 équidés pour 10 671 km² (env. 1 million d'hectares) de surface agricole utile (SAU), soit une densité de 8.0 équidés par km² SAU. En 1983, on en comptait 4 par km² SAU. Par rapport à la population, la Suisse compte 11.5 équidés pour 1 000 habitants en 2005, contre 7.2 pour 1 000 habitants en 1983. Les communes de la chaîne jurassienne, en particulier celles du Jura bernois et du canton du Jura, et préalpine comptent une proportion de chevaux par habitant très supérieure à la moyenne suisse (figure 7). Si l'on ne tient compte que des équidés détenus dans les exploitations agricoles, la densité était de 4.8 par km² de surface agricole utile (SAU) en 1996 et a passé à 6.7 en 2005 (tableau 3).

3 Les chevaux d'élevage et les races détenues en Suisse

A côté des élevages traditionnels indigènes comme le Franches-Montagnes (FM), le cheval de sport CH (DS), le haflinger (HF), le pur-sang arabe, les petits chevaux, les poneys et les chevaux de courses (pur-sang anglais et trotteurs), de nouvelles races étrangères, surtout utilisées pour les loisirs, sont élevées en Suisse depuis quelques années. Certaines sont élevées dans notre pays depuis 20 ans, mais elles ne sont enregistrées par la Confédération que depuis 1998. Le nombre d'organisations d'élevage reconnues par la Confédération a ainsi passé de quatorze en 1999 à 23 en 2005.

Le nombre total de chevaux d'élevage en Suisse est d'environ 25 000 têtes, 27 000 sujets au maximum. La race la plus représentée est celle des Franches-Montagnes avec 62.8 % des naissances, suivie du cheval de sport CH (18.6 %). Les autres races (petits chevaux, poneys, chevaux de course, diverses races, etc.) constituent 18.6 % des naissances. Aujourd'hui, on peut compter sur environ 7 000 juments saillies chaque année, donnant naissance à environ 4 700 poulains. Le nombre de naissances a augmenté jusqu'en 1995 avec un maximum d'environ 7 500 naissances, puis a baissé progressivement.

De manière générale, plus des deux tiers (69.4 %) des naissances des trois grandes races (FM, DS et HF) sont répartis dans les cantons de Berne, Jura, Fribourg, Lucerne et Soleure. Parmi les cantons qui enregistrent plus de cent naissances en 2004, Fribourg (+28.5 %) et Jura (+24.1 %) ont enregistré l'augmentation la plus importante depuis 1986.

La part des étalons privés par rapport à celle des étalons du Haras national a augmenté au cours des 20 dernières années. En 1984, 50 % des étalons actifs appartenaient à la Confédération (Haras national), mais cette proportion s'est abaissée à 22 % en 2004. Cette diminution est particulièrement marquée pour l'élevage du cheval de sport CH. A part la race des Franches-Montagnes qui ne peut pas faire appel à un patrimoine génétique étranger, les autres races font appel à une majorité d'étalons d'origine génétique étrangère.

La moitié de l'effectif total (environ 40 000 chevaux) est composée de chevaux de sang, demi-sang et pur-sang, l'autre moitié étant composée d'environ 22 000 poneys, petits chevaux et autres équidés, ainsi que de 21 000 Franches-Montagnes. Une augmentation est particulièrement marquée pour les races utilisées en majorité pour les loisirs comme celle des Franches-Montagnes et les poneys. La race des Franches-Montagnes est la seule race d'origine indigène, les autres sont élevées dans notre pays depuis plusieurs générations. L'élevage de chevaux de courses en Suisse est pratiqué depuis près d'un siècle, mais reste très modeste en comparaison des pays étrangers.

On compte que 75 à 80 % des équidés sont âgés de quatre ans et plus. La population d'équidés adultes se situe donc dans une fourchette de 60 000 à 65 000 têtes comprenant environ 50 000 chevaux adultes et 15 000 autres équidés adultes. Parmi ces derniers, deux tiers sont des poneys et un tiers des ânes et des mulets. Au total, on compte qu'environ 35 000 équidés ont été importés des pays européens voisins.

3.1 L'importance de l'élevage chevalin

Aucune statistique ne permet de compter exactement le nombre de chevaux d'élevage, mais plusieurs sources permettent de préciser un chiffre minimal.

Les chiffres de l'OFAG pour 2005 mentionnent que 7 000 juments sont enregistrées dans les diverses fédérations et sont saillies chaque année, donnant naissance à environ 4 700 poulains. En 2005, l'OFS indique des effectifs de 9 357 chevaux (sans les autres équidés) âgés de moins de trois ans (3 258 laitons⁹ et 6 099 poulains) détenus dans les exploitations agricoles, soit un total d'environ 11 000 sujets de moins de trois ans en tenant compte de ceux qui ne sont pas détenus dans les exploitations agricoles (petits chevaux, poneys et ânes compris). À ce chiffre, il faut encore ajouter environ 3 500 jeunes équidés de plus de trois ans qui ne sont pas encore adultes, au sens strict, et qui sont encore détenus par leurs éleveurs, ainsi que 500 étalons environ. Selon ces sources publiques, le nombre total de chevaux

⁹ Poulain pas encore sevré.

d'élevage devrait être au moins de 22 000 si l'on compte en plus les étalons reproducteurs et les sujets de trois ans.

Dans son étude représentative de la population équine suisse en 1997, Bachmann (Bachmann 2002) recense 19.0 % de sujets âgés de moins de trois ans. Sur la base d'une population totale de 85 000 individus, le nombre de jeunes équidés s'élèverait ainsi à 16 000, chiffre auquel il faut ajouter environ 7 000 poulinières, 3 500 jeunes de trois ans et 500 étalons. La population d'élevage (juments, étalons et jeunes sujets) totaliserait ainsi, selon cet auteur, environ 27 000 têtes.

L'enquête menée pour les besoins de l'étude montre que les 13.6 % de la population équine sont affectées exclusivement à l'élevage, soit près de 11 500 sujets et que les 25.3 % sont souvent utilisées pour l'élevage, ce qui correspond à environ 22 000 sujets supplémentaires. La fréquence de cette utilisation occasionnelle ne peut pas être connue avec précision. Ce sont vraisemblablement des juments qui ne sont pas saillies chaque année. En considérant que le terme « souvent » peut signifier une affectation une année sur deux, on peut donc retenir la moitié, soit environ 11 000 chevaux supplémentaires portant ainsi la population d'élevage régulière à environ 23 000 sujets.

Toutes les données à disposition nous permettent donc d'estimer au moins 25 000 le nombre d'équidés utilisés régulièrement pour l'élevage à côté d'autres utilisations sportives ou de loisirs comme nous le verrons plus loin.

Les bases de données à disposition, l'enquête de l'étude et l'analyse des données AGIS de l'OFAG montrent que plus de 80 % des éleveurs de franchises-montagnes sont des exploitations agricoles, 66 % pour les haflinger et 60 % pour les chevaux de sport CH.

3.2 Les races de chevaux élevées en Suisse

La race la plus représentée en Suisse est celle des Franches-Montagnes (62.8 % des naissances, suivie du cheval de sport CH (18.6 %). Les autres races (chevaux de course, petits chevaux, poneys, etc.) constituent 18.6 % des naissances. Parmi ces dernières, la race haflinger (deux fédérations) représente 6.1 % du total des naissances, tandis que les poneys et petits chevaux fournissent 3.0 % des naissances.

A côté des élevages traditionnels indigènes comme le franchises-montagnes (FM), le cheval de sport CH (DS), le haflinger (HF), le pur-sang arabe, les petits chevaux, les poneys et les chevaux de courses (pur-sang anglais et trotteurs), de nouvelles races étrangères, surtout utilisées pour les loisirs, sont élevées en Suisse depuis quelques années. Certaines sont élevées dans notre pays depuis 20 ans, mais elles ne sont enregistrées par la Confédération que depuis 1998. Le nombre d'organisations d'élevage reconnues par la Confédération a ainsi passé de quatorze en 1999 à 23 en 2005 (annexe 7).

3.2.1 Le nombre de naissances et importance des races

L'indicateur permettant de suivre l'évolution de la vitalité de l'élevage chevalin est avant tout le nombre annuel de naissances. Jusqu'en 1996, la Confédération n'a enregistré et publié que les données des races encouragées (FM, DS, HF et mulets) selon les dispositions légales de l'Ordonnance sur l'élevage chevalin de 1980¹⁰. Les autres races, minoritaires avec de faibles effectifs actifs, ne bénéficiaient pas de l'aide de la Confédération et des cantons. Depuis 1999, avec l'introduction de l'Ordonnance sur l'élevage (916.310) du 7 décembre 1998, la Confédération soutient toutes les organisations d'élevage qui satisfont aux critères d'homologation prescrits par la législation. Dès cette date, toutes les organisations d'élevage gèrent leurs livres généalogiques. Seules quelques organisations, dont la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes, publient les résultats complets. Depuis 1999, c'est l'OFAG qui fournit les données les plus complètes avec les rapports sur l'encouragement de l'élevage par la Confédération et les cantons.

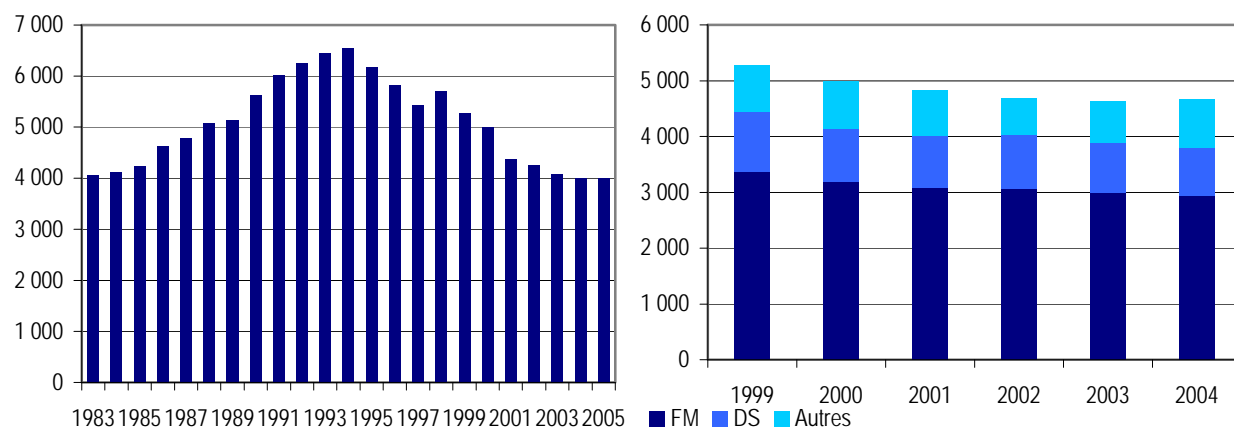
Si l'on se réfère aux chiffres publiés par l'OFAG en 2005 pour toutes les organisations reconnues, le nombre total de naissances a diminué de 16.7 % depuis 1999, mais cette

¹⁰ abrogée en 1996

diminution semble cependant se stabiliser depuis 2002 (figure 8). Parmi les organisations d'élevage présentant les effectifs les plus importants, la Fédération suisse des haflingers (-48.4 %) et la Fédération d'élevage du cheval de sport demi-sang CH (-19.8 %) accusent les baisses les plus marquées. La race des Franches-Montagnes semble mieux résister (-12.7 %). Avec près de 3 000 naissances, la race des Franches-Montagnes (FM) reste la plus représentée (62.0 %), suivie du cheval de sport demi-sang CH (DS) avec 921 poulains en 2005 (20.4 %).

Figure 8 : Nombre total de naissances FM, DS et HF de 1983 à 2005 (Sources : Haras national, Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes et Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin)

Figure 9 : Nombre de naissances FM, DS et HF ; évolution 1999 – 2004 (Sources : OFAG, Rapport sur l'encouragement de l'élevage par la Confédération et les cantons en 2004)



Sur la base des données fournies par les publications de la Confédération et les organisations d'élevage les plus importantes (Fédération suisse d'élevage du cheval des Franches-Montagnes et Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin) jusqu'en 1997, on observe que le nombre total de naissances de ces organisations a augmenté jusqu'en 1994 pour atteindre un maximum de 6 550 naissances. Puis, au cours des dix dernières années, le nombre de naissances a diminué de 34 % (figure 9) pour retomber aux chiffres de 1983.

Parmi les organisations avec des petits effectifs, il faut relever, entre 1999 et 2005, la progression de Haflinger pur-sang (+36.2 %) qui atteint ainsi 102 naissances en 2005. L'élevage de chevaux de robe pie augmente de 41.9 % si l'on additionne les naissances enregistrées par la Fédération suisse du cheval Pinto (+93.8 %), et par Swiss-Paint-Horse Association (+33.3 %), totalisant environ 70 naissances à elles deux. La Fédération suisse des petits chevaux et poneys enregistre une augmentation de 16.2 %. Cette progression se ralentit ces dernières années. L'élevage de chevaux de courses est en régression en ce qui concerne le pur-sang anglais pour les courses de galop (-41.4%), 34 naissances en 2004, mais celui du trotteur progresse légèrement (+3.0%) avec 69 naissances en 2004.

3.2.2 La répartition géographique des naissances et évolution

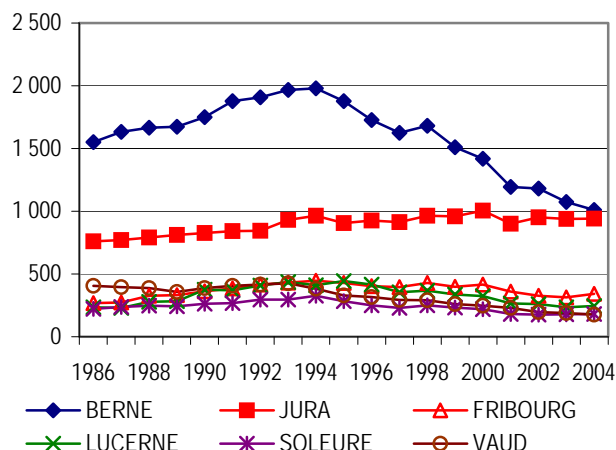
Plus des deux tiers (69.4 %) des naissances des trois grandes races (FM, DS et HF) sont réparties entre les cantons de Berne, Jura, Fribourg, Lucerne et Soleure (figure 10).

La variation du nombre annuel de naissances dans les divers cantons diverge selon les races depuis 1986. Parmi les cantons qui enregistrent plus de cent naissances en 2004, Fribourg (+28.5 %) et Jura (+24.1 %) ont enregistré l'augmentation la plus importante du nombre de naissances. À l'inverse, le canton de Vaud (-56.4 %) et le canton de Berne (-34.9 %) accusent la baisse la plus importante (figure 11). Nous reviendrons plus loin sur les causes probables de cette évolution.

Figure 10 : Répartition par canton du nombre de naissances des races FM, DS et HF en 2004. (Sources : Fédérations d'élevage)



Figure 11 : Évolution dans les cantons du nombre total de naissances des races FM, DS et HF entre 1986 et 2004 (Sources : HNS, FSFM et FSEC)



Le franches-montagnes

En ce qui concerne la race des Franches-Montagnes, les cantons du Jura (29.7 %), de Berne (28.0 %) et de Fribourg (10.2 %) représentent à eux trois plus des deux tiers (67.9 %) des naissances de poulains en 2005 en Suisse. Viennent ensuite les cantons de Lucerne (4.9 %), Soleure (4.4 %) et Saint-Gall (3.5 %) qui prennent une part de 12.8 % au total. Les 20 autres cantons et demi-cantons se partagent la part restante (19.4 %). Relevons que Bâle-Ville, Glaris et Uri n'enregistrent pratiquement pas de naissances de FM.

Parmi les cantons qui enregistrent plus de cent naissances par an, toutes races confondues, la progression la plus importante est observée dans les cantons de Fribourg (74.7 %) et du Jura (29.8 %). Dans les cantons de Berne (-29.6 %), Soleure (-13.4 %) et Lucerne (-8.8 %), on observe une baisse.

Le cheval de sport CH

Un peu plus de la moitié (54.4 %) des naissances de chevaux de sport demi-sang CH sont enregistrées dans les cantons de Berne (22.3 %), du Jura (12.2 %), de Lucerne (10.6 %) et de Vaud (9.3 %). Les cantons d'Argovie (6.5 %), de Zurich (6.0 %), de Soleure (5.6 %), de Fribourg (4.5 %) et de Saint-Gall (4.4 %) forment un quart complémentaire (27.0 %). Les 17 autres cantons et demi-cantons se partagent le reste des naissances (18.6 %). Pratiquement aucun poulain ne naît dans les cantons de Glaris, Obwald, Nidwald et Uri.

Après avoir enregistré une hausse progressive jusqu'en 1992, la diminution du nombre de naissances de chevaux de sport demi-sang CH est ensuite générale dans toute la Suisse. Le canton de Lucerne enregistre une hausse de 40 poulains entre 1986 et 2004. Parmi les cantons qui enregistraient plus de cent naissances en 1986, on observe une baisse sensible dans les cantons de Vaud (-73.0 %), de Berne (-45.0 %) et du Jura (-15.3 %).

Le haflinger

Les naissances des poulains de race haflinger se concentrent dans les cantons de Saint-Gall, Berne, Zurich et Fribourg. Mis à part la partie francophone du canton de Fribourg, la Romandie n'abrite que très peu de juments poulinières de race haflinger. Seul le canton de Fribourg stabilise le nombre de naissances enregistrées. Par contre, la baisse est généralisée dans tous les cantons, même dans les régions traditionnelles comme Saint-Gall, Berne et Lucerne.

3.2.3 Le nombre de juments affectées à l'élevage

Le recensement du nombre de juments affectées à l'élevage a été effectué selon différentes méthodes entre 1983 et 2004 (figure 12). Jusqu'en 1997, la Confédération a enregistré les juments qui avaient droit à une prime d'élevage. De 1998 à 2004, la Fédération suisse d'élevage chevalin (FSEC) a enregistré le nombre de juments saillies. Depuis 2005, chaque

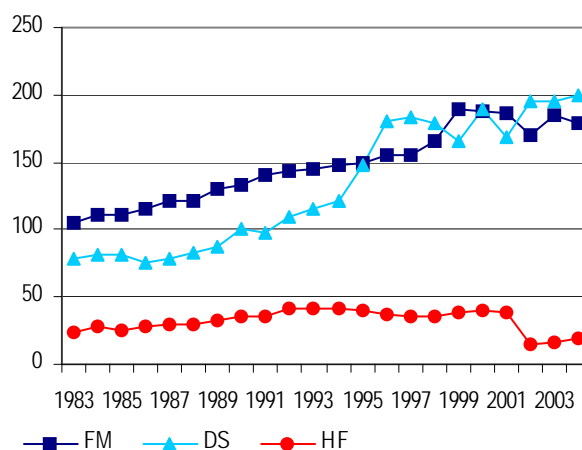
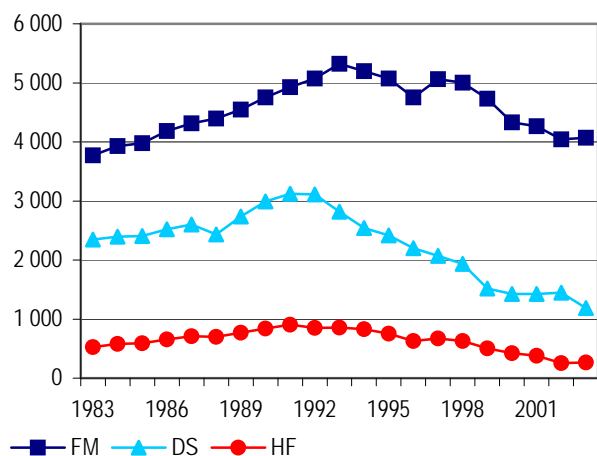
fédération d'élevage se charge de l'enregistrement, mais ne publie pas de chiffres cardinaux complets.

La courbe du nombre de juments saillies évolue de façon parallèle à celle du nombre de naissances. Selon les races, le nombre maximal de juments saillies atteint son sommet entre 1991 et 1993, puis diminue progressivement. Si l'on considère la période suivant l'apogée de 1993, la diminution du nombre de saillies est de 69.3% pour les haflingers, de 57.8 % pour les demi-sang et de 23.5 % pour les franches-montagnes.

3.2.4 Le nombre d'étalons affectés à l'élevage

Figure 12 : Nombre de juments saillies (FM, DS et HF) ; évolution 1983 - 2003 (Sources : HNS et FFSM, FSEC)

Figure 13 : Nombre d'étalons (FM, DS et HF) ; évolution 1983 - 2003 (Sources : HNS et FFSM, FSEC)



On compte actuellement environ 500 étalons affectés à la reproduction si l'on tient compte de toutes les races. Ce nombre est en progression depuis plusieurs années. En ce qui concerne les étalons des races FM, DS et HF (figure 13), la progression ne suit pas celle des juments et des naissances. Si le nombre de juments baisse, le nombre d'étalons augmente. On observe un temps de retard entre la baisse du nombre de juments saillies et l'adaptation du nombre de reproducteurs aux nécessités. Un plateau s'installe depuis 1996 pour l'élevage de demi-sang et depuis 1998 pour la race des Franches-Montagnes. En ce qui concerne le nombre d'étalons haflinger enregistrés par la Fédération suisse des haflingers, il se stabilise de 1992 à 2001, puis chute dès cette date suite à la reconnaissance d'une deuxième fédération (Haflinger pur-sang sélection selle suisse).

Cela n'est naturellement pas sans conséquences sur le nombre de juments saillies par étalon (figure 14). En 1984, le nombre moyen de juments saillies était de 35 par étalon FM, 27 par étalon DS et 21 par étalon HF. Même si le nombre moyen de juments par étalon chute dans toutes les races depuis 1999, c'est surtout dans l'élevage du cheval de sport demi-sang CH que le ratio a baissé de la manière la plus sensible. En 2003, le nombre moyen de juments saillies était de 22 par étalon FM, 16 par étalon HF et 6 par étalon DS.

L'observation que chaque étalon DS ne saillit que peu de juments par rapport aux autres races, s'explique par le fait que les étalons demi-sang, en particulier lorsqu'ils sont engagés en compétition, sont des sujets à forte valeur ajoutée, ce qui incite les éleveurs à les conserver. On peut trouver d'autres explications comme la notion d'individualisme, chacun souhaitant que son étalon soit approuvé. Avant 1995, seule la Confédération approuvait les étalons et, pour des raisons zootechniques et de rentabilité, limitait le nombre de nouveaux étalons. Après 1995-96, les éleveurs ont été chargés d'approuver les étalons. Le nombre augmenta de façon plus rapide. Pour les franches-montagnes, un quota a été mis en place en 2002. Seule une douzaine d'étalons sont approuvés chaque année.

Figure 14 : Nombre de juments saillies par étalon (FM, DS et HF) ; évolution 1983 - 2003 (Sources : Haras national et Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin)

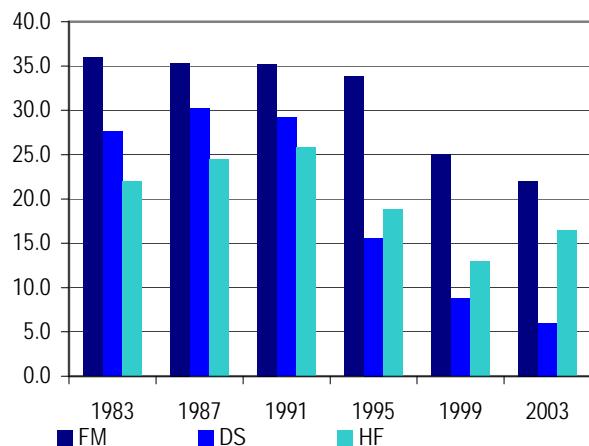
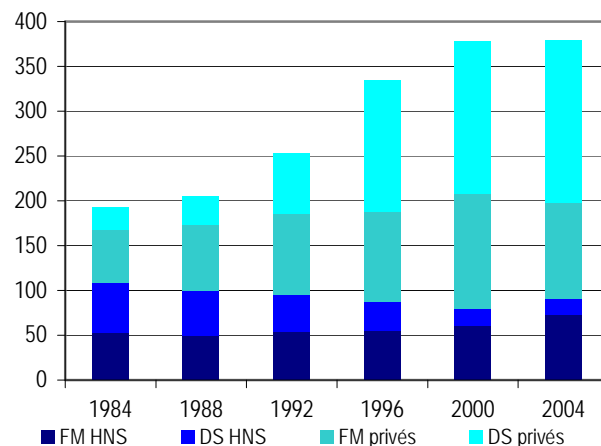


Figure 15 : Nombre d'étalons privé et du HNS (FM et DS) ; évolution 1984 - 2004 (Sources : Haras national et Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin)



3.2.5 Les étalons privés et publics des races FM, DS et HF

Le nombre d'étalons des races principales FM, DS et HF a beaucoup augmenté ces deux dernières décennies grâce à l'augmentation du nombre de reproducteurs privés des races FM et DS (figure 15). La Confédération n'a jamais possédé d'étalons des races halfinger, chevaux de courses et poneys.

Ainsi, la part occupée par les étalons du Haras national a diminué. En 1984, les 114 reproducteurs du Haras national représentaient environ la moitié (49.4 %) des étalons actifs en Suisse (46.8% des étalons FM et 69.5 % des étalons DS). En 2004, les 93 reproducteurs du Haras ne constituaient plus que 22.1 % de l'effectif des reproducteurs (36.2% des étalons FM et 10.3 % des étalons DS). En ce qui concerne la race des Franches-Montagnes, la part du Haras a atteint la proportion la plus basse en 1999 avec 29.0 %.

Le Haras n'achetant plus d'étalons demi-sang depuis 1998, la part d'étalons de la Confédération de cette race diminue progressivement avec l'âge et les ventes.

3.2.6 La provenance des étalons franchises-montagnes, demi-sang et haflinger

Les étalons franchises-montagnes utilisés par les éleveurs sont tous nés en Suisse. Contrairement aux autres races qui peuvent s'appuyer sur l'étranger, les éleveurs suisses de franchises-montagnes doivent assurer la totalité de l'élevage des reproducteurs sans pouvoir faire appel à des apports étrangers.

En ce qui concerne l'élevage du cheval de sport demi-sang CH, les éleveurs se tournent en majorité vers des étalons nés à l'étranger, en particulier en Allemagne, en France et en Hollande. En 1993, un quart des poulains nés (24.9 %) avaient un père né en Suisse, alors que dix ans plus tard, on en trouve que un huitième (12.3 %). En revanche, plus de la moitié des juments de race haflinger sont saillies par des étalons nés en Suisse.

3.2.7 L'élevage de chevaux de courses

L'élevage de chevaux de courses en Suisse est pratiqué depuis près d'un siècle, mais reste très modeste en comparaison des pays étrangers. L'élevage de pur-sang destinés aux courses de galop (plat et obstacles) a diminué de moitié entre 1992 et 2004. En revanche, l'élevage de trotteurs s'est développé pendant la même période, même si l'on enregistre d'importantes fluctuations annuelles (figure 16).

Si la part de pur-sang élevés en Suisse par rapport au nombre total de chevaux au départ des courses a régressé en passant de 30.8 % en 1992 à 22.0 % en 2004, la part de trotteurs indigènes a progressé de 29.8 % en 1992 à 48.2 % en 2004 (figure 17). Cette évolution positive est surtout due au fait qu'un accord entre les autorités d'élevage française et suisse

permet l'élevage en Suisse de chevaux de race trotteur français qui sont autorisés à participer aux courses réservées à cette race en France.

Figure 16 : Nombre de juments saillies (pur-sang pour le galop et trotteurs) ; évolution 1992 - 2004 (Sources : fédération suisse des courses)

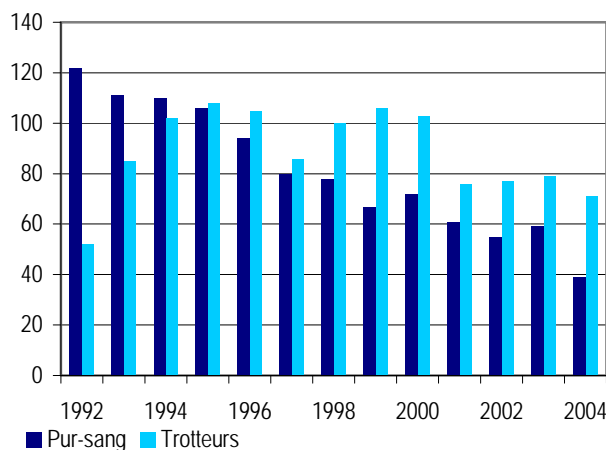
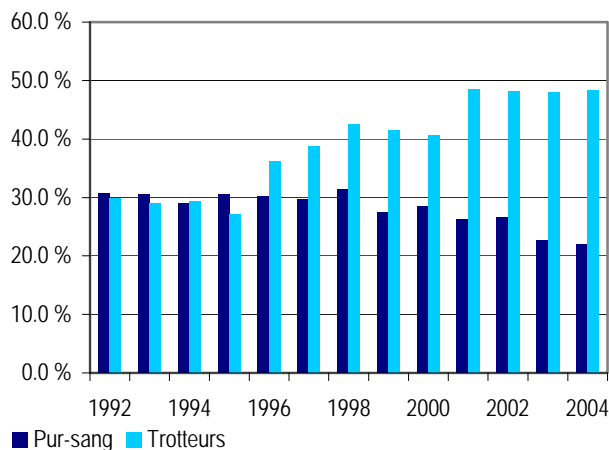


Figure 17 : Proportion de chevaux de courses élevés en Suisse par rapport au nombre total de partants (pur-sang pour le galop et trotteurs) ; évolution 1992 - 2004 (Sources : fédération suisse des courses)



3.3 La composition de l'effectif chevalin en Suisse

3.3.1 La proportion entre jeunes chevaux et chevaux aptes à être utilisés

Dans son étude représentative de la population équine suisse en 1997, Bachmann recense 81.0 % de chevaux âgés de plus de trois ans, soit environ un jeune cheval pour quatre chevaux adultes. Le relevé représentatif des structures agricoles¹¹ de 2004 recense un jeune cheval de pour trois chevaux adultes, plus précisément une proportion de chevaux âgés de plus de trois ans de 74.6 % (40 065 sujets). Ce taux plus bas est dû au fait que les exploitations agricoles détiennent la majeure partie des jeunes sujets et que les chevaux âgés de trois ans affectés ou non à la catégorie des adultes. Nous avons énoncé plus haut que l'effectif total des équidés en Suisse est de 85 000 sujets (77.6 % de chevaux et 22.4 % d'autres équidés). La population d'équidés âgés de 4 ans au moins comprend donc environ 66 000 têtes, composée d'environ 50 000 chevaux adultes et 14 000 autres équidés adultes. Parmi ces derniers, deux tiers sont des poneys et un tiers des ânes et des mulets.

On peut donc estimer qu'environ 60 000 équidés sont aptes à l'équitation ou à l'attelage si l'on part du principe qu'en Suisse la majorité des ânes ne sont ni montés ni attelés.

3.3.2 La proportion des différentes races détenues en Suisse

Tableau 4 : Répartition des races dans la population des équidés en Suisse en 1997 et 2004

Race	Bachmann (1997)	Knubben et Stauffacher (2004)	Nb de chevaux, estimation (total : 85 000)
Demi-sang	40.8 %	32.4 %	27 500
Pur-sang anglais et arabe	4.3 %	5.0 %	4 500
Divers chevaux de sang	7.0 %	8.9 %	7 500
Franches-montagnes	20.0 %	25.1 %	21 000
Diverses races de poneys	23.4 %	25.6 %	22 000
Divers	2.5 %	2.9 %	2 500

Les équidés détenus en Suisse appartiennent à l'une des 23 races reconnues en Suisse et à des races importées de l'étranger. La Suisse importe chaque année environ 3 000-3 500

¹¹ Union suisse des paysans (2005), Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation 2005, p. 81

équidés. L'âge moyen étant voisin de dix ans, on peut compter entre 30 000 et 35 000 équidés en provenance de l'étranger, en majorité des pays européens voisins (Allemagne, Belgique, France, Hollande et Irlande). Les statistiques de la FSSE dénombrent une centaine de races différentes. La planète comptant environ 600 races différentes, environ une sur six est représentée en Suisse

Deux études récentes et représentatives de la situation en 1997 (Bachmann 2002) et 2004 (Knubben et Stauffacher 2006) fournissent des informations sur les diverses races auxquelles les équidés appartiennent (tableau 4).

Il apparaît que la part des chevaux demi-sang diminue par rapport aux autres races destinées plutôt aux loisirs. Une augmentation est particulièrement marquée pour la race des Franches-Montagnes et les diverses races de poneys, dont les deux groupes forment maintenant environ la moitié de l'effectif total de 85 000 têtes. Cette tendance confirme la progression analogue relevée plus haut. La valeur des chevaux est abordée dans le chapitre 10.

4 Les diverses utilisations des équidés

En Suisse, comme dans les autres pays européens, les équidés sont utilisés avant tout pendant les loisirs (équitation et attelage de plaisance, tourisme, manifestations populaires, etc.), ainsi que pour l'élevage, l'éducation, la compétition hippique et le travail (agriculture, forêt, transport de marchandises, etc.). Un cheval n'est pas toujours affecté exclusivement à une seule fonction et peut être utilisé de plusieurs manières au cours de l'année. Environ 50 000 équidés sont avant tout utilisés pendant les loisirs et 30 000 équidés, dont 6 000 dans les manèges, sont utilisés pour l'enseignement.

En 2004, 25 000 chevaux sont annoncés comme actifs auprès de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE), mais seuls 10 000 d'entre eux obtiennent des classements dans les compétitions hippiques de difficultés diverses. Environ 4 500 épreuves par année sont organisées sous l'égide de la FSSE, dont 85 % dédiées au saut d'obstacles. Le dressage est la discipline la plus répandue après le saut d'obstacles avec 385 épreuves en 2004. Le nombre d'épreuves organisées a progressé de 82 % entre 1986 et 2004. Le saut d'obstacles a moins progressé que les autres disciplines (dressage, concours complet, attelage, voltige et endurance). Cette évolution est identique en France, mais deux fois plus importante que celle qui est observée en Allemagne.

Environ la moitié des chevaux inscrits à la FSSE se répartissent entre les cantons de Berne, de Zurich, d'Argovie, de Vaud et de Saint-Gall. Dans les cantons de Bâle-Ville, Genève, Zurich, Neuchâtel, Schaffhouse et Argovie, plus de la moitié de tous les équidés détenus sont inscrits à la FSSE. Les cantons où plus de 75.0 % des chevaux ne sont pas enregistrés à la FSSE sont les cantons du Jura, des Grisons, d'Uri, d'Obwald, du Valais et d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Ce sont les cantons où la très grande majorité des chevaux sont utilisés pour l'élevage, le travail (agriculture et forêt), le tourisme et les loisirs.

Chaque année, environ 3 000 nouveaux chevaux sont enregistrés par la FSSE, dont le tiers est né en Suisse. Les chevaux nés en Suisse sont surtout présents dans les compétitions de niveau élémentaire, mais, dans les niveaux élevés, ils s'avèrent tout aussi compétitifs que les chevaux importés.

6 500 équidés sont régulièrement utilisés dans un but thérapeutique ou rééducatif, 2 000 pour le travail (agriculture, forêt, transport de marchandises, etc.) et 750 pour les courses de galop et de trot. Le nombre de chevaux participant à des courses de galop ou de trot a diminué entre 1995 et 2003.

Le nombre de chevaux engagés par l'armée a été fortement réduit, mais 650 chevaux sont toujours utilisés par les troupes du train.

La production de lait et de produits dérivés à haute valeur ajoutée pour la cosmétique ne joue qu'un rôle marginal.

4.1 La définition des diverses utilisations

L'utilisation des équidés peut se définir de diverses manières selon que l'on se place sur le plan de l'étude du mouvement physique des animaux, sur celui des centres d'intérêt sociaux et sportifs ou sur celui des destinations annexes des chevaux (élevage, gestion de surfaces vertes, etc.). Pour notre part, nous avons retenu pour ce chapitre en priorité l'utilisation des adultes dans les domaines des loisirs (équitation et attelage de plaisance, tourisme, manifestations populaires, etc.), de la compétition hippique régie par la FSSE (dressage, saut d'obstacles, attelage, concours complet, etc.), de l'éducation, et du travail (agriculture, forêt, transport de marchandises, etc.).

L'utilisation pour l'élevage concerne avant tous les jeunes chevaux, les poulinières et les reproducteurs (étalons et juments). Cette utilisation est abordée dans un chapitre particulier. La plupart de ces équidés sont aussi utilisés dans un ou plusieurs des autres domaines retenus. L'utilisation primaire pour la production bouchère ou laitière ne représente pas un débouché économique suffisant pour l'inclure dans les réflexions sur l'utilisation, même si un grand nombre de chevaux terminent leur vie à l'abattoir. Un chapitre est consacré à cette

branche pour relever avant tout les pratiques de consommation et certains aspects particuliers de la production de viande de poulains.

Par sport équestre (synonyme : sport hippique), on entend l'activité corporelle pratiquée avec ou sur un cheval. Dans ce cadre, il faut distinguer la compétition qui fait appel à des moyens de classement et le sport pratiqué pendant les loisirs sans aucune procédure d'évaluation. La compétition équestre est, dans les grandes lignes, définie comme le sport spécifié, uniformisé et règlementé par une organisation, en Suisse la Fédération suisse des sports équestres (FSSE). Cette dernière régit les concours officiels nécessitant des qualifications particulières, par exemple une licence, ainsi que les épreuves amicales et libres plus proches des joutes sportives. Aujourd'hui, la scène des concours hippiques est dominée par les disciplines traditionnelles telles que le saut d'obstacles, le dressage, le concours complet et l'attelage, ainsi que par la monte américaine.

Le domaine des courses de chevaux fait l'objet d'un chapitre particulier relevant avant tout les aspects économiques du jeu (PMU). Le rapport de 1987 ne considère les courses de chevaux que comme une activité hippique marginale et ne lui consacre quasiment aucune ligne. Depuis près de 20 ans, cette activité s'est développée en Suisse, particulièrement en Suisse Romande avec la construction de l'hippodrome d'Avenches (IENA) et le développement du Pari mutuel urbain romand (PMUR). L'importance de cette activité reste cependant très loin de celle qu'elle occupe en France ou dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni et Irlande).

En général, un cheval n'est pas affecté de manière exclusive à une seule fonction et peut être utilisé de plusieurs manières au cours de l'année. Les chiffres mis en évidence dans les chapitres qui suivent ne sont donc pas exclusifs. Par exemple, un cheval utilisé pour le travail peut aussi être utilisé pour les loisirs.

4.2 L'utilisation pour les loisirs

On appelle loisir, le temps dont on peut disposer librement pour faire ce que l'on veut ou, autrement dit, le temps quotidien qui reste une fois déduit celui consacré au travail, au ménage et à la satisfaction des besoins physiologiques (manger, dormir). Par sport équestre de loisir, on comprend les activités qui ne sont pas rangées dans les catégories du sport de compétition, celles donc qui se limitent à l'exercice corporel sans enjeu de classement, si ce n'est celui du jeu sportif. Définir le sport équestre de loisir ou de compétition relève du pari intenable tant les pratiques sont diverses et les frontières floues dans l'esprit des gens. Retenons que la très grande majorité des adeptes du sport équestre s'y consacre pendant les loisirs en recherchant des satisfactions au contact du cheval et de la nature. Ce sont des activités ludiques de pure hygiène, d'entretien ou d'agrément. Pour les pratiquer, il n'est pas obligatoire d'être inscrit dans une organisation sportive particulière. Nous verrons plus loin que le nombre de sportifs équestres est bien supérieur à celui des actifs en compétition. La question de la motivation des pratiquants est également abordée dans un chapitre particulier.

Dans l'enquête menée pour la présente étude, 50 % des chevaux sont toujours utilisés pour les loisirs et 31 % souvent utilisés à cet effet, soit un pourcentage de 81 % d'équidés utilisés principalement pour les loisirs. 18 % ne le sont jamais ou que rarement. Dans son étude portant sur la situation en 1997, Bachmann relève une proportion de 65.1 % de chevaux de loisirs et 34.9 % affectés à d'autres utilisations (saut d'obstacles, disciplines diverses, attelage, dressage, endurance, courses, concours pour chevaux d'allure, western, gymkhana, courses de patrouille, travail, etc.). Environ le quart de ces derniers participe à des joutes sportives comme le gymkhana et les courses de patrouilles que l'on peut aussi qualifier de jeux équestres. Au total, la proportion de chevaux de loisirs relevés par Bachmann serait d'environ 75 %.

Ainsi, sur la base des 60 000 adultes et compte tenu de l'évolution favorable aux loisirs, on peut en déduire qu'environ 50 000 sujets sont avant tout utilisés pour les loisirs. Deux tiers d'entre eux sont détenus par des agriculteurs, des éleveurs et des privés, alors qu'un quart est détenu dans des manèges.

Il faut relever que si l'on ne possède pas son cheval, l'équitation n'est pas un sport cher. Une leçon ou la location d'un cheval pour une heure coûte entre 20 et 50 francs selon les régions et le type d'installation.

4.3 L'utilisation pour l'enseignement

La présente enquête montre que 28 % des équidés sont toujours affectés à cette tâche, 24 % le sont souvent, tandis que 47 % ne sont jamais ou que rarement utilisés pour l'enseignement. Prenant une base de 60 000 équidés adultes, on peut en déduire qu'environ 30 000 sont régulièrement utilisés pour l'enseignement.

Le nombre d'écoles d'équitation (synonymes : centre équestre, centre hippique, manège) est estimé à environ 600 exploitations, chiffre confirmé par l'Association suisse des professionnels de l'équitation et des propriétaires de manèges (ASPM). Un tiers se situe en Suisse romande et deux tiers en Suisse alémanique. Le canton du Tessin en compte environ 25. 450 sont très actives et on peut facilement trouver leur adresse, leur numéro de téléphone ou leur page internet. Une très grande majorité d'entre elles exploite aussi une pension pour chevaux. La présente étude et les diverses interviews montrent qu'un manège détient 28 chevaux en moyenne, dont une dizaine sont destinés principalement à l'enseignement. Ainsi environ 6 000 chevaux détenus dans les manèges sont utilisés dans ce but. Les autres, environ 24 000 équidés, sont détenus dans le même but par des agriculteurs, des privés ou des éleveurs.

Les bases de données à disposition, l'enquête de l'étude et l'analyse des données AGIS de l'OFAG montrent que 31.0 % des manèges sont aussi des exploitations agricoles.

4.4 L'utilisation pour la thérapie avec le cheval

Dans l'utilisation des équidés (cheval, poney, âne) pour des buts thérapeutiques on distingue :

- La Thérapie avec le cheval, prodiguée par des professionnels diplômés dans le domaine de la santé ou du social, s'adresse à des personnes souffrant de handicaps physiques, sensoriels, mentaux, psychiques et sociaux. Cette thérapie s'intéresse et traite les patients dans la globalité de leur être¹².
- L'Hippothérapie "K" est dispensée exclusivement par des physiothérapeutes spécifiquement formés à des patients souffrant de handicaps physiques¹³. C'est donc une forme de rééducation physiothérapeutique. Cette thérapie est particulièrement appliquée dans les pays germaniques et en Suisse alémanique. Le patient se contente de suivre le mouvement du cheval et ne l'influence pas de manière active.

La présente enquête montre que 11% des chevaux sont utilisés principalement pour la thérapie équestre au sens large comprise comme la rééducation fonctionnelle sur le plan physique et psychique. Un chapitre décrivant ces principes lui est consacré plus bas. Prenant une base de 60 000 équidés adultes, on peut en déduire que 6 500 équidés sont régulièrement utilisés dans un but thérapeutique ou rééducatif.

Relevons enfin que les équidés sont utilisés pour la resocialisation et la réinsertion de détenus dans plusieurs établissements, par exemple le pénitencier de Saxeriet (SG) garde 120 chevaux à cet effet. Les établissements de Wauwilemoos (LU) et de Witzwil (BE) gèrent également un élevage de poulains. Le foyer d'éducation de Prêles (BE) garde également des chevaux pour aider les jeunes à renouer un contact harmonieux avec les êtres vivants. La phrase clé de cette utilisation particulière pourrait être : « le cheval n'a pas de préjugé ».

4.5 L'utilisation pour les compétitions équestres traditionnelles (FSSE)

En ce qui concerne les chevaux de compétition, Bachmann relève une proportion de 24 % de chevaux qui participent à des compétitions équestres traditionnelles (saut d'obstacles, attelage, dressage, concours complet, endurance, courses, concours pour chevaux d'allure, western, etc.). La présente étude relève une proportion de 22 % d'équidés utilisés seulement pour la compétition et 44 % qui le sont souvent. S'appuyant sur une base de 60 000 équidés adultes, on peut compter 13 000 à 14 000 équidés (22-24 %) qui sont utilisés exclusivement pour la compétition. Si l'on ajoute ceux qui le sont souvent, on compterait un total d'environ 26 000 équidés utilisés pour la compétition au sens le plus large.

¹² <http://www.therapiecheval.ch>, <http://www.sv-hpr.ch>

¹³ <http://www.hippotherapie-k.org>

Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, la notion de compétition peut être définie de manière assez large par les utilisateurs et comprendre aussi les diverses joutes équestres. Dès lors, pour définir de manière précise le nombre d'équidés engagés en compétition, il faut se référer aux chiffres fournis par la Fédération suisse des sports équestres.

4.5.1 Les diverses disciplines de compétition de la FSSE

Le nombre de disciplines équestres varie selon les pays, mais on peut citer avant tout le saut d'obstacles, le dressage, l'attelage, le concours complet, la voltige, l'endurance et le reining. Toutes offrent des niveaux allant des épreuves élémentaires aux compétitions internationales de haut niveau. En 2004, la FSSE a organisé 542 manifestations, dont 16 de niveau international. Chaque manifestation peut comporter une ou plusieurs épreuves.

Figure 18 : Nombre d'épreuves hippiques organisées par la FSSE ; évolution entre 1985 et 2004 (Source FSSE).

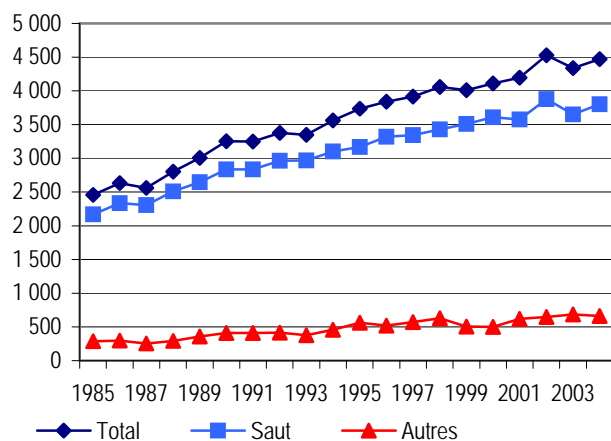
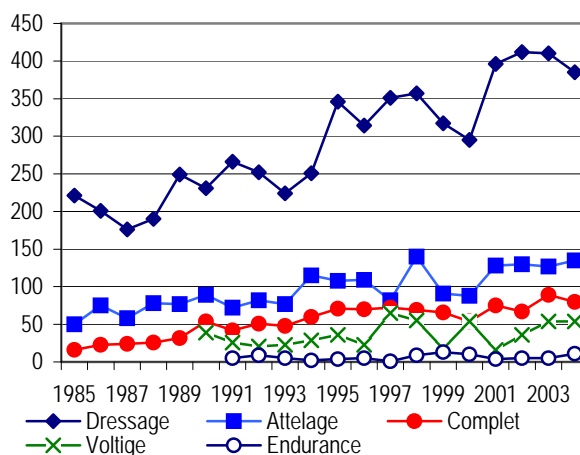


Figure 19 : Nombre d'épreuves hippiques organisées par la FSSE autres que le saut d'obstacles ; évolution entre 1985 et 2004 (Source FSSE).



De 1985 à 2004, le nombre d'épreuves sportives organisées sous l'égide de la FSSE a augmenté de 82 %, passant de 2 457 à 4 469 événements (figure 18). Les concours de saut d'obstacles dominent largement la scène sportive avec 3 804 épreuves en 2004. Actuellement 85.1 % des manifestations sont consacrées à cette discipline. Les autres disciplines (dressage, concours complet, attelage, voltige, endurance et reining) ont davantage progressé (figure 19). Le nombre d'épreuves de concours complet a quadruplé, passant de 16 à 80 événements. L'attelage est également une discipline qui progresse avec 135 épreuves en 2004, alors qu'elles n'étaient que 50 en 1985 (170.0 %). Le dressage, la discipline la plus répandue après le saut d'obstacles avec 385 épreuves en 2004, a progressé de 74.3 %. Le nombre de compétitions semble maintenant se stabiliser.

Comparaison avec l'Allemagne et la France (1986-2003)

La Suisse est un pays où les compétitions de saut d'obstacles sont majoritaires et prennent une part de 85.1 % en 2004. La même année, la proportion de manifestations réservées à cette discipline en France est de 71.9 %. En Allemagne, elle n'est que de 55.0 %.

Si l'on observe l'évolution du nombre de manifestations hippiques dans les pays étrangers pendant la période 1986-2003, on observe que la progression en Suisse (82 %) et en France (84 %) est analogue. En Allemagne, la progression est plus faible (40 %).

4.5.2 Les chevaux de sport inscrits au registre de la FSSE

La Fédération suisse des sports équestres est l'organisation faîtière du sport équestre en Suisse. À ce titre, elle recense les chevaux actifs dans les compétitions équestres en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Chaque année, elle enregistre à cet effet les nouveaux chevaux dans le registre des chevaux de sport. Depuis 1989, leur nombre s'est stabilisé entre 2 900 et 3 000 nouveaux sujets inscrits chaque année.

La majorité des chevaux inscrits au registre des chevaux de sport de la FSSE est importée. Cette part était de 69.9 % en 1983 et s'est abaissée progressivement pour atteindre 52.3 % en 1997, année où les chevaux nés en Suisse ont pris la plus grande part du marché avec 47.7 % des inscriptions. Depuis cette date, le nombre d'importations augmente à nouveau et en 2004, près de deux tiers (63.2 %) des nouvelles inscriptions étaient le fait de chevaux importés (figure 20).

Figure 20 : Nombre de nouvelles inscriptions de chevaux de sport au registre des chevaux de sport de la FSSE ; évolution 1982 - 2004 (Source : FSSE)

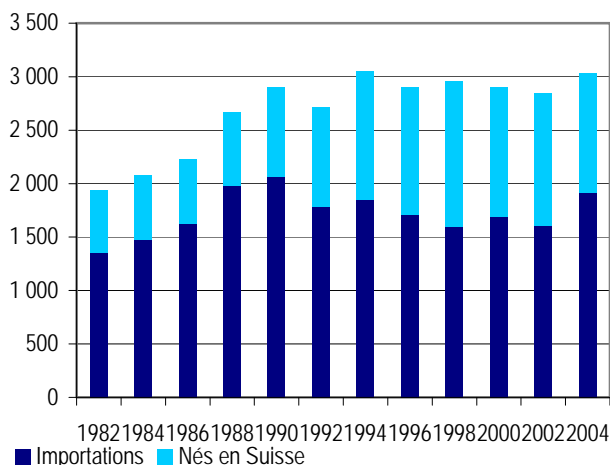
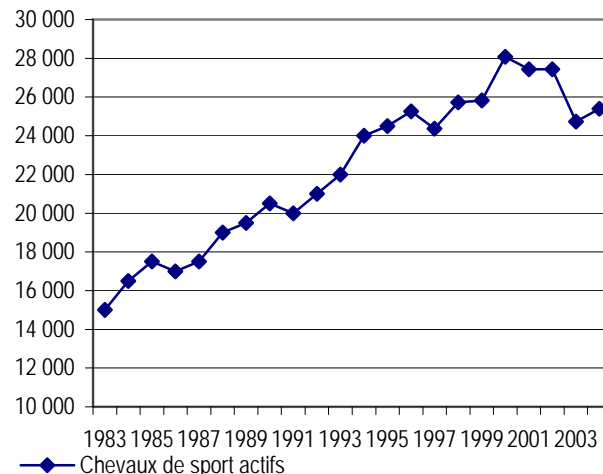


Figure 21 : Nombre de chevaux enregistrés par la FSSE ; évolution 1983 - 2004 (Source : FSSE)



L'inscription des chevaux destinés à la compétition doit être confirmée chaque année avant le début de la saison. Ceux qui ne sont plus destinés temporairement ou définitivement à la compétition sont inactivés. Le nombre de chevaux inscrits et actifs a passé de 15 000 sujets en 1983 à 25 396 en 2004. La progression a été continue jusqu'en 2000 avec un effectif maximal de 28 075. En 2003 et 2004, leur nombre s'est stabilisé aux environs de 25 000 sujets (figure 21). Depuis 2005, l'inscription au registre FSSE est également obligatoire pour les chevaux participant à des épreuves libres. Ceci explique pourquoi le nombre de nouvelles inscriptions augmente fortement à partir de cette année là.

Tous les chevaux actifs ne participent pas à des compétitions officielles. On peut partir du principe qu'un véritable cheval de compétition officielle devrait se classer au moins une fois pendant l'année. Dans les épreuves de saut d'obstacles, seul un tiers (7 021 en 1996 ; 7 851 en 2004) des chevaux actifs se classe. En 2004, 85.1 % des manifestations étaient consacrées à cette discipline. Si l'on extrapole en ajoutant environ 2 000 chevaux participant aux autres disciplines de dressage, d'attelage et de concours complet, on peut estimer que le nombre réel de chevaux de compétition officielle est voisin de 10'000 sujets. Les 15 000 autres chevaux sont inscrits au registre de la FSSE, mais ne participent qu'à des épreuves libres ou amicales souvent plus proches des joutes sportives que des compétitions.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, tous ces chevaux peuvent être utilisés à d'autres fins : élevage, enseignement, loisirs, thérapie, etc. Il faut également noter qu'environ un tiers de ces chevaux sont de jeunes chevaux nés en Suisse qui appartiennent encore très souvent à leurs éleveurs et qui débutent leur carrière dans des épreuves correspondant à leur âge.

Signalons enfin que les chevaux de course de trot et de galop, au nombre d'environ 800, ne sont pas recensés par la FSSE, mais par les organisations membres de la Fédération suisse des courses (FSC).

Répartition géographique des chevaux de sport

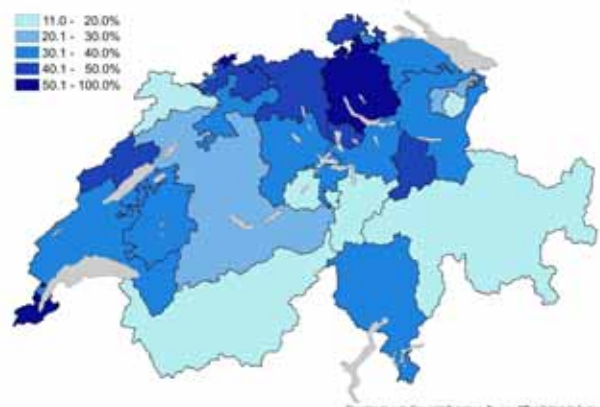
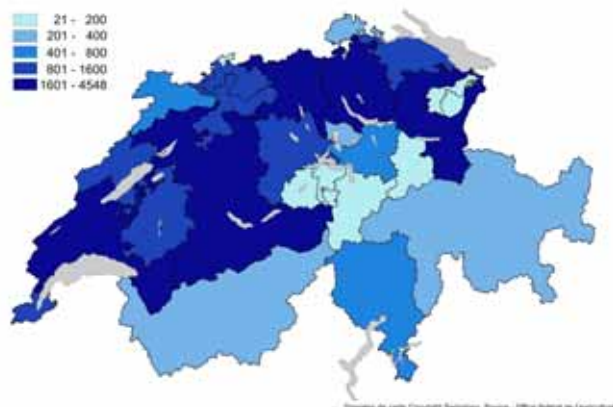
Plus de la moitié (55.7 %) des chevaux inscrits à la FSSE se répartissent entre les cantons de Berne, de Zurich, d'Argovie, de Vaud et de Saint-Gall (figure 22).

Si l'on compare les données de la FSSE avec les effectifs dans les cantons, on observe qu'en moyenne 33.2 % des chevaux détenus en Suisse sont enregistrés à la FSSE. Les cantons avec la plus grande densité de chevaux destinés au sport hippique, c'est-à-dire où plus de

50.0 % des chevaux détenus sont enregistrés à la FSSE (figure 23), sont les cantons de Bâle-Ville (100.0 %), de Genève (86.4 %) et de Zurich (51.3 %), trois cantons fortement urbanisés.

Figure 22 : Répartition dans les cantons des chevaux de sport enregistrés à la FSSE, août 2005 (Source : FSSE)

Figure 23 : Pourcentage d'équidés enregistrés à la FSSE en 2005 (Source : FSSE et OFS)



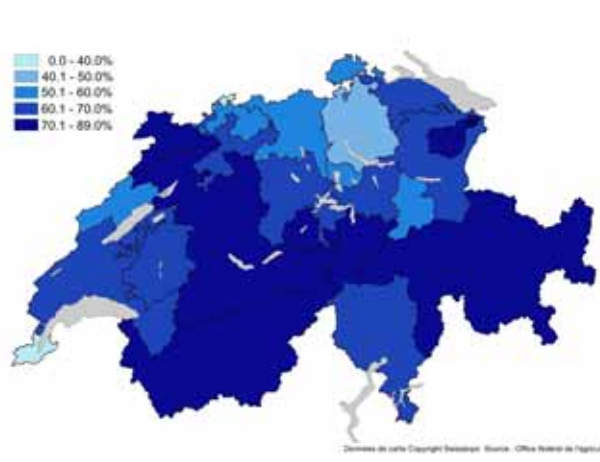
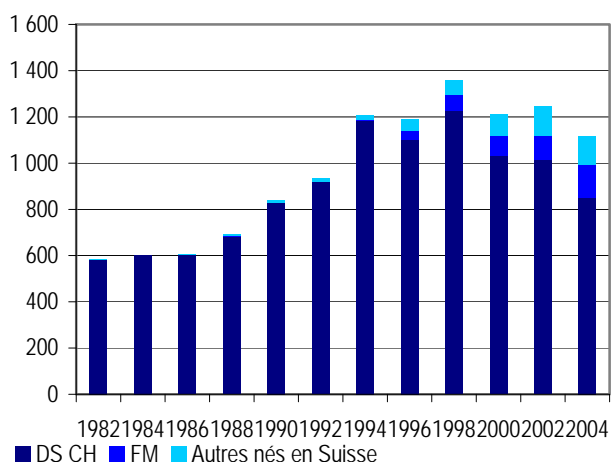
Répartition géographique des chevaux qui ne sont pas inscrits à la FSSE

Comme nous l'avons relevé plus haut, l'inscription au registre des chevaux de sport n'est pas obligatoire pour les chevaux qui ne participent pas aux compétitions équestres. Les cantons où la grande majorité (plus de 75.0 %) des chevaux n'est pas enregistrée à la FSSE (figure 24) sont les cantons du Jura (89.0 %), des Grisons (88.0 %), d'Obwald (87.2 %), d'Uri (86.2 %), du Valais (83.2 %) et d'Appenzell Rhodes-Intérieures (81.1 %). Ce sont les cantons où la très grande majorité des chevaux sont utilisés pour l'élevage, le travail (agriculture et forêt), le tourisme et les loisirs.

4.5.3 Les chevaux de compétition nés en Suisse et inscrits à la FSSE

Figure 24 : Nombre de nouvelles inscriptions de chevaux (DS CH, FM et autres nés en Suisse) au registre des chevaux de sport de la FSSE ; évolution 1982 - 2004 (Source : FSSE)

Figure 25 : Pourcentage d'équidés qui ne sont pas enregistrés à la FSSE en 2005 (Source : FSSE et OFS)



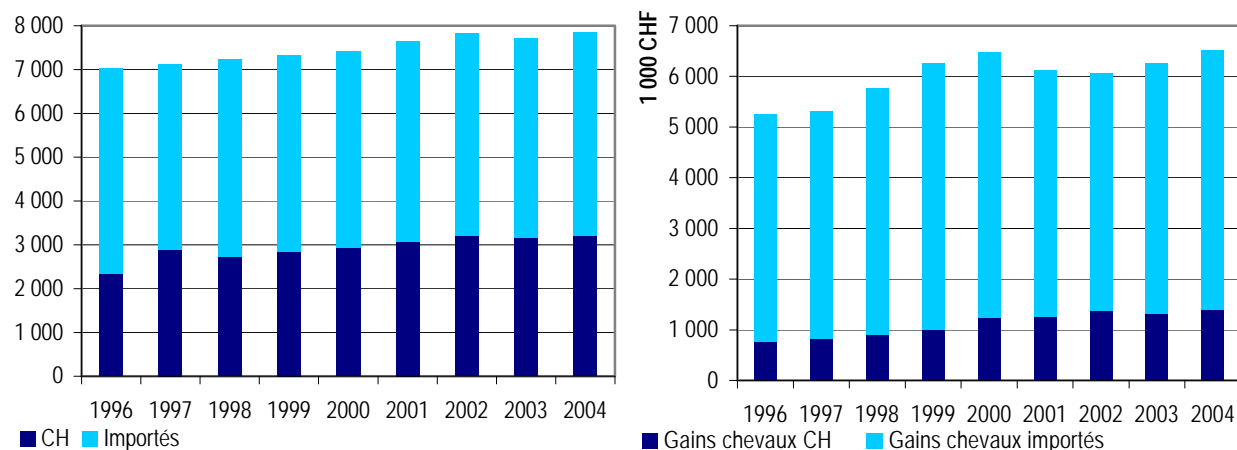
Les chevaux inscrits à la FSSE et nés en Suisse appartiennent à plusieurs races, en majorité à celle de demi-sang, le cheval de sport CH. En 1982, 580 chevaux de cette dernière race ont été inscrits à la FSSE, ce qui représente une proportion de 99.7 % des chevaux nés en Suisse inscrits. Cette part très élevée a diminué à partir de 1996 (figure 25) avec l'enregistrement progressif d'autres races destinées d'abord à l'attelage, puis à l'équitation américaine et aux autres disciplines émergentes. Le nombre maximum de nouvelles inscriptions de chevaux nés en Suisse a été atteint en 1998 avec 1 357 sujets, dont 90.5 % de demi-sang (cheval de sport CH).

En 2004, les inscriptions de chevaux nés en Suisse se composaient de 849 chevaux de sport CH, (76.0 %), de 146 franchises-montagnes (13.1 %) et de 122 sujets (5.0 %) comprenant des chevaux pour les épreuves de western (quarter horse, pinto et paint), des poneys, des pur-sang et diverses autres races.

Les résultats en compétition de saut d'obstacles

Figure 26 : Nombre de chevaux classés en compétition ; évolution 1996 - 2004 (Source : FSSE)

Figure 27 : Répartition des gains des chevaux classés en compétition entre chevaux nés en Suisse et chevaux importés ; évolution 1996 - 2004 (Source : FSSE)



Le nombre de chevaux nés en Suisse (toutes races confondues) et classés a progressé en passant de 2 326 en 1996 à 3 215 en 2004 (figure 26). Ils occupent une part d'environ 40.0 %, proportion constante depuis une dizaine d'années et légèrement supérieure au pourcentage annuel de nouvelles inscriptions (36.8 %) de chevaux nés en Suisse.

La compétitivité des chevaux nés en Suisse dans la discipline de saut d'obstacles

En saut d'obstacles, les gains distribués aux chevaux classés de toutes les races atteignent une somme totale de 6.5 millions de francs en 2004. Les gains totaux obtenus par les chevaux nés en Suisse ont progressé ces dernières années et atteint 1 million de francs en 1999, ce qui constitue à cette date une part d'environ 20 % du total des gains distribués. Cette part n'était que de 14.6 % en 1996. En 2004, cette part atteint 21.4 %, ce qui correspond à une somme de 1.4 millions de francs (figure 27).

Tableau 5 : Part de succès des chevaux nés en Suisse dans les divers niveaux de difficulté des compétitions de saut d'obstacles ; évolution 1996 – 2004 (Source : FSSE)

Niveau	Nombre de chevaux CH partants (%)		Part de classements des chevaux CH (%)	
	1996	2004	1996	2004
RI, LI, RI/LI	1 580 (37.7 %)	2 626 (47.6 %)	3 658 (35.9 %)	6 470 (46.7 %)
RII, LII, RII/LII	1 219 (29.2 %)	2 044 (42.6 %)	3 159 (29.2 %)	5 677 (42.9 %)
RIII, MI, RIII/MI	552 (22.2 %)	938 (31.0 %)	1 569 (20.3 %)	3 261 (33.2 %)
RIV, MI, RIV/MII	126 (13.2 %)	341 (23.6 %)	342 (13.1 %)	976 (24.8 %)
SI et SII	43 (8.9 %)	85 (15.5 %)	120 (7.9 %)	362 (18.4 %)

Cette part inférieure gagnée par les chevaux nés en Suisse s'explique surtout par le fait que les chevaux étrangers sont préparés et sélectionnés dans leur pays d'origine et que seuls ceux qui présentent suffisamment de qualité sont importés en Suisse par les marchands de chevaux. Ils débutent alors dans des compétitions où les possibilités de gains sont plus élevées que les épreuves dans lesquelles concourent les jeunes chevaux nés en Suisse (épreuves de Promotion CH). Ces épreuves réservées aux jeunes chevaux nés en Suisse permettent aux éleveurs de sélectionner leurs jeunes sujets et, pour les meilleurs, de les préparer aux épreuves officielles où ils rejoindront plus tard les chevaux importés ainsi que des chevaux indigènes plus âgés. Un bon nombre de jeunes chevaux ne poursuivent pas leur

carrière en compétition. Cela explique donc que si un cheval de compétition gagne en moyenne près de 800 francs par an, un cheval né en suisse n'en gagne qu'environ la moitié et un cheval étranger plus de deux fois plus, soit plus de 1 000 francs. Le gain moyen annuel d'un cheval né en Suisse passe cependant de 329 francs en 1996 à 434 francs en 2004 (annexe 6).

Le nombre d'épreuves et de chevaux engagés en compétition dépend des difficultés des épreuves et décroît avec l'augmentation de leur niveau, le niveau I (RI, LI et RI/LI) étant le plus facile, le niveau S (SI et SII) étant le plus élevé. Au cours de la dernière décennie, les chevaux nés en Suisse sont de plus en plus nombreux et ont pris une part bien plus importante tant sur le plan du nombre de chevaux inscrits dans les compétitions des divers niveaux que sur celui du nombre total de classements qu'ils obtiennent. Par rapport au total des classements obtenus par tous les chevaux partants, la part obtenue par les chevaux nés en Suisse augmente également (tableau 5).

Tableau 6 : Nombre moyen annuel de classements obtenus par les chevaux CH et importés ; évolution 1996 - 2004 (Source : FSSE).

	Niveau I (RI, LI, RI/LI)		Niveau II (RII, LII, RII/LII)		Niveau III (RIII, MI, RIII/MI)		Niveau IV (RIV, MI, RIV/MI)		Niveau S (SI, SII)	
	CH	Importés	CH	Importés	CH	Importés	CH	Importés	CH	Importés
1996	2.32	2.50	2.59	2.60	2.84	3.19	2.71	2.74	2.79	3.20
1997	2.30	2.41	2.61	2.61	3.12	3.03	2.48	2.72	2.97	3.05
1998	2.32	2.41	2.60	2.55	3.20	3.02	2.39	2.72	3.83	3.27
1999	2.25	2.39	2.53	2.50	3.16	3.03	2.67	2.71	3.26	3.35
2000	2.36	2.36	2.70	2.63	2.82	3.10	2.16	2.56	3.19	2.98
2001	2.50	2.60	2.70	2.71	3.08	3.15	2.38	2.59	3.75	3.12
2002	2.49	2.57	2.80	2.77	3.08	3.21	2.75	2.58	5.44	3.60
2003	2.42	2.63	2.85	2.87	3.06	3.22	2.69	2.71	3.72	3.34
2004	2.46	2.55	2.78	2.74	3.48	3.14	2.86	2.68	4.26	3.45

Le nombre moyen de classements obtenus par cheval et par année varie aussi entre les chevaux nés en Suisse et importés de l'étranger (tableau 6). Ce chiffre varie entre 2.5 classements par année et par cheval dans les catégories faciles à 4.3 classements au niveau le plus difficile (niveau S). De manière générale, les chevaux nés en Suisse se classaient en 1996 moins souvent que les chevaux importés dans tous les niveaux de difficulté, mais en particulier au niveau I, III, IV et S. Cet écart entre les chevaux nés en Suisse et nés à l'étranger s'est réduit progressivement jusqu'en 2004 et passe en faveur des chevaux nés en Suisse dans plusieurs catégories. C'est particulièrement le cas dans les catégories SI et SII où le petit nombre de chevaux nés en Suisse qui y participent se classent en moyenne plus souvent que les chevaux importés.

La compétitivité des chevaux nés en Suisse dans les autres disciplines

Ces dernières décennies, plusieurs chevaux nés en Suisse se sont illustrés dans des compétitions internationales de dressage, de concours complet et d'attelage. Leur nombre n'est pas suffisant pour établir des statistiques pertinentes entrant dans le cadre de ce rapport.

4.6 Les chevaux de courses

Le nombre de chevaux participant à des courses de galop ou de trot a diminué entre 1995 et 2003, passant de 956 en 1996 à 746 en 2003 (figure 28). Le nombre de galopeurs est légèrement plus élevé que le nombre de trotteurs. Le nombre de courses organisées chaque année est stable depuis 10 ans et fluctue autour de 400 par année, la moitié étant des courses réservées aux trotteurs (figure 29).

Figure 28 : Nombre de chevaux de courses (galop et trot) ; évolution entre 1995 et 2003 (Source : Fédération suisse des courses)

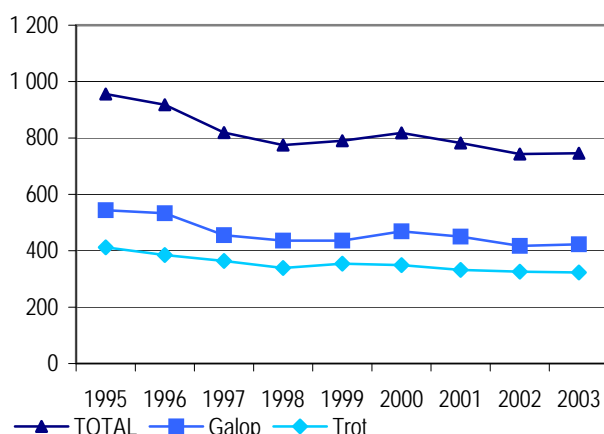
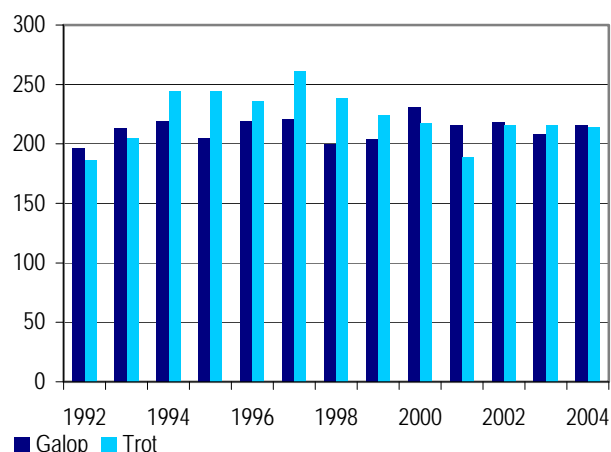


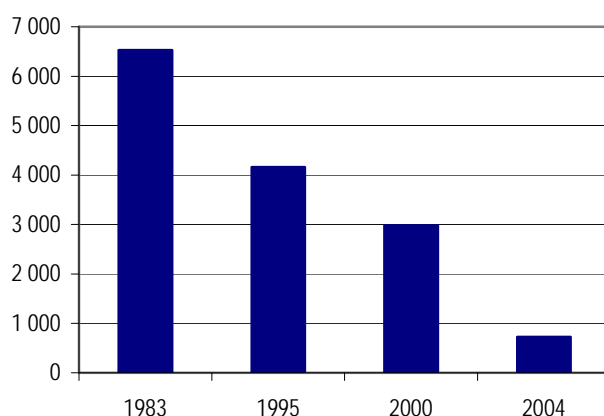
Figure 29 : Nombre de courses (galop et trot) ; évolution entre 1992 et 2004 (Source : Fédération suisse des courses)



4.7 Les chevaux dans l'armée et dans la police

Le nombre de chevaux engagés par l'armée a été fortement réduit (figure 30), mais le cheval est toujours utilisé par les troupes du train. Dans le cadre actuel, les troupes du train sont subordonnées au Centre de compétence du service vétérinaire et des animaux de l'armée (cen comp SVAA) à Schönbühl près de Berne.

Figure 30 : Nombre de chevaux engagés dans les troupes du train ; évolution entre 1983 et 2004 (Source : DDPS)



Aujourd'hui, il ne reste plus que six colonnes de train et une compagnie vétérinaire utilisant 650 chevaux. Leur mission consiste avant tout à transporter du matériel de la troupe. Cette troupe peut aussi être engagée au profit de la population civile pour des travaux lors de catastrophes naturelles (tempêtes, inondations, avalanches, etc.). Le budget est estimé à environ 1.0 millions de francs, sans compter 2.5 millions de francs du mandat de prestations accordé au Centre équestre national de Berne.

Malgré une utilité préventive reconnue, la police montée professionnelle n'est pratiquement pas utilisée en Suisse. Même à Zurich, la plus grande métropole de Suisse,

la police montée de la ville créée en 1908 a été abandonnée en 2005 pour des raisons financières. Elle coûtait entre 70 000 et 95 000 francs par année et était considérée comme élitaire par certains milieux. Plusieurs troupes de police à cheval sont opérationnelles dans les villes suisses, mais souvent occasionnellement et sur un mode de milice. On en connaît une à Berne et à Martigny, ville où s'est déroulé le championnat de Suisse des troupes de police montée le 17 et 18 mars 2006¹⁴.

4.8 L'utilisation pour le travail

Les chevaux utilisés pour le travail (agriculture, sylviculture, transports) ne représentent plus qu'une petite minorité. L'étude Bachmann (Bachmann 2002) relève que 2.5 % des chevaux adultes étaient affectés à ces tâches en 1997. En 2006, les réponses de l'enquête menée pour cette étude indiquent que 85 % des équidés ne sont jamais utilisés pour le travail, que 1 % sont exclusivement affectés à cette utilisation et que 3 % le sont souvent. Prenant une base de

¹⁴ LÉGER Steve, Police municipale de Martigny, police montée, IPA REVUE International Police Association, 2006 4/6, pp. 15-18.

60 000 adultes, on peut en déduire qu'environ 2 000 équidés sont régulièrement utilisés pour le travail. Ils sont surtout détenus par les agriculteurs et les éleveurs.

Parmi les utilisations auxquelles il faut accorder de l'attention, figure l'utilisation du cheval en forêt pour de multiples travaux favorisant une exploitation durable. Les chevaux sont par exemple engagés pour l'entretien des berges de rivières et des réserves naturelles, l'exploitation forestière ou le débroussaillage. Bien que les forestiers soient peu convaincus de cette méthode pour des raisons de rapidité et de rentabilité immédiate, cette pratique n'est pas désuète et présente, à long terme, des avantages tant sur le plan économique qu'environnemental. En comparaison du tracteur, le cheval présente l'intérêt d'éviter les blessures aux peuplements et d'occasionner moins de dégâts au sol. Les entreprises de débardage disposent maintenant de techniques très performantes pour collaborer avec les engins mécanisés. C'est dans ces conditions que le cheval apporte le plus d'avantages. Dans des conditions normales, on estime qu'un cheval est en mesure de débusquer environ 5 m³ par heure sur une distance de 30 m. Cette solution a déjà séduit de nombreuses collectivités publiques en Europe et en Suisse, par exemple à Onex (GE) où le Conseil municipal, soucieux d'éviter les interventions lourdes des machines, a décidé de faire intervenir chaque fois que c'est possible une entreprise professionnelle de débardage pour l'exploitation forestière¹⁵.

4.9 Le lait

En Sibérie et en Asie centrale, le lait de jument est largement consommé par des peuplades qui lui accordent des vertus de longévité. De nombreux naturopathes le proposent pour ses vertus diététiques et fortifiantes ou pour remplacer le lait maternel, car sa composition est très voisine. Comme il ne peut pas être traité par la chaleur, par exemple par pasteurisation, il doit être lyophilisé ou congelé immédiatement après la traite. Sa production rencontre quelques problèmes, en particulier ceux de la saisonnalité de la production et de la protection des animaux, car cette production prive le poulain d'une partie de sa ration. La production suisse est confidentielle, mais c'est un produit à haute valeur ajoutée. Un producteur suisse offre par exemple du lait de jument congelé au prix de 30 francs le litre¹⁶. Avec le lait de brebis et de chèvre, cette production ne représente que le 0.5 % de la production laitière indigène selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique.

Le lait de jument, comme celui d'ânesse, rentre aussi dans la composition de cosmétiques comme les crèmes, le savon ou le shampoing. Ces produits sont en majorité produits dans les pays voisins (Allemagne, Autriche, France), mais une savonnerie artisanale suisse propose divers produits contenant du lait d'ânesse¹⁷.

¹⁵ HAUSERMANN Elisabeth (2006), Le cheval, instrument moderne et écologique pour le travail sylvicole, Le genevois, No 5, 17 mars 2006, p. 6.

¹⁶ <http://www.stutenmilchhof.ch>

¹⁷ <http://www.educanes.ch>

5 Les détenteurs et les propriétaires d'équidés

Le nombre de propriétaires d'équidés est d'environ 45 000 personnes, mais de nombreux équidés ne sont pas détenus par leur propriétaire. En 2005, le nombre total de détenteurs d'équidés est d'environ 18 000, dont 13 000 sont des exploitations agricoles. L'âge moyen des détenteurs d'équidés est de 47 ans. 42 % des détenteurs sont des femmes. Chaque détenteur détient en moyenne 4-5 équidés. 35 % des détenteurs détiennent plus de 5 équidés, 22 % plus de 10 têtes et 9 % détiennent plus de 25 équidés.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, elles détiennent en moyenne 5.5 équidés. Environ 50 % d'entre elles détiennent plus de 5 équidés. Avec 14.1 équidés, le canton de Genève est celui où l'on observe le plus grand nombre de sujets par exploitation agricole en 2005. Il est suivi du canton du Jura avec 10.0 équidés par exploitation. L'élevage et la garde des chevaux jouent un rôle essentiel, voir existentiel, dans l'économie agricole de ces canton.

Le nombre d'exploitations agricoles qui détiennent des équidés est resté pratiquement stable entre 1996 et 2005, mais le nombre de détenteurs de chevaux a diminué de 6.2 %, tandis que celui d'autres équidés a augmenté de 60.6 %.

24.3 % des détenteurs d'animaux de rente détiennent des équidés. Cette proportion atteint 52.3 % dans le canton de Genève et 46.5% dans celui du Jura. Ces dernières années, le nombre de détenteurs d'animaux de rente a diminué jusqu'à 34.0 % selon les espèces, tandis que celui des détenteurs d'équidés n'a accusé qu'une baisse minime (1.4 %). La progression du nombre de détenteurs d'équidés est particulièrement forte (32.6 %) dans la Région lémanique (VD, VS et GE), en particulier en Valais (64.5 %). Le canton de Berne accuse par contre une baisse de 20 %.

5.1 La définition des termes de détenteur et de propriétaire

Dans le cadre de cette étude, on entend par détenteur une personne morale ou physique qui détient des équidés, par exemple une exploitation agricole, une école d'équitation, une pension pour chevaux ou un tiers. Ces équidés peuvent être en propriété du détenteur ou de tiers. Le terme de détenteur est donc différent de celui de propriétaire qui s'applique à celui qui possède l'animal. Les détenteurs d'équidés n'utilisent pas obligatoirement eux-mêmes les animaux qu'ils gardent. La question des utilisateurs est abordée dans un chapitre particulier.

5.2 Les détenteurs et propriétaires d'équidés en 2005

5.2.1 Le nombre total de détenteurs et leur statut socioprofessionnel

Le nombre total d'équidés détenus en Suisse peut être estimé à 85 000, dont 71 000 équidés dans environ 13 000 exploitations agricoles et 14 000 équidés détenus par d'autres détenteurs non agricoles regroupant diverses catégories socioprofessionnelles. Ils étaient encore environ 7 000 pour 16 000 équidés peu avant 1996, détenant en moyenne 2.3 équidés chacun. Actuellement, en l'absence d'enregistrement obligatoire de équidés, ce leur nombre ne peut être qu'estimé.

Une étude détaillée des données du canton de Fribourg en 2006, un canton qui recense les chevaux chez tous les détenteurs, montre que les détenteurs non agricoles, dont quelques manèges, détiennent en moyenne 3.1 équidés. Dans ce canton, les exploitations agricoles détiennent une moyenne de 5.5 équidés, ce qui correspond à la moyenne suisse.

On peut admettre que le nombre moyen d'équidés gardés par des détenteurs autres que des exploitations agricoles doit être proche de trois équidés par détenteur. Ainsi, les 14 000 équidés détenus en dehors des exploitations agricoles devraient l'être par environ 5 000 détenteurs. Dès lors, le nombre total de détenteurs d'équidés – exploitations agricoles et non agricoles – peut être estimé à environ 18 000 en 2005.

Les exploitations agricoles peuvent revêtir plusieurs formes de statuts selon qu'elles exploitent ou non une pension de chevaux ou une école d'équitation. Le tableau 7 présente une synthèse de la répartition des équidés entre les principales catégories socioprofessionnelles estimée sur la base des diverses sources d'informations à disposition.

Tableau 7 : Estimation de la répartition des détenteurs et des équidés dans les exploitations agricoles ou non agricoles

	Exploitations agricoles				Exploitations non agricoles			TOTAL
	Sans pension de chevaux	Avec pension de chevaux	Manèges	Total	Manèges	Propriétaires	Total	
Détenteurs (N)	9 000	3 850	150	13 000	300	4 700	5 000	18 000
Équidés (N)	47 000	20 000	4 000	71 000	8 300	5 700	14 000	85 000

5.2.2 Le sexe, l'âge et les préférences des détenteurs

L'enquête effectuée pour la présente étude montre que 41.6% de l'ensemble des exploitations détentrices de chevaux, qu'elles soient agricoles ou non, sont gérées par des femmes. Dans les exploitations agricoles, ce taux est inférieur (21.2%). L'enquête menée par Ionita en 2003 montre cependant que 53.2% des exploitations qui détiennent des franchises-montagnes sont gérées par un couple.

La proportion de femmes est de 30% parmi les détenteurs qui préfèrent avant tout la compétition, de 40% parmi ceux qui préfèrent les loisirs et de 50% parmi ceux qui préfèrent le contact avec la nature. 64% des femmes déclarent privilégier le contact avec la nature, mais seulement 10% annoncent que la compétition est leur motivation principale. Seulement 45% des hommes sont motivés avant tout par le contact avec la nature.

L'âge moyen des détenteurs et des détentrices est de 48 ans. Aucune différence majeure n'est observée ni entre les exploitations agricoles, les manèges ou les détenteurs privés, ni entre les diverses orientations des exploitations (compétition, loisirs, élevage, races, etc.). Cet âge près de la cinquantaine bien plus élevé que celui des cavaliers et cavalières (cf. chapitre 6), montre bien que les détenteurs ne sont pas les principaux utilisateurs, mais plutôt des prestataires de services.

5.2.3 Le nombre de propriétaires

L'étude menée pour le rapport montre qu'en moyenne 50 % des chevaux détenus n'appartiennent pas au détenteur, chaque propriétaire privé possédant en moyenne 2.5 chevaux. Nous avons indiqué plus haut que les exploitations qui ne détiennent que très peu de chevaux sont sous-représentées. Ce chiffre est donc lui aussi surévalué et devrait se situer plus près de deux équidés par propriétaire. Cela est du reste confirmé par les données de la FSSE couvrant 18 855 propriétaires de chevaux de sport en 2005, indiquant qu'un propriétaire d'équidés possède en moyenne 1.6 chevaux. Le nombre de propriétaires d'équidés devrait donc être d'environ 45 000 personnes.

5.3 Le nombre d'équidés par détenteur

Le nombre d'équidés détenus dans chaque exploitation agricole a augmenté de 44.4 %, passant d'environ 3.8 têtes en 1996 à 5.5 en 2005 (annexes 2 à 5). La progression est également marquée pour les chevaux dont le nombre par exploitation agricole passe de 3.9 à 5.4 pendant la même période, soit une augmentation de 40.2 %. Avec 14.1 équidés, le canton de Genève est celui où l'on observe le plus grand nombre de sujets par exploitation agricole. C'est un canton qui compte de nombreuses exploitations agricoles gérées comme des centres équestres et pensions pour chevaux. Il est suivi du canton du Jura avec 10.0 équidés par exploitation. L'élevage et la garde des chevaux joue donc un rôle essentiel, voire existentiel, dans l'économie agricole de ces cantons. En ce qui concerne le nombre de chevaux détenus, le canton de Genève vient aussi en tête avec 12.0 chevaux par détenteur agricole, suivi du canton du Jura avec 10.2 chevaux par exploitation. L'enquête menée pour l'étude montre qu'au maximum 50 % des exploitations agricoles détiennent plus de cinq équidés, 33 % plus de dix et 11 % plus de 25 têtes.

Deux études récentes (Bachmann 2002 ; Knubben et Stauffacher 2005) ont porté sur les conditions de garde dans un nombre représentatif d'exploitations suisses. Dans les deux études, chaque exploitation détient en moyenne 4.1 équidés.

L'étude de l'ensemble des détenteurs qui ont répondu au questionnaire montre que 35 % des détenteurs détiennent plus de cinq équidés, 22 % détiennent plus de dix têtes et 9 % détiennent un effectif supérieur à 25. Seul 2 % ne détiennent qu'un seul équidé.

Dans les exploitations privées, autres que les manèges et les exploitations agricoles, seulement 16 % des détenteurs gardent plus de cinq chevaux et plus et 6% détiennent plus de dix têtes. Les écoles d'équitations détiennent en moyenne plus de chevaux que les autres exploitations ; 80 % gardent plus de dix équidés.

5.4 L'évolution du nombre de détenteurs agricoles entre 1983 et 2005

Tableau 8 : Détenteurs d'équidés dans les exploitations agricoles entre 1983 et 2005 (Sources : OFS, Recensement fédéral du bétail, Reflets de l'agriculture)

Détenteurs	Recensement des exploitations agricoles et non agricoles			Recensement des exploitations agricoles	
	1983	1988	1993	1996	2005
Équidés				13 101	12 915
Chevaux	17 662	16 988	15 674	10 948	10 269
Autres équidés	4 555	5 499	5 991	3 892	6 250

Le recensement du bétail effectué par l'OFS en 1983, regroupant la totalité des détenteurs – agriculteurs et non agriculteurs –, dénombre 17 662 détenteurs de chevaux et 4 555 détenteurs d'autres équidés (poneys, ânes et hybrides). Un détenteur pouvant faire partie des deux catégories s'il détient à la fois des chevaux et d'autres équidés. À cette date, 63 % (11 123) de ces derniers sont des exploitations agricoles détenant 55 % des chevaux, soit 25 581 têtes. Le recensement fédéral du bétail de

1993 dénombre 15 674 exploitations qui détiennent des chevaux. 60 % (9 412) d'entre elles sont agricoles et détiennent 67.6 % de l'effectif. C'est le recensement le plus récent qui tienne compte des exploitations non agricoles.

Comme relevé plus haut, seules les exploitations agricoles font l'objet d'un relevé des structures dès 1996. C'est la raison pour laquelle le nombre de détenteurs et d'équidés est inférieur à cette date (tableau 8). On peut estimer, sur la base de l'écart entre 1993 et 1996, que près de 7 000 exploitations non agricoles (17 000 équidés) n'ont plus été recensées depuis 1993. Le nombre d'exploitations agricoles qui détiennent des équidés est pratiquement resté stable (-186 exploitations ; -1.4 %) entre 1996 et 2005. En détail, le nombre de détenteurs de chevaux a diminué de 6.2 % et celui d'autres équidés a augmenté de 60.6 %.

Avec 32.6 %, la progression du nombre de détenteurs d'équidés est particulièrement forte dans la Région Lémanique (VD, VS et GE), en particulier en Valais (64.5 %). La Suisse Orientale (AI, AR, GL, GR, SG, SH, TG) enregistre une progression de 11.6 % et la Suisse Centrale (LU, OW, NW, SZ, UR, ZG) reste pratiquement stable (-1.1 %). Par contre, l'Espace Mittelland (BE, FR, JU, NE, SO) accuse une baisse de 15.1 % due en grande partie à la diminution enregistrée dans le canton de Berne (-20.0 %) qui perd environ 750 exploitations détentrices d'équidés.

5.4.1 La comparaison entre les détenteurs d'animaux de rente

Figure 31 : Proportion d'exploitations agricoles détenant des équidés par rapport aux détenteurs de bétail ; évolution 1996 - 2005 (OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch)

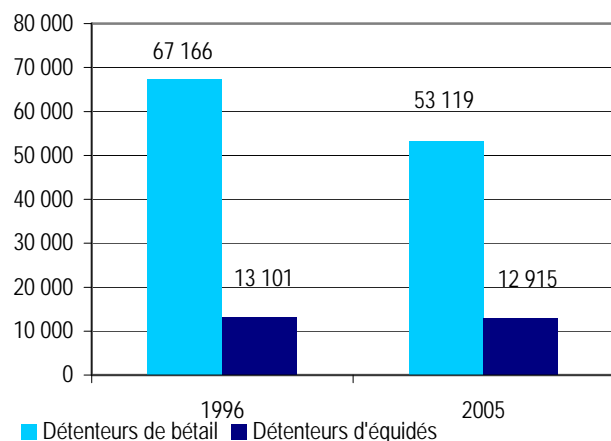
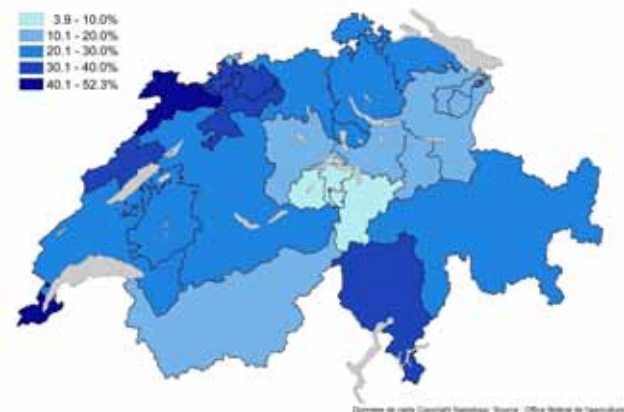


Tableau 9 : Variation du nombre d'exploitations agricoles détentrices des diverses espèces d'animaux de rente ; évolution 1996 - 2005 (Sources : OFS, Recensement fédéral du bétail, Reflets de l'agriculture)

Détenteurs	Variation 1996 – 2005 (%)	Variation 1996 – 2005 (n)
Bétail	-20.9 %	-14 047
Bovins	-20.8 %	-11 921
Vaches	-23.7 %	-13 077
Porcs	-34.0 %	-6 055
Moutons	-19.8 %	-2 741
Chèvres	-9.6 %	-704
Poules	-32.6 %	-8 311
Équidés	-1.4 %	-186

De manière générale, le nombre de détenteurs d'animaux de rente a diminué jusqu'à 34.0 % selon les espèces, mais cette baisse n'a que très peu affecté la garde des équidés (figure 31 et tableau 9). En 2005 on comptait 53 119 exploitations agricoles détenant du bétail, dont 12 915 détenaient des équidés, soit une proportion de une exploitation sur quatre. En 1996, ce rapport était de un sur cinq.

Figure 32 : Proportion d'exploitations agricoles détenant des équidés par rapport aux détenteurs d'animaux de rente en 2004 (OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch)



La proportion de détenteurs d'équidés par rapport au nombre de détenteurs de bétail varie fortement selon les régions et les cantons (figure 32). Les régions où la proportion de détenteurs d'équidés est la plus élevée sont la Suisse du Nord-Ouest (AG, BL, BS) avec 28.8 %, l'Espace Mittelland (BE, FR, NE, JU, SO) avec 26.0 % et la Région Lémanique (GE, VD, VS) avec 24.0 %. Les cantons avec la proportion la plus importante sont Genève (52.3 %), Jura (46.5%), Bâle-Campagne (35.3%), Soleure (32.9 %), le Tessin (31.6 %), Neuchâtel (30.2 %), Vaud (28.5 %) et Zurich (28.4 %).

6 Les utilisateurs et les professionnels

Les équidés sont utilisés pendant les loisirs par des personnes qui ne retirent aucun profit financier de cette activité sportive. 231 000 d'entre elles pratiquent régulièrement l'équitation ou l'attelage et 72 000 pratiquent intensément ce sport. Le nombre d'adeptes de l'équitation a progressé de 6.5 % entre les années 2001 et 2003. L'équitation figure au 17^{ème} rang des sports préférés des Suisses et l'âge moyen des pratiquants est de 34 ans. La proportion de femmes est de 74 %, ce qui le place parmi les sports les plus féminins juste après la danse.

On compte environ 1 000 cavaliers et entraîneurs professionnels, ainsi qu'environ 200 écuyers et palefreniers actifs. L'Association suisse des propriétaires de manèges et maîtres d'équitation compte 325 membres actifs. Environ quinze entraîneurs professionnels préparent les chevaux de course. 170 spécialistes pratiquent l'hippothérapie et la thérapie avec le cheval.

Le sport hippique attire en majorité des jeunes femmes. Depuis son introduction, 35 000 personnes ont suivi une formation élémentaire en équitation et en attelage et ont obtenu un brevet. 4 200 personnes réussissent l'examen de brevet chaque année, mais seulement 12.2 % d'entre elles poursuivent une formation jusqu'à l'obtention d'une licence. Environ 87.3 % des personnes qui obtiennent un brevet sont des femmes. 68.4 % des brevets sont remis à des femmes âgées de moins de 20 ans. Chaque année, environ 500 nouvelles licences sont attribuées et 8 300 cavalières et cavaliers renouvellent leur licence.

6.1 Les utilisateurs de chevaux pendant les loisirs

L'Institut de recherches sur les loisirs et le tourisme de l'Université de Berne¹⁸ dénombre 231 000 personnes (soit environ 3 % de la population) qui pratiquent régulièrement l'équitation et 72 000 qui pratiquent intensément ce sport. Sur 37 sports étudiés par cet institut, l'équitation figure au 26^{ème} rang (annexe 8), mais avant le hockey sur glace, le handball, l'athlétisme, la voile, le golf, la course à pied, les courses d'orientation, le surf, le skateboard, l'aviron, le parapente et le delta. Les chiffres mentionnés par cet institut montrent que le nombre d'adeptes de l'équitation a progressé de 6.5 % entre les années 2001 et 2003, ce qui place l'hippisme au 10^{ème} rang en termes de progression, mais derrière des sports en plein développement comme le skateboard, le hockey sur glace, la pêche, le golf, le plongeon, le snowboard, l'aviron, le football et le patinage.

Quelques recoupements confirment ce nombre d'adeptes. Le rapport de 1987 sur le cheval relevait que 150 000 personnes pratiquaient l'équitation ou une autre forme d'activité physique sportive liée au cheval (attelage, randonnée, etc.), ce qui revenait à dire qu'en moyenne un cheval était utilisé par 3 personnes. En utilisant ce quotient et un effectif de 80 000 équidés, on peut en déduire qu'environ 240 000 personnes pratiquent plus ou moins régulièrement l'équitation ou l'attelage.

Les études sur l'utilisation des équidés citées plus haut montrent qu'environ 50 000 sujets sont utilisés exclusivement pendant les loisirs. En utilisant le même facteur de trois personnes par cheval, on peut estimer à 150 000 le nombre de femmes et d'hommes qui pratiquent l'équitation, l'attelage ou toute autre forme d'occupation physique avec le cheval sans jamais participer à des compétitions ou être affiliés à un club. Ajoutés aux 72 000 personnes (voir 6.3) qui gravitent autour de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE), on atteint aussi un total de 220 000 individus pratiquant un sport hippique.

Un sondage élaboré en 2003 par la FSSE et portant sur un échantillon homogène de personnes connaissant la FSSE et montant à cheval, ayant accès à Internet ou abonnées au Bulletin (organe officiel de la FSSE) montre que 62 % des personnes qui ont répondu sont des femmes et que 58 % ont moins de 40 ans. 7 % ont plus de 55 ans. Cette étude, abordée sous l'angle du sport de compétition, n'est cependant pas représentative de l'ensemble de la population pratiquant un sport équestre. Seulement 16 % a indiqué pratiquer l'équitation de loisir.

¹⁸ www.fif.unibe.ch

Une autre étude (Lamprecht et Stamm 2000) montre que l'équitation figure au 17^{ème} rang des sports préférés des Suisses et que l'âge moyen des pratiquants est de 34 ans. La proportion de femmes est de 74 %, ce qui le place parmi les sports les plus féminins juste après la danse. Une étude des mêmes auteurs étendue (Lamprecht et Stamm 2001) montre que cette passion peut durer jusque dans la deuxième tranche de vie. 4 % de la population de seniors de 49 à 59 ans déclare avoir pratiqué l'équitation au cours de la dernière année, ce qui place ce sport au 12^{ème} rang des sports pratiqués par cette tranche d'âge.

6.2 Les professionnels

Les professionnels qui utilisent les chevaux sont les écuyers, les enseignants, les jockeys, les drivers de courses au trot, les entraîneurs de chevaux pour les courses, ainsi que les spécialistes qui utilisent les chevaux pour le tourisme, le spectacle, l'hippothérapie et la thérapie équestre. La plupart engagent des palefreniers pour assurer les soins. L'utilisation des chevaux pendant les loisirs engendre de nombreuses occupations lucratives à temps plein ou partiel.

6.2.1 Les professionnels du loisir

Ce sont avant tout des personnes qui encadrent une large palette d'activités centrées sur le tourisme équestre, le spectacle équestre et le conseil dans les domaines de la relation entre l'humain et le cheval. On peut citer en particulier les accompagnateurs pendant les randonnées et les animateurs de manifestations équestres. Sans qu'il soit possible de recenser le nombre exact de chuchoteurs (synonymes : nouveaux maîtres), on observe que cette activité est en progression. Elle se caractérise surtout par une nouvelle approche pour traiter les chevaux présentant divers problèmes de comportement. En Suisse, ces activités ne sont pas des métiers au sens strict, attendu qu'il n'existe pas de formations professionnelles reconnues, mais un nombre grandissant de personnes sont actives dans ces domaines. La plupart exercent d'autres occupations en rapport avec le cheval : gérant de pension pour chevaux, formateur de chevaux ou enseignant. Il n'existe aucune association fédérant ces acteurs dont le nombre reste ainsi inconnu.

6.2.2 Les cavaliers professionnels

En ce qui concerne les disciplines de la FSSE (saut, dressage, concours complet et attelage), le nombre de professionnels est difficile à chiffrer exactement, car la FSSE ne les distingue pas des amateurs. Cependant le niveau de difficulté des épreuves permet de l'estimer. Dans les niveaux les plus difficiles (MII, S et concours internationaux), seuls les sportifs qui disposent de plusieurs montures, d'installations d'entraînement et du temps nécessaire sont en mesure de participer avec un succès durable et peuvent être considérés comme des professionnels. Ce niveau représente environ 10 % des épreuves et des départs. Si l'on compte en moyenne 8 500 licenciés qui participent à de telles compétitions, on peut donc estimer le nombre de professionnels dans ces disciplines à environ 800 à 900. A ce chiffre, on peut encore ajouter quelques entraîneurs de chevaux de sport recrutés parmi les anciens sportifs. Au total, on peut ainsi compter environ 1 000 cavaliers et entraîneurs professionnels actifs dans les compétitions organisées par la FSSE. Il faut cependant souligner qu'ils ne tirent pas leurs revenus exclusivement des gains en compétitions, mais aussi de l'enseignement et de la vente de chevaux.

6.2.3 Les maîtres d'équitation, les écuyers et les palefreniers

L'Association des professionnels de l'équitation et propriétaires de manèges (ASPM)¹⁹, fondée vers 1954, a pour objectif la défense professionnelle des écoles d'équitation et la formation des maîtres d'équitation, des écuyers, des palefreniers et des cavaliers de course. Elle compte 325 cotisants, dont 125 maîtres d'équitation diplômés, ainsi que des propriétaires de manège et des écuyers.

¹⁹ <http://www.aspm-svbr.ch>

La Suisse comptant environ 600 écoles d'équitation, on peut ainsi admettre que près de la moitié des écoles d'équitation ne sont pas représentées par cette association de professionnels et que seulement 20 % disposent d'un maître d'équitation titulaire d'un diplôme fédéral.

La tâche de l'écuyer consiste à éduquer les chevaux et à les préparer pour les épreuves sportives. Il n'est pas rare qu'il participe à des concours hippiques.

Le palefrenier travaille dans un centre équestre, une écurie de course ou pour le compte d'un ou de plusieurs propriétaires privés. Il nourrit, soigne et prépare les chevaux. Il est aussi responsable de l'ordre et de la propreté. Ses compétences professionnelles ne lui permettent pas de former des chevaux et de donner des cours d'équitation, mais il est en mesure de bouger les chevaux sous la selle. La majorité ne devient pas membres de l'ASPM après avoir terminé la formation.

Il n'existe pas de registre des diplômés qui pratiquent encore leur métier. Les observations montrent qu'une très grande proportion abandonne leur métier pour diverses raisons. Le nombre de diplômés et diplômées encore actifs devrait être d'environ 200 (écuyers et palefreniers), mais un bon nombre n'est pas membre de l'ASPM.

6.2.4 Les professionnels des courses

Dans les courses de chevaux de galop et de trot, on distingue les entraîneurs de chevaux et ceux qui les montent ou les mènent pendant la course. Un certain nombre est titulaire du certificat de capacité de cavalier pour les courses. La majeure partie des propriétaires entraînent leurs propres chevaux, le plus souvent au nombre de un ou deux.

En ce qui concerne les courses de galop, environ quinze entraîneurs publics préparent chacun, contre rémunération, dix à quinze chevaux de courses appartenant à des propriétaires. Les jockeys, même s'ils sont rémunérés pour la monte des chevaux en course, ont par contre une autre profession. La situation est analogue pour les courses de trot où une douzaine d'entraîneurs publics sont actifs.

En 2004, on compte environ 130 drivers amateurs et 50 professionnels actifs dans les courses de trot. Dans les courses de galop, on compte environ 130 jockeys pour les courses de plat et 40 pour les courses d'obstacles (course de haies, steeple-chase et cross-country). On ne dispose cependant pas de données sur l'âge et le sexe de ces divers acteurs. A moins d'être salarié chez un entraîneur, un jockey est rémunéré 80 francs pour sa participation à une course et reçoit 7 % des gains gagnés par le cheval qu'il a monté. Les déplacements sont souvent à sa charge. Le nombre de propriétaires de chevaux de course (galopeurs et trotteurs) se monte à près de 300.

6.2.5 Les thérapeutes utilisant le cheval

On compte en Suisse environ 170 spécialistes pratiquant la thérapie avec le cheval ou l'hippothérapie, dont 60 en Suisse Romande et au Tessin, tous thérapeutes avec le cheval. Ces personnes possèdent leurs propres chevaux ou collaborent avec des centres équestres disposant des chevaux adéquats.

6.2.6 Les cochers, meneurs et attelers

Dans le domaine de l'attelage, on distingue plusieurs professions encore actives, mais dont le statut, avec le temps, s'est profondément modifié avec des activités dans divers domaines du sport de loisir et de l'animation de l'espace interurbain. Cette nouvelle cavalerie rurale, hybride de culture sportive dominante et d'héritage de l'agriculture traditionnelle renvoie à la définition du cheval d'attelage, du cheval de trait et du cheval « lourd » pour reprendre la nomenclature française²⁰. Pour comprendre ces nouveaux-anciens métiers, rappelons la définition de cocher, meneur, postillon, charretier et attaleur. Un cocher était ce que l'on nommerait aujourd'hui un chauffeur de taxi ou un chauffeur de maître. Le meneur, revendiquant l'art du

²⁰ Voir à ce propos <http://hippotesse.free.fr/lizet.sit/sommaire.htm>, Lizet Bernadette : Chevaux de trait : le retour ?, rapport, [s.d.].

menage²¹, se classe dans la mouvance sportive, le postillon a disparu, sauf pour animer aujourd'hui encore le col du Gotthard, le charretier renvoie aux campagnes d'antan chargées de jurons, tandis que l'attelleur, pur helvétisme, désigne celui qui attelle et prépare des chevaux. Signalons au passage qu'en français ces termes, à l'exception de celui de meneur, ne se déclinent pas encore au féminin, contrairement au cavalier dont la cavalière est depuis longtemps une partenaire sportive.

On ne dénombre en Suisse que quelques entreprises de calèches qui assurent un service presque permanent dans les régions touristiques du canton de Berne, des Grisons ou du Valais par exemple, mais le plus souvent ce sont des exploitations actives dans d'autres domaines équestres du tourisme et des loisirs qui fournissent des prestations lors de fêtes ou de manifestations.

6.3 Les sportifs actifs de la FSSE

Selon la dernière estimation de la FSSE, cette dernière rassemble, sous une forme ou une autre, environ 72 000 personnes physiques pratiquant ou ayant pratiqué l'une ou l'autre des disciplines équestres, soit environ le 30 % des sportifs hippiques au sens large du terme. Selon une étude récente (Lamprecht et Murer 2004), ce nombre a progressé d'au moins 10 000 personnes entre 1995 et 2004.

6.3.1 Le brevet et la licence

Sans entrer dans les détails, relevons que la FSSE prévoit deux niveaux successifs de formation dans les domaines du sport équestre : le brevet, niveau élémentaire, et la licence indispensable pour participer aux compétitions. Pour obtenir une licence, il faut au préalable avoir réussi un brevet de cavalier ou de meneur. Depuis son introduction, 35 000 brevets ont été décernés. La motivation principale de suivre les cours pour obtenir un brevet réside avant tout dans l'acquisition de connaissances de base en équitation et en attelage, mais pas dans la participation à des compétitions équestres. Chaque année, environ 4 200 personnes réussissent l'examen de brevet, mais en moyenne seulement 12.2 % d'entre eux poursuivent leur formation jusqu'à l'obtention de la licence nécessaire pour participer aux compétitions officielles. On peut ainsi en conclure qu'environ neuf personnes sur dix n'ont pas l'ambition de participer à des concours hippiques officiels, mais pratiquent ce sport uniquement pendant leurs loisirs en dehors des places de compétition. Cette proportion est équivalente pour les deux sexes. La politique actuelle de la FSSE est d'exiger progressivement un brevet pour pouvoir participer à toutes les épreuves dont elle assure le contrôle.

Figure 33 : Nombre de nouveaux licenciés de la FSSE entre 1996 et 2004 (Source FSSE).

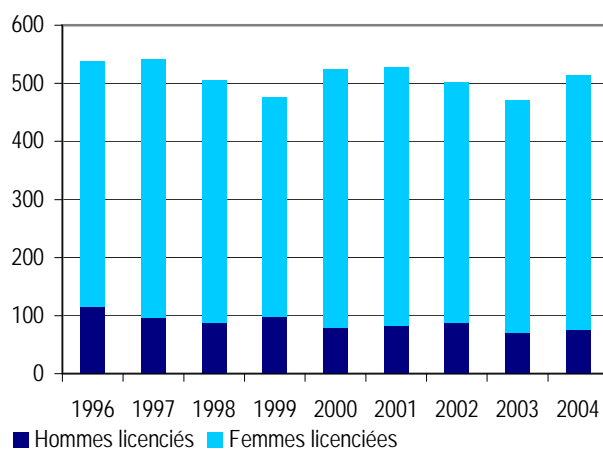
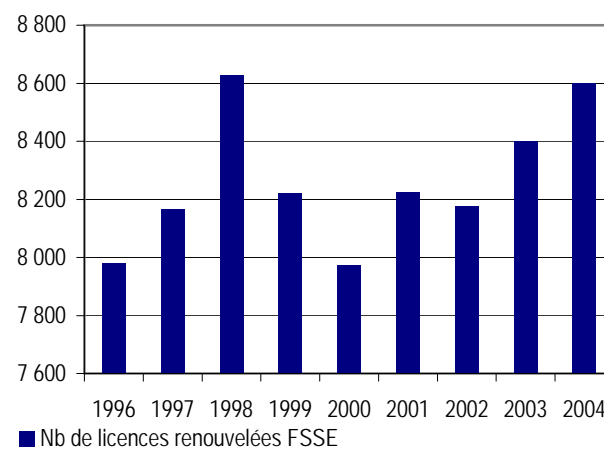


Figure 34 : Nombre de renouvellement de licences par la FSSE entre 1996 et 2004 (Source FSSE).



Dans le domaine de la compétition équestre traditionnelle, le nombre annuel de nouveaux sportifs qui acquièrent une licence (figure 33), en moyenne 510 par année, ou qui la

²¹ Terme d'hippologie signifiant mener un attelage

renouvellent (figure 34), 8 300 en moyenne par année, reste stable depuis 1996 avec quelques fluctuations annuelles qu'il est difficile d'interpréter.

91.3 % des licenciés participent à des compétitions de saut, de dressage ou de concours complet au niveau national ou régional. 6.8 % obtiennent une licence pour les compétitions d'attelage et 1.5 % pour les compétitions d'endurance. Le nombre de licenciés actifs varie entre 8 000 et 8 600 ces dernières années.

6.3.2 L'âge et le sexe des sportifs la FSSE

Figure 35 : Proportion d'hommes et de femmes qui obtiennent une licence de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).

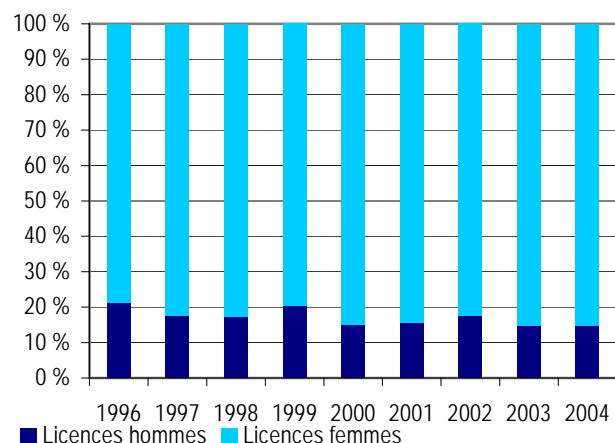
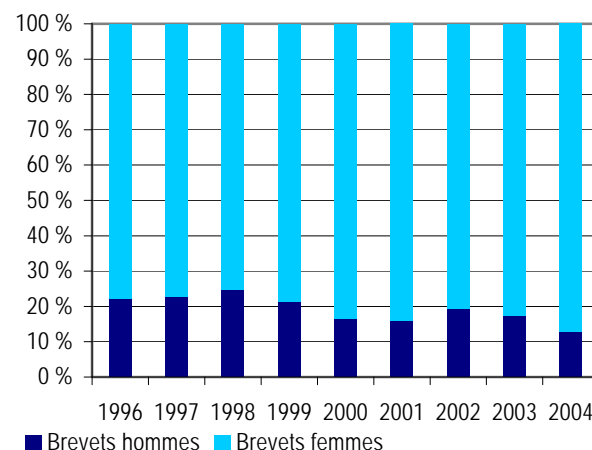


Figure 36 : Proportion d'hommes et de femmes qui obtiennent un brevet de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).



Les personnes qui obtiennent un brevet ou une licence sont en majorité des femmes. En 1996, 78.6 % des nouveaux licenciés étaient des femmes (figure 35) et 77.8 % des nouveaux brevets étaient remis à des femmes (figure 36). En 2004, cette proportion passe à 85.2 % pour les licences et à 87.3 % pour les brevets.

Figure 37 : Répartition des catégories d'âges des hommes obtenant un brevet de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).

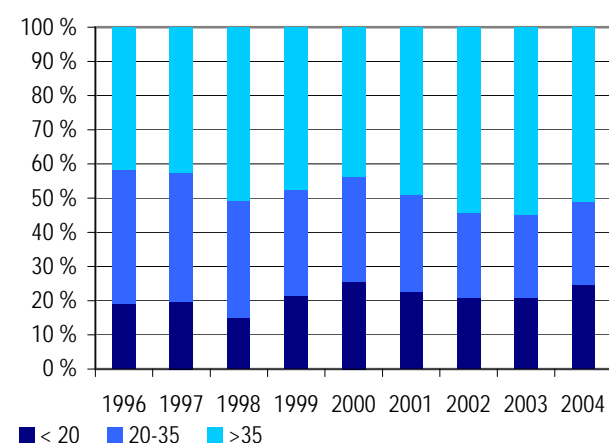
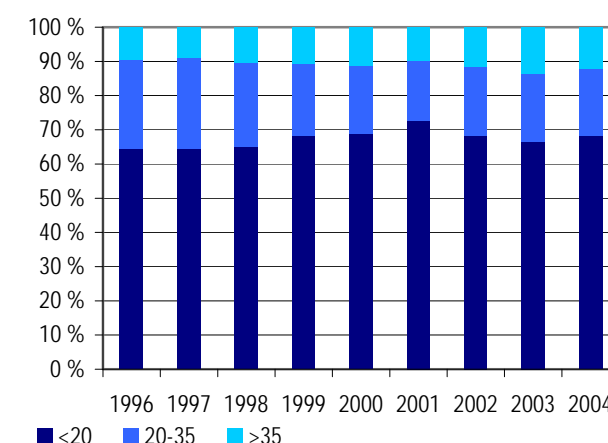


Figure 38 : Répartition des catégories d'âges des femmes obtenant un brevet de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).



La pratique des sports équestres intéresse de plus en plus de jeunes hommes et femmes. En 1996, 54.5 % des brevets étaient remis à des personnes âgées de moins de 20 ans. Cette proportion a passé à 62.9 % en 2004. On observe cependant d'importantes différences entre les sexes. En ce qui concerne le brevet, en 2004, environ la moitié (51.1 %) des brevets distribués à des hommes l'étaient à des candidats âgés de plus de 35 ans, alors que plus de deux tiers (68.4 %) étaient remis à des femmes de moins de 20 ans, la part des femmes de plus de 35 ans n'étant que de 12.2 % (figures 37 et 38).

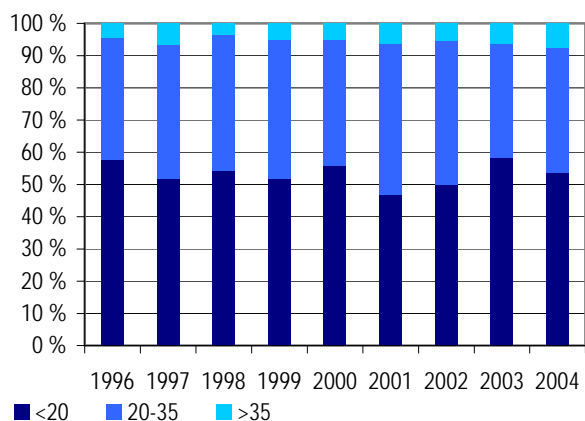
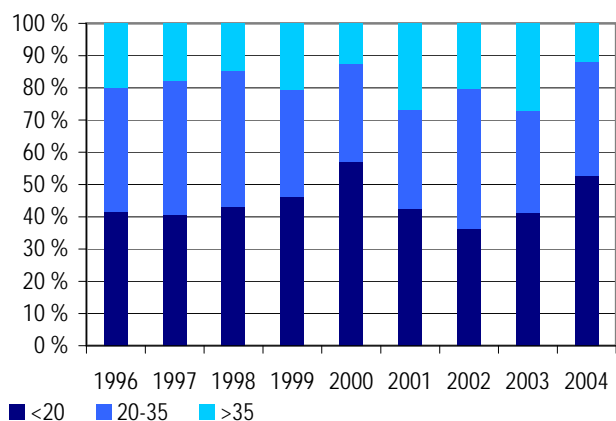
En 2004, la part des hommes de plus de 35 ans qui réussissent une licence est beaucoup plus faible (11.8 %) que pour les brevets. Depuis 1996, cette part oscille autour de 20 %. La part de femmes de cette catégorie d'âge est faible et oscille entre 3.6 % et 7.5 % depuis la même époque (figures 39 et 40).

La participation aux cours organisés par Jeunesse et Sport (cf. Chapitre 9) fournit également des renseignements intéressants sur le sexe des personnes pratiquant l'équitation. Sur 1 860 jeunes participants à ces cours, 1 716 étaient des filles (92.3 %) contre 144 garçons (7.7 %).

On peut en conclure que le sport hippique attire en majorité des jeunes femmes.

Figure 39 : Répartition des catégories d'âges des hommes obtenant une licence de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).

Figure 40 : Répartition des catégories d'âges des femmes obtenant une licence de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) entre 1996 et 2004 (Source FSSE).



6.4 Le commerce de chevaux

Une cinquantaine de marchands de chevaux suisses sont regroupés dans une organisation de défense professionnelle, l'Association suisse des marchands de chevaux (Verband schweizerischer Pferdehändler). Son but est de soutenir ses membres sur le plan commercial, légal et politique, en particulier en ce qui concerne les importations et les discussions avec les autorités fédérales (douanes et Office fédéral de l'agriculture). La plupart des marchands sont maintenant des commerçants spécialisés dans l'importation de chevaux de sport qui gèrent aussi une écurie de sujets qu'ils présentent dans les concours. Le métier traditionnel de marchand de chevaux évoluant dans le milieu agricole a pratiquement disparu.

Relevons également que pour pratiquer à titre professionnel le commerce et le courtage, il faut être en possession d'une patente de marchand de bétail délivrée par les services vétérinaires cantonaux sur la base du concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943. En règle générale, les mutations ordinaires des exploitations agricoles, la vente d'animaux élevés par l'intéressé lui-même et l'achat pour ses propres besoins ne sont pas considérés comme commerce de bétail.

7 Les organisations hippiques et leur fonctionnement

Les utilisateurs, les éleveurs et les détenteurs de chevaux sont regroupés dans plusieurs organisations. La plus importante association de sportifs hippiques est la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) qui regroupe toutes les associations et sociétés qui, en Suisse, sont liées aux sports équestres dans le sens le plus large du terme. Elle regroupe près de 70 000 cotisants.

La Fédération suisse des courses (FSC) réunit l'Association des hippodromes, Galop Suisse (FSG) pour les courses de galop et l'élevage de pur-sang et Trot Suisse (FST) pour les courses de trot et l'élevage des diverses races de trotteurs.

Les exploitations agricoles qui détiennent des équidés sont représentées par l'Union suisse des paysans. En 2005, les détenteurs professionnels ont créé l'Association suisse des détenteurs de chevaux ASDC.

Les structures de l'élevage ont été totalement remaniées au cours des 10 dernières années, en particulier avec les changements de la politique agricole et l'introduction des paiements directs. La Suisse compte 23 organisations d'élevage chevalin reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture. Une partie est affiliée à la Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin. Avec environ 3 000 naissances par année, la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes (FSFM) est la plus importante d'entre elles. Elle gère la seule race d'origine indigène selon le principe de la race pure pour mettre sur le marché international un cheval polyvalent pour l'équitation et l'attelage de loisirs. La Fédération d'élevage du cheval de sport CH (FECH) a pour objectif de développer l'élevage indigène de chevaux de compétition surtout pour le saut d'obstacles et le dressage.

7.1 L'organisation des utilisateurs et des sportifs

La plupart des associations et sociétés qui, en Suisse, ont à faire avec l'utilisation du cheval et les sports équestres dans le sens le plus large du terme, sont membres d'une organisation faîtière, la Fédération suisse des sports équestres (FSSE). Cette dernière ne regroupe cependant qu'une minorité des diverses personnes qui pratiquent des activités équestres ; 70% ne sont pas affiliés à une organisation. Une étude précise consacrée spécifiquement à la pratique du sport hippique au sein de toutes les couches de la population suisse reste à faire. Elle pourrait préciser l'appartenance des sportifs aux diverses couches sociales, leur revenu, leur niveau de formation et leurs centres d'intérêt sportifs et socioculturels.

7.1.1 La Fédération suisse des sports équestres (FSSE)

La Fédération suisse des sports équestres (FSSE)²² est une association au sens de l'article 60 et suivants du Code civil suisse. C'est l'organisation faîtière des associations et sociétés qui, en Suisse, ont à faire avec le cheval et les sports équestres dans le sens le plus large du terme.

Jusqu'en 1986, la FSSE regroupait l'Association suisse d'équitation et d'attelage (ASEA) et la Fédération suisse des courses. L'ASEA rassemblait les associations régionales de cavaliers militaires créées au milieu du XIX^e siècle peu après la création de l'État fédéral. Après la suppression de la cavalerie, l'ASEA s'est réorganisée et ouverte aux civils. La FSSE regroupe maintenant d'une part des associations régionales, elles-mêmes constituées de clubs et sociétés hippiques, et, d'autre part, des associations ou des fédérations responsables sur le plan national de disciplines particulières ou d'élevage. On y trouve non seulement des actifs des diverses disciplines de la Fédération équestre internationale (saut d'obstacles, dressage, concours complet, attelage, voltige, endurance et reining), mais également des représentants des courses de chevaux, du polo, du sport pour handicapés, des utilisateurs et éleveurs de diverses races, des samaritains pour chevaux et des vétérinaires.

Chaque société regroupe des membres individuels, des clubs locaux ou des syndicats d'élevage. En 2006, la FSSE compte un total de 19 organisations membres à part entière et

²² www.svps-fsse.ch

dix membres partiels (annexe 9). Sur les 72 000 actifs recensés par la FSSE, plus de 60 000 personnes paient une cotisation à l'une de ces organisations à vocation sportive.

L'objectif de la FSSE est d'encourager et de soutenir la formation, le succès et les expériences positives dans les sports d'élite, de base et de loisir, ainsi que dans l'élevage. La promotion de la relève constitue pour elle un objectif prioritaire. La FSSE s'engage aussi de manière à ce que les exigences de la protection des animaux et de la détention des chevaux soient prises en compte de manière suffisante dans le domaine des sports équestres.

7.1.2 La Fédération suisse des courses (FSC)

La Fédération suisse des courses (FSC) est membre de la FSSE avec un statut de membre partiel. Elle réunit l'Association des hippodromes, Galop Suisse (FSG) pour les courses de galop et l'élevage de pur-sang et Trot Suisse (FST) pour les courses au trot et l'élevage des diverses races de trotteurs. Les membres de la FSC comptent au total 1 000 personnes cotisantes.

Signalons l'existence d'une Association suisse des cavaliers de course regroupant les jockeys amateurs. Cette organisation fait partie de la Fédération internationale des gentlemen-riders et cavalières fondée en 1954 à Zurich à l'initiative du major Jörg Fehr.

7.1.3 L'Association suisse des randonneurs équestres (ASRE)

La grande majorité des personnes pratiquant un sport hippique pendant leurs loisirs n'est pas affiliée à une organisation. Signalons cependant l'existence de l'Association suisse des randonneurs équestres (ASRE) qui est membre de la FSSE et de la Fédération internationale de tourisme équestre (FITE). Elle réunit environ 342 cotisants. Son objectif est de dresser un répertoire de gîtes d'étapes, d'organiser des manifestations pour promouvoir les techniques de randonnées, de favoriser les rapports avec les autorités et la population, de défendre le milieu naturel en précisant les règles de conduite dans un code d'honneur et d'organiser des cours et des examens pour la formation des cavaliers randonneurs et des guides de randonnée.

7.2 Les organisations de détenteurs

Malgré le fait que près de 86 % des équidés sont détenus par 13 000 exploitants agricoles, il n'existe pour l'instant aucune grande organisation spécifique représentant leurs intérêts auprès des diverses autorités. Selon les sujets, l'Union suisse des paysans défend la position des détenteurs, mais le plus souvent ce sont les organisations sportives et les propriétaires de manèges qui se font le mieux entendre sur les questions concernant les chevaux.

7.2.1 Association suisse des détenteurs de chevaux ASDC

En 2005, une Association suisse des détenteurs de chevaux ASDC a été fondée dans le but de représenter les détenteurs suisses de chevaux au sens d'une garde professionnelle et conforme dans le respect de la législation sur la protection des animaux de tous les équidés en Suisse. L'association vise également le développement de la formation professionnelle et du perfectionnement dans les domaines de l'élevage et de la garde de chevaux. Environ 60 membres sont titulaires du certificat de formation Equigarde®. L'ASDC est également ouverte aux personnes qui disposent d'une formation équivalente.

7.3 L'évolution de l'organisation de l'élevage

Les dix dernières années du xx^e siècle ont été marquées par une restructuration totale de l'élevage chevalin consécutive aux nouvelles conditions cadres de la politique agricole. Jusqu'en 1996, toutes les mesures d'élevage étaient régies par la Confédération : le but d'élevage, l'approbation et la valeur des reproducteurs, l'insémination artificielle, l'élevage en race pure et la définition des races encouragées, la tenue des registres généalogiques, les épreuves de sélection et de performances et les mesures destinées à promouvoir l'élevage. Seules trois races bénéficiaient du soutien de la Confédération : le franches-montagnes, le haflinger et le demi-sang. L'appareil administratif revêtait alors plusieurs aspects dont le principal consistait à verser d'importantes primes aux éleveurs.

En 1993, la Confédération a évalué les effets de cette politique et relevé que la majorité des éleveurs de chevaux, des organisations et des cantons étaient satisfaits du train de mesures prises par les pouvoirs publics, mais que certains éleveurs estimaient que les nombreuses prescriptions ne leur laissaient pas assez de liberté pour agir. La Confédération a considéré dès lors que les nombreuses primes n'incitaient pas les éleveurs à faire preuve d'initiative et à tenir compte des exigences du marché. Elle en a conclu qu'une réforme s'imposait et, qu'à l'avenir, l'État devait se contenter de formuler des lignes directrices et n'intervenir que pour créer des conditions qui permettaient aux éleveurs de venir à bout des défis qui leur étaient lancés, en particulier dans le domaine de la compétitivité sur le marché, la protection des animaux et la diversité des races. Les monopoles protégés par l'État devaient être supprimés.

C'est chose faite, d'abord avec le remplacement des dispositions légales par l'Ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'élevage²³. Fait tangible de la réforme, la Confédération a privatisé la tenue des livres généalogiques (stud-book). Le nouveau cadre légal donne aux organisations d'élevage la possibilité de prendre leur destinée en main. Le désengagement de la Confédération s'est aussi manifesté avec la privatisation d'une partie des infrastructures du Haras d'Avenches reprise par une organisation privée, l'Institut équestre national d'Avenches (IENA), ainsi que par la privatisation du Dépôt fédéral des chevaux de l'armée (DFCA) à Berne. Cet aspect de l'intervention de la Confédération est également abordé dans le chapitre sur les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, la Confédération encourage financièrement la tenue du stud-book (synonyme : livres généalogiques), les épreuves de performances, l'évaluation des données sur l'élevage et les conseils en matière d'élevage. Les organisations d'élevage font l'objet d'une reconnaissance par la Confédération, à condition de gérer un stud-book conformément aux prescriptions de l'Union européenne. Les aspects financiers du soutien des pouvoirs publics à l'élevage chevalin sont abordés dans le chapitre 9.

7.3.1 Les fédérations d'élevage

En 2005, on compte en Suisse 23 organisations d'élevage d'équidés (annexe 7). 15 d'entre-elles sont affiliées à une fédération faïtière, la Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin (FSEC). La FSEC est un organe politique de défense des intérêts de l'élevage chevalin. Jusqu'à fin 2004, elle assumait la tenue des livres généalogiques et la comptabilité de quelques membres. Son influence s'est considérablement amoindrie avec l'indépendance des fédérations de race. Sa politique actuelle cherche surtout à favoriser la communication entre ses membres et avec les médias, ainsi qu'à prendre position sur les projets de lois et d'ordonnances relatives à l'élevage du cheval.

La Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes (FSFM)

La FSFM est l'organisation d'élevage la plus importante de Suisse quant au nombre de naissances. C'est une association selon les articles 60 ss du Code civil. Ses activités s'étendent à l'ensemble du territoire suisse et à la Principauté du Liechtenstein. Les éleveurs domiciliés à l'étranger peuvent aussi recourir aux services de la fédération. Cette dernière regroupe des syndicats et organisations d'élevage de chevaux de la race des Franches-Montagnes, mais n'accepte pas de membres individuels. Cette fédération a pour but le maintien, l'encouragement et la promotion de l'élevage des chevaux de la race des Franches-Montagnes. A cet effet, elle veille au principe dit de l'élevage en race pure. Pour atteindre ces buts, la Fédération collabore avec les instances concernées de la Confédération et des cantons, la Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin, la Fédération suisse des sports équestres, le commerce, les organisations agricoles, ainsi qu'avec d'autres milieux intéressés. Le Haras national est un partenaire de travail très important sur le plan zootechnique.

Ces dernières années, entre 200 et 250 franches-montagnes sont exportés annuellement, en majorité en Allemagne, en France, en Autriche, en Belgique, en Hollande et en Italie. Cette race a acquis ainsi une audience internationale avec l'élevage qui s'est développé dans ces

²³ Ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'élevage (RS 916.310), RO 1999, pp. 95ss.

pays, en particulier en Italie, en France et en Allemagne. En application des prescriptions européennes²⁴ en vigueur avec les accords bilatéraux, la FSFM gère le stud-book d'origine et veille ce que les éleveurs des pays voisins élèvent la seule race suisse d'origine indigène selon les principes de la race pure en préservant ses caractéristiques originales.

La Fédération d'élevage du cheval de sport CH (FECH)

La FECH est une association selon les articles 60ss du Code civil composée de syndicats d'élevage, de groupements d'éleveurs et d'étalesonniers, ainsi que de membres individuels. Peuvent devenir membre actif les naisseurs, éleveurs et formateurs de chevaux de sport CH, ainsi que les propriétaires d'étalesons reproducteurs (personnes physiques ou morales) étant membre d'un syndicat d'élevage affilié à la Fédération comme membre de cette dernière. La FECH a pour but, en collaboration avec d'autres organisations, de prendre toutes les mesures d'élevage nécessaires en vue du développement d'un élevage de chevaux de sport CH axé sur la santé, les performances et les principes économiques. Sur le plan zootechnique, les éleveurs suisses de chevaux de sport font surtout appel aux reproducteurs en provenance des pays voisins, en particulier d'Allemagne, de Hollande et de France.

Les fédérations d'élevage de chevaux haflinger

L'élevage des chevaux haflinger, une race originaire du Tyrol du sud (Italie), est géré par deux fédérations, la Fédération suisse des haflinger (FSH) et la Fédération haflinger pur-sang, sélection selle, association pour l'élevage, jeux et sport (Ha-psss).

La FSH est une association selon les articles 60ss du code civil regroupant neuf syndicats d'élevage, dont huit ont leur siège en Suisse alémanique. Les membres individuels ne sont pas admis. Son objectif est d'élever un petit cheval polyvalent avec des aptitudes pour le trait, le bât, l'équitation pour les besoins de l'agriculture et les loisirs. Elle oriente son but en prenant l'Autriche comme référence. L'effectif de ses membres et des animaux inscrits au stud-book a fortement reculé au cours des dernières années.

L'association Ha-psss, dissidente de la FSH, a été créée en 1997 pour promouvoir l'élevage d'un cheval haflinger destiné particulièrement à l'équitation de loisirs et aux jeux. Cette organisation, regroupant des membres individuels, est gérée selon les principes d'un haras, tous les étalesons appartenant à l'association.

La Fédération suisse des poneys et petits chevaux (FSPC)

La FSPC est constituée en sections régionales. L'affiliation individuelle n'est pas possible. La FSPC gère un stud-book pour chaque race (bosniaque, camarguais, connemara, dartmoor, deutsches classic pony, fell, fjord, macédonien, mérens, new forest, pottok, shetland, welsh, petit cheval suisse, poney appaloosa) dans lequel tous les animaux correspondant au standard et portant une identification claire sont enregistrés.

Les autres fédérations d'élevage

Des fédérations particulières gèrent plusieurs autres races, telles que le pur-sang anglais, le pur-sang arabe, l'anglo-arabe, les divers trotteurs, l'achal-tekkiner, le barbe, le frison, le lipizzan, le paint, l'islandais, le paso fino, le paso peruano, le cheval de pure race espagnole, le quarter horse, le shagya et les chevaux pies (pinto).

²⁴ Directive 90/427/CEE du Conseil, du 26 juin 1990, relative aux conditions zootechniques et généalogiques régissant les échanges intracommunautaires d'équidés

8 Les infrastructures équestres

On compte en Suisse environ 18 000 sites équipés pour les activités hippiques comprenant des écuries, des locaux pour le fourrage, des halles d'équitation, des terrains d'entraînement, des pistes cavalières, des aires de sortie pour les chevaux (paddocks), des hippodromes et des pâturages.

30 % des infrastructures sont neuves et ont été construites spécialement pour les activités équestres. 140 nouvelles infrastructures ont été construites annuellement au cours des cinq dernières années. 55 % des infrastructures sont le résultat de transformations d'anciens bâtiments, le taux le plus élevé (68 %) étant observé chez les agriculteurs et le plus bas (48 %) dans les manèges (écoles d'équitation). 75 % des transformations ont été effectuées depuis 1990. On estime à 140 le nombre annuel des transformations au cours des quinze dernières années.

Le nombre de halles d'équitation se situe entre 1 500 et 2 000. Environ 10 % des agriculteurs, des éleveurs et des autres personnes qui détiennent des chevaux possèdent une halle d'équitation. 70 % des écoles d'équitation possèdent une telle infrastructure. Onze hippodromes permettent le déroulement de cinquante réunions annuelles, soit environ 400 courses. Ces infrastructures (pistes et tribunes) occupent en permanence une surface totale d'environ 150 ha.

Pratiquement inconnus il y a 20 ans, le nombre de gîtes équestres a fortement progressé. On compte 450 exploitations (environ 150 en Suisse romande et 300 en Suisse alémanique) qui mettent à disposition des infrastructures pour le logement des randonneurs équestres avec leurs chevaux.

À côté de quelques pistes équestres locales, plusieurs régions touristiques du Jura, des Préalpes et des Alpes ont aménagé des réseaux de plus de 100 km chacun. Au total, les randonneurs équestres disposent d'au moins 3 500 km de chemins équestres balisés en Suisse, mais l'offre n'est pas centralisée dans une organisation et il n'existe que très peu de cartes. En comparaison, la France dispose de 96 000 km de sentiers et chemins équestres répertoriés sur carte.

Chaque exploitation agricole qui détient des équidés consacre en moyenne 6.8 ha à cet effet, un privé 3.3 ha et un manège 2.4 ha. Chaque cheval disposant en moyenne de 1.1 ha, on peut estimer que la surface affectée au mouvement des chevaux et à une partie de leur nourriture (pâturages) est de 90 000 à 100 000 ha, dont 78 000 à 88 000 ha en zone agricole.

8.1 Introduction

Presque toutes les infrastructures destinées en permanence au cheval (écuries, écoles d'équitation, centres équestres ou hippodromes) sont exploitées sans l'aide de l'État par des personnes physiques ou morales privées, pour la plupart également propriétaires des infrastructures.

8.2 Les bâtiments et les terrains d'exercice

Les infrastructures équestres proprement dites sont destinées au logement et à l'entraînement des chevaux. Leur dénomination est multiple (manège, école d'équitation, centre équestre, pension pour chevaux, écurie, gîte équestre, etc.) et peut recouvrir plusieurs types d'exploitation (enseignement, location d'écuries, de chevaux ou d'équipements divers). Admettant que chaque détenteur possède au moins des écuries pour loger ses animaux, on peut estimer à environ 18 000 le nombre des infrastructures équestres en Suisse.

Sur le plan architectural, on rencontre des nouvelles constructions et d'anciens bâtiments destinés à la garde des chevaux ou transformés à cet effet. Ce sont des écuries, des bâtiments pour le fourrage et le matériel, des aires de stationnement et d'accès pour les véhicules, des emplacements pour l'évacuation du fumier et des diverses surfaces extérieures. A cela s'ajoutent encore divers locaux (sanitaires, cafétéria, etc.) et les infrastructures annexes, telles que les pâturages, les pistes cavalières permanentes, les terrains

occasionnels d'entraînement et de compétition, les hippodromes, les forges ou les cliniques vétérinaires.

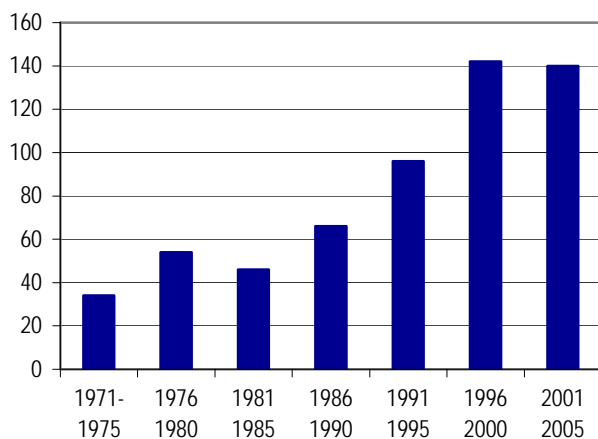
La forme la plus répandue de système de garde est la détention en box, bien que la stabulation en groupe soit le système décrit comme le plus convenable (tableau 10).

Tableau 10 : Répartition des diverses formes de détention en Suisse (Sources : Bachmann 2002, Poncet et al 2006, Knubben et al 2006, Hengartner 2006)

	Bachmann Année de référence 1997		Poncet et al., Année de référence 2002	Knubben Année de référence 2004		Hengartner, Année de référence 2005
	n = 2 536 chevaux de toutes races	n = 507 franches- montagnes	n = 3 965 franches- montagnes	n = 2 843 chevaux de toutes races	n = 713 franches- montagnes	n = 1 363 chevaux de toutes races
Détention à l'attache	18.3 %	49.9 %	17.0 %	8.7 %	20.8 %	4.8%
Box intérieur	32.3 %	28.8 %	42.7 %	28.3 %	25.5 %	19.7 %
Box extérieur	28.4 %	11.6 %	6.2 %	20.1 %	17.0 %	14.1 %
Box avec parcours	4.5 %	1.2 %	8.7 %	13.1 %	9.0 %	10.8 %
Stabulation en groupe	4.4 %	4.7 %	3.9 %	4.9 %	6.2 %	7.4 %
Stabulation en groupe avec parcours	12.1 %	3.8 %	21.5 %	25 %	21.5 %	43.2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

8.2.1 Les constructions neuves et transformées

Figure 41 : Nombre moyen d'infrastructures équestres construites chaque année par période de 5 ans



L'enquête menée pour cette étude montre que 30 % des infrastructures équestres existantes sont neuves. Un tiers d'entre elles a été construite depuis 1998. Le pourcentage d'infrastructures nouvellement construites varie selon les groupes professionnels : 67 % des gîtes équestres sont neufs contre 27 % pour les infrastructures d'élevage et 25 % pour les manèges. Une extrapolation montre que 140 nouvelles infrastructures ont été construites annuellement au cours des dix dernières années (figure 41). Ce chiffre semble stable pendant cette dernière période. En moyenne, les exploitations qui ont construit des nouveaux bâtiments abritent treize chevaux.

La même enquête révèle que 55 % des infrastructures équestres sont d'anciens bâtiments transformés pour cette nouvelle affectation. Le taux le plus élevé (68 %) est observé chez les agriculteurs et le plus bas (48 %) dans les manèges (écoles d'équitation). 75 % des transformations ont été effectuées depuis 1990. On peut estimer à 140 le nombre annuel des transformations au cours des quinze dernières années. Ce chiffre semble stable pendant cette période. En moyenne, les exploitations qui ont transformé leurs bâtiments abritent dix chevaux.

8.2.2 Les halles d'équitation

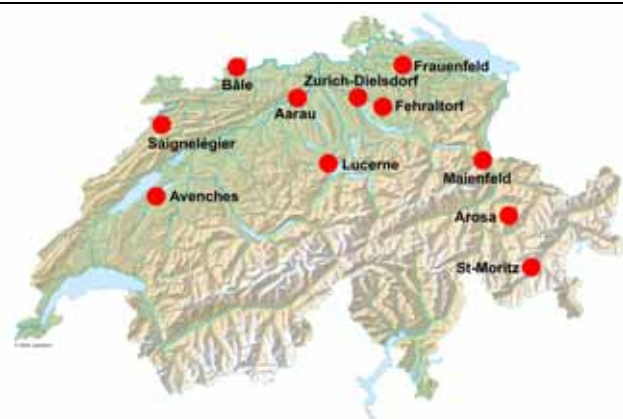
Pour la pratique des disciplines sportives, les utilisateurs ont besoin de pistes d'entraînement et de compétition. Les infrastructures permanentes telles que les halles d'équitation et les

terrains de compétition sont le plus souvent attenantes aux manèges, centres équestres ou écoles d'équitation. Dans les centres équestres, on estime qu'il est nécessaire de disposer d'environ 0.1 ha par cheval pour les écuries, les places d'entraînement (halles d'équitation et terrains) et les surfaces de circulation et de stationnement. Certaines associations sportives qui ne disposent pas d'infrastructure permanente aménagent des terrains de compétition provisoires pour la durée d'une manifestation.

L'enquête menée pour l'étude montre qu'environ 10 % des agriculteurs, des éleveurs et des autres personnes qui détiennent des chevaux possèdent une halle d'équitation. 70 % des écoles d'équitation possèdent une telle infrastructure. Le nombre de halles d'équitation devrait ainsi se situer entre 1 500 et 2 000. Relevons qu'en 1974 on en dénombrait 178 et 420 en 1986 selon le rapport de 1987.

8.3 Les hippodromes

Figure 42 : Les hippodromes suisses



Les premières courses de chevaux ont eu lieu en 1872 sur l'hippodrome d'Yverdon-les-Bains, suivies dans la foulée par Zurich et les autres sites de Suisse alémanique. En 2006, onze hippodromes (figure 42) permettent le déroulement de cinquante réunions annuelles (soit environ 400 courses) organisées par des sociétés locales. Certaines se distinguent par leur originalité : les courses sur neige d'Arosa et de St-Moritz ou le Marché-Concours de Saignelégier où les franchises-montagnes ont le rôle de chevaux de course. Les courses sont organisées par des sociétés locales.

Ces infrastructures (pistes et tribunes) occupent en permanence une surface totale d'environ 150 ha. Plusieurs hippodromes n'aménagent les pistes que pour la durée de la manifestation (Saignelégier, Arosa, St-Moritz).

8.4 Les gîtes équestres

Les gîtes équestres mettent à disposition des infrastructures pour le logement des randonneurs équestres avec leurs chevaux. Certains fournissent également des chevaux. Ces personnes sont des privés qui ont quelques boxes libres à disposition ou des exploitants de restaurants, de pensions de chevaux, de manèges ou de fermes. Une recherche (prospectus, publicités, internet, pages jaunes) a dénombré environ 450 adresses (150 en Suisse romande et 300 en Suisse alémanique) fournissant ce genre de service.

8.5 Les réseaux de chemins équestres

Pour l'exercice des chevaux, la majorité des utilisateurs privilégient les chemins existant dans la nature (chemins, routes, sentiers). Depuis quelques années, des réseaux de chemins équestres balisés pour cette activité ont été aménagés dans certaines régions par des associations équestres régionales en collaboration avec les autorités communales et les offices du tourisme. Ces réseaux équestres permettent de soulager certaines zones sensibles d'une trop forte fréquentation et de sensibiliser les cavaliers à la richesse et à la fragilité des milieux naturels environnants. Par exemple dans les forêts du Jorat près de Lausanne, des balises indiquent si les chemins peuvent être utilisés toute l'année, si l'accès est restreint selon les conditions météorologiques ou si l'accès est interdit toute l'année.

De nombreuses collectivités publiques incluent cette question dans le plan directeur de circulation ou d'aménagement de leur territoire pour tenir compte des besoins de la population en zones de détente à proximité des espaces urbains. Ces cheminements offrent des parcours de quelques kilomètres.

De nombreux sites ou régions disposent de plusieurs kilomètres de chemins équestres balisés. Le réseau qui bénéficie actuellement du plus de visibilité est celui des Franches-

Montagnes avec 250 km entretenus toute l'année par l'Association pour le réseau équestre des Franches-Montagnes et environs. Les responsables prélèvent une taxe de 7 francs par jour pour son utilisation. Les 25 000 francs encaissés servent à l'entretien du réseau et au dédommagement des propriétaires qui acceptent le passage des pistes sur leurs terres. Les pouvoirs publics qui ont cofinancé le projet des Franches-Montagnes ont calculé que le séjour d'un cavalier rapporte 150 francs par jour à la région. L'aménagement de pistes équestres est devenu pour eux un argument de développement régional.

Sans pouvoir être exhaustif, on a relevé²⁵ au moins 3 500 km de telles pistes en Suisse, dont par exemple 800 km à Morgins, 580 km à Champéry, 380 km dans le Chablais valaisan, 185 km dans le canton de Zurich, plus de 100 km dans les Grisons, 100 km à Einsiedeln et 100 km dans la région du Chasseral. L'offre n'est pas centralisée dans une organisation nationale et il n'existe que très peu de cartes. Plusieurs projets de création de nouveaux circuits ou d'extension de réseaux existants sont également en cours dans diverses régions suisses à vocation touristique. En comparaison, la France dispose de 96 000 km de sentiers et chemins équestres répertoriés sur carte, dont 16 000 km sont balisés dans le terrain.

8.6 Les pâturages et les aires de sortie

Les équidés sortent en liberté sur des pâturages et des aires de mouvement spécialement aménagées pour résister aux intempéries. L'enquête de la présente étude montre que les surfaces mises à disposition varient entre les types d'exploitation et les zones. Dans la zone agricole, chaque exploitation agricole consacre en moyenne 6.8 ha pour les aires de sortie et les pâturages, un manège 4.7 ha et un détenteur privé 4.5 ha. Dans la zone de montagne, cette surface atteint 11.7 ha par exploitation agricole. Dans la zone constructible, un privé y consacre 2.2 ha et un manège 1.8 ha.

84.0 % des surfaces destinées aux équidés se situent dans la zone agricole et 16.0 % dans la zone constructible. Chaque équidé dispose en moyenne de 1.1 ha (médiane : 0.5 ha) dans l'ensemble des exploitations. Cette valeur médiane atteint 3 ha par cheval pour les exploitations agricoles, mais n'est que de 0.1 ha dans les manèges.

99.9 % des surfaces exploitées par les agriculteurs sont situées dans la zone agricole, mais la situation des exploitants d'écoles d'équitation et autres privés est contrastée. Environ 88 % des surfaces qu'ils exploitent sont situées dans la zone agricole, mais seulement 30 % d'entre eux remplissent les conditions pour obtenir le statut d'exploitation agricole.

Si l'on se base sur l'effectif d'équidés (85 000 têtes, dont 71 000 détenus dans des exploitations agricoles) et sur le nombre de détenteurs (13 000 exploitations agricoles et 5 000 autres exploitants), on peut donc estimer que la surface affectée au mouvement des chevaux et à une partie de leur nourriture (pâturages) est de 90 000 à 100 000 ha, dont 78 000 à 88 000 ha dans la zone agricole.

Dans la zone agricole, la valeur moyenne des surfaces équipées pour les chevaux (clôtures et divers installations pour la garde) revient à 11 francs/m². Dans les exploitations agricoles il est inférieur, 6 francs/m², mais atteint 15 francs/m² pour les privés qui ne sont pas agriculteurs. Dans la zone constructible, le prix de ces surfaces peut atteindre 600 francs/m².

²⁵ Divers sites internet, en particulier www.myswitzerland.com, www.matterhornstate.ch.

9 Les pouvoirs publics et le cheval

Une grande partie des primes distribuées jusqu'en 1998 sont maintenant attribuées sous forme de paiement directs. Aujourd'hui, les collectivités publiques sont partenaires, à divers titres, dans de nombreuses réalisations touchant le tourisme, l'aménagement d'infrastructures ou l'hippisme. Les questions relatives à la garde, à l'élevage et à l'utilisation du cheval font l'objet d'une large palette de dispositions légales, en particulier dans les domaines de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire.

L'État finance la filière du cheval à hauteur de 32.7 millions de francs par année, dont environ 20 millions de francs de paiements directs. Les contributions fédérales et cantonales allouées à l'élevage chevalin s'élèvent à 3.5 millions de francs. Après les privatisations partielles du Dépôt fédéral des chevaux de l'armée (DFCA) et du Haras national suisse d'Avenches, la Confédération reste propriétaire des infrastructures du Haras national d'Avenches, du Centre équestre national de Berne (CENB), du domaine du Peu Claude, commune des Bois (JU) et du Centre de compétence du service vétérinaire et des animaux de l'armée. Les terrains gérés par l'Institut équestre national d'Avenches (IENA) sont soumis à un droit de superficie. Les besoins financiers nets du Haras national sont de 5.6 millions en 2006, le mandat de prestation accordé au CENB finance les activités militaires à hauteur de 2.5 millions de francs et le coût de l'institution militaire cen comp SVAA de Schönbühl est d'environ 1 million de francs.

Les contributions encaissées chaque année auprès des acteurs de la filière par les pouvoirs publics, la Confédération et les cantons, ont été estimées à 85.9 millions de francs, dont 56.6 millions de TVA et 26.4 millions d'impôt sur la fortune.

9.1 Introduction

De manière générale, les collectivités publiques sont partenaires, à divers titres, dans de nombreuses réalisations touchant le tourisme, l'aménagement d'infrastructures et l'hippisme, malgré le fait qu'elles donnent l'impression d'être beaucoup moins préoccupées par les activités liées au cheval que par d'autres activités sportives comme le football, le nautisme ou le tennis. La Confédération soutient financièrement l'élevage chevalin (organisations d'élevage et Haras national) et certaines activités liées au cheval, plus précisément le Centre équestre national de Berne (CENB), Jeunesse et Sport et le Centre de compétence du service vétérinaire et des animaux de l'armée (Kompetenzzentrum Veterinärdienst und Armeetiere) au Sand près de Schönbühl (BE).

Les exploitations agricoles bénéficient de paiements directs comme rétribution pour les prestations fournies dans l'intérêt général. En font partie, les contributions à la surface et les contributions pour les animaux consommant des fourrages grossiers, contributions qui ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien de toute la surface agricole. Dans la région des collines et de montagne, les agriculteurs touchent en outre des contributions pour l'exploitation des terrains en pente et d'autres pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles. Enfin, des contributions éthologiques favorisent une garde respectueuse des animaux (contributions SRPA).

En ce qui concerne l'élevage chevalin, les cantons participent au soutien financier placé sous l'égide de la Confédération. Parmi les cantons particulièrement concernés par l'élevage chevalin, Berne, Vaud, Fribourg et Jura interviennent aussi directement en soutenant les organisations d'élevage et les éleveurs, en particulier pour la sélection, la commercialisation et la formation des chevaux.

9.2 La législation et les équidés

La Confédération (annexe 10), les cantons et les communes ont édicté de nombreux textes législatifs concernant les activités liées au cheval, en particulier l'élevage chevalin, les importations, la protection des animaux, les épizooties, les questions de l'aménagement du territoire, la protection des forêts, la formation des écuyers et des palefreniers et la fiscalité.

Aujourd'hui, ce sont surtout les législations sur l'aménagement du territoire et la protection des animaux qui font l'objet des débats les plus larges.

Les questions des paiements directs, du soutien à l'élevage, de la formation et de la protection de l'environnement sont développées dans des chapitres particuliers.

9.2.1 La protection des animaux

La détention des équidés est soumise aux prescriptions de la nouvelle Loi sur la protection des animaux adoptée par le parlement le 16 décembre 2005²⁶. L'ordonnance qui en découle est en révision totale. La procédure de consultation s'est terminée en 2006. Pour la première fois, des exigences minimales pour la détention des chevaux, jusqu'alors décrites dans une directive non contraignante²⁷, sont fixées. Le projet complète l'ordonnance actuelle²⁸ par des dispositions concernant la détention des chevaux qui, entre autres, interdisent leur détention permanente à l'attache, garantissent des contacts avec des congénères et stipulent que ces animaux doivent être élevés en groupe. Ces dispositions réglementent aussi le mouvement et les sorties en plein air des chevaux, ainsi que la formation nécessaire pour pouvoir détenir plus de cinq chevaux. Des délais transitoires sont prévus.

Les exigences de la protection des animaux sont souvent en conflit avec celles de l'aménagement du territoire, en particulier pour la construction d'aires de sortie permettant le mouvement des chevaux en liberté. Les valeurs minimales figurant actuellement dans la directive sur la détention des chevaux sont considérées comme les valeurs maximales autorisées par les autorités cantonales compétentes en matière d'aménagement du territoire. Ainsi, un cheval de taille moyenne peut être détenu dans un enclos avec abris d'une surface totale de 33 m², un carré de 5.75 m de côté, sans jamais être monté ou pouvoir galoper sur une plus grande surface.

9.2.2 L'importation de chevaux

L'importation des chevaux est réglée par l'Ordonnance sur les importations agricoles du 7 décembre 1998²⁹. L'ordonnance sur l'importation d'animaux de l'espèce chevaline en précise les dispositions³⁰. Au total, 3 322 sujets peuvent être importés dans le cadre du contingent tarifaire. Quiconque désire importer un cheval doit être en possession d'un permis général d'importation délivré par l'Office fédéral de l'agriculture. Jusqu'au 1 janvier 2007, le contingent d'importation était mis en adjudication et réparti par voie d'enchères. En 2006, le prix moyen d'adjudication était d'environ 350 francs par cheval. À cette somme s'ajoutent un droit de douane de 120 francs et la TVA de 2.4%. Depuis cette date, les permis d'importation sont attribués l'ordre d'acceptation des déclarations d'importation (procédure dite du "lévrier à la frontière", c'est-à-dire que le premier arrivé est le premier servi)³¹.

Il est aussi possible d'importer des chevaux sans part de contingent tarifaire. Dans ce cas, le droit de douane est de 3 824 francs par cheval d'une hauteur au garrot excédant 1,48 m, de 2 250 francs pour les poneys d'une hauteur au garrot comprise entre 1,35 m et 1,48 m et de 900 francs pour les plus petits.

Ces dernières années, plusieurs cas d'importations contrevenant aux prescriptions douanières ont impliqué des marchands suisses. Pour la plupart, les chevaux ont été passés en contrebande dans le terrain (frontière verte) ou en dehors des heures d'ouverture par des lieux de franchissement non occupés en permanence.

²⁶ Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux (LPA), FF 2006 317.

²⁷ <http://www.bvet.admin.ch/tierschutz/00230/index.html>, Détention de chevaux, de poneys, d'ânes, de mulets et de bardots, 800.106.06.

²⁸ Ordonnance du 27 mai 1981 sur la protection des animaux (OPAn), RS 455.1, RO 1981 572.

²⁹ RS 916.01, RO 1998 3125

³⁰ RS 916.322.1, RO 1999 107

³¹ Voir à ce sujet le site de l'Administration fédérale des douanes <http://www.ezv.admin.ch>

9.2.3 L'aménagement du territoire

La construction d'infrastructures équestres est soumise à des dispositions légales strictes, en particulier celles de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)³², de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)³³ et de la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)³⁴. Sans entrer dans les détails, relevons que la LAT distingue les zones inconstructibles et les zones constructibles.

La zone agricole est inconstructible, sauf si les constructions sont affectées fondamentalement à l'exploitation agricole, c'est-à-dire à la fourniture de denrées issues de la production végétale ou animale. L'aménagement d'écuries en lien avec la garde ou la location de chevaux en zone agricole ne peut être autorisé que pour des exploitations agricoles et pour autant qu'il s'agisse d'une activité accessoire au sens du droit fédéral (art. 24b LAT). Ce n'est que dans ce cas qu'ils ont le caractère fonctionnel propre à une exploitation agricole. L'élevage de chevaux et la garde d'animaux d'élevage répondent à ces critères.

Les activités de hobby, sportives ou artisanales sont considérées comme n'étant pas conformes à la zone agricole. C'est le cas de la détention de chevaux pour les loisirs ou la compétition. Des exceptions peuvent être faites pour des transformations ou des changements d'affectation de bâtiments existants. La construction d'un manège ainsi que celle de toutes les autres infrastructures liées au sport équestre (paddocks y compris) ne peuvent se réaliser que dans une zone constructible appropriée, en général une zone de sport et de loisirs ou une zone mixte.

L'Office fédéral du développement territorial a publié un guide « Comment l'aménagement du territoire appréhende les activités liées au cheval »³⁵. Il éclaire les questions essentielles du point de vue du droit de l'aménagement du territoire qui surgissent régulièrement en rapport avec la garde de chevaux dans des exploitations agricoles. Il traite également des diverses formes de garde de chevaux sans rapport avec l'agriculture, soit la garde de chevaux à des fins commerciales, à titre de loisir ou pour le sport équestre.

La détention de chevaux dans la zone d'habitation est également soumise à des restrictions. Le Tribunal fédéral a estimé que la garde de deux chevaux était admissible. Le guide de l'Office fédéral du développement territorial admet trois à quatre chevaux dans cette zone si les exigences en matière d'émissions et de protection des animaux sont prises en compte.

Plusieurs cantons et communes intègrent, dans la révision de leur plan d'aménagement local, les réseaux équestres ainsi que les autres mesures liées au développement des activités en lien avec le cheval. Par exemple, le canton du Jura entend utiliser tous les moyens de droit et de planification dont il dispose pour favoriser les activités équestres, conformément aux objectifs de développement agricole, du tourisme et des loisirs. Le canton du Jura considère que les activités liées au cheval peuvent contribuer à maintenir une agriculture comportant un maximum d'entreprises viables en fournissant à l'exploitant des ressources supplémentaires pour compléter son revenu. Sous l'angle du tourisme et des loisirs, une planification concertée des réseaux, installations, équipements et activités équestres peut ouvrir d'autres perspectives en faveur des non agriculteurs et des constructions et installations non conformes à la zone agricole. Pour ces raisons, il envisage une modification de la législation cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire permettant d'autoriser plus généreusement les changements d'affectation.

Ces restrictions ne manquent pas de soulever des critiques, car on constate une demande croissante de transformation de constructions existantes pour la garde de chevaux en pension. Les chevaux sont souvent déclarés non conformes à la zone agricole. Les pratiques cantonales ne sont pas harmonisées et certains cantons comme Argovie sont particulièrement sévères³⁶. Compte tenu des prescriptions relatives à la protection des animaux, l'élevage et la

³² Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (loi sur l'aménagement du territoire (LAT), RS 700, RO 1979 1573.

³³ Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT), RS 700.1, RO 2000 2047.

³⁴ Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural (LDFR), RS 211.412.11, RO 1993 1410.

³⁵ Office fédéral du développement territorial : <http://www.are.admin.ch/are/fr/medien/mitteilungen/02011/index.html>

³⁶ http://www.parlament.ch/POLY/Suchen_aml_Bulletin/CN97/automne/513.HTM.

détention de chevaux sont en fait entravés, voire tout simplement empêchés par ces bases juridiques. En effet, les chevaux sont très mal tolérés dans les zones à bâtir à cause des nuisances (trafic, crottins, odeurs, bruit, etc.) et sont inadaptés aux zones industrielles car le prix du terrain rend pratiquement impossible l'acquisition d'espaces permettant le mouvement en liberté, conditions indispensables à une détention convenable.

En 2004, le conseiller national Christophe Darbellay a déposé une initiative parlementaire intitulée « Garde de chevaux en milieu agricole » visant à assouplir, voire à lever, les dispositions qui limitent trop strictement ou empêchent la garde de chevaux de sport ou de loisirs dans la zone agricole. Il estime que la détention de chevaux ne doit pas demeurer le seul apanage de l'agriculture au sens étroit, car l'agriculture suisse vit une phase de restructuration profonde et rapide et qu'il importe d'octroyer aux agriculteurs des perspectives en assouplissant la législation. Il argumente en outre qu'il conviendrait de permettre une utilisation intelligente des bâtiments et infrastructures qui ne sont plus nécessaires à l'agriculture. Il juge inacceptable de considérer que les équidés de loisirs ne sont pas conformes à la zone agricole. Un non-agriculteur devrait être également en mesure d'habiter dans la zone agricole et d'y disposer des surfaces nécessaires à l'affouragement de ses chevaux, surtout s'il utilise des bâtiments agricoles désaffectés et valorise un patrimoine qui serait autrement perdu. Il propose que certaines infrastructures minimales comme un carré de dressage soient possibles pour l'élevage et la formation des jeunes chevaux. Il souligne cependant que la construction de centres équestres dont l'activité est essentiellement commerciale n'est pas visée par son initiative.

Sur ce sujet, les fronts sont fortement opposés. D'un côté, les milieux hippiques souhaitent un large assouplissement³⁷. De l'autre, les agriculteurs craignent une spéculation sur les terrains agricoles avec la libéralisation de la Loi fédérale sur le droit foncier rural. Les milieux immobiliers craignent aussi que la révision proposée constitue un précédent pour la promotion abusive d'intérêts particuliers³⁸. Enfin les milieux de la protection de l'environnement ne sont pas favorables à un assouplissement d'une législation qui, à leurs yeux, permet dans une large mesure de créer des zones à affectation spéciales. C'est du reste cette solution que de nombreuses communes ont choisi pour créer des zones de sport équestre ou des zones d'activités équestres, par exemple à Avenches (VD), à La Chaux-de-Fonds (NE), à Chancy (GE) ou à Grolley (FR) pour ne citer que quelques communes romandes.

En décembre 2005, le Conseil fédéral a engagé la procédure de révision partielle de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)³⁹. Malgré les nombreuses réticences, le parlement a décidé en 2006 d'entrer en matière pour une révision partielle de la LAT⁴⁰. En ce qui concerne les chevaux, le projet de révision prévoit que les nouvelles installations extérieures sont admissibles dans la mesure où la détention convenable des animaux l'exige. Dans les débats, les considérations en matière de garde d'animaux pour les loisirs ont été les suivantes : « C'est un assouplissement du droit de l'aménagement du territoire qui est acceptable, d'autant plus que la majorité de la commission a précisé que si l'on faisait de tels aménagements, c'était pour obtenir une garde particulièrement respectueuse des animaux. (...) On se limite exprès à la garde d'animaux exercée à titre de loisir, sans perspective commerciale, qui générerait du trafic ou des nouveaux besoins. (...) cette disposition n'autorise absolument pas à mener en zone agricole des activités commerciales comme les centres équestres, qui continueront à nécessiter une zone spéciale. »⁴¹. Le parlement n'a pas terminé ses délibérations.

³⁷ www.avic.ch/journal_no20.pdf

³⁸ http://www.sia.ch/ff/actuel/news/20050817_dir.cfm

³⁹ Message du 2 décembre 2005 relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (FF 2005 6629)

⁴⁰ Conseil national, session de printemps 2006, septième séance, 14.03.06, 05.084, Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle.

⁴¹ NORDMANN Roger, Conseil national, session de printemps 2006, première séance, 06.03.06, 05.084, Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle.

9.3 Les contributions de l'État

Les raisons pour lesquelles les pouvoirs publics soutiennent l'élevage chevalin résident avant tout dans le soutien de la biodiversité et de la diversification des activités agricoles. Les contributions de la Confédération, des cantons et des communes atteignent 32.7 millions de francs, dont la majeure partie, 20.0 millions, sont des paiements directs. La Confédération, conjointement avec les cantons, contribue financièrement à l'élevage chevalin avec 3.5 millions de francs, tandis que quelques cantons, en particulier celui du Jura et de Berne, allouent directement un budget estimé à 0.5 millions de francs. La Confédération entretient également un Haras national dont les besoins financiers nets s'élèvent à 5.7 millions, alloue un mandat de prestations de 2.5 millions de francs au Centre équestre national de Berne (CENB), entretient aussi le Centre de compétence du service vétérinaire et des animaux de l'armée et subventionne le sport équestre dans le cadre de Jeunesse et Sport.

9.3.1 Les paiements directs

Nous avons vu plus haut que 85% des chevaux sont détenus dans des exploitations agricoles, mais toutes ne bénéficient pas de paiements directs. Seul a droit aux paiements directs l'exploitant de moins de 65 ans qui gère une exploitation pour son compte et à ses risques et périls et qui a son domicile civil en Suisse. Les personnes morales, la Confédération, les cantons, les communes, ainsi que les exploitations qui n'ont pas un besoin minimum de 0.25 unité de main d'œuvre standard (UMOS) n'ont pas droit aux paiements directs. De plus, les paiements directs sont échelonnés en fonction de la surface exploitée et de l'effectif d'Unités gros bétail (UGB) détenu ; les exploitations de plus de 90 ha ou qui détiennent plus que 135 UGB sont exclues. La somme est également plafonnée à 65 000 francs par unité de main d'œuvre. La somme des paiements directs est également réduite lorsque le revenu déterminant de l'exploitant dépasse 80 000 francs ou que sa fortune est plus élevée que 800 000 francs.

Il n'est pas possible de connaître avec exactitude le montant des paiements directs attribués aux équidés, car la protection des données ne permet pas d'accéder à des informations détaillées sur les exploitations. Les raisons de réduire ou s'octroyer une contribution varient aussi d'une exploitation à l'autre. Les paiements directs sont octroyés en fonction de la situation géographique (zone de colline et de montagne), des difficultés d'exploitation (garde dans des conditions difficiles et terrains en pente) et en tenant compte de critères écologiques et éthologiques. La somme attribuée directement aux équidés est de 900 francs/UGB pour autant que la charge par hectare de surface herbagère ne dépasse pas 2.0 UGB en plaine et 0.8 UGB en zone de montagne IV. La contribution éthologique favorisant une garde respectueuse des animaux avec des sorties régulières en plein air (SRPA) est de 180 francs/UGB.

Selon les données fournies par l'OFAG, on compte que 57.2 % des exploitations agricoles détenant des chevaux et 62.6 % des chevaux détenus bénéficient de paiements directs totaux ou partiels. Compte tenu des réductions possibles, on peut estimer que 50 % des chevaux détenus dans des exploitations agricoles bénéficient de paiements directs. Les exploitations agricoles détenant 33 287 UGB en 2003, on estime la somme totale versée aux équidés à environ 20.0 millions de francs par année.

9.3.2 Le soutien aux organisations d'élevage

La Confédération a soutenu l'élevage et la garde du cheval jusqu'en 1998 pouvant atteindre environ 10.0 millions de francs chaque année répartis en 3.5 millions de francs pour les primes d'élevage (races franches-montagnes, demi-sang et haflinger), 6.0 millions de francs pour les primes annuelles pour la détention de chevaux aptes au service militaire et 1.0 million de francs pour le soutien des manifestations de vente. Les cantons participaient au financement à hauteur de 0.5 millions de francs.

Ces primes ont été supprimées en 1998. Dès 1999, la contribution fédérale annuelle à l'élevage chevalin se monte à environ 1.0 millions de francs et celle des cantons varie entre

1.0 et 1.7 millions de francs selon les années. Une nouvelle ordonnance⁴² sert de base à l'octroi de contributions à l'élevage par la Confédération. L'article 1^{er} précise que les organisations d'élevage d'équidés reconnues par la Confédération (cf. Chapitre 3 et 7.3), peuvent recevoir, dans les limites des crédits autorisés, des contributions pour la gestion des livres généalogiques, les épreuves de productivité, l'estimation de la valeur d'élevage, l'évaluation des données zootechniques, la mise sur pied de programmes destinés à la préservation des races suisses, et l'amélioration de la qualité des produits.

Actuellement, les contributions fédérales pour l'élevage chevalin s'élèvent au maximum à 1,1 million de francs par an. L'article 12a permet l'octroi d'une contribution supplémentaire pour la préservation de la race des Franches-Montagnes qui s'élève au maximum à 580'000 francs (cf. Chapitre 12.4 sur la biodiversité). Les contributions fédérales ne sont allouées que si la participation des cantons est équivalente. Ainsi, en 2005, la somme des contributions allouées aux éleveurs de chevaux s'est montée à presque 3.5 millions de francs, dont 3.0 millions conjointement par la Confédération et les cantons et 0.5 millions directement par les cantons.

9.3.3 Le Haras national suisse d'Avenches

Le Haras national est une institution de la Confédération dépendant de l'Office fédéral de l'agriculture. Le 12 novembre 1996, une grande partie du Haras d'Avenches a été privatisée. L'économie réalisée à l'époque, sans compter les frais d'entretien du patrimoine immobilier, se monte à 2.5 millions de francs résultant en majeure partie de la suppression de 25 postes de travail et de la diminution de coûts de gestion. Le domaine du Peu-Claude a été remis avec un bail à ferme. Un contrat de droit de superficie d'une durée de 99 ans a été signé entre la Confédération et l'Association de développement de l'élevage et des courses (ADEC) pour la reprise de 142 hectares à Avenches sur lesquels l'Institut équestre national d'Avenches (IENA) a construit des pistes d'entraînement et un hippodrome. Cette organisation privée exploite ces infrastructures de manière totalement indépendante de la Confédération.

Le Haras national suisse, concentré sur une infrastructure de 6.9 ha, reste une unité administrative de la Confédération. Dès 2000, il a adopté les principes de la nouvelle gestion publique avec un mandat de prestations et une enveloppe budgétaire confiés par le Conseil fédéral. Les besoins financiers nets du Haras national en 2006 se montent à 5.6 millions de francs.

Cette réforme permet au Haras national d'utiliser sa nouvelle marge de manœuvre pour abandonner son image de simple dépôt d'étalons et se positionner comme un centre de compétences reconnu sur le plan national et international. Proche des éleveurs et de leurs partenaires, il concentre ses efforts pour leur offrir, avec une flexibilité optimale, des services de haut niveau dans plusieurs domaines où les organisations privées n'interviennent pas ou peu. En collaboration avec de nombreuses institutions suisses et étrangères, le haras national suisse se consacre ainsi à des tâches primordiales comme

- le soutien de la biodiversité, en particulier de la race des Franches-Montagnes, seule race d'origine indigène,
- l'appui d'une production chevaline rurale compétitive, durable et respectueuse des animaux,
- la formation, le conseil et le perfectionnement,
- la récolte d'informations sur la filière du cheval,
- la recherche appliquée et
- la garde d'étalons de première qualité.

9.3.4 Le Centre équestre national de Berne (CENB), anciennement DFCA

L'exploitation des activités du DFCA a été remise en 1997 à une Société coopérative, mais les bâtiments appartiennent toujours à la Confédération qui en assure l'entretien. Le Département

⁴² Ordonnance sur l'élevage du 7 décembre 1998, RO 1999 95

de la défense, de la protection de la population et du sport (DDPS) accorde un mandat de prestations à cette institution privée, qui a pris le nom de Centre équestre national de Berne (CENB)⁴³. En échange d'une somme de 2.5 millions de francs, le CENB doit

- entretenir et former les chevaux propriété du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports,
- débourrer et former les jeunes chevaux franches-montagnes pour les troupes du train,
- assurer le traitement vétérinaire des chevaux militaires malades,
- tenir les chevaux, l'infrastructure, le matériel et le personnel spécialisé à disposition des écoles et cours militaires, des activités paramilitaires et de la fanfare des écuyers de cavalerie de Berne⁴⁴.

Ce mandat de prestations court jusqu'au 31 décembre 2008 et sera renouvelé jusqu'en 2013⁴⁵. Les immeubles restent en propriété de la Confédération. Une grande partie des terrains d'exercice appartiennent à la Bourgeoisie de Berne et font l'objet d'un contrat distinct.

Le CENB donne des cours d'équitation et d'attelage aux sportifs, organise des compétitions sportives, forme des jeunes chevaux pour le compte de tiers et assure un service vétérinaire.

En 2005, le budget du CENB était d'environ 5.0 millions de francs, dont 2.5 millions sont assurés par le mandat de prestations du DDPS. En ce qui concerne le coût des besoins militaires liés au cheval, il faut encore ajouter environ 1 million pour le cen comp SVAA de Schönbühl.

9.3.5 L'organisation Jeunesse et Sport

Jeunesse et Sport (J+S) dépend de l'Office fédéral du sport de Macolin⁴⁶ (Département de la défense, de la protection de la population et du sport). J+S conçoit et vise à promouvoir un sport adapté aux jeunes, permet aux jeunes de vivre pleinement le sport et de participer à la mise en place des activités sportives et contribue dans les domaines de la pédagogie, de la société et de la santé au développement et à l'épanouissement des jeunes.

La Confédération et les cantons dirigent J+S, en collaboration avec leurs partenaires des fédérations. Les prestations principales de la Confédération sont des offres de formation et de formation continue, la mise à disposition de documents didactiques et de matériel, ainsi qu'un soutien financier direct aux organisations. Au total, la Confédération octroie environ 60 millions de francs chaque année aux clubs, aux fédérations et aux cantons pour soutenir leurs efforts en faveur du sport des jeunes et de la formation de cadres. 78 disciplines sportives, dont l'équitation et la voltige, sont actuellement concernées. En 2005, les subventions à l'équitation se montaient à 102 027 francs sur un total de 47.6 millions, ce qui plaçait l'équitation au 37^{ème} rang.

9.4 La fiscalité

En l'absence de données pertinentes sur tous les impôts perçus par la Confédération et les cantons, l'étude s'est concentrée sur les sommes perçues au titre de la taxe sur la valeur ajoutée, des redevances douanières sur les chevaux et de l'impôt sur la fortune. Les contributions encaissées par les pouvoirs publics ont été estimées à au moins 85.9 millions de francs. Seule une étude approfondie sur la fiscalité permettrait de préciser cette somme.

9.4.1 La TVA

La taxe sur la valeur ajoutée (= TVA) a été introduite le 1^{er} janvier 1995. Ce système remplace l'ancien impôt sur le chiffre d'affaires. La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt général frappant la consommation de biens et de services. Cet impôt est prélevé par l'Administration fédérale des contributions (AFC) à toutes les étapes de la production et de la distribution, ainsi

⁴³ <http://www.npz.ch>

⁴⁴ Kavallerie Bereitermusik Bern

⁴⁵ Communication du Service vétérinaire de l'armée, Affaires sanitaires au sein de la Base Logistique de l'Armée.

⁴⁶ <http://www.baspo.admin.ch>

que lors de l'importation de biens. Il est également dû par les fournisseurs de prestations de services ayant leur siège en Suisse ainsi que par les acquéreurs de prestations de services d'entreprises ayant leur siège à l'étranger. Est en principe assujetti à la TVA et tenu de remettre des décomptes quiconque exerce – même sans but lucratif – de manière indépendante une activité commerciale ou professionnelle en vue de réaliser des recettes, à condition que ses livraisons de biens, ses prestations de services et ses prestations à soi-même, effectuées sur territoire suisse (Suisse et Liechtenstein), dépassent globalement la somme de 75 000 francs par an. Le taux normal de l'impôt est de 7.6 %.

Sans être exhaustif et sans entrer dans les détails que l'on peut consulter sur le site de l'AFC⁴⁷, relevons quelques exemples de cas exemptés, en principe et sauf exception, de l'assujettissement :

- Les agriculteurs, les sylviculteurs et les horticulteurs, pour la livraison de produits agricoles, sylvicoles et horticoles provenant de leur exploitation ;
- Les éleveurs de chevaux et d'autres équidés ;
- Les marchands de chevaux, sauf s'ils vendent des chevaux de trait ou de selle qu'ils ont détenus pendant plus de trois mois et qui, durant cette période, ont été sortis, entraînés ou dressés ;
- Les sociétés sportives sans but lucratif et gérées de façon bénévole, ainsi que les institutions d'utilité publique dont le chiffre d'affaires annuel provenant de prestations imposables ne dépasse pas 150 000 francs ;
- Les cotisations fixées statutairement versées par les membres d'associations sportives sans but lucratif ;
- Les finances d'inscription exigées des participants aux manifestations sportives ;
- Les paris, loteries et autres jeux de hasard avec mise d'argent, dans la mesure où ils sont soumis à un impôt spécial ou à une autre taxe ;
- Les prestations dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, par exemple les leçons d'équitation ;
- Les exportations de biens si leur exportation est prouvée ;
- Les prestations de services fournies à des destinataires ayant leur siège social ou leur domicile à l'étranger ;
- Les recettes provenant des billets d'entrée à des manifestations sportives
- Les prestations culturelles ;
- Les subventions des pouvoirs publics ;

Les activités suivantes sont soumises à la TVA au taux réduit de 2.4 % ;

- Les soins vétérinaires donnés aux chevaux et autres équidés ;
- Le ferrage ;
- Les saillies et les inséminations de juments ;
- Les médicaments vétérinaires ;
- Les journaux, revues, livres et certains autres imprimés déterminés ;
- La location de chevaux ;
- La formation et le dressage de chevaux ;

Au taux normal de 7.6 % ;

- La pension de chevaux, même dans les exploitations agricoles ;
- La location d'infrastructure équestre ;

⁴⁷ l'Administration fédérale des contributions, en particulier la brochure 610.540.01 Production naturelle et activités similaires, <http://www.estv.admin.ch>.

- La location de boxes sans pension ou utilisation d'infrastructure ;
- La location d'attelages à conduire soi-même ;
- La randonnée en calèches ;
- Le transport de chevaux ;
- Les expertises et conseils vétérinaires sans traitement ;
- La confection de doses congelées de semence d'étalons ;
- Les travaux de laboratoire ;
- Les travaux de recherche ;
- Les prestations de nature sportive fournies par les sportifs ou les sociétés ;
- L'inscription des chevaux au registre de la FSSE ;
- La publicité sur les terrains de sport ;
- Le soutien financier en espèces ou en nature de la part des sponsors en échange d'une prestation, y. compris les contre-prestations comme le nom d'un donateur avec son activité professionnelle.

Relevons aussi l'assujettissement selon la méthode des taux de la dette fiscale nette. Les taux de la dette fiscale nette sont des instruments, permettant aux petites et moyennes entreprises de calculer l'impôt dû à l'AFC selon une méthode simplifiée. L'impôt dû est déterminé en multipliant le chiffre d'affaires imposable (impôt inclus) réalisé au cours d'une période de décompte par le taux de la dette fiscale nette accordé par l'AFC ; le taux de la dette fiscale nette tient compte de manière forfaitaire de l'impôt préalable. Ce n'est possible que lorsque le chiffre d'affaires annuel (TVA incluse) n'excède pas trois millions de francs et la dette fiscale ne se monte pas à plus de 60 000 francs par année. Pour les pensions et écuries pour chevaux le taux est de 5.2 %. Si l'on applique ce taux à l'ensemble des exploitations détenant des chevaux en pension (environ 6 600), on peut estimer le montant de la TVA perçue à environ 56.6 millions de francs pour un chiffre d'affaires estimé à 1.0 milliard de francs. On estime à 3.0 millions le montant de la TVA perçue sur les autres activités liées au cheval (ferrage, soins vétérinaires, transport, taxes de participation aux compétitions). Au total, le montant de TVA due devrait se monter à 56.6 millions de francs.

9.4.2 Les redevances douanières

Pour les droits de douane, l'élément engendrant le processus fiscal est le fait de franchir la frontière douanière avec des marchandises. Aussi, la créance douanière naît-elle également lorsque la marchandise n'est pas mise à la consommation mais, par exemple, réexportée à l'étranger. En droit fiscal, les droits de douane sont dès lors un impôt grevant les échanges économiques. En vertu de l'article 133 de la Constitution fédérale, la Confédération peut prélever à la frontière des droits de douane et d'autres redevances sur le trafic de marchandises. Ces droits sont mentionnés dans le «Tarif des douanes» (annexe à la loi sur le tarif des douanes). Les taux sont presque exclusivement fondés sur le poids (= droits dits «spécifiques» : par ex. X francs par 100 kg brut). Le produit des droits de douane revient à la Confédération.

Sans pouvoir accéder aux détails de la perception des redevances douanières pour les marchandises importées (fourrage, équipement, machines, etc.), il n'est pas possible actuellement de préciser le montant encaissé par la Confédération, mis à part les redevances relevant de l'importation de chevaux (TVA et parts de contingents) estimées à 1.0 millions de francs.

9.4.3 Les impôts

L'impôt fédéral anticipé

L'impôt anticipé est un impôt perçu à la source par la Confédération sur divers rendements de capitaux mobiliers (notamment sur les intérêts et les dividendes), sur les gains en espèces faits dans les loteries suisses ainsi que sur certaines prestations d'assurances. Il constitue

avant tout un moyen de technique fiscale destiné à lutter contre la fraude fiscale, en incitant le contribuable à déclarer aux impôts directs ses revenus grevés de l'impôt anticipé et la fortune d'où proviennent ces revenus.

Les gains réalisés lors de paris sur les courses de chevaux sont imposables au taux de 35 % lorsqu'ils dépassent 50 francs. Ils sont remboursés en espèces ou par imputation sur les impôts cantonaux et communaux. Cet impôt ne constitue donc pas une charge fiscale définitive lorsque le contribuable (personne physique ou morale) est domicilié en Suisse et qu'il remplit ses obligations fiscales en déclarant ses revenus et sa fortune. Pour les contribuables domiciliés à l'étranger, l'impôt anticipé est en principe perdu et constitue une charge définitive. Là aussi, il n'est pas possible de préciser ce montant.

Les impôts sur le revenu, sur le bénéfice, sur la fortune et sur le capital

Les impôts sur le revenu et la fortune sont perçus périodiquement, de sorte que leur perception se réfère forcément à une période déterminée, la période fiscale, qui délimite le laps de temps pour lequel l'impôt est dû. S'agissant de la taxation, entre également en considération la période de calcul, soit celle durant laquelle est obtenu le revenu déterminant. Dans tous les cantons, la taxation s'effectue sur la base du revenu effectivement acquis, selon le système dit *postnumerando*, où la période de calcul est identique à la période fiscale (année fiscale). On distingue l'impôt sur le revenu (impôt fédéral direct + impôt cantonal) et l'impôt sur la fortune.

Les barèmes de l'impôt sur le revenu sont progressifs dans tous les cantons. Les gains obtenus en prenant des paris sur les courses de chevaux sont imposés comme revenu dans tous les cantons. Ils sont le plus souvent additionnés aux autres revenus du contribuable. Dans certains cantons (BE, SZ, TI, VS et JU), ces gains sont imposés séparément et soumis à un impôt unique selon un barème spécial. Bien des cantons exonèrent toutefois les gains modestes et n'imposent que les gains qui excèdent un certain montant. En ce qui concerne le Sport-Toto et les concours analogues (PMU Romand, Loterie à numéros, etc.), le revenu imposable provenant de tels concours est le gain net, c.-à-d. la somme des gains bruts réalisés au cours de l'année de calcul, déduction faite des mises y afférentes payées pendant la période en question et dont le contribuable apporte la preuve. Il est à noter que les gains provenant des jeux de hasard exploités dans les maisons de jeux suisses (casinos) sont exonérés.

L'assiette de l'impôt sur la fortune est constituée par la fortune nette. Cela signifie que la totalité des dettes établies est déduite du montant brut des éléments de fortune appartenant au contribuable. En ce qui concerne le cheval, les éléments de la fortune imposable sont les immeubles, les véhicules pour transporter les chevaux (voitures, remorques, camions, etc.) et les chevaux.

L'impôt foncier est perçu par le canton et/ou la commune. Le système varie fortement entre les cantons. L'immeuble est imposé là où il se trouve ; le domicile du contribuable n'a pas d'importance. L'impôt est toujours proportionnel. Les taux sont exprimés en pour mille et varient entre 0,3 et 3,0 pour mille de la valeur vénale ou de celle de rendement. Les cantons de ZH, UR, SZ, NW, GL, ZG, BL et SO ne possèdent quant à eux aucun impôt foncier, sous quelque forme que ce soit.

Les impôts sur la possession et la dépense

L'impôt sur les divertissements est une contribution encaissée sur les manifestations publiques payantes, prélevée soit sous la forme d'un impôt sur les billets (en général 10 % du prix d'entrée ou des recettes brutes), soit forfaitairement. Cette taxe est perçue dans les cantons de LU, FR, SO, AR, SG, GR, TI (seulement pour les cinémas), VD, NE et JU en tant qu'impôt cantonal ou communal (dans ce dernier cas, le plus souvent en tant qu'impôt « facultatif »).

Certaines communes et cantons discutent actuellement de l'introduction d'un impôt sur les chevaux analogue à celui prélevé sur les chiens.

9.4.4 L'estimation des impôts encaissés par les pouvoirs publics

En l'absence de données pertinentes sur les divers impôts prélevés, nous nous sommes concentrés sur l'impôt touchant les valeurs les plus importantes, à savoir l'impôt sur la fortune que l'on a admis en moyenne équivalent à 1.0 pour mille de la fortune. Au total, la somme perçue est estimée à 26.4 millions par année.

10 Le cheval et l'économie

La filière du cheval et ses divers acteurs génèrent des affaires dans de nombreuses branches telles que l'élevage, la garde en pension et le commerce de chevaux, l'enseignement de l'équitation, le commerce d'équipement pour les chevaux et les cavaliers, la construction d'infrastructures, les transports, la production de fourrage, le commerce de viande, la maréchalerie, la médecine vétérinaire, les assurances chevalines, la presse et les librairies, les manifestations hippiques, la publicité, le sponsoring, les médias, les jeux, etc.

Les valeurs immobilisées de la filière chevaline s'élèvent à 26.4 milliards de francs, dont 24.4 milliards (92.7 %) de terrains, de bâtiments et d'équipements. Le chiffre d'affaires de la filière chevaline est estimé à 1.58 milliard de francs. Deux tiers des recettes (1.03 milliard) sont des prestations fournies par les diverses exploitations agricoles et par les manèges aux propriétaires de chevaux, en particulier la pension de chevaux, l'enseignement et la fourniture de divers services. Les recettes réalisées par les exploitations agricoles sont estimées à environ 500 millions de francs. Le cash flow de la filière du cheval est estimé à 1.0 milliard de francs.

La production indigène de viande de cheval ne représente que 11.7 % de la consommation indigène. La majeure partie de la viande de cheval commercialisée est importée. L'Amérique du Nord qui fournit les trois-quarts du tonnage importé. Le prix moyen de la viande importée est d'environ 15.00 francs par kg hors taxes. En 2004, la consommation moyenne suisse est de 630 g/habitant, mais n'atteint que 110 g en Suisse alémanique. La viande de cheval est surtout consommée sous forme de charcuterie et dans les restaurants. Dans les ménages, elle n'atteint que 250 g/personne. On compte environ 100 boucheries chevalines, dont 90 sont en Suisse romande.

10.1 Introduction

Pour donner une image globale des finances de la filière chevaline, nous avons choisi une méthode consistant à considérer la globalité de la filière du cheval centrée sur les détenteurs de chevaux. L'estimation des chiffres clés (valeurs immobilisées et chiffre d'affaires) de la filière du cheval se base avant tout sur les données récoltées lors de l'enquête par questionnaire, ainsi que sur les informations récoltées auprès des divers établissements et lors d'entrevues. Les valeurs immobilisées renseignent sur le montant et le patrimoine de la filière. Les chiffres d'affaires des diverses activités donnent des informations sur leurs dépenses et leurs recettes. Les recettes de la filière mettent en évidence les retombées économiques principales.

10.2 Les valeurs immobilisées

Tableau 11 : Valeurs immobilisées de la filière du cheval (millions de francs)

(actifs)	Valeurs immobilisées		(passifs)
Terrains (sans bâtiments)	20 409.3	Privés	26 429.2
Infrastructures (bâtiments et équipements)	3 966.5	Confédération	15.6
Chevaux	909.0		
Véhicules	750.0		
Équipements (cavaliers, meneurs et chevaux)	410.0		
	26 444.8		26 444.8

Les valeurs immobilisées (tableau 11) sont estimées à 26.4 milliards de francs, dont plus des trois-quarts (77.2 %) sont les terrains affectés au cheval et à son utilisation. La valeur des chevaux représente 909 millions de francs, les véhicules 750 millions et l'équipement des sportifs et des chevaux 410 millions. La presque totalité des valeurs immobilisées sont en mains privées, la Confédération ne participant qu'à hauteur de 15.6 millions de francs. Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de faire la différence entre les fonds propres et les emprunts.

10.2.1 Les terrains

La valeur retenue pour les terrains, sans les surfaces utilisées pour les constructions, a été de 5.0 francs/m² en zone agricole (81 785 ha) et de 150.0 francs/m² en zone constructible (10 880 ha), ce qui donne 4.1 milliards pour les terrains en zone agricole et 16.3 milliards pour les terrains en zone constructible. Les valeurs mentionnées dans l'enquête par questionnaire sont 30 % plus élevées, mais dans de nombreux cas elles semblent être plutôt la valeur souhaitée en cas de vente. C'est pourquoi les coûts d'opportunité n'ont pas été retenus, par exemple pour les terrains appartenant à des exploitations agricoles situées dans des zones constructibles. En effet, cette plus-value potentielle ne peut pas directement être attribuée à la filière du cheval.

10.2.2 Les infrastructures équestres

Les infrastructures équestres sont évaluées à près de 4.0 milliards de francs. Les centres équestres, manèges et halles d'équitation totalisent une valeur de 2.8 milliards. À cette somme s'ajoutent les infrastructures plus simples dans les exploitations agricoles pour une valeur de 1.1 milliards, les hippodromes (45 millions) et les cliniques vétérinaires (15.0 millions). Les infrastructures de la Confédération (Avenches, Berne et Schönbühl) sont estimées à 15 millions.

En moyenne, la valeur à neuf d'une infrastructure équestre est de 630 000 francs. Pour 30 % des détenteurs, la valeur est inférieure à 50 000 francs et pour 50 % supérieure à 100 000 francs. 23% des infrastructures valent au moins 500'000 francs et 17% au moins 1 million de francs. Dans les exploitations agricoles, 50 % des infrastructures ont une valeur inférieure à 50 000 francs et 40 % supérieure à 100 000 francs. 20 % valent plus de 500 000 francs et 9 % au moins 1 million de francs.

La valeur d'un centre équestre est en moyenne beaucoup plus élevée. 10 % ont une valeur inférieure à 100 000 francs. 75 % ont une valeur d'au moins 750 000 francs, 60 % dépassent 1.0 million de francs et 30 % dépassent 2 millions de francs. Quelques centres équestres annoncent une valeur de plusieurs dizaines de millions de francs. La valeur à neuf d'une infrastructure équestre dépend avant tout de la présence ou non d'une halle d'équitation. Il faut donc distinguer la valeur des infrastructures équestres avec ou sans halle d'équitation. La valeur à neuf ne correspond cependant pas à la valeur vénale qui peut être bien inférieure.

L'infrastructure équestre avec halle d'équitation.

En moyenne, la valeur moyenne d'une infrastructure équestre avec halle d'équitation est de 2.1 millions de francs, variant entre 1.6 millions dans la zone agricole et 2.4 millions dans la zone constructible. Les exploitations agricoles qui détiennent des chevaux possèdent une infrastructure équestre valant en moyenne 1.0 million de francs. Pour les autres détenteurs qui ne sont pas des exploitations agricoles, la valeur moyenne est de 2.4 millions de francs.

La valeur d'une halle d'équitation.

En moyenne, une halle d'équitation possède une valeur à neuf de 1.7 millions de francs. Dans la zone agricole, la valeur moyenne est de 1.4 millions et de 2.6 millions dans la zone constructible. Dans les exploitations agricoles la valeur moyenne est de 0.9 million.

L'infrastructure équestre sans halle d'équitation.

La valeur moyenne d'une infrastructure équestre sans halle d'équitation est de 230 000 francs. La zone où elle se situe et la catégorie socioprofessionnelle du détenteur influence cette valeur. En moyenne, elle est de 200 000 francs dans la zone agricole et de 290 000 dans la zone constructible. En moyenne, elle est de 135 000 francs dans une exploitation agricole et de 450 000 francs pour un détenteur privé ou une école d'équitation.

10.2.3 Les amortissements des terrains et des infrastructures équestres

Pour l'amortissement des immeubles (terrains et bâtiments), nous avons retenu le taux fiscal de 1.5 % sur la valeur d'acquisition⁴⁸.

10.2.4 Les chevaux

L'enquête menée pour les besoins de l'étude montre que la valeur des équidés dépend avant tout de leur aptitude aux diverses utilisations. Les réponses donnent pour les adultes une valeur moyenne de 25 000 francs pour un demi-sang apte à participer à des compétitions, de 13 000 francs pour un cheval demi-sang d'élevage et de 7 500 francs pour un cheval utilisé pour les loisirs ou les cours d'équitation élémentaires.

La valeur d'un cheval dépend cependant de nombreux autres critères (âge, race, origine, niveau de formation, aptitudes sportives, résultats obtenus, état de santé, etc.) qu'il serait trop long de détailler dans le cadre de ce rapport. Diverses publications⁴⁹ fournissent des éléments à ce sujet. Les informations récoltées par l'enquête et diverses sources, confirment que la race et l'âge sont des facteurs qui augmentent ou diminuent les valeurs relevées plus haut.

La valeur des 85'000 chevaux détenus en Suisse a été évaluée proportionnellement à l'âge, à la race et à l'utilisation. Nous avons retenu les moyennes suivantes : 27 500 demi-sang avec de bonnes aptitudes sportives à 18 000 francs, 7 500 divers demi-sang pour les loisirs à 12 000 francs, 4 500 pur-sang à 15 000 francs, 21 000 franches-montagnes à 6 500 francs, 22 000 divers poneys à 5 000 francs et 2 500 divers chevaux à 4 000 francs. La somme totale se monte ainsi à environ 900 millions de francs, répartie en 475 millions pour les chevaux de compétition (25 000), 260 millions pour les 40 000 chevaux de loisirs, le solde étant réparti entre les juments d'élevage, les étalons et les jeunes chevaux.

Les chevaux sont amortis sur dix ans, ce qui correspond à un amortissement immédiat, si l'on compte que l'âge moyen des chevaux est de dix ans.

10.2.5 Les véhicules

Le nombre de véhicules (automobiles, 4x4, vans, camions) utilisés spécifiquement pour le transport de chevaux est estimé à 15 000 avec une valeur moyenne de 50 000 francs par objet, soit une valeur totale de 750 millions de francs. Les véhicules sont amortis sur huit ans.

10.2.6 L'équipement des chevaux et des utilisateurs

La valeur totale immobilisée pour l'équipement des utilisateurs (équitation et attelage) et le matériel lié aux chevaux a été évaluée à 410 millions de francs au moins. Tant les chiffres récoltés lors de l'enquête de la présente étude, que diverses simulations basées sur les entretiens avec les acteurs de la filière permettent de confirmer une estimation variant entre 390 et 460 millions.

L'étude menée pour cette enquête révèle les valeurs suivantes. Un détenteur possède un équipement pour la garde et l'utilisation des chevaux d'une valeur de 22 000 francs variant entre 15 000 et 37 500 francs selon la catégorie socioprofessionnelle. La valeur moyenne de l'équipement (bottes, bombe, pantalons d'équitation, selle et divers accessoires tels que licols, couvertures, protections, etc.) de chaque cavalier qui monte à cheval avec son propre matériel est de 3 800 francs en moyenne. Enfin, la valeur moyenne d'un équipement pour l'attelage (voitures, harnais, habits, etc.) a été déclarée à 20 000 francs. Ainsi, si l'on compte 60 000 cavaliers qui possèdent un équipement, 6 000 détenteurs qui détiennent des chevaux en pension et 5 000 personnes qui possèdent un équipement d'attelage, la valeur totale ascende à 460 millions de francs, sans compter les voitures à valeur historique détenues dans des collections. L'amortissement a été calculé sur huit ans.

⁴⁸ Notice de l'Administration fédérales des contributions concernant les amortissements sur les valeurs immobilisées des exploitations agricoles et sylvicoles.

⁴⁹ Voir en particulier PICK et VON SALIS (2005)

10.3 Le chiffre d'affaires de la filière du cheval

Tableau 12 : Dépenses et recettes de la filière du cheval en Suisse (millions de francs)

Dépenses		Recettes	
Amortissements	574.8	Prestations diverses	706.7
Loyers et fermages	244.7	Pension de chevaux	324.9
Garde (fourrage, box, prestations, charges)	462.5	Vente de chevaux	53.0
Frais ferrage	66.4	Production animale	12.3
Frais vétérinaires	35.2	Saillies	2.5
Frais de transport	34.1	Gains concours	6.5
Taxes compétition & divers	66.5	Gains courses	4.7
Impôts et taxes diverses	84.6	Manifestations	110.1
Assurances	7.6	Édition (publicité)	6.5
Taxes importation (TVA & TCT)	2.3	Jeux courses	112.7
		Contributions de l'État	32.7
		Plaisir gagné	207.4
	1 580.0		1 580.0

Le chiffre d'affaires de la filière chevaline est estimé à 1.58 milliard de francs (tableau 12). Environ deux tiers des recettes (1.03 milliard) sont des prestations fournies par les diverses exploitations agricoles et par les manèges aux propriétaires de chevaux, en particulier la pension de chevaux, l'enseignement et la fourniture de divers services. Les recettes réalisées par les exploitations agricoles sont estimées à environ 500 millions de francs. Les enjeux sur les hippodromes et le Pari mutuel urbain se montent à 113 millions, tandis que les budgets des manifestations s'élèvent à 103 millions.

Plus de la moitié des dépenses (819 millions, 52 %) est due aux amortissements des valeurs immobilisées et aux loyers et fermage.

10.4 Les dépenses de la filière

Les dépenses se composent d'amortissements, de loyers et fermages, de coûts d'entretien des chevaux (fourrage, personnel, ferrage, vétérinaire, transport), d'assurances, ainsi que de taxes et impôts divers revenant à l'État.

10.4.1 Les loyers, fermages et intérêts bancaires

Tant les propriétaires que les locataires ont des charges, telles que les intérêts bancaires ou la location annuelle. Pour toutes ces catégories, nous avons retenu une valeur locative pour les terrains et les infrastructures. Pour les terrains des exploitations agricoles (81 785 ha), nous avons fixé un prix moyen de fermage à 500 francs/ha. Pour les terrains situés en zone constructible et les infrastructures, nous avons retenu un intérêt de 5 % sur la valeur immobilisée. Au total, les dépenses pour les fermages et les valeurs locatives s'élèvent à 245 millions de francs.

10.4.2 Le coût de la garde des chevaux

La garde des 85 000 équidés engendrent des dépenses de fourrage, de litières, de personnel pour l'affouragement, ainsi que des charges (électricité, eau et entretien courant de l'infrastructure). L'enquête et les entrevues montrent que le prix de revient mensuel pour la garde d'un cheval (fourrage, litière, entretien du box et charges), toutes catégories de chevaux confondues, varie entre 432 francs/mois dans les exploitations agricoles et 566 francs/mois dans les manèges situés dans la zone constructible. Ces différences s'expliquent par des frais de personnel pour répondre aux exigences plus élevées des clients des manèges. Au total, la garde des équidés en Suisse coûte 462.5 millions de francs par année aux détenteurs, soit 30 % des dépenses totales de la filière.

A cette somme s'ajoutent chaque année l'amortissement des infrastructures cité plus haut, les frais de ferrage et d'entretien des sabots totalisant 66.5 millions de francs, ainsi que les frais vétérinaires pour une somme globale de 35.2 millions de francs. Pour chaque cheval, les frais de ferrage ou les frais vétérinaires varient entre 100 et 300 francs chez les agriculteurs et quelques milliers de francs chez les propriétaires privés. En moyenne, les frais de ferrage pour un cheval reviennent à environ 900 francs /an et les frais vétérinaires à près de 500 francs /an.

10.4.3 Les frais de transport

L'enquête menée pour les besoins de l'étude montre qu'un cheval parcourt en moyenne 230 km par année dans la plupart des exploitations et près de 800 km par année dans les manèges. Ces trajets représentent un total de 23 millions de kilomètres. 92% des transports ne sont pas effectués par le détenteur lui-même, mais par des tiers, ce qui représente 1.6 millions de kilomètres pour une dépense totale de 2.4 millions.

Compte tenu des véhicules spéciaux utilisés et du fait qu'un certain nombre sont soumis à la RPLP⁵⁰, le prix varie entre 1.36 CHF/km chez les détenteurs particuliers et 1.85 CHF/km dans les manèges. Au total, le coût de ces 23 millions de kilomètres de transports s'élève à 34.1 millions de francs.

10.4.4 Les frais divers, les taxes et les impôts

L'enquête par questionnaire montre que chaque cheval occasionne des dépenses pour les inscriptions dans les manifestations sportives ou d'élevage, les abonnements aux revues, la publicité ou les cotisations dans les diverses sociétés pour ne citer que quelques exemples. Au total, la filière y consacre 66.5 millions de francs. Les sommes varient selon les catégories socioprofessionnelles entre 600 et 1 200 francs.

Les pouvoirs publics encaissent aussi des taxes sur les diverses prestations de la filière (TVA et taxes d'importations) et des impôts, en particulier un impôt sur la fortune. Au total, les contributions s'élèvent à 84.6 millions de francs, composés entre autres de 56.6 millions de TVA et de 26.4 millions d'impôt sur la fortune calculé au taux moyen de 0.1 %.

10.4.5 Les dépenses pour les assurances

Les détenteurs de chevaux et les propriétaires s'assurent contre de nombreux risques : responsabilité professionnelle et civile, assurances pour les bâtiments et assurances pour les animaux. Chaque détenteur ou propriétaire dépense entre 50 et 1 000 francs d'assurance, en moyenne 420 francs.

10.4.6 Les taxes d'importation

L'importateur d'un équidé doit acquérir un contingent d'importation (cf. chapitre 9.2.2) et s'acquitter d'une TVA de 2.4 % à l'entrée en Suisse et d'un droit de douane de 120 francs encaissé par l'Administration fédérale des douanes. Au total ces prélèvements pour l'importation d'environ 3 300 chevaux se montent à environ 2.3 million de francs.

10.5 Les recettes de la filière

Les recettes donnent une image des retombées économiques des activités de la filière. Les recettes se composent du produit de la pension de chevaux, des diverses prestations fournies par la filière aux propriétaires et utilisateurs, de la vente de chevaux, de la production animale (surtout la viande de cheval et de poulains), des taxes de saillie, des gains en compétition, des financements des manifestations et de la publicité dans les revues hippiques. À cette somme s'ajoutent les enjeux dans les courses (pari hippodrome et PMUR en Suisse romande) et les financements des pouvoirs publics. Le financement des pouvoirs publics a été abordé au

⁵⁰ Loi fédérale du 19 décembre 1997 concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (Loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, LRPL), RS 641.81. La redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) est perçue depuis 2001 sur les camions d'un tonnage de plus de 3.5 tonnes en fonction des kilomètres parcourus, du poids total autorisé et des émissions du véhicule. Le tarif est de 2.44 centimes par tonne-kilomètre.

chapitre 9. La différence entre les dépenses et les recettes de la filière, qui dans une comptabilité serait considérée comme une perte, est en fait la somme que les divers acteurs consacrent pendant leurs loisirs au financement de leur plaisir dans les divers domaines hippiques.

10.5.1 Les chevaux en pension et les prestations

On estime à environ 30 000 le nombre d'équidés (tous âges et races confondus) détenus en pension dans environ 6 600 exploitations agricoles ou manèges. Cela signifie qu'environ un cheval sur trois n'est pas détenu par son propriétaire. Chaque année, ces détenteurs fournissent des prestations pour une somme 967 millions de francs comprenant la garde des chevaux (affouragement, pansage et soins aux chevaux) et divers services comme les cours d'équitation, la formation pour le brevet d'équitation et d'attelage, la formation de chevaux et la mise à disposition d'infrastructure (manège, pistes d'entraînement, paddock, pâturage, etc.). Ces prestations représentent plus de la moitié des recettes de la filière (61.4 %). A part les prestations fournies aux propriétaires de chevaux, cette somme comprend également les prestations aux sportifs qui ne sont pas propriétaires, mais qui louent un cheval par exemple.

Le prix de pension (sans le pansage et les prestations annexes) varie considérablement entre les entreprises et dépend aussi de l'âge et de la race, le prix pour un jeune poney étant très inférieur à celui demandé pour un cheval adulte. On compte en moyenne un prix de 625 francs/mois (pour les équidés adultes entre 200 et 1 400 francs/mois) chez un agriculteur et de près de 900 francs/mois (pour les équidés adultes entre 350 et 1 600 francs/mois) dans un manège situé en zone non agricole. Les prestations de pansage d'un cheval sont facturées en moyenne 150 francs/mois.

Le chiffre d'affaires annuel (CA) moyen réalisé par chaque exploitation pour la pension de chevaux et les autres prestations est de 170 000 francs (100 000 chez les agriculteurs et 635 000 dans les manèges). Les prestations peuvent cependant varier considérablement entre les exploitations, car toutes n'hébergent pas le même nombre de chevaux et ne disposent pas de la même infrastructure. Au total, on peut estimer le CA annuel des pensions à 300 millions de francs.

10.5.2 La production chevaline et les saillies

La filière chevaline produit également d'autres biens, en particulier les saillies, les poulains nés en Suisse et la viande de cheval. La production laitière ne joue pratiquement aucun rôle. Les recettes procurées par la saillie des étalons des diverses races s'élèvent à environ 2.5 millions de francs (0.6 million pour la race FM), la production de poulains d'élevage à 8.7 millions (2.2 millions pour la race FM) et la production indigène de viande à 3.6 millions, soit un total de 14.8 millions de francs. Relevons que la commercialisation de la viande de cheval importée n'est pas considérée comme une conséquence directe des activités de la garde et de l'utilisation des chevaux en Suisse. Cette filière fait l'objet d'un chapitre particulier.

10.5.3 Les manifestations

La somme total des budgets consacrés à l'organisation des manifestations sportives de concours hippiques et de courses s'élève à 127.8 millions de francs. Le budget le plus élevé est le Concours de saut international (CSI) de Zurich avec 5.5 millions de francs, suivi du CSI de Saint-Gall avec 2.0 millions de francs. Toutes les autres manifestations organisées par la FSSE totalisent un budget de 103 millions. Le budget total des sociétés de course s'élève à 15 millions de francs.

Ce budget est financé par les sponsors, les annonceurs, les divers produits des organisateurs et les taxes d'inscription versées par les concurrents (5.3 millions pour les concours hippiques et 1.2 million pour les courses). Les gains en compétition réalisés par les acteurs de la filière chevaline s'élèvent à 11.2 millions de francs, répartis en 6.5 millions de francs dans les concours hippiques de tous niveaux et 4.7 millions dans les courses de galop et de trot.

Si l'on retranche du budget total des organisateurs les gains en compétitions et les taxes d'inscription qui sont comptabilisés séparément et mentionnés plus haut, le solde de

110.1 millions est considéré comme la retombée directe des compétitions organisées par la filière.

10.5.4 La publicité dans les revues et les journaux hippiques

Sur la base des surfaces publicitaires et du prix des annonces parues en 2004 dans les principales publications hippiques suisse (PferdeWoche, Pegasus, Bulletin, Kavallo, Equestrio, Cavalier Romand et Cheval Harmonie), le prix du volume publicitaire est estimé à 6.5 millions de francs, mais cette somme est sous-estimée, car de nombreuses publicités paraissent dans d'autres journaux (Tierwelt, Terre & Nature, etc.). Elle est considérée comme une retombée directe de la filière, car presque tous les annonceurs sont actifs dans la filière comme fournisseurs de prestations, vendeurs d'équipements, vendeurs de fourrage et d'aliments, etc.

10.5.5 Le pari mutuel

Depuis le début des années nonante, la Loterie Romande (LoRo) organise, en Suisse romande et dans la partie francophone du canton de Berne, des paris hippiques, sur le modèle du "Pari Mutuel Urbain" (PMU) français. Le PMU Romand a conclu un accord de partenariat avec le PMU français. Le PMU Romand fournit les installations techniques et met à disposition son savoir-faire pour gérer l'activité de prises de paris sur tous les hippodromes de Suisse. Le PMU Romand permet aux turfistes des six cantons romands de parier sur les mêmes courses que leurs homologues français, les paris étant gérés en masse commune avec le PMU France. Un turfiste suisse peut ainsi parier en Suisse sur une course qui a lieu en France et avoir les mêmes espérances de gains qu'un parieur français. Ainsi donc, en Suisse romande, les turfistes n'ont pas besoin de se rendre sur les hippodromes pour parier sur les courses de chevaux organisées à l'étranger. Ils peuvent le faire depuis la Suisse, notamment dans des cafés et restaurants équipés à cet effet.

La Suisse romande compte environ 150 000 parieurs réguliers. Le total des enjeux en Suisse (PMU Romand et paris sur les hippodromes) s'élève à 112 millions de francs, ce qui place les paris sur les courses de chevaux au troisième rang après le Tactilo et le Swiss Loto⁵¹. 71.2 % des enjeux sont redistribués aux joueurs sous forme de gains. Les bénéfices du PMU Romand sont ajoutés à ceux des autres jeux de la Loterie Romande et sont redistribués pour le bien public. En 2005, plus de 3,2 millions de francs ont en outre été attribués à l'Association pour le développement et l'élevage des chevaux en Suisse (ADEC). Une grande part de cette somme sert à financer les dotations des courses de chevaux en Suisse.

10.5.6 Le cash flow

Le cash flow (recettes brutes avant amortissement) de la filière du cheval s'élève à 1.0 milliard de francs.

10.6 Le marché de la viande de cheval et la consommation

La consommation de viande de cheval, hippophagie, est peu développée en Europe, en particulier dans les pays germaniques ou anglo-saxons où cette pratique fait partie des tabous alimentaires. La viande de cheval est pourtant un produit incontournable de la filière du cheval. Sur le plan diététique, elle est réputée en particulier pour sa faible teneur en matières grasses.

10.6.1 La production indigène et les importations

En 2004, 4 251 chevaux (équidés) ont été abattus pour la production de viande de boucherie, ce qui correspond à 1 050 tonnes de viande (poids de carcasse = équivalent carcasse). Ce nombre est stable ces cinq dernières années. Le nombre le plus élevé (6 118 équidés) a été abattu en 1996, correspondant à 1 706 tonnes de poids de carcasse (figure 43). La production indigène couvrait environ un tiers des besoins en 1986. Cette part s'est progressivement abaissée pour atteindre 17.0 % en 1996, puis 11.7 % en 2004 (annexe 11). Pour la période

⁵¹ Voir aussi Office fédéral de justice et police,
http://www.ofj.admin.ch/bj/fr/home/themen/gesellschaft/lotterien_und_wetten.html

1998-2000, la valeur de cette production a passé de 22.2 millions de francs à 11.3 millions (annexe 12).

Figure 43 : Importation et production indigène de viande de cheval, en tonnes (Source : Proviande)

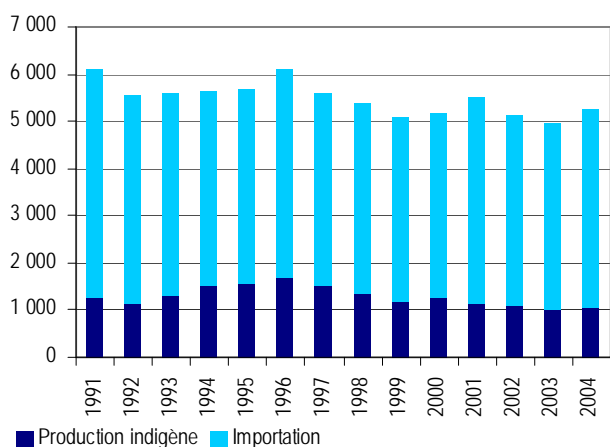
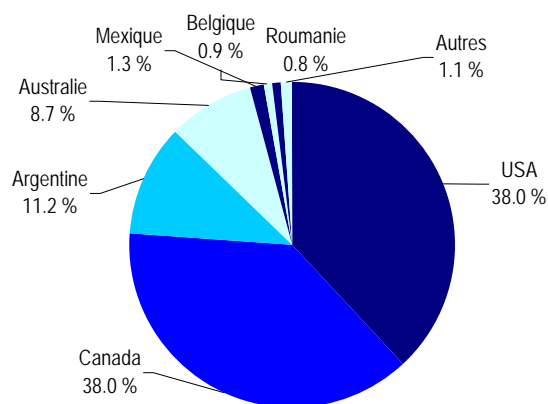


Figure 44 : Origine des importations de viande de cheval (Source : Proviande)



La majeure partie de la viande de cheval commercialisée est importée, en particulier d'Amérique du Nord qui fournit trois-quarts du tonnage importé (figure 44). Le nombre d'animaux vivants importés pour la boucherie est voisin de zéro. En 2004, la Suisse a importé 4 211 tonnes de viande de cheval. Selon une étude de l'OFAG datant de 2002 (OFAG, Rente maximale possible obtenue sur les importations de viande réalisées à l'intérieur des contingents tarifaires et sous le régime de la prise en charge indigène, Rapport, 2002) et couvrant la période 1999-2001, 4 269 tonnes de quartiers arrières (découpe pistolas) ont été importées chaque année pour une somme de 49.873 millions de francs, soit un prix moyen de 11.68 francs/kg au prix «cost insurance and fret» à l'importation franco frontière⁵². Pour l'importateur, le prix de revient est estimé à 15.01 francs/kg hors TVA. Durant cette période, le taux d'approvisionnement indigène a été estimé à 14 %. L'indice des prix à l'importation (points : 100 = mai 2003) était de 96.0 en 2005, contre 116.1 pour la viande de bœuf et 113.1 pour la viande de porc (Source : Proviande). Relevons que la Suisse n'exporte pas de viande de cheval ou d'animaux vivants destinés à la boucherie.

La viande de poulain (laiton)

Avec environ 350 tonnes par année, la viande de laitons (poulain âgé de moins de 12 mois) est une production marginale en Suisse qui n'intéresse pas beaucoup les grands distributeurs. Elle représente pourtant une source non négligeable de revenus pour les éleveurs de la race des Franches-Montagnes. En 1995, la viande de laitons indigènes était vendue 10.55 francs par kg poids mort. En 2005 la viande de poulains de bonne qualité bouchère est payée 7.00 francs par kg au producteur, mais les importateurs exercent une pression considérable pour faire baisser les prix. Actuellement, certains importateurs et acheteurs revendiquent une baisse de 40 % à environ 5.00 francs par kilo. A titre de comparaison, la viande de poulains français⁵³ est cotée aux environs de 2.4 € par kg poids net, un prix de référence sur le marché de production européenne, soit un prix inférieur à 4.00 francs par kg.

10.6.2 La consommation

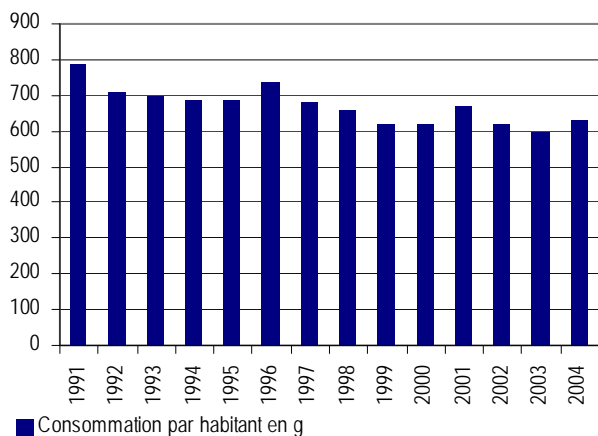
Après avoir augmenté jusqu'à 790 grammes par habitant en 1991, la consommation annuelle de viande de cheval a progressivement diminué depuis dix ans. En 2004, elle est de 630 g par habitant (figure 45).

⁵² Sans les droits de douane et émoluments pour les frais d'inspection vétérinaire à la frontière, sans les frais de l'importateur, du grossiste et du transport en Suisse,

⁵³ Cotations régionales et nationales des équidés d'origine française, semaine 35 du 28/08/2006 au 03/09/2006, <http://www.ofival.fr/cotations/tchv.htm>.

Un tiers des ménages préparent cette viande à la maison au moins une fois par année. C'est une consommation marginale équivalente à celle du gibier, mais supérieure à celle de la viande de lapin (380 g) ou de chèvre (100 g). Elle est très loin de la consommation de viande de porc (24.8 kg), de bœuf (10.2 kg) ou de volaille (10.0 kg). Cette quantité correspond à environ 1 % de la consommation totale de viande.

Figure 45 : Consommation de viande de cheval en Suisse (Source : Proviande)



Les régions latines d'Europe sont habituées à consommer de la viande de cheval, alors que c'est beaucoup moins le cas dans les pays germaniques ou anglo-saxons. Étant surtout le fait d'habitudes socioculturelles, cette consommation est stable et, par le passé, n'a subi que très marginalement l'effet des crises (volailles aux antibiotiques, BSE ou fièvre aphteuse).

Dans une étude portant sur l'année 1998, l'OFS observe que dans les ménages suisses (en moyenne 2.43 personnes/ménage), chaque personne consomme 250 grammes de viande de cheval par année. On observe d'importantes différences entre les régions linguistiques. En Suisse romande, chaque

personne consomme chaque année en moyenne 630 g de viande de cheval fraîche ou congelée, contre 480 g en Suisse italienne et 110 g en Suisse alémanique. La viande de cheval est surtout consommée sous forme de charcuterie et dans les restaurants. La consommation par personne dans les ménages est donc inférieure à la moyenne suisse par habitant. Dans les ménages de la Région lémanique, chaque personne en consomme 530 g par an, suivis des ménages du Tessin (440 g) et de l'Espace Mittelland (390 g). À l'opposé, ceux qui en consomment le moins sont les ménages de Suisse centrale (40 g/personne), de Suisse orientale (80 g/personne) et de Zurich (90 g/personne). On compte environ 90 boucheries chevalines en Suisse romande et une dizaine en Suisse alémanique.

Il existe également d'importantes différences entre les groupes socio-économiques. C'est le groupe des chômeurs qui consomment le plus de viande de cheval (420 g/personne), suivi de celui des salariés (270 g/personne) et des indépendants (220 g/personne). Les agriculteurs sont ceux qui consomment le moins de viande de cheval (50 g/personne).

Pendant longtemps, la viande de cheval a été assimilée à une viande bon marché pour pauvres pour les périodes de disette. Aujourd'hui, elle reste légèrement meilleur marché que les autres viandes. Aux mois de février-mars des années 2002 à 2004, le prix moyen à la consommation du kilo de filet de cheval variait entre 37.70 et 40.10 CHF, contre 44.50 à 50.60 CHF pour le filet de bœuf.

11 Le cheval et la société

Le cheval de loisir est devenu un marqueur social des cavaliers et meneurs proches de la nature. Il se situe entre le cheval de sang, souvent symbole d'une position sociale élevée, et le cheval de trait, emblème de soumission, d'humilité et de labeur. Le bien-être des chevaux figure parmi les thèmes actuels en matière de protection des animaux. Si de nombreuses personnes disposent de connaissances élémentaires, bon nombre de nouveaux pratiquants ignorent les principes de base indispensables pour assurer une détention respectueuse des besoins de l'espèce équine. Tous les acteurs de la filière s'accordent à relever qu'une amélioration durable de la situation des chevaux en Suisse passe par une intensification de la communication des connaissances sur les besoins des chevaux. Or, avec la réduction progressive des troupes hippomobiles, ainsi que la diminution de la part accordée aux chevaux dans la formation agricole, les connaissances en matière de garde et de soins aux chevaux ne sont plus transmises de manière aussi efficace qu'auparavant.

La Loi sur la formation professionnelle offre un nouveau cadre à la formation professionnelle. Les apprentissages de palefrenier, d'écuyer et de cavalier de course sont gérés par l'Association suisse des professionnels de l'équitation et propriétaires de manèges (ASPM). Chaque année, environ 50 contrats d'apprentissage sont signés. Les professions de praticien en thérapie équestre (TAC, thérapie avec le cheval) et de thérapeute par l'équitation sont des formations du degré tertiaire qui ne sont pas réglementées au niveau fédéral. Ces professions sont presque totalement exercées par des femmes. L'Union suisse du métal travaille en partenariat avec le Centre de compétence du service vétérinaire et des animaux de l'armée pour former les apprentis maréchal-forgeron. On compte en Suisse environ 500 maréchaux, dont 150 en Suisse romande. En 2005, on comptait 25 apprentis sellier et deux apprentis charron.

Le cheval induit directement environ 10 400 emplois dans de nombreux domaines tels que l'agriculture, les soins aux chevaux, l'enseignement, la thérapie avec les chevaux, l'artisanat et le commerce.

Les études montrent que seulement 24 % des détenteurs disposent d'une formation professionnelle et que seul un tiers possède des connaissances spécifiques à la garde du cheval. Ils disposent pourtant de nombreuses possibilités de se perfectionner lors de cours organisés par les clubs sportifs, les fédérations d'élevage ou des institutions privées et publiques comme le Haras national suisse et Agridea. Jusqu'à l'introduction de la formation Equigarde® par le Haras national suisse, il n'existait pas de formation continue spécifique et complète sur l'élevage et la garde du cheval.

Actuellement le budget libéré pour les projets de recherche par les diverses instances publiques et privées atteint un montant de 1.75 million de francs. Malgré les moyens financiers modestes, la recherche équine suisse figure pour la période 1999-2000 au 14^{ème} rang en termes de publications scientifiques et de transfert de connaissances, avant des pays comme l'Autriche, le Danemark, la Finlande ou l'Irlande.

Le Bureau suisse de prévention des accidents relève ces dernières années une moyenne annuelle de 6 600 accidents dus aux sports équestres occasionnant des coûts de 20.3 millions de francs. De manière générale, les études suisses et étrangères montrent que le risque de blessure n'est pas plus grand lors de la pratique du sport équestre que dans d'autres sports. Par contre, toutes sont unanimes à relever que les blessures sont souvent plus graves. Dans les milieux hippiques, les accidents sont pourtant souvent considérés comme une fatalité et la perception des risques n'est souvent pas assez développée. Les mesures de sécurité reposent avant tout sur la prévention par la formation et par l'équipement adéquat du cavalier (casque et protection du tronc) et du cheval (augmentation de la visibilité).

11.1 Le statut du cheval

Le cheval a longtemps été l'exclusivité des hommes, mais aujourd'hui, l'archétype de «l'équitant»⁵⁴ moyen est une cavalière adolescente citadine qui monte à cheval dans l'espace rural pendant ses loisirs. Le cheval donc n'est plus seulement un moteur au service de l'économie et de l'armée, mais un être vivant avec une dignité à respecter. Ainsi, un nombre croissant de chevaux ne terminent plus leur vie à l'abattoir, mais sont euthanasiés ou placés dans des maisons de retraite pour vieux chevaux tels que le centre d'accueil du Roselet (JU), le Refuge de Darwin de Sezenove (GE) ou Pferde-Engel d'Ebikon (LU). Les attentes de la société quant au cheval sont maintenant multiples : les besoins naturels de l'animal doivent être respectés et ce dernier doit combler les aspirations des êtres humains avant tout pendant leurs loisirs, animer l'espace rural et assumer une fonction patrimoniale en participant à la biodiversité. Aujourd'hui, l'apanage du savoir hippique n'est plus dans les mains exclusives des militaires, de l'aristocratie, de la bourgeoisie aisée, des sportifs ou de la paysannerie. Le cheval a pénétré dans la sphère émotionnelle intime des cavaliers, devenant ainsi un animal familier, mouvance qui, à l'extrême, peut aboutir au zoocentrisme réclamant le droit des animaux⁵⁵.

On assiste ainsi au développement d'une nouvelle culture équestre, dite de loisir, issue, par exemple, de l'équitation américaine, camarguaise, islandaise, doma vaquera ou sud américaine. Le cheval est devenu populaire, mais reste, selon sa race, un symbole qui permet aux individus de préciser leur identité sociale. Le cheval de loisir est ainsi devenu un marqueur social des cavaliers et meneurs proches de la nature. Il se situe entre le cheval de sang confondu avec les attributs de puissance souvent arrogants et, à l'opposé, le cheval de trait emblème de soumission, d'humilité et de labeur.

Le bien-être des chevaux, leurs conditions de garde, en particulier dans les manèges et les exploitations agricoles, et les modalités de transport sur de longues distances figurent parmi les thèmes actuels en matière de protection des animaux. D'autres sujets peuvent aussi se trouver sous les feux des discussions, par exemple le surmenage des chevaux dans le sport (médication et dopage) ou les spectacles. Ces années passées, de nombreuses disciplines scientifiques comme l'éthologie, la médecine vétérinaire, l'agronomie ou les sciences de l'environnement se sont engagées à résoudre ces problèmes. Ils alimentent les débats en fournissant des bases objectives et solides, ainsi que des propositions de solutions pour améliorer les situations critiques. La multiplication des réunions scientifiques et des publications dans les journaux spécialisés, ainsi que la prise en compte accrue de la protection des animaux dans les programmes de formation académique ont maintenant donné à la protection animale une place solide dans la recherche scientifique. Tous s'accordent à relever qu'une amélioration durable de la situation des chevaux en Suisse passe par une intensification de la communication de connaissances sur les besoins des chevaux.

11.2 Le système d'acquisition de connaissances hippologiques

Les mutations observées ces dernières décennies ont exigé une adaptation du système de transmission des connaissances hippologiques. Jusqu'à leur suppression en 1972, les troupes de cavalerie ont fortement contribué à forger la culture hippique en Suisse, car les cours annuels et les entraînements militaires donnaient aux cavaliers de nombreuses occasions pour acquérir des connaissances pratiques en matière d'équitation et de soins. Les troupes du train ont également contribué à la connaissance du cheval, en particulier dans les milieux agricoles. De manière générale, les troupes hippomobiles ont également soutenu l'instruction des maréchaux. Avec la disparition progressive de ces troupes, les connaissances en matière de garde et de soins aux chevaux ne sont plus transmises de manière aussi efficace. De manière générale, les écoles d'agriculture ont aussi réduit considérablement, voire supprimé, le temps consacré à l'enseignement des bases de la garde et de l'utilisation du cheval. Enfin, les dernières décennies ont été marquées par la féminisation du sport hippique, ainsi que par

⁵⁴ Néologisme : pratiquant l'équitation. Utilisé, à notre connaissance, pour la première fois dans MORAND Paul, *Anthologie de la littérature équestre*, Paris, Olivier Perrin, 1966, p. 10.

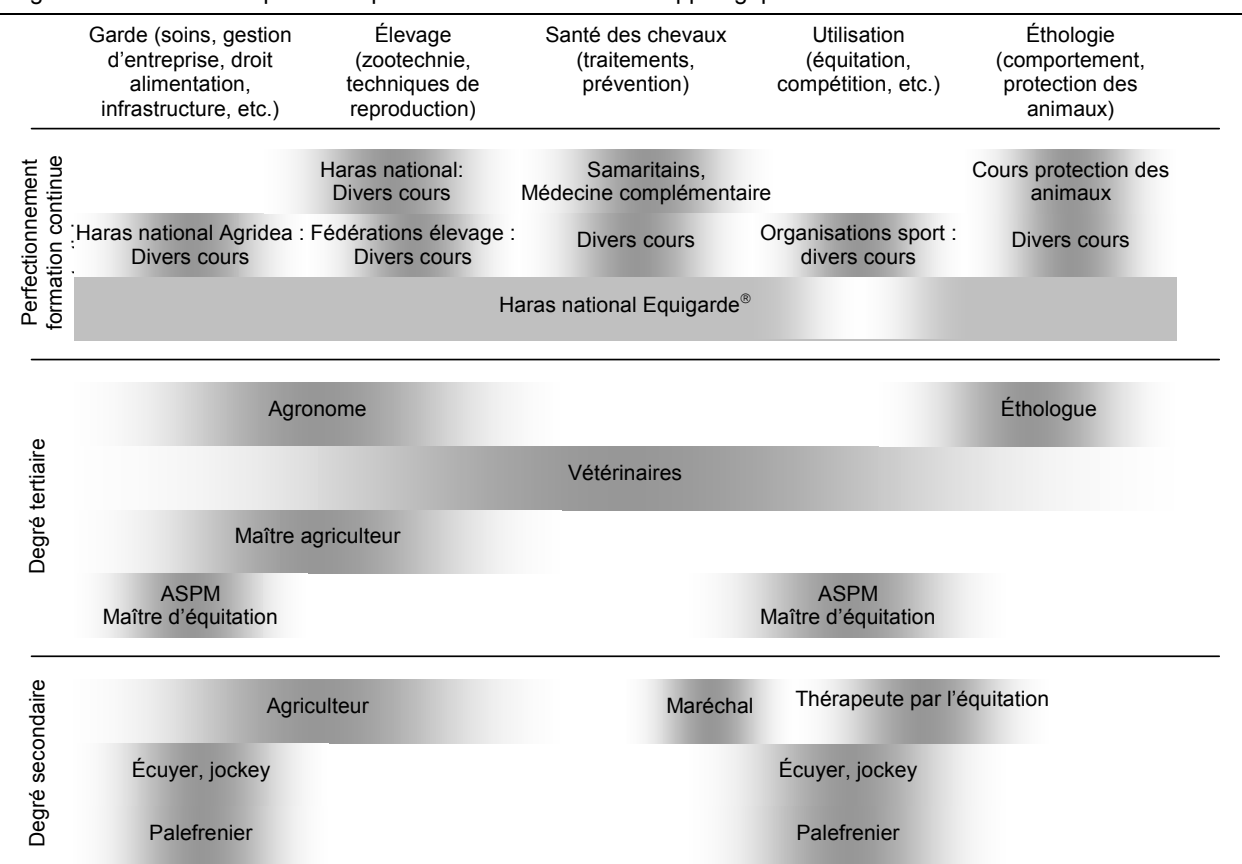
⁵⁵ Voir à ce sujet REAGAN Tom (1983) : *The Case for Animal Rights*, Berkeley, University of California Press et Singer Peter (1990) : *Animal Liberation*, New York, New York Review of Books/Random House.

l'apparition de nouveaux adeptes du sport équestre de loisir et de demandes sociétales inattendues.

Les connaissances indispensables à une détention et une utilisation convenables et les qualifications des détenteurs n'ont pas suivi la même progression que celle du nombre d'équidés détenus. Si de nombreuses personnes disposent de connaissances élémentaires, bon nombre de nouveaux pratiquants ignorent les principes de base indispensables pour assurer une détention respectueuse des besoins de l'espèce équine.

De manière schématique (figure 46), on peut distinguer 5 groupes de matières faisant l'objet d'une ou de plusieurs formations : la garde des chevaux, l'élevage, la santé, l'utilisation des chevaux et l'éthologie. Des branches annexes (biologie, zoologie, histoire) fournissent également des informations élémentaires adéquates. Alors qu'il serait nécessaire que tous les détenteurs et les utilisateurs de chevaux disposent de larges connaissances dans ces domaines, aucune formation professionnelle ne les dispense de manière étendue. C'est également le cas pour les cours de perfectionnement et de formation continue dispensés par de nombreuses organisations.

Figure 46 : Schéma simplifié d'acquisition de connaissances hippologiques



11.3 La formation professionnelle des utilisateurs de chevaux

11.3.1 La formation professionnelle de l'ASPM

L'Association suisse des professionnels de l'équitation et propriétaires de manèges (ASPM)⁵⁶ gère les apprentissages de palefrenier, d'écuyer et de cavalier de course, trois métiers spécifiques du sport équestre. L'apprenti qui réussit l'examen de fin d'apprentissage reçoit un certificat fédéral de capacité (CFC) correspondant. Le tableau 13 indique les branches suivies pour pouvoir se présenter aux examens. La majorité est commune aux trois professions.

Ces apprentissages sont considérés comme des formations initiales de la branche agricole. En 2005, on comptait 146 apprentis écuyer (130 femmes et 16 hommes), 83 apprentis

⁵⁶ <http://www.aspm-svbr.ch>

palefrenier (79 femmes et 4 hommes) et 7 cavaliers de course (6 femmes et 1 homme). Chaque année, environ 50 contrats d'apprentissage sont signés.

Tableau 13 : Formation des écuyers, palefreniers et cavaliers de course (source : ASPM, Règlement concernant l'apprentissage)

Palefrenier	Écuyer	Cavalier de course
Partie a : écrite/théorique		
Affouragement Soins aux chevaux Origine, élevage, attelage Anatomie, hygiène, ferrage Longe Règles de la circulation Connaissance du centre d'instruction Langue maternelle Instruction commerciale Instruction civique et économique		
Bouger les chevaux	Saut	
	Équitation Voltige	Travail des chevaux Règlements sur les courses
Partie b : orale/pratique		
Soins aux chevaux Connaissance du cheval Longe Examen pratique dans le centre d'apprentissage		
Équitation en classe Bouger les chevaux Équitation	Saut Jeunes chevaux	
	Équitation de dressage Voltige	Travail des chevaux Monte en course

Le palefrenier

L'apprentissage de palefrenier dure trois ans. La formation pratique est donnée à l'apprenti dans un centre équestre ou dans une écurie de course reconnue. La pratique de l'équitation est obligatoire pour les apprentis palefreniers. Cette discipline ne peut pas être remplacée par l'attelage. En complément de l'enseignement pratique, l'apprenti suit des cours, un jour par semaine, à l'école professionnelle ainsi que des cours spéciaux de plusieurs jours donnés par l'association professionnelle. L'apprenti doit acquérir des connaissances dans des domaines tels que les allures du cheval, la locomotion, l'anatomie, les soins aux chevaux malades, le ferrage. A l'issue de deux années d'apprentissage, l'apprenti qui a de bonnes aptitudes a la possibilité de bifurquer vers une formation d'écuyer ou de cavalier de course et de passer l'examen correspondant. L'ASPM ne prévoit pas de perfectionnement des palefreniers.

L'écuyer

L'apprentissage d'écuyer dure également trois ans et comprend des exigences plus élevées que celles de la formation de palefrenier, en particulier en matière d'équitation. La formation comprend des exercices tels que l'équitation, des leçons de dressage, le saut et la voltige. En 2004, deux écuyères ont obtenu en même temps une maturité professionnelle⁵⁷.

Le cavalier de course

L'apprentissage de cavalier de course se distingue de celui d'écuyer par les exigences particulières en matière de courses de galop. L'apprenti apprend à monter les chevaux, leur faire prendre l'exercice, les entraîner au dressage, au saut et à la course. La formation pratique est donnée à l'apprenti dans une écurie de course reconnue.

⁵⁷ Office fédéral de la statistique, Section de la formation scolaire et professionnelle.

Le perfectionnement des connaissances des écuyers

Au minimum deux ans après l'obtention du certificat de capacité et avoir travaillé à plein temps dans une entreprise équestre (manège, commerce ou formation de chevaux), l'écuyer peut suivre environ 6 semaines de cours répartis sur deux ans et se présenter à un examen pour l'obtention d'un certificat fédéral d'écuyer. Il peut alors porter le titre d'écuyer avec brevet fédéral. Les derniers brevets ont été décernés en 2001 à 14 écuyers (3 hommes et 11 femmes). Cette formation nécessite des aptitudes sportives de très bon niveau et approfondit les connaissances pratiques et théoriques dans les domaines de l'équitation, du sport équestre, de l'enseignement, de la gestion d'entreprise, du droit et du commerce.

Il y a quelques années, plusieurs diplômes de professeur d'équitation avec maîtrise ont été décernés. Aujourd'hui, les écuyers âgés de 25 ans avec une bonne pratique de l'équitation et une expérience comme chef d'entreprise d'équitation peuvent encore théoriquement suivre 6 semaines de cours et se présenter à un examen pour obtenir le diplôme de professeur d'équitation avec maîtrise. Cependant, le faible nombre d'inscrits ne permet pas pour l'instant de préciser le contenu de cette formation et de mettre sur pied ces cours. Cette formation est suspendue au moins jusqu'en 2008⁵⁸.

Le perfectionnement des connaissances des cavaliers de course

Un cavalier de course peut se perfectionner et obtenir le diplôme suisse d'entraîneur professionnel. Les cavaliers qui ont gagné 50 courses peuvent porter le titre de jockey.

11.3.2 Les diplômes en hippothérapie et thérapie équestre

Les professions de praticien en thérapie équestre (TAC, thérapie avec le cheval) et de thérapeute par l'équitation sont des formations du degré tertiaire qui ne sont pas réglementées au niveau fédéral. Le diplôme de praticien en thérapie équestre est décerné après un cours postgrade de 1 148 heures réparties sur 3 ans. La majorité des cours se déroulent à la Haute école de travail social et de la santé à Lausanne. Pour être admis, il faut être au bénéfice d'une formation dans le milieu social ou de la santé, avoir le brevet de samaritain, le brevet de cavalier de la FSSE, ainsi que le brevet de randonneur équestre.

La formation en Hippothérapie K[®] se déroule sous l'égide du groupe suisse d'hippothérapie K[®] à Bâle et se déroule par module de trois à quatre jours. Elle est particulièrement axée sur la thérapie d'adultes ou d'enfants souffrant de problèmes psychomoteurs, la sclérose en plaque par exemple. Elle est remboursée par les caisses maladie.

Ces professions sont presque totalement exercées par des femmes. Depuis 2003, 35 à 40 praticiens en thérapie équestre et environ quinze thérapeutes par l'équitation reçoivent chaque année un diplôme⁵⁹.

11.3.3 La formation professionnelle SV-HPR

La Schweizerische Vereinigung für Heilpädagogisches Reiten⁶⁰ est une association qui se consacre à l'équitation à but pédagogique et curatif. C'est une branche complémentaire à la thérapie équestre, à l'hippothérapie et au sport équestre avec handicap. Cette distinction est surtout répandue en Allemagne et en Suisse alémanique.

Cette association forme des gardiens de chevaux (all. Pferdewart). C'est une formation de 2 ans avec un programme théorique plus léger que celui de palefrenier. Elle est destinée aux jeunes avec de légers handicaps et n'est dispensée qu'en Suisse alémanique. Elle n'est pas encore reconnue définitivement par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)⁶¹, mais il est prévu qu'elle soit dès 2008 sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

⁵⁸ <http://orientamento.ch>

⁵⁹ Office fédéral de la statistique et www.therapiecheval.ch,

⁶⁰ <http://www.sv-hpr.ch/>, . Il n'existe pas de traduction officielle en français.

⁶¹ <http://www.bbt.admin.ch>

11.3.4 La réforme des formations professionnelles du sport équestre

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle du 13.12.2002 (LFPr) et l'ordonnance sur la formation professionnelle y afférente du 19.11.2003 (OFPr) sont entrées en vigueur le 1.1.2004. La nouvelle loi sur la formation professionnelle offre un cadre évolutif qui s'adapte aux besoins de la formation professionnelle et des possibilités de formation professionnelle nouvelles et différenciées. Chaque branche s'organise en monde du travail (OmT). En ce qui concerne le cheval, les professions se sont groupé pour définir la future formation initiale dans le domaine équestre de l'utilisation du cheval (écuyers et cavaliers des diverses disciplines). Mises à part ces formations traditionnelles, cette organisation a l'ambition de mettre sur pied une formation professionnelle de gardien de chevaux (attestation fédérale de formation professionnelle) et de spécialiste équin (Pferdefachmann et Pferdefachfrau). Ces formations ont reçu une autorisation préalable de l'Office fédéral de la formation et de la technologie⁶².

Cette réforme est complexe, car elle touche de nombreux acteurs tant au niveau de la Confédération que des cantons : OFFT (direction stratégique), Conférence suisse des offices cantonaux de la formation professionnelle⁶³, organisations du monde du travail, orientation professionnelle, écoles professionnelles, entreprises formatrices, etc.

11.4 La formation professionnelle des artisans

11.4.1 Le maréchal-ferrant

L'Union suisse du métal (USM)⁶⁴ organise l'apprentissage de maréchal-forgeron. Cette formation dure 4 ans. Les apprentis suivent une formation de base commune avec les forgerons. Cette association travaille en partenariat avec le Centre de compétence du service vétérinaire et des animaux de l'armée (cen comp SVAA) à Schönbühl et le Haras national. Le perfectionnement permet d'obtenir le titre de maître maréchal-forgeron. En 2005, on comptait 71 apprentis (63 hommes et 8 femmes).

Si la majorité des maréchaux suisses ont bénéficié jusqu'à aujourd'hui d'une solide formation militaire dans les troupes de cavalerie ou du train, la diminution des chevaux engagés dans les troupes hippomobiles a aujourd'hui considérablement réduit les possibilités de perfectionnement dans les domaines théoriques et pratiques.

On compte en Suisse environ 500 maréchaux, dont 150 en Suisse romande. Une grande partie exerce une autre activité dans les domaines de la construction métallique ou de la réparation de machines agricoles. Au total, on compte que 300 sont actifs à 100 %. Environ 100 sont affiliés à l'Union suisse du métal. A ce chiffre, il faut ajouter également quelques centaines d'aides pour tenir les pieds et préparer le matériel.

On estime à 1 million par année le nombre de fers vendus aux professionnels de la branche et à près de 6 millions de francs le chiffre d'affaires des fournisseurs de matériel (fers et accessoires).

11.4.2 Le sellier

L'apprentissage de sellier dure trois ans et est organisé par *interieursuisse*, l'association suisse des maisons d'aménagement intérieur et des selliers. Le domaine professionnel touche la fabrication, la restauration et la réparation d'articles d'équitation et d'attelage. Les apprentis suivent un tronc commun avec les garnisseurs en carrosserie (selliers pour les sièges et les capotes). Le perfectionnement permet d'obtenir le diplôme de sellier diplômé. En 2005, on comptait 25 apprentis sellier (20 femmes et 5 hommes).

De nombreux selliers tiennent une boutique de vente d'article d'équitation. Actuellement, on compte environ 130 magasins de ce type.

⁶² OFFT, <http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00104/index.html>, Masterplan « Formation professionnelle » : Bilan intermédiaire (septembre 2006).

⁶³ <http://www.sbbk.ch/csfp/index.php>

⁶⁴ <http://www.metallunion.ch/>

11.4.3 Le charron

L'apprentissage de charron, d'une durée de 4 ans, est organisé par l'association Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten VSSM⁶⁵, regroupant les professionnels du bois de Suisse alémanique. Les charrons suivent les cours en même temps que les menuisiers. Au sein de cette organisation, les charrons et les constructeurs d'appareils en bois se sont réunis en un groupe de spécialistes⁶⁶. Le perfectionnement permet d'obtenir le titre de maître charron. En 2005, on comptait deux apprentis charron, les deux de sexe masculin.

On compte encore une dizaine de charrons en Suisse, mais rares sont ceux qui se consacrent exclusivement aux travaux de construction et de réparation de voitures hippomobiles et de leurs accessoires.

11.5 La formation élémentaire des détenteurs de chevaux

Comme nous l'avons vu plus haut les 85 000 équidés sont détenus pour 85 % dans 13 000 exploitations agricoles et le reste dans 5 000 exploitations n'ayant pas le statut agricole. Les détenteurs et les utilisateurs de chevaux, exploitant ou non une entreprise agricole, disposent chacun d'une formation variée telle que la formation professionnelle hippique spécifique, la formation d'agriculteur ou les connaissances pragmatiques acquises dans des circonstances diverses comme le service militaire ou la pratique régulière de l'équitation ou de l'attelage.

Tableau 14 : Niveau de formation des détenteurs de chevaux en 1997 (source : Bachmann, 2002)

Formation	%
Autodidacte (cours, livres, etc.)	30 %
Licence ou brevet FSSE	28 %
Aucune formation	21 %
Formations proches du cheval (agriculteur, agronome, vétérinaire, etc.)	15 %
Compétences militaires (train, cavalerie)	5 %
Diplôme de palefrenier ou d'écuyer	1 %

L'enquête menée pour les besoins de cette étude s'est concentrée sur les personnes disposant d'une formation professionnelle de palefrenier et d'écuyer et sur celles possédant une maîtrise d'agriculteur, car, mises à part les formations des hautes écoles, ce sont ces deux professions qui apportent le plus de connaissances en matière de chevaux. Les résultats montrent qu'en moyenne 24 % des détenteurs disposent d'une formation professionnelle : 9 % sont titulaires d'un CFC de palefrenier ou d'écuyer et 15 % sont maîtres agriculteurs. Ce taux varie entre les catégories de détenteurs : 59 % des exploitants agricoles ont une formation professionnelle de palefrenier ou écuyer (6 %) ou une maîtrise d'agriculteur (53 %), tandis que dans les écoles d'équitation 27 % des exploitants ont une formation de palefrenier ou d'écuyer, aucun n'étant maître agriculteur.

Dans son étude représentative des détenteurs de chevaux, Bachmann (Bachmann 2002) relève qu'en 1997, seul un tiers de détenteurs possède des connaissances spécifiques à la garde du cheval et qu'un détenteur sur cinq ne possède aucune formation (tableau 14). Une étude portant sur 1 016 exploitations d'élevage de FM comprenant 3 965 chevaux franches-montagnes (Ionita 2003) confirme cette tendance : 75 % (757 exploitants) ont une formation professionnelle d'agriculteur, mais seulement 50 % des détenteurs (516 exploitants) disposent d'une formation particulière dans le domaine du cheval. Près de la moitié de ces derniers sont des autodidactes, l'autre moitié dispose avant tout du brevet d'attelage ou d'équitation. L'étude montre que les détenteurs ayant une formation complémentaire mettent davantage l'accent sur la qualité de vie et le bien-être des chevaux. Ceci indique qu'une meilleure formation améliorerait la qualité de détention des chevaux en Suisse.

⁶⁵ <http://www.vssm.ch>

⁶⁶ <http://www.wagner-holzgeraete.ch/>

11.6 La formation des agriculteurs

Comme pour les autres apprentissages, les compétences et les tâches en matière de formation professionnelle sont réparties entre la Confédération, les cantons et les organisations professionnelles faitières. L'organisation et le déroulement de l'apprentissage et de l'examen de fin d'apprentissage pour agriculteur sont régis par l'Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA) et par le Schweizerischer Landwirtschaftlicher Verein (SLV). Chaque canton édicte encore un règlement pour préciser ses particularités cantonales.

L'apprentissage dure trois ans. La formation pratique a lieu dans une exploitation agricole et la formation théorique dans une école d'agriculture. Les questions liées au cheval ne sont que brièvement abordées dans les cours sur l'élevage et la garde du bétail. Dans quelques cantons (par exemple AG, BE, BL, GR, JU, SG, ZH) l'école d'agriculture offre un cours complémentaire sur le cheval. En 2005, on comptait 2 617 apprentis agriculteur (2 382 hommes et 235 femmes).

La formation professionnelle de perfectionnement est coordonnée par AGORA et l'Union suisse des paysans et permet d'obtenir le titre d'agriculteur avec brevet fédéral, puis celui de maître agriculteur. Elle comprend plusieurs modules. Parmi eux, figure le module N° 61 sur l'élevage et la garde du cheval organisé régulièrement en Suisse romande par l'Institut agricole du Jura, Courtemelon Loveresse et en Suisse allemande par Inforama (BE) en collaboration avec Strickhof (ZH). Une partie des cours se déroulent au Haras national.

11.7 La formation continue des détenteurs

Les détenteurs disposent de nombreuses possibilités de se perfectionner dans les multiples domaines touchant le cheval. Ces cours s'adressent à un public cible très varié allant du simple amateur au détenteur professionnel désireux de se perfectionner. Ils sont organisés par les clubs sportifs hippiques, les fédérations d'élevage ou des institutions privées et publiques. Parmi ces dernières, il faut citer le cycle annuel de cours Equigarde® dispensé par le Haras national suisse, ainsi que les journées organisées conjointement par Agridea⁶⁷ et le Haras national ou les cours réguliers de l'association des samaritains pour chevaux. Ces derniers durent un à deux jours et ne touchent en principe qu'un seul sujet comme la garde des chevaux, l'alimentation ou le comportement par exemple.

Jusqu'à l'introduction de la formation Equigarde® par le Haras national suisse, il n'existait pas de formation continue spécifique et complète sur l'élevage et la garde du cheval.

11.7.1 Le cycle de formation Equigarde®

Le Haras national organise depuis 2004 un cycle de cours annuel comprenant 23 jours de formation et deux journées d'examen. Cette formation couvre l'ensemble des questions relatives à l'élevage et à la garde du cheval et s'adresse aux personnes qui détiennent des chevaux en milieu rural et qui souhaitent élargir leurs connaissances hippologiques. Chaque année, environ 50 personnes suivent ce cycle de cours, ce qui correspond à plus de 1 000 jours participants par année.

Les matières enseignées sont en premier lieu l'élevage, la garde, le bien-être et l'éthologie du cheval. Les cours dispensent les bases zootechniques complétées par les méthodes de reproduction, la gestion des étalons reproducteurs, des juments poulinières et des poulains. Les questions touchant l'alimentation, les infrastructures, la construction d'écuries et l'aménagement du territoire sont aussi abordées. Le programme d'enseignement comprend également le ferrage et les soins aux sabots, les blessures et les maladies, ainsi que leur prévention et enfin les droits et assurances dans les établissements ruraux. Un support de cours très dense fait office d'ouvrage de référence.

⁶⁷ Association pour le conseil en agriculture

11.8 La recherche scientifique

Pendant plusieurs décennies, plusieurs institutions scientifiques suisses privées ou publiques ont poursuivi des projets de recherche dans divers domaines (médecine vétérinaire, agronomie, éthologie, etc.), mais, en dehors des publications scientifiques, ils n'ont pratiquement pas partagé d'informations. Ce défaut de communication entre les diverses disciplines, ainsi que le manque de diffusion des résultats de recherche auprès des divers acteurs de la filière équine a incité le Haras national à inviter en 2005 les institutions suisses actives dans la recherche équine à venir présenter leurs sujets actuels et futurs, leur organisation et leurs éventuelles difficultés. L'objectif de cette réunion était de discuter la création d'un réseau de chercheurs au niveau suisse, de faire le point sur les domaines de recherche actuels et d'identifier les besoins des utilisateurs.

Cette première journée a réuni les facultés vétérinaires des universités de Berne et de Zurich - fortes de leurs instituts de génétique, d'alimentation animale et de bactériologie, et de leurs cliniques -, l'École polytechnique fédérale de Zurich - avec ses départements de production animale, et de biologie d'élevage, physiologie et détention des animaux -, l'Institut de recherche de l'agriculture biologique à Frick, la Haute école suisse d'agronomie de Zollikofen, l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office vétérinaire fédéral. Les utilisateurs étaient représentés par les fédérations d'élevage du cheval des Franches-Montagnes et du cheval de sport, la Fédération suisse des sports équestres et la Protection suisse des animaux.

Tous les participants se sont montrés favorables à la création d'une telle organisation qui permettrait une meilleure communication, une coordination structurée des travaux de recherche, l'optimisation des synergies et des différentes compétences scientifiques. Les discussions ont confirmé que les milieux de la recherche ne sont pas toujours au courant des attentes des utilisateurs, que les chercheurs sont rarement intéressés à communiquer leurs résultats au grand public même s'ils peuvent présenter de l'intérêt pour celui-ci et enfin que les utilisateurs et éleveurs de chevaux hésitent ou ne pensent pas à faire connaître leurs attentes aux chercheurs. Ils ont souligné cependant qu'ils recherchent surtout un cheval jouissant d'une bonne santé et d'un comportement irréprochable, ainsi que le bien-être de l'animal.

Depuis, une journée de recherche équine réunit à Avenches les chercheurs et les acteurs de la filière autour des thèmes actuels centrés avant tout sur la médecine vétérinaire et l'agronomie. L'objectif est d'élargir chaque année la palette à d'autres sujets – éthologie, sciences humaines, économie – pour donner à cette réunion un caractère marqué d'interdisciplinarité. L'ambition est également de mélanger les acteurs des diverses cultures, disciplines et métiers hippiques, d'impliquer davantage les utilisateurs et d'établir des liens entre les divers champs hétérogènes de connaissances.

Actuellement, le budget libéré pour les projets de recherche par les diverses instances publiques et privées atteint un montant de 1.75 million de francs. La contribution des acteurs de la filière, en particulier les diverses fédérations d'élevage et de sport n'est que de quelques milliers de francs par année. Les activités de la recherche induisent l'équivalent de 20 postes de travail. Malgré des moyens financiers modestes, la recherche équine suisse figure pour la période 1999-2000 au 14^{ème} rang mondial en termes de publications scientifiques et de transfert de connaissances, avant des pays comme l'Autriche, le Danemark, la Finlande ou l'Irlande. Les trois-quarts des publications suisses traitent des pathologies des équidés et une minorité abordent les questions de prévention, de comportement ou faisant partie des sciences humaines et sociales (Clément 2004).

11.9 Les emplois générés par le cheval

Le cheval induit des emplois dans l'agriculture, en particulier dans les pensions pour chevaux, ainsi que dans les centres équestres, l'enseignement, le tourisme équestre, les élevages, les hippodromes, les marchands de chevaux, les professionnels de l'équitation, l'hippothérapie, les selliers, les boutiques d'équitation, les maréchaux, l'alimentation animale, les vétérinaires équins, les boucheries chevalines, etc..

Le rapport de 1987 relevait que la détention de chevaux générerait directement au moins un emploi pour cinq à six chevaux et un emploi pour trois chevaux si l'on tenait compte des autres

activités (équipement, vêtements, presse, édition, etc.). Le rapport concluait ainsi que les 55 000 chevaux de l'époque assuraient l'équivalent d'environ 10 000 emplois.

Tableau 15 : Estimation du nombre d'emplois générés directement par le cheval

Domaine	Nombre
Administrations publiques et privées :	
Administration (Haras national, OFAG, Office vétérinaire fédéral, cen comp SVAA, cantons)	75
Fédérations (FSSE et élevage)	25
PMU Romand	150
Total	250
Métiers directement liés au cheval :	
Gestion de pensions de chevaux dans les exploitations agricoles	1 000
Gestion des manèges et centres équestres	500
Cavaliers professionnels	1 000
Personnel d'écurie	6 000
Éleveurs et personnel (env. 10% de 3'000 éleveurs)	300
Entraîneurs courses	50
Thérapie équestre	150
Maréchaux et personnel	500
Commerce de chevaux	50
Vétérinaires équins et personnel	150
Total	9 700
Métiers dépendants du cheval :	
Boucheries chevalines	100
Selliers et boutiques d'équitation	150
Équipement (écuries, véhicules, etc.)	100
Alimentation	50
Presse	20
Recherche et formation	20
Divers (assurances, droits)	10
Total	450
Total général	10 400

Depuis, de nombreux pays ont analysé l'importance de leur filière équine. Toutes les études étrangères montrent que six à huit chevaux créent directement une place de travail. La France compte 60 000 places de travail directement induites par 458 '000 équidés⁶⁸, soit en moyenne une place de travail pour sept à huit équidés. Il faut cependant souligner qu'en France les paris sur les courses nécessitent environ 20 000 postes de travail. Aux USA, une étude récente (Heydemann 2006) montre que six à sept chevaux induisent directement une place de travail. En ce qui concerne les places de travail générées par le cheval, tant l'Allemagne (FN 2005) que l'Autriche (Schneider 2005) comptent aujourd'hui que trois à quatre chevaux créent directement et indirectement une place de travail.

Si l'on analyse les chiffres financiers (coûts et recettes) relevés lors de l'enquête, on ne peut pas en dégager un nombre beaucoup plus élevé que 10 000 d'emplois équivalents plein temps (tableau 15). C'est ce dernier chiffre, correspondant aux chiffres relevés par la France, qui nous semble aujourd'hui le plus correct pour préciser le nombre d'emplois induits directement par la filière. En s'appuyant sur les dernières évaluations des pays étrangers, on peut aussi estimer que la filière équine suisse induit en plus indirectement l'équivalent de 10 000 emplois, ce qui porterait la totalité à 20 000 emplois.

Il faut cependant préciser que le nombre d'emplois doit être majoré d'un certain nombre de bénévoles qu'il est impossible de traduire en équivalent de salarié à plein temps. Cette main

⁶⁸ Annuaire ECUS 2004, pp. 13-42

d'œuvre est une réalité, tant les activités liées au cheval intéressent les jeunes. Il faut également relever que de nombreuses exploitations n'engagent pas de salariés, mais que la famille et les proches (conjoint, parents, enfants, amis, etc.) participent aux travaux sans être rémunérés.

Pour le versement des paiements directs aux exploitations agricoles, on compte par année 0.04 UMOS (Unité main d'œuvre standard) par UGB et 0.035 UMOS par ha SAU. Ainsi les 40 000 UGB d'équidés et les 80 000 ha SAU nécessiteraient environ 4 500 UMOS. Ce chiffre est cependant sous estimé, car plusieurs sources⁶⁹ sur les besoins en main d'œuvre indiquent un temps de travail moyen variant entre 0.3 et 0.5 h/jour/cheval pour l'alimentation et les divers travaux d'écurie (mettre au parc, soins aux sabots, surveillance, réparations, etc.). Sur la base d'environ 85 000 équidés – un poney prenant en principe autant de temps pour les soins qu'un cheval – on peut ainsi estimer entre neuf à quinze millions le nombre d'heures requises pour les soins aux chevaux. Si toutes ces heures étaient effectuées par des salariés, ce temps de travail correspondrait au maximum à 5 000 à 8 000 emplois à plein temps (1 800 heures par employé/année).

11.10 Le cheval et santé des utilisateurs

Les effets bénéfiques de l'activité physique et sportive sont nombreux tant sur le plan de la santé que sur celui de la qualité de vie. Les effets négatifs de la sédentarité sont largement documentés dans des études qui mettent en évidence, par exemple, l'augmentation de la proportion d'individus en surpoids ou d'obèses. Les cantons adoptent des concepts de politique du sport qui complètent les mesures de l'administration fédérale (Office fédéral du sport, Office fédéral de la santé, Jeunesse + Sport, etc.). Selon des estimations pourtant prudentes, on estime⁷⁰ que l'activité physique régulière permet d'éviter chaque année 2.3 millions de cas de maladies et plus de 3 300 décès. Les coûts directs ainsi économisés se monteraient à 2.7 milliards auquel il convient d'ajouter 1.4 milliards pour la perte de productivité.

L'activité physique et le sport sont cependant aussi liés à certains risques de blessures, notamment par accident. Le Bureau suisse de prévention des accidents (bpa)⁷¹ et la SUVA⁷² tiennent à disposition de nombreuses statistiques sur le nombre et la nature des lésions, ainsi que sur les accidentés eux-mêmes. Elles montrent que deux tiers des accidents des personnes exerçant une activité lucrative se produisent pendant les loisirs. La SUVA relève aussi que les sports de balle et les sports de neige représentent de loin la majeure partie des accidents durant les loisirs. La comparaison qu'elle fait, mais sans davantage de précision, entre le nombre d'accidents et le nombre de personnes qui pratiquent un certain sport montre que le football, l'alpinisme, l'équitation et les sports de combat peuvent être considérés comme des sports dangereux. En revanche, le risque d'accident est relativement peu élevé en ce qui concerne le jogging, le fitness et les sports aquatiques (par ex. la natation). La SUVA souligne cependant qu'il s'agit d'activités sportives extrêmement bénéfiques pour la santé.

11.10.1 Les accidents dus au cheval et à l'équitation

De manière générale, les études suisses et étrangères montrent que le risque de blessure n'est pas plus grand lors de la pratique du sport équestre que dans d'autres sports. Par contre, toutes sont unanimes à relever que les blessures sont souvent plus graves. Par contre, les spécialistes considèrent que l'équitation de loisir présente davantage de risques que les

⁶⁹ ANDRI Armin (2005) : Kostenvergleich verschiedener Varianten der Pferdehaltung, Schweizer Hochschule für Landwirtschaft, Zollikofen ; Landwirtschaftliche Beratungszentrale Lindau (1986): Pferdedaten ; Interviews de gérants de pensions de chevaux.

⁷⁰ Bulletin de l'Office fédéral du sport, No 33, août 2001, pp. 604-607.

⁷¹ <http://www.bpa.ch>

⁷² <http://www.suva.ch> : la SUVA ne tient des statistiques que sur les personnes assurées selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) : tous les employés sont assurés à titre obligatoire ; par contre aucune obligation n'est faite aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante.

activités de compétition, car les cavaliers de concours sont en principe mieux formés et mieux équipés⁷³.

Le nombre d'accidents

En ce qui concerne les accidents dus à l'équitation et aux sports équestres, le Bureau suisse de prévention des accidents⁷⁴ relève une moyenne annuelle de 6 600 accidents dus aux sports équestres entre 2000 et 2004, ce qui correspond à 2.2% d'une moyenne annuelle de 295 800 blessures recensées. Ce taux est stable ces dernières années. Entre 1999 et 2004, le nombre d'accidents avec un cheval varie entre 5 900 et 7 370 et la proportion par rapport au nombre total varie entre 2.0 % et 2.6 %. De son côté, la SUVA, qui ne recense que les personnes exerçant des activités lucratives, relève un nombre de 3 400 à 4 100 accidents par année touchant sur une période s'étendant entre 2000 à 2004, soit une proportion de 0.8 - 1.0 % de tous les accidents enregistrés. Si l'on tient compte de l'ensemble de la population, on peut considérer que chaque jour, seize à vingt accidents surviennent lors d'activités liées au cheval.

L'âge des accidentés

Les adolescents de moins de seize ans sont moins vulnérables que les adultes. Selon une analyse (annexe 13) portant sur 6 270 cas en 2003, les accidents d'équitation chez les adolescents représentent 0.8 % des cas, tandis que chez les adultes, la proportion de blessures occasionnées par le cheval varient entre 1.9 % (classe d'âge 46 - 64 ans) et 3.2 % (26 - 45 ans). Ces chiffres chez les adolescents sont confirmés par une étude⁷⁵ portant sur 12 051 accidents qui montre que 89 (0.8 %) accidents surviennent lors de l'équitation, chiffre comparable aux accidents de snowboard (0.9 %). Les chiffres montrent également que la moitié des accidentés sont des personnes âgées de 26 à 45 ans. Selon la SUVA, l'âge moyen des accidentés varie entre 32.4 ans et 35.0 ans entre 1995 et 2004. En 1995, il était de 29.5 ans. Cet âge est légèrement inférieur à l'âge moyen des accidentés, toutes activités sportives confondues.

Le coût des accidents de cheval

En 2004, le coût total des accidents de cheval est de 20.3 millions de francs. La même année, le coût moyen par accident d'équitation non professionnel est de 5 480 francs, une somme proche de la moyenne de tous les accidents (6 091 francs). D'autres sources de la SUVA montrent que le coût moyen est comparable avec celui des accidents qui surviennent lors de sports tels que les sports nautiques (baignade, nage), la lutte à la culotte ou le tennis. Il est cependant légèrement supérieur à celui des sports comme la gymnastique, le jogging, les sports de combat, les jeux de balle (football, handball, volley-ball et basket-ball). Le coût moyen d'un accident d'aile delta, de plongée, de vélo ou de VTT est supérieur. Le coût moyen d'un accident de cheval est cependant tout à fait comparable avec le coût moyen d'un accident dû à d'autres occupations comme l'élevage du bétail, le bûcheronnage ou le transport de bois.

La nature des blessures

Plusieurs sources relèvent la nature des blessures occasionnées lors de la pratique du sport équestre ou en relation avec le cheval. Le tableau 16 montre la répartition des blessures chez les jeunes pratiquant l'équitation. Une autre statistique de la SUVA (annexe 14) portant sur 18 108 accidents, tous âges confondus, montre que 36.0 % sont des contusions et des écrasements (en majorité du tronc, du dos, des pieds et des orteils), 24.2 % sont des entorses, foulures ou déchirures de ligaments (en majorité de la colonne vertébrale et des membres inférieurs) et 15.0 % sont des fractures des diverses parties du corps. Une analyse de ces chiffres relève que les lésions graves (fractures et lésions intracrâniennes, nerveuses,

⁷³ KERN Gina (2006), Jeden Tag passieren 13 Unfälle, Kavallo, 6, 64-67.

⁷⁴ http://www.bpa.ch/recherche/statistique/statistique_2006/BFU_2006_Franz_32.pdf

⁷⁵ Das Unfallgeschehen von 0- bis 16jährigen Kindern. Eine Untersuchung der bfu (Schweizerischen Beratungstelle für Unfallverhütung) im Rahmen der permanenten Unfallfassung in ausgewählten Kinderkliniken der Schweiz : Jahr 1 (1996-1997) [<http://www.kinderchirurgie-online.ch/forum/kinderunfall.html> (état au 16.09.06)].

internes, médullaires) touchent la tête (15.1 %), le tronc, le dos et la colonne vertébrale (30.7 %), les extrémités supérieures (21.4 %) et les extrémités inférieures (29.0 %). Une étude allemande (Mellerowicz et al. 2000) montre également que ce sont les fractures du crâne et des extrémités qui sont les plus fréquentes. Chez les pratiquants de l'équitation, c'est donc avec raison que la chute est perçue comme le danger majeur. Il est également important de souligner que l'équitation, avec le football et le ski alpin, fait partie des sports à risque de lésions de l'appareil uro-génital féminin et masculin (Bichler et al. 2000).

Tableau 16 : Blessures les plus fréquentes lors de la pratique sportive de l'équitation par les enfants et les adolescents (Source : Mellerowicz et al. 2000)

Vélo		Patin à roulettes, skateboard		Sport équestre	
Commotions cérébrales	5 %	Blessures de la tête	3.8 - 6.8 %	Blessures de la tête	31 %
Autres blessures de la tête	14 %				
Fractures	14 %	Blessures du poignet	19 – 37 %	Fractures des extrémités supérieures	57 %
		Fractures du bras	10 – 12 %	Fractures des extrémités inférieures	6 %
		Fractures du coude	31 –32 %		
Éraflures	48 %			Traumatismes de l'abdomen	15 %

En très grande majorité, les accidents n'ont pas d'issue fatale et tant le Bureau suisse de prévention des accidents que la SUVA ne mentionnent que un à trois cas par an entre 1999 et 2003, soit 0.2 - 0.7 % des tous les accidents mortels, une proportion bien inférieure à celle des sports nautiques (2.6 - 4.5 %) ou de l'alpinisme (2.9 - 3.5 %).

Les circonstances des accidents

Selon le Bureau suisse de prévention des accidents bpa, un accident d'équitation sur deux se produit au cours d'une promenade et une blessure sur cinq en contact direct avec le cheval et lors du pansage. Une analyse de l'Hôpital universitaire de Berne (Exadaktylos 2002) de 80 cas d'accidents dus au cheval montre (janvier 2000 à juin 2001) que 21 % étaient causés par un coup de pied sans pratique sportive (pansage, soins, etc.). Une étude canadienne (Sorli 2000) compte un taux de blessure de 0.49 par 1'000 heures d'équitation. Le cross-country est souvent cité comme une discipline plus dangereuse que les autres.

À notre connaissance, nous ne disposons pas en Suisse de statistiques précises et détaillées concernant les circonstances dans lesquelles les accidents liés au cheval se produisent. L'idéal, en particulier pour prendre des mesures préventives, serait de connaître les endroits où se sont produits les accidents (terrain de compétition ou d'entraînement, écurie, pendant les soins, pâturage, piste de présentation, etc.), les disciplines et les causes (ruade, chute due à un refus, cavalier désarçonné, matériel, etc.)

La situation en Europe

En France, la Commission de la sécurité des consommateurs⁷⁶ estime que 77% des accidents d'équitation surviennent entre 10 et 45 ans et constate un net rajeunissement de la population concernée par les accidents, en majorité des femmes (66,79 %). 76% sont dus à des chutes, en majorité dans des zones sportives. Dans 29% des cas, ce sont les membres supérieurs qui sont lésés et dans 23.8% c'est la tête qui est touchée. De son côté, la Fédération française d'équitation recense en moyenne 10 accidents mortels par année pour une population d'environ 800 000 cavaliers. Quant à l'Autriche, ce pays recense environ 4 000 accidents par an. 77% des accidentés sont des femmes et 88% des blessés ont moins de 45 ans.

⁷⁶ <http://www.securiteconso.org>

11.10.2 La prévention des risques liés au cheval et aux sports équestres

Dans les milieux hippiques, les accidents sont souvent considérés comme une fatalité et cette question est considérée comme tabou dans certains manèges. Il est vrai que la prévention est difficile, car le cheval est un animal connu pour ses réactions imprévisibles. Il existe cependant de nombreuses mesures préventives d'ordre technique, organisationnel ou éducatif.

Les mises en garde émises lors de campagnes de prévention se heurtent souvent à une certaine inertie alimentée par de nombreux facteurs. On peut citer en particulier la peur du regard des autres (*avec la bombe, bonjour la tronche, moi qui soigne ma chevelure pour séduire*), l'estime exagérée de ses propres aptitudes et de celles de sa monture (*les accidents n'arrivent qu'aux autres, moi je maîtrise la situation avec mon bon cheval ; du reste nous formons un couple parfait*) ou les images véhiculées (*la bombe ou le casque ne font pas partie de l'équipement traditionnel du cavalier de western*). Il faut également relever la contradiction apparente entre la recherche de liberté à cheval à la contrainte que peut représenter le port d'une protection de la tête.

La perception des risques n'est souvent pas assez développée. Il est intéressant de noter à cet égard, qu'une étude du Bureau de prévention des accidents (BPA 2003) montre que 15% seulement des personnes interrogées se sentent concernées par les accidents de sport, alors que près de 30% se disent concernées par les accidents de la route ou la criminalité. De manière générale, la perception des risques est plus faible chez les jeunes adultes (15 - 44 ans) que chez les plus âgés (45 - 74 ans). Une étude du même bureau (BPA 2002) indique qu'environ 35 % de la première catégorie avoue toujours porter une protection lors de la pratique sportive, alors que près de 50% des sondés de la deuxième catégorie disent toujours la porter. Il est également intéressant de noter qu'environ 45% des personnes disposant d'une formation primaire et secondaire disent toujours porter une protection, alors que seulement 35 % des personnes formées à l'université ou dans une haute école adoptent ce comportement.

Les mesures de sécurité reposent avant tout sur la prévention et la responsabilité individuelle, mais l'encadrement des cavaliers et des meneurs par les moniteurs et les maîtres d'équitation joue aussi un rôle très important. Les fédérations (Fédération suisse des sports équestres et Fédération suisse des courses) sont également conscientes des dangers et prescrivent plusieurs mesures de sécurité dans les règlements. Enfin, les fédérations et les clubs sportifs, le service de prévention des accidents dans l'agriculture⁷⁷ en collaboration avec le Haras national, éditent régulièrement des recommandations pour prévenir les risques ou organisent des journées de prévention. On peut citer en particulier les conseils suivants :

- Équipement du cavalier : protection de la tête (bombe de chasse ou casque d'équitation avec attache en trois points) et du tronc (gilet de protection) adaptés à la morphologie du cavalier et au style d'équitation pratiquée, port de gants, bottes ou chaussures avec talon et conçues pour l'équitation.
- Équipement du cheval : augmentation de la visibilité (guêtres et gilet réfléchissants, lumière), matériel (selle, sangle, étriers) ajusté, adéquat et entretenu (ferrage spécial selon les conditions du sol, etc.), étriers de sécurité, etc.
- Équipement des véhicules hippomobiles : éclairage, freins, harnachement adéquat, etc.
- Qualité des chevaux : cheval adapté au niveau du cavalier, prise en compte par les éleveurs du comportement comme critère de sélection (agressivité, émotivité, instinct grégaire, etc.)
- Programme de formation sur le comportement des chevaux : éthologie, langage corporel, instinct de fuite, risques de panique, attitude adéquate avec les chevaux, etc.
- Programme de formation des détenteurs, des cavaliers et des meneurs : sens de la responsabilité, infrastructures conformes, connaissances hippologiques, règles élémentaires de prudence, entraînement, échauffement, forme physique et psychique, perception des risques, anticipation des problèmes, aptitudes à contrôler et manipuler un

⁷⁷ <http://www.bul.ch>

cheval, conduite dans le trafic, attitude envers les autres usagers, techniques de réception lors de chute, formation aux premiers secours, etc.

- Programme de formation des parents : évaluation de la qualification et des aptitudes des enseignants (expérience, diplômes, attitude, mesures de sécurité prises, etc.), connaissance des mesures de sécurité recommandées,

On trouve de très nombreux articles scientifiques traitant des accidents dus aux sports équestres et aux chevaux, mais beaucoup moins de publications qui se penchent sur l'efficacité réelle des mesures de protection à adopter. Toutes estiment cependant que le port d'une bombe ou d'un casque est la mesure de protection la plus appropriée. Le Dr Andreas Platz de l'hôpital Triemli de Zurich constate que la moitié des patients souffrant de lésions de la boîte crânienne ou du cerveau ne portaient pas de protection de la tête au moment de l'accident. Une étude (Bond 1995) de l'Université de Virginie (USA) montre que le port du casque de protection durant la pratique de l'équitation et lors des soins (!) diminue la gravité des lésions de manière significative. Ces conclusions sont confirmées par d'autres études (Nguyen 1996) qui montrent que le taux d'hospitalisation est de trois à cinq fois plus élevé chez les blessés sans casque au moment de l'accident que chez ceux portant une protection.

12 Le cheval, l'environnement, les nuisances et la biodiversité

Les sports équestres, comme beaucoup d'autres loisirs, sont pratiqués en plein air et peuvent engendrer des nuisances agissant sur l'environnement. La plupart dépendent du comportement des détenteurs et des sportifs. Les réseaux équestres permettent de soulager certaines zones sensibles, en particulier les forêts. Les codes de bonne conduite proposés par les associations sportives favorisent la conciliation des intérêts parfois divergents des usagers des espaces naturels.

On estime à environ 20 millions de kilomètres par an la distance parcourue par le transport des chevaux engagés dans les manifestations sportives. Les 85 000 équidés détenus en Suisse produisent entre 690 000 et 750 000 tonnes de fumier par an. Les équidés produisent environ cinq fois moins de méthane que les ruminants.

Le cheval s'inscrit dans l'ensemble des prestations touristiques en milieu rural. Dans les Alpes et le Jura, le réseau de sentiers a favorisé le développement du tourisme équestre. Le cheval est un élément emblématique significatif de l'identité du paysage de l'Arc jurassien, car il fait partie de la tradition et de la spécificité de cette région. Malgré l'attrait de certaines régions, l'offre d'hébergement pour les randonneurs équestres est encore modeste.

En signant le protocole de Rio de Janeiro en 1992, la Suisse s'est engagée à maintenir les races originales et traditionnelles et a pris les mesures nécessaires au niveau législatif afin d'assurer un soutien financier au travail de sauvegarde. Avec le cheval des Franches-Montagnes, la Suisse peut s'enorgueillir d'être dépositaire d'une race indigène séculaire. Toutes les autres races chevalines autochtones ont progressivement disparu au cours du XX^e siècle.

Les études du patrimoine héréditaire des franchises-montagnes par analyse d'ADN ont montré que c'est une race unique et distincte des races de chevaux de sang ou de trait. Ses effectifs d'élevage accusent une baisse sensible depuis quelques années et cette population risque de perdre encore de la diversité génétique si aucune mesure n'est prise. Un programme de cryoconservation de matériel génétique (semence et ADN) a été mis en place au Haras national en collaboration avec la fondation pro specie rara et les organisations intéressées.

12.1 Les sports équestres et l'environnement

Étant pratiqués le plus souvent en plein air, les sports équestres, comme beaucoup d'autres loisirs, peuvent empiéter sur les ressources naturelles – la faune, la flore, la forêt en particulier –, et produire des émissions comme le fumier ou engendrer de la pollution atmosphérique par le transport motorisé de chevaux participant aux manifestations. Ces nuisances dépendent du comportement des sportifs et des détenteurs, ainsi que de l'intensité et de la durée de la pratique sportive. Dans la plupart des cas, il est possible de concilier les intérêts de la protection de l'environnement avec le sport, les loisirs et le tourisme.

Le nombre de chevaux gardés dans une zone d'habitation peut être limité à cause des nuisances (odeurs, bruit) et des insectes qu'ils peuvent attirer surtout en été et en automne. Le Tribunal fédéral a estimé que la garde de deux chevaux dans une zone d'habitation à caractère rural était conforme à l'affectation de la zone⁷⁸. Dans son guide intitulé "Comment l'aménagement du territoire appréhende les activités liées au cheval", l'Office fédéral du développement territorial (ARE) indique que la garde de trois ou quatre chevaux en zone d'habitation est admissible pour autant que les problèmes qui pourraient se poser en relation avec les nuisances soient prévenus et que les exigences imposées par la législation sur la protection des animaux soient respectées.

Il faut aussi signaler que le cheval peut être le vecteur de quelques maladies. L'Office fédéral de la santé publique signale en particulier une recrudescence des cas de trichinellose⁷⁹ chez

⁷⁸ http://www.jgk.be.ch/site/fr/agr_bauen_fragen_baurecht.pdf

⁷⁹ La trichinellose (trichinose) est une zoonose parasitaire transmise à l'homme par le bœuf de la consommation de viande crue ou insuffisamment cuite de certains animaux (porc, sanglier, cheval et animaux sauvages tels que l'ours, le renard et le blaireau). Les mesures de prévention les plus sûres sont la cuisson et la congélation. Les dernières annonces de cas ont été mises aussi sur le compte de la consommation de viande de porc.

l'homme, en particulier en France et en Italie, mais aussi en Allemagne, cas qui sont mis sur le compte de la consommation de viande de cheval⁸⁰. En Suisse, les contrôles officiels de viande à l'abattoir et à l'importation font que le risque d'infection pour les consommateurs reste très faible.

Le cheval, comme l'homme, peut aussi être l'hôte accidentel⁸¹ du virus West Nile (fièvre du Nil occidental) transmis par un moustique. C'est une maladie émergente connue en France depuis les années 1960 et dont la diffusion à l'échelle de la planète s'est modifiée récemment. Sous nos latitudes, signalons aussi la transmission possible de la mycose (*Trichophyton mentagrophytes*) et de la leptospirose par le cheval à l'homme et les dangers du tétanos. Enfin, le cheval peut être à l'origine d'affections respiratoires de type allergique.

12.1.1 Les activités équestres en plein air

L'équitation et l'attelage font partie des activités en plein air exercées par la population pendant les loisirs. L'utilisation de la nature comme lieu de détente répond à des motivations diverses. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a élaboré une stratégie composée de douze objectifs qualitatifs visant à assurer des espaces attrayants, à promouvoir le tourisme sportif et la fréquentation de la nature tout en prévenant les dommages.

Nous avons vu plus haut que la motivation principale des personnes pratiquant un sport équestre est la recherche de plaisir dans les contacts avec le cheval et la nature. Une étude récente de l'OFEV (Zeidenitz 2005) montre que les personnes interrogées citent en premier lieu, avec le repos et la détente, la santé et le fait de se retrouver dans la nature et de découvrir de beaux paysages. La majorité des sportifs ont conscience que la pratique de leur sport peut poser un problème, mais sont opposés aux règlements et interdictions. 6.8 % des 1 340 personnes interrogées déclarent pratiquer le sport équestre dans la nature au moins 1 fois par semaine. Elles estiment cette possibilité de détente comme très importante. Ce loisir figure au 21^{ème} rang, après des activités comme nourrir les oiseaux ou des sports comme le vélo, le jogging, les sports d'hiver, la natation ou la voile.

L'OFEV⁸² estime que l'équitation porte peu atteinte à la nature en comparaison avec d'autres disciplines sportives. Les problèmes surviennent lorsque l'équitation est beaucoup pratiquée dans un périmètre limité : destruction des biotopes, dommages au sol et érosion (en particulier lors d'intempéries). Les cavaliers se déplacent souvent en paires : cela provoque des dommages aux bordures des chemins et aux talus, et peut élargir les chemins jusqu'à plusieurs mètres. La pratique de l'équitation peut déranger la faune sauvage, en particulier à l'aube et au crépuscule, et durant les périodes de couvain et d'élevage (surtout au printemps et au début de l'été). Peu de problèmes surviennent pendant les mois de septembre à décembre (pour autant que le sol ne soit pas enneigé), au milieu de la matinée et de l'après-midi, ainsi que dans les zones d'agriculture intensive et aux environs des localités.

Les réseaux équestres permettent de soulager certaines zones sensibles d'une trop forte fréquentation et de sensibiliser les cavaliers à la richesse et à la fragilité des milieux naturels environnants. Pour éviter les dommages l'OFEV conseille de suivre les chemins balisés et de ne pas prendre de raccourci, de rester sur les chemins et de ne pas piétiner le gazon qui se trouve en bordure, ainsi que de respecter les habitats sensibles (réserves naturelles et autres), la faune et la flore (ne faire pas de bruit inutile, ce qui risquerait d'effrayer la faune sauvage).

Relevons enfin les prescriptions légales en matière de circulation routière⁸³. D'une manière générale, les chevaux montés, attelés ou conduits à la main doivent se comporter comme des véhicules motorisés et adopter les mêmes règles en matière de circulation et de cheminement. Par contre, ils peuvent circuler sur les chemins interdits aux véhicules motorisés et aux cycles.

⁸⁰ http://www.bag.admin.ch/verbrau/lebensmi/infos/ff/fleischkonsum_trichinellose.htm

⁸¹ Le cheval et l'homme restent des culs de sac épidémiologiques, ce qui signifie qu'il n'y a aucune transmission directe du cheval à l'homme ni de l'homme à l'homme.

⁸² http://www.umwelt-schweiz.ch/buwal/fr/fachgebiete/fg_sport/sporttreiben/reiten/index.html

⁸³ Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), RS 741.01, en particulier l'article 50.

En ce qui concerne le sport de compétition, la Fédération équestre internationale (FEI) a adopté en 2006 à Kuala Lumpur un Code de conduite⁸⁴ fixant les principes de base en faveur de l'environnement et du bien-être des chevaux. La protection de l'environnement doit toujours prévaloir sur les exigences techniques des diverses disciplines lors de compétitions. Les infrastructures doivent s'intégrer harmonieusement dans le contexte local, l'eau et les ressources énergétiques doivent être gérées de manière durable, la gestion des déchets doit être efficace, l'impact sur l'environnement doit faire l'objet d'une étude, les concours hippiques doivent être organisés de manière à protéger les réserves naturelles et les zones rurales. La FEI demande instamment aux organisateurs et aux cavaliers d'utiliser des matériaux non polluants et recyclés.

12.1.2 Les activités équestres et la forêt

L'OFEV a publié en 2005 une large étude sur les aspects juridiques des loisirs en forêt (Keller et al. 2005). Ce recueil souligne que du point de vue du droit privé comme du droit public⁸⁵, la question de l'accès aux forêts englobe non seulement l'accès à pied (promenade et jogging), mais aussi la circulation (p. ex. à bicyclette, à ski) et l'équitation, et cela sur les routes forestières comme à l'intérieur des peuplements.

La réglementation légale des loisirs et de la détente en forêt a soulevé de nombreuses discussions ces dernières années, car la forêt remplit trois fonctions principales qu'il est difficile de concilier, à savoir une fonction protectrice contre les catastrophes naturelles, une fonction économique pour l'industrie forestière et une fonction sociale par son action régulatrice sur l'atmosphère et par l'importance qu'elle revêt pour la population comme espace de détente. Les activités de loisirs en forêt sont presque omniprésentes et l'offre ne cesse de s'élargir. Le délassément en forêt est devenu vital pour un grand nombre de personnes. Dans le canton des Grisons, 90 % des pistes équestres sont situées dans les forêts. Dans le canton de Berne, l'équitation est pratiquée pendant plus de 300 heures par année par chaque cavalier et figure au troisième rang des loisirs exercés en forêt (Bernasconi et al. 2003).

L'article 14 al. 1 de la Loi fédérale sur les forêts⁸⁶ impose aux cantons de veiller à ce que les forêts soient accessibles au public. L'interdiction de poser des clôtures pour restreindre l'accès à la forêt a été plusieurs fois confirmée par le Tribunal fédéral⁸⁷. La loi prévoit cependant que les cantons peuvent imposer des restrictions lorsque les intérêts publics l'exigent, en particulier pour des raisons de protection de la nature. Les activités de loisir et de détente sont particulièrement visées par cette disposition. L'attitude des cantons à l'égard de l'équitation varie. Selon l'OFEV, huit cantons⁸⁸ n'autorisent l'équitation en forêt que sur des parcours balisés et quatre cantons⁸⁹ n'autorisent cette activité que sur les routes et les chemins forestiers carrossables. C'est également le cas dans le canton de Vaud où les pistes de débardage, les layons et les sentiers pédestres ne sont pas considérés comme carrossables et font partie du peuplement⁹⁰. Dans les cantons de Schwyz, Saint-Gall et Argovie, l'équitation et la circulation hors des chemins sont considérées comme des exploitations préjudiciables. Au total quatorze cantons prévoient des restrictions spécifiques à l'équitation. Selon les cantons, les autorisations et les interdictions sont de la compétence d'une autorité cantonale

⁸⁴ Fédération équestre internationale (2006), Code de Conduite FEI pour l'Environnement et le Développement Durable, Lausanne [<http://www.horsesport.org> : état au 15.10.2006]

⁸⁵ Voir à ce sujet MEYER L. (1994) : *Ist das Zutrittsrecht zum Wald noch gewährleistet?* Interpretation von Art. 699 ZGB aus der Sicht des Bundesgerichts. In : Schweizerischer Landesverband für Sport (SLS), Der Wald als Erholungs- und Freizeitraum : In Zukunft nur noch für Privilegierte ? Bern, ainsi que H.-P Jenni (1993) : Un guide à travers la nouvelle législation sur les forêts, Cahiers de l'environnement n° 210, Berne.

⁸⁶ Loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, RS 921.0.

⁸⁷ ATF 96 I 97 et s., ATF 106 Ib 47, Pra 76 / 1987 P. 117

⁸⁸ AR, AI, BE, BS, FR, LU, NW et TG.

⁸⁹ BL, NE, SG et ZH.

⁹⁰ Art. 24, al. 2 du Règlement d'application de la loi forestière du 19 juin 1996 (RLVLFo) du 8 mars 2006 (*Etat le 1^{er} avril 2006*)

ou communale. Pour le commun des mortels, et en l'absence de balisage explicite, les diverses dispositions communales et cantonales ne sont pas toujours évidentes.

12.1.3 Le comportement souhaité dans la nature

La coexistence des amateurs de sports équestres et des autres usagers de l'espace naturel - agriculteurs, propriétaires de terres bordant les chemins, cyclistes, promeneurs avec ou sans chien, chasseurs – est souvent source de conflits. Les arguments le plus souvent énoncés sont la détérioration des chemins, le manque de respect de la nature, le comportement abusif sur la propriété d'autrui et les conflits entre les usagers.

Si l'équitation et l'attelage dans la nature se pratiquent dans une ambiance empreinte de liberté et de décontraction, les notions de responsabilité individuelle, de courtoisie et de respect sont centrales pour éviter les disputes et trouver un consensus entre ceux qui peuvent se rencontrer, tant les intérêts en présence sont multiples et parfois divergents. L'augmentation du nombre de personnes pratiquant les loisirs équestres en plein air et les diverses perceptions des problèmes ont ainsi déjà contraint quelques communes à réserver des chemins balisés à cet effet.

Les solutions sont diverses, mais toutes passent par le dialogue. La Fédération suisse des sports équestre distribue un code de bonne conduite à ses membres. Un bon exemple est apporté par l'Association vaudoise pour la défense de l'infrastructure indispensable au cheval (AVIC) qui a publié un code de bonne conduite pour l'exercice des sports équestres dans les forêts (tableau 17). Les buts sont

- Promouvoir la défense du cheval et démontrer son utilité.
- Sensibiliser les cavaliers et attelers au respect de la forêt et de la campagne.
- Maintenir des chemins champêtres et forestiers à revêtement naturel avec droit illimité d'utilisation par les chevaux.
- Encourager et améliorer l'estime et la tolérance entre tous les utilisateurs de ces chemins.
- Représenter les intérêts des cavaliers et attelers auprès des autorités politiques et des propriétaires terriens.
- Informer les citoyens et les autorités des possibilités multiples de l'emploi du cheval et de son rôle dans la protection de l'environnement.
- Améliorer le droit concernant les règles de circulation et de l'aménagement du territoire en faveur d'une infrastructure favorable au cheval.
- Coopérer avec d'autres organisations en Suisse et à l'étranger.

Tableau 17 : Quelques conseils de bonne conduite pour les cavaliers des forêts (Source : www.avic.ch)

La forêt est un milieu naturel fragile soumis à beaucoup de pression de la part de l'homme. Pollution atmosphérique, cueillette, sports, exploitation forestière, etc... Afin de garantir une forêt en pleine vigueur à nos descendants, il est nécessaire que chacun fasse des efforts pour la respecter. Voici quelques conseils de bonne conduite pour les cavaliers :

- N'utiliser que des chemins existants (selon le balisage mis en place)
- Respecter la signalisation lors des travaux forestiers
- Éviter impérativement les sous-bois et les terrains tendres
- Attacher les chevaux de manière à éviter des dégâts aux arbres
- Les berges des ruisseaux se détériorent facilement, il faut les ménager et respecter les passages à gué
- Respecter la propriété privée (forêt, champs)
- L'accès aux zones protégées est interdit
- Ne l'oubliez pas, vous êtes soumis aux lois et règlements sur la circulation routière
- Avoir un comportement aimable envers les autres usagers

Les codes de bonne conduite destinés aux cavaliers n'ont pas seulement la fonction d'harmoniser les rapports entre usager de l'espace vert, mais ont aussi une fonction de sécurité en favorisant les échanges d'informations entre eux. Sur ce plan, la civilité des cavaliers ne suffit souvent pas, car souvent la vue d'un cheval peut provoquer de la peur chez certaines personnes. Dès lors, il serait bon de se poser la question s'il ne serait pas

nécessaire de rédiger un code de conduite pour tous les usagers, qu'ils soient à cheval, à pied, à vélo ou en voiture. On pourrait imaginer une liste précisant ceux qui doivent céder la priorité aux autres. Les voitures cèdent la priorité aux cyclistes, les cyclistes la cèdent aux cavaliers et les cavaliers la cèdent aux piétons.

Dans la majorité des cas, la vue d'un cheval provoque la curiosité et l'admiration. Cependant, certains bipèdes considèrent que les cavaliers, situés un étage plus haut, sont arrogants et veulent marquer une distance. Parmi les comportements les plus recommandés, figurent ralentir son allure au pas pour croiser et saluer les autres usagers.

12.2 Les nuisances engendrées par le cheval

Les nuisances engendrées par le cheval sont surtout dues au transport des chevaux engagés dans les manifestations sportives, environ 20 millions de kilomètres par an, et au fumier produit par les 85 000 équidés, soit entre 690 000 et 750 000 tonnes par an. Les chevaux produisent environ cinq fois moins de méthane que les ruminants.

12.2.1 L'impact des transports de chevaux

La Fédération suisse des sports équestres estime à 6.7 millions de kilomètres, la distance parcourue chaque année par les concurrents pour se rendre aux diverses manifestations sportives, chaque participant effectuant chaque fois environ 70 km. A ce chiffre, il faut encore ajouter les divers transports pour d'autres raisons (entraînements, loisirs, commerce, tourisme, élevage, prestations diverses, etc.).

Une étude⁹¹ montre que la moitié des kilomètres parcourus en Suisse est imputable aux loisirs. L'Institut de recherches sur les loisirs et le tourisme de l'Université de Berne montre (Stettler 1997) qu'il faut imputer chaque année 2 228 kilomètres de trafic à chaque actif du sport équestre. L'équitation figure au 10^{ème} rang de 31 sports, après les sports motorisés (entre 4 899 et 8 037 km), les sports nautiques (entre 2 622 et 6 997 km), le golf (5 803 km) ou le hockey sur glace (2 923 km). Si l'on compte environ 15 000 personnes, dont 8 300 licenciés, qui participent régulièrement à des manifestations sportives, le sport équestre serait responsable d'un trafic d'environ 20 millions de kilomètres. L'enquête menée pour cette étude confirme ce chiffre en montrant que les détenteurs de chevaux effectuent un total de 23 millions de kilomètres par année.

12.2.2 Les émissions des équidés

Le fumier de cheval

La garde de chevaux produit du fumier, mais, contrairement à celle des porcs et des bovins, ne produit pas de purin, l'urine étant absorbée par l'abondante litière. Une étude récente (Bienz et al. 1999) montre que la quantité annuelle produite par un cheval adulte s'élève à douze à treize tonnes de fumier frais. Les 85 000 équidés détenus en Suisse produiraient ainsi entre 690 000 et 750 000 tonnes de fumier par an. Le fumier de cheval est considéré comme fumier relativement sec dont la composition est plus influencée par le système de stabulation et la quantité de la litière que par la catégorie de chevaux. Le fumier de cheval dégage beaucoup de chaleur et c'est le fumier de prédilection pour les couches chaudes des jardins.

Le fumier de cheval est considéré comme un déchet. À ce titre, chaque détenteur est responsable de son élimination et doit prendre toutes les mesures pour éviter la création de nuisances et la pollution des eaux. La législation fédérale⁹² sur la protection des eaux et celle de plusieurs cantons contiennent des prescriptions sur la capacité de stockage, d'épandage et d'utilisation des engrais de ferme (lisier et fumier des animaux de rente, ainsi que les jus de silo) de manière à éviter les risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles. Le stockage temporaire de fumier de cheval en plein champ est possible à certaines conditions.

⁹¹ <http://www.cerclair.ch/TOOLBOX/fr/Information.pdf>

⁹² Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux), RS 814.20, et Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998, 814.201.

Le fumier de cheval, sous-produit de la filière du cheval, est le plus souvent valorisé par compostage avant son utilisation comme engrais. Il est intéressant de noter que les résultats obtenus par plusieurs études⁹³ mettent en évidence que les composts et les extraits possèdent un potentiel intéressant pour protéger les plantes contre divers agents pathogènes comme le Mildiou ou l'Oïdium. Le fumier de cheval pourrait servir également à la production d'énergie (biogaz ou chaleur). Des études prometteuses ont lieu, en particulier à l'université de Hohenheim en Allemagne.

Toute exploitation agricole détenant des animaux de rente doit afficher un bilan de fumure équilibré. Les détenteurs de chevaux qui ne disposent des surfaces agricoles nécessaires, peuvent rencontrer des difficultés d'évacuation. Si le fumier de cheval était auparavant très prisé par les horticulteurs, les jardiniers et comme substrat pour la culture de champignons, il est considéré aujourd'hui le plus souvent comme un déchet pour lequel il faut payer son évacuation. C'est devenu un problème de plus en plus aigu pour les manèges en zone périurbaine qui ne disposent pas des surfaces nécessaires pour l'épandage. Ces frais peuvent renchérir le prix de la pension de plusieurs francs par mois.

L'émission de méthane

L'effet de serre mise en évidence par les scientifiques a jeté la suspicion sur le rôle joué par les herbivores comme producteurs de méthane (CH₄). Selon certaines études, les herbivores contribueraient pour au moins 3 % à l'augmentation de l'effet de serre (Vermorel 1997). Ce gaz est produit par les herbivores lors de la digestion fermentaire de la biomasse végétale. Si une vache laitière produit 90 kg de méthane par an, un cheval n'en produit que 18 kg (Chouinard 2002). Cette différence s'explique par les différences d'ordre anatomique et digestif. Les chevaux ne possèdent pas de rumen (panse) et les bactéries méthanogènes sont présentes en quantité plus faible dans le caecum du cheval que dans le rumen des ruminants.

Le crottin sur la voie publique

De manière générale, les communes ne prennent pas de mesures particulières en ce qui concerne les crottins laissés sur la voie publique par les chevaux de cavaliers ou de meneurs. Cependant, la question commence de se poser dans certains régions où les propriétaires de chiens s'estiment discriminés ou lorsqu'une commune étudie la nécessité d'interdire la circulation à cheval sur certaines voies publiques et d'imposer l'usage de pistes réservées à cet effet. Par exemple, à Rheineck dans le canton de Saint-Gall, un règlement communal impose aux cavaliers et meneurs de ramasser eux-mêmes les crottins laissés par leurs chevaux sur les routes⁹⁴.

A Interlaken, les autorités communales ont introduit une taxe de 300 francs par an et par fiacre pour financer le ramassage des crottins et inciter les cochers à équiper leurs chevaux de sacs (PFAAS : Pferdeäpfelauffangsäcke)⁹⁵. Ceux qui sont équipés ne paient que la moitié de la somme. Les autorités promettent d'augmenter la taxe à 600 francs si les cochers se montrent récalcitrants. Cet équipement est aussi fortement conseillé dans d'autres stations touristiques comme St. Moritz ou Lenzerheide. Même si cette solution ne présente pas de difficulté, certains cochers se montrent cependant peu disposés à munir leurs équipages de cette installation.

Signalons que plusieurs villes occidentales, par exemple Brugge, Vienne ou Montréal, obligent les cochers à équiper leurs fiacres de sacs. Cette mesure semble maintenant acceptée, même si les protestations ont été vives lors de son introduction. Un élément majeur à prendre en compte est de laisser libre la queue du cheval de manière à ce qu'il puisse chasser les mouches.

⁹³ Voir à ce sujet LARBI Mohamed (2006), Influence de la qualité des composts et de leurs extraits sur la protection des plantes contre les maladies fongiques, thèse de la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel.

⁹⁴ STUTZ Philipp, « Pferdemarken » zurzeit kein Thema. Soll für Pferdehalter bald das Gleiche gelten wie für Hundebesitzer ?, St. Galler Tagblatt, 21 octobre 2004 [www.tagblatt.ch, version en ligne consultée le 18 juin 2005]

⁹⁵ GÜNTER Samuel, Pferdeäpfel sollen teurer werden, Jungfrau Zeitung, 20 avril 2006, [www.jungfrau-zeitung.ch, article en ligne consulté le 28.12.2006]

12.3 Le cheval et le tourisme

Le cheval s'inscrit dans l'ensemble des prestations du tourisme lié aux activités en plein air, dit tourisme vert, avec tous ses enjeux environnementaux, culturels, socio-économiques et de développement durable. Les promenades en voitures hippomobiles, les manifestations hippiques à caractère sportif ou folklorique, les musées et les sites consacrés au cheval et aux voitures hippomobiles, peuvent apporter une valeur ajoutée intéressante aux autres produits touristiques. Plusieurs hôtels offrent aussi des activités hippiques à leurs clients, en particuliers ceux qui sont actifs dans la branche du marché du bien-être, dit « wellness ».

Le tourisme en milieu rural est un phénomène surtout européen. L'Irlande et l'Autriche ont particulièrement favorisé le développement du tourisme rural afin de permettre une meilleure insertion dans le monde paysan. En Suisse également, les activités touristiques liées au cheval prennent souvent place dans les exploitations agricoles familiales et consolident leur revenu. Elles ne nécessitent en principe pas d'infrastructures importantes susceptibles de dénaturer l'aspect typique du paysage et comprennent souvent d'autres prestations cherchant à attirer les touristes comme les vacances à la ferme, l'artisanat régional et les produits du terroir. En ce sens les acteurs du tourisme équestre contribuent de manière sensible à la conservation de l'âme du paysage rural et du tissu économique⁹⁶.

Par exemple, le cheval est un élément emblématique significatif de l'identité du paysage de l'Arc jurassien, car il fait partie de la tradition et de la spécificité de cette région. Le Marché-Concours de Saignelégier est une manifestation d'importance nationale et contribue fortement à la promotion du cheval des Franches-Montagnes et de son élevage. Cette manifestation attire chaque année entre 40 000 et 50 000 spectateurs. Dans les Alpes valaisannes (Helbling 2006), vaudoise et grisonnes, l'important réseau de sentiers a favorisé le développement du tourisme équestre sous toutes ses formes : équitation traditionnelle, randonnées à cheval, trekking avec chevaux ou mulets, tours en poneys, promenades en calèches, gîtes équestres, ranchs, etc..

Toutes les régions ne se développent pas à la même vitesse. En Suisse romande, par exemple, le canton de Vaud, dont les régions de la chaîne jurassienne et du plateau se prêteraient bien au tourisme équestre, ou dans le canton de Fribourg avec son massif préalpin très attrayant, l'offre d'hébergement pour les randonneurs équestres est encore modeste. Compte tenu du développement de la politique agricole et des facilités que laisse espérer la révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les possibilités d'accueil rural devraient progressivement se développer⁹⁷.

12.4 La biodiversité

Les animaux d'élevage constituent des ressources naturelles essentielles pour le développement économique agricole et représentent des valeurs sociales et culturelles importantes. Leur diversité est une richesse vitale pour l'humanité. Ces deux aspects sont si étroitement liés que l'on pourrait même affirmer que conserver le patrimoine naturel, c'est protéger la diversité culturelle, tant cette dernière a été forgée par son environnement. La valeur de la biodiversité est souvent idéale et ne se laisse pas toujours traiter comme une marchandise. D'un autre côté, il est incontestable que de nombreuses activités économiques, comme le tourisme ou le maintien de la santé par les loisirs, dépendent de la richesse et de la diversité des ressources naturelles. La communauté internationale est d'accord de considérer que le développement des sociétés en général doit être guidé par le principe de durabilité.

Au cours des dernières décennies, le taux de disparition des races d'animaux domestiques et des espèces sauvages s'est avéré plus élevé que jamais. Plusieurs facteurs mettent les races en situation de péril. La cause la plus importante est de s'appuyer sur un nombre limité de races à fort potentiel économique, par exemple par substitution des races locales par des croisements. C'est pour tenter de neutraliser cette vague que les pays se sont réunis en 1992 à Rio de Janeiro sous l'égide des Nations Unies, conférence connue sous le nom de Somme

⁹⁶ Voir à ce sujet COMMUNAUTÉ D'ÉTUDES POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (2002), Guide pour l'aménagement du territoire rural dans l'Arc jurassien, Dossier 366, C.E.A.T., EPFL Lausanne.

⁹⁷ Voir à ce propos le site <http://www.cheval-loisir.ch>.

« planète Terre », et que 157 nations ont accepté de signer la Convention sur la diversité biologique. Cet accord, dit protocole de Rio, s'est donné pour mission de freiner cette évolution et de mettre sur pied des indicateurs socio-économiques permettant de la surveiller⁹⁸. Les politiques de conservation sont élaborées par la FAO (organisation de l'ONU pour l'agriculture et l'alimentation). Avec le soutien des États Membres, un premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde a été élaboré⁹⁹. La première Conférence internationale sur les ressources génétiques aura lieu en Suisse à Interlaken en septembre 2007.

Si la viabilité d'une race n'est plus assurée, par exemple parce que, de l'avis général, elle n'est pas rentable, des mesures spécifiques doivent être prises. Pour cela, les pressions économiques et socioculturelles exercées sur la race doivent être bien identifiées. Les mesures de conservation d'une race en danger comprennent les actions mises en œuvre pour préserver un nombre suffisant d'animaux d'élevage vivants et de race pure, ainsi que la cryoconservation de tout matériel génétique (semence, cellules, ADN, etc.).

La Suisse s'est engagée à maintenir les races originales et traditionnelles et a pris les mesures nécessaires au niveau législatif afin d'assurer un soutien financier au travail de sauvegarde. Entre 1996 et 1998, un groupe de travail mandaté par l'OFAG a effectué un recensement du cheptel de rente gardé en Suisse. Sur cette base, il a entrepris une évaluation des races et élaboré un concept pour le maintien de leur diversité. Les résultats ont été publiés dans le rapport final «Concept visant à la préservation de la diversité des races de rente en Suisse»¹⁰⁰.

12.4.1 La race des Franches-Montagnes

Dans le monde, de nombreuses races d'équidés à faible effectif sont en danger et menacées de disparition, alors qu'elles représentent un intérêt économique, culturel et scientifique. La Suisse peut s'enorgueillir d'être dépositaire d'une race indigène séculaire, le cheval des Franches-Montagnes. C'est une race qui joue un rôle éminent dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine génétique et socioculturel, mais qui, sans être en danger¹⁰¹, est vulnérable, car le nombre de naissances a diminué de 39% en 11 ans, passant de 3 972 naissances en 1994 à 2 845 en 2005. On assiste ces dernières décennies à un appauvrissement de la diversité génétique de cette race qui était à l'origine un cheval de trait léger pour les besoins de l'agriculture. Ainsi, plusieurs lignées paternelles ont disparu sous la pression de la mécanisation agricole et du déclin de la demande. L'augmentation de la consanguinité et les exigences des utilisateurs pour les activités de loisirs, une reconversion du but d'élevage, ont également contraint les éleveurs, il y a quelques années, à introduire de nouveaux courants de sang issus de populations de chevaux demi-sang. Depuis dix ans, le franches-montagnes est élevé en race pure et aucun recours à des populations d'autres races (croisement) n'est prévu.

La race des Franches-Montagnes fait preuve d'une remarquable homogénéité tant sur le plan de la structure génétique que sur celui de la conformation (Poncet et al. 2006). C'est une race unique et distincte des autres races de chevaux de sang ou de trait, même si une analyse pointue de sa génétique moléculaire permet encore de distinguer des groupes influencés par les anciens apports occasionnels de sang (Glowatzki-Mullis 2005). En dépit de cette tentative d'élargir le patrimoine génétique de la race, le nombre d'ancêtres fondateurs reste très limité et leur contribution est très déséquilibrée ; seuls quelques uns d'entre eux contribuent à la variabilité génétique. Si aucune mesure n'est prise, la diversité génétique de la population de franches-montagnes risque de s'amenuiser encore.

⁹⁸ Voir à ce sujet le site des Nations Unies consacré à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement <http://www.un.org/french/events/rio92/index.html>, [état 15.10.2006]

⁹⁹ <http://dad.fao.org>

¹⁰⁰ Groupe de travail « Ressources génétiques des races de rente » (2002), Les ressources génétiques dans le domaine des animaux de rente agricoles en Suisse, Office fédéral de l'agriculture, Berne.

¹⁰¹ La FAO donne la définition suivante : les races en danger sont celles avec un nombre total de femelles et de mâles en reproduction inférieur, respectivement à 1 000 et 20 : ou si la taille de la population est inférieure à 1 200 et en diminution.

Afin de sauvegarder un patrimoine génétique le plus important possible, un programme de cryoconservation de matériel génétique (semence et ADN) a été mis en place au Haras national en collaboration avec la fondation pro specie rara et les organisations intéressées. Le Haras national mène également des recherches scientifiques sur la génétique et la reproduction de manière à gérer la semence de manière optimale. Le Haras conseille aussi la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes dans son schéma de sélection. Une collaboration étroite a été développée avec les facultés vétérinaires, les Hautes écoles et les organisations d'élevage.

12.4.2 Les autres races chevalines autochtones ont disparu

À la fin du XIX^e siècle, la Suisse comptait encore d'autres races autochtones à côté du cheval du Jura. Le cheval d'Erlenbach et le cheval des Ormonts étaient de type demi-sang utilisé localement pour les travaux agricoles. Ils n'ont jamais eu de diffusion plus étendue. Par contre le cheval d'Einsiedeln, également un demi-sang, était connu dans toute l'Europe et figure encore dans de nombreux ouvrages comme race suisse utilisée pour la selle, l'attelage et les travaux agricoles.

Mis à part le Haras abbatial du couvent d'Einsiedeln qui enregistrait ses produits dans des registres particuliers, aucune autorité d'élevage ne tenait de livre généalogique particulier pour ces chevaux. Ils se caractérisaient par l'attachement des éleveurs à leurs souches maternelles, mais peu d'étalons reproducteurs ont été élevés. Aujourd'hui, les souches maternelles qui ont survécu ont été absorbées dans la race du cheval de sport CH par croisement d'absorption avec le demi-sang suisse et d'autres races européennes. Toutes ces races ont ainsi progressivement disparu au cours du XX^e siècle.

13 Le cheval et la culture

Le cheval est lié à divers domaines culturels, au nombre desquels on peut citer les musées, la littérature, les arts, les spectacles équestres et les manifestations folkloriques.

Le Musée du cheval de La Sarraz (MUCHE) conserve le patrimoine culturel lié au cheval en Suisse, retrace l'évolution du cheval à travers les âges et lui consacre des expositions temporaires. La Suisse abrite également de riches collections de voitures hippomobiles. Une douzaine de périodiques consacrés au cheval et aux sports équestres sont édités en Suisse.

Dans le domaine de l'édition, la collection Caracole des éditions Favre à Lausanne et Müller Rüscliikon Verlag AG à Cham publient des livres sur le cheval et son utilisation. Parmi les auteurs, Andres Furger, ainsi que Monika et Hans Dionys Dossenbach, ont acquis une renommée internationale. Dans le domaine de l'audiovisuel, signalons la réalisation récente de plusieurs films sur l'histoire du cheval et de la cavalerie suisse. De nombreuses bibliothèques privées ou publiques conservent d'innombrables ouvrages consacrés au cheval, à l'équitation, à l'attelage, à la maréchalerie ou à l'histoire de ce noble animal. On compte au moins 16 publications (journaux, revues, etc.) régulières sur le cheval et les activités équestres.

Le cheval continue aujourd'hui de fasciner les artistes et figure dans presque toutes les formes d'art. Parmi les peintres et sculpteurs contemporains les plus connus, le peintre Hans Erni et le sculpteur tessinois Nag Arnoldi ont une audience qui dépasse largement nos frontières.

Pendant de longues années, les spectacles équestres se sont limités aux composantes du cirque et de l'équitation militaire en formation. En ce qui concerne le cirque, c'est la dynastie Knie qui tient la vedette avec d'abord Fredy Knie senior, puis son fils Fredy Knie junior et enfin sa petite-fille Géraldine Katherina Knie. Depuis quelques décennies, les passionnés de cheval peuvent assister à des spectacles équestres moins traditionnels, comme ceux donnés en Suisse romande par le théâtre équestre Zingaro dirigé par Bartabas, par Barokia dans son chapiteau près de Romont (FR), la compagnie Shanju de Lausanne ou le Théâtre équestre d'Avenches. Dans un registre plus populaire, le FestiChevalValais d'Aproz présente une animation équestre très populaire. Dans ce même contexte de divertissements, le Thurgovien Bruno Isliker tient une place remarquable avec ses attractions burlesques et équestres. Enfin, le grand spectacle théâtral, musical, équestre et pyrotechnique *Vaillant* monté pour le 100^{ème} anniversaire du Marché-Concours de Saignelégier mérite une mention tout à fait particulière.

Depuis quelques années cependant, les « chuchoteurs » sont les étoiles de nouveaux grands spectacles, très éloignés de l'art équestre, qui renouvellent la culture équestre occidentale. À côté de ces manifestations très artistiques, relevons le rôle quasiment incontournable que le cheval et les attelages campagnards traditionnels jouent dans les cortèges folkloriques.

13.1 Les musées

Le Musée du cheval de La Sarraz (MUCHE)¹⁰² a été créé en 1982 par des amoureux du cheval soucieux de conserver le patrimoine culturel lié au cheval en Suisse et de retracer l'évolution du cheval à travers les âges. Le château de La Sarraz, construit au 11^{ème} siècle, loue ses écuries à ce musée à vocation patrimoniale qui se veut didactique et pédagogique. Il abrite des ouvrages anciens et de nombreuses collections thématiques, telles que les véhicules hippomobiles, la ronde des métiers, la reconstitution d'une forge et d'une sellerie et de nombreux objets ayant une relation avec le cheval. Ce musée unique en Suisse et très connu organise des expositions temporaires et des manifestations hippiques variées qui ajoutent une touche vivante. Il a du reste reçu le Prix international du Musée de l'année en 1986, récompense accordée par le Conseil de l'Europe au musée ayant apporté une contribution importante à la compréhension du patrimoine culturel européen.

La Suisse abrite de nombreuses collections de voitures hippomobiles. Le Musée national suisse détient de nombreuses pièces dans ses divers sites et le Musée historique de Bâle présente une importante collection de calèches et de traîneaux dans une ancienne grange de

¹⁰² <http://www.mucho.ch>

la Villa Merian à Münchenstein. Le Musée des transports de Lucerne¹⁰³ détient également des voitures hippomobiles, en particulier des véhicules construits pour l'administration fédérale des postes. Citons également le Centre équestre national de Berne (CENB) et le Haras national qui abritent une très belle collection de voitures appartenant à la Confédération. Plusieurs privés possèdent également de belles collections parfois accessibles au public comme celle de Toni Meier de Oberrohrdorf, celle du Musée Wyss de Saicourt dans le Jura bernois ou la très belle collection du Musée de la calèche que l'on peut voir dans le cadre baroque du Théâtre de l'Alcazar à Territet près de Montreux (VD). Relevons aussi l'existence de nombreux musées consacrés aux traditions et à l'agriculture conservant souvent des pièces rares et intéressantes.

13.2 Les livres, les journaux et les autres médias

Dans le domaine de l'édition, la Suisse a vu disparaître presque toutes les maisons d'édition indépendantes ces dernières décennies. Compte tenu du nombre de lecteurs potentiels, il reste cependant un éventail très riche de publications périodiques sur le cheval et le sport équestre éditées en Suisse (annexe 15).

Depuis vingt ans, plusieurs livres sur le cheval et son utilisation ont été publiés en Suisse ou par des auteurs suisses. Récemment, dans le domaine de l'attelage, citons en particulier Robert Sallmann auteur du *Kutschenlexikon*¹⁰⁴ et Andres Furger, directeur du Musée national suisse, archéologue et spécialiste de l'attelage, qui a signé plusieurs ouvrages sur les voitures hippomobiles suisses et européennes¹⁰⁵. Cet érudit passionné préside la Société d'attelage de tradition et, en particulier, a recensé les nombreux véhicules des collections privées. Il faut également relever les nombreux livres écrits et illustrés par Monika et Hans Dionys Dossenbach¹⁰⁶, un couple de photographes animaliers suisses de renom international. Parmi les photographes de renom, citons aussi Elisabeth Weiland. Parmi les maisons d'édition de langue allemande, Müller Rüslikon Verlag AG, garde son siège à Cham (ZG), mais fait maintenant partie du groupe allemand Paul Pietsch Verlag GmbH. Cette maison publie de très nombreux ouvrages sur le cheval et le sport équestre. Dans le domaine de l'édition francophone, la collection Caracole des éditions Favre à Lausanne publie régulièrement des ouvrages sur le cheval et l'art équestre. Pour le reste, la presque totalité de la littérature équestre est publiée à l'étranger.

Ces dernières années, on peut aussi signaler les publications, le plus souvent à compte d'auteur, de plusieurs ouvrages touchant l'histoire du cheval en Suisse. Le Haras national a édité un recueil sur les sources documentaires de l'élevage du cheval ; Carl Hildebrandt a publié un premier ouvrage sur les harnais et les voitures et un deuxième sur la Régie fédérale de Thoun ; Vincent Wermeille a publié un livre retraçant l'histoire des éleveurs des Franches-Montagnes¹⁰⁷ et une plaquette retraçant 100 ans d'histoire d'élevage dans le Haut-Plateau des Franches-Montagnes. Georges Chariatte a rédigé un document analogue sur le syndicat d'élevage d'Ajoie (JU).

Dans le domaine de l'audiovisuel, signalons la réalisation de plusieurs films sur l'histoire de la cavalerie suisse¹⁰⁸ ¹⁰⁹ et l'histoire des transports¹¹⁰, ainsi que la diffusion de plusieurs émissions de télévision sur le cheval et son utilisation, en particulier sur les chaînes TSR,

¹⁰³ <http://www.verkehrshaus.ch>

¹⁰⁴ SALLMANN Robert (1994), *Kutschenlexikon*, Huber, Frauenfeld.

¹⁰⁵ FURGER Andres (2006), *In der Kutsche durch die Schweiz*, NZZ Libro, Zurich. FURGER Andres (2003), *Kutschen Europas des 19. und 20. Jahrhunderts*, 2 volumes, Olms, Hildesheim. FURGER Andres (1993), *Kutschen und Schlitten in der Schweiz. Vom Streitwagen zum Stadtcoupe*, Neue Zürcher Zeitung, Zürich. FURGER Andres et BABEY Maurice (1982), *Kutschen und Schlitten aus dem alten Basel*, Merian Christoph, Bâle.

¹⁰⁶ <http://www.wildlifephotography.ch>

¹⁰⁷ WERMEILLE Vincent (1995), *Des chevaux et des hommes*, Le Franc-Montagnard, Saignelégier.

¹⁰⁸ D'AVOUT Emmanuel, *Une empreinte dans la neige, les dragons suisses*, Métaphore Production, Paris, 2006.

¹⁰⁹ 100ème anniversaire des Dragons, Guides et Mitrailleurs à Avenches, Multivision SA video, Lonay, 2006

¹¹⁰ *Der Schuh unter dem Rad. Bremstechnik in Antike und Neuzeit*, Viastoria Zentrum für Verkehrsgeschichte, Berne, 2006.

DRS, TSI et Equidia, une chaîne française entièrement consacrée aux courses et aux chevaux qui se répand en Suisse romande grâce au PMU Romand.

Enfin, il convient de relever également l'existence de nombreux, mais discrets bibliophiles conservant dans leur bibliothèque privée d'innombrables ouvrages consacrés au cheval, à l'équitation, à l'attelage, à la maréchalerie ou à l'histoire de ce noble animal. Mis à part la bibliothèque du Musée du cheval, la Bibliothèque nationale à Berne, la Bibliothèque militaire fédérale, les facultés vétérinaires, l'École polytechnique de Zurich et le Centre de documentation d'Avenches recèlent également des sources très précieuses.

13.3 Les sources historiques du cheval en Suisse

L'histoire du cheval en Suisse est un vaste sujet. Elle englobe aussi bien l'histoire de la cavalerie, l'histoire de l'élevage, que l'histoire du sport hippique. Les sources de documents et d'archives sont très dispersées, tant dans des institutions publiques (Archives fédérales, Haras national suisse, Bibliothèque militaire fédérale, Bibliothèque nationale suisse, archives cantonales, départements et offices de l'agriculture) que dans des bibliothèques de familles et des institutions privées (fédérations d'élevage, Bellelay, Musée du cheval à La Sarraz, Couvent d'Einsiedeln, etc.).

Si les archives et bibliothèques publiques fédérales et cantonales conservent de nombreuses sources dans d'excellentes conditions, certains services privés détiennent leurs documents dans un état fragile. Ces documents se présentent souvent sous la forme de gros cartons ou sont déposés dans des armoires, laissés là par manque d'intérêt, de temps et/ou de personnel. L'accès à ces sources et leur pérennité ne sont pas assurés et de nombreuses pièces ont déjà été perdues au cours des dernières années. Dans plusieurs cas, la conservation des documents n'est due qu'à l'intérêt personnel de certains collaborateurs. Le contexte actuel de retrait de la Confédération de la gestion des livres généalogiques, la création de nouvelles organisations responsables pour chaque race, les circonstances économiques, ainsi que les changements de personnel fragilisent davantage ces services. Le risque est donc grand de voir disparaître encore certaines pièces importantes ces prochaines années.

Compte tenu de cet éparpillement, le Haras national suisse a répertorié toute cette matière dans un guide de recherche des sources de l'élevage du cheval en Suisse¹¹¹ permettant à ceux qui en ont besoin de savoir où la trouver. Le travail d'inventaire a été accompagné par un groupe de travail composé de membres de la direction du Haras national, de responsables des services de l'agriculture des cantons de Berne et du Jura, ainsi que de personnalités de l'élevage chevalin. Au cours de plusieurs réunions, les intéressés ont été sensibilisés aux efforts de longue haleine à consacrer à la sauvegarde de la mémoire des éleveurs chevalins suisses.

Relevons à ce sujet, la mise sur pied au Haras national d'un centre de documentation sur le cheval conservant les actes d'origine (cartes de saillie, déclaration de naissance, etc.) d'un très grand nombre de chevaux nés en Suisse.

13.4 Le cheval dans l'art

De la préhistoire à nos jours, le cheval se retrouve figuré dans presque toutes les formes d'art et continue aujourd'hui de fasciner les artistes. Chaque année, Le Salon Ar(T)cheval de Saumur est consacré à leurs peintures ou sculptures. À notre connaissance, aucun artiste suisse n'y a exposé.

Une recherche approfondie du rôle du cheval dans l'art helvétique dépasse les ambitions de la présente étude. On peut toutefois relever que le cheval reste très populaire dans les représentations artistiques. Dans la plupart des œuvres, cet animal n'est que l'un des figurants parmi d'autres et n'apparaît que rarement comme élément unique ou principal. Parmi les peintres contemporains les plus connus pour leurs œuvres présentant des chevaux, on peut surtout citer Hans Erni, ainsi que Rolf Knie pour quelques toiles. Dans le domaine de la sculpture, l'art équestre actuel est marqué par les œuvres du sculpteur tessinois Nag

¹¹¹ Les sources de l'élevage du cheval en Suisse – Guide de recherche, Haras national suisse, Avenches, 2004.

Arnoldi¹¹² qui développe sa force d'expression à travers les thèmes du cheval, des guerriers et des personnages mythiques. Cet artiste de renommée internationale est aussi connu comme auteur du fameux taureau de Bulle. Parmi les statues équestres les plus récentes, il faut également signaler la statue du Général Guisan à Lausanne de Otto Charles Bänninger (1897-1973), ainsi que celle de Berchtold IV¹¹³ au collège du Belluard à Fribourg, œuvre d'Antoine Claraz (1909-1997).

De nombreux peintres offrent la possibilité de réaliser le portrait peint d'un cheval particulier, souvent sur la base d'une photographie. La qualité des œuvres est très inégale, et rares sont celles qui atteignent le niveau des artistes classiques. Signalons cependant les œuvres de l'artiste allemande Eva Jaeckle très connue en Suisse pour ses portraits d'étalons et de chevaux célèbres.

Relevons enfin deux expositions récentes où le cheval tient la vedette. La première est celle consacrée par le Musée du cheval de La Sarraz en 2005 au cheval dans la bande dessinée, neuvième art pour certains. La deuxième, jusqu'au 28 janvier 2007 au Musée d'art et d'histoire de Fribourg, tourne autour du baron Pierre-François Koenig, un homme de guerre natif de cette ville à la solde de plusieurs monarques européens et représenté à cheval par Samuel Hofmann en 1631 dans une œuvre de grande dimension considérée comme le premier portrait équestre connu de la peinture suisse.

13.5 Les spectacles équestres

A l'origine, le spectacle équestre est l'héritier de plusieurs traditions distinctes : l'équitation académique militaire et le cirque. En ce qui concerne l'équitation académique, la Suisse n'abrite plus, depuis la fermeture de la Régie fédérale de Thoun et du Dépôt fédéral des chevaux de l'armée (DFCA), de troupe militaire équivalente aux formations toujours actuelles comme le Cadre Noir de Saumur ou le Régiment de cavalerie de la Garde Républicaine en France, l'École espagnole de Vienne ou les écoles d'art équestre ibériques. Cela n'empêche pas plusieurs milliers de personnes de conserver un profond attachement aux spectacles que donnent ces cavaliers étrangers régulièrement en Suisse. Il reste par contre en Suisse quelques troupes de parade servant à l'occasion de cérémonies officielles cantonales ou régionales. Parmi elles, on compte par exemple les Milices vaudoises, le Cadre noir et blanc de Fribourg, les Dragons bernois et le Schweizer Kavallerie Schwadron 1972 d'Aarau. Dans le même registre, il faut également signaler les traditionnelles fanfares montées de Berne¹¹⁴, du Chablais¹¹⁵, d'Elgg¹¹⁶, de Gunzwil¹¹⁷, de Soleure¹¹⁸ et de Saint-Gall.

En ce qui concerne le cirque, c'est la dynastie Knie qui tient la vedette avec d'abord Fredy Knie senior, puis son fils Fredy Knie junior et enfin sa petite-fille Géraldine Katherina Knie. Il faut également citer la plus ancienne dynastie du cirque en Suisse, la famille Nock avec l'écuycère Franciska Nock. Henri Wagneur, actuellement en charge de la ménagerie du cirque français Arlette Gruss, est également connu pour ses prestations équestres de haute école dans plusieurs cirques.

Pendant de longues années, les spectacles équestres se sont limités aux composantes du cirque et de l'équitation militaire en formation. Depuis quelques décennies, de nombreuses manifestations, d'abord en Allemagne et en France, ont ouvert leurs portes à des spectacles équestres moins traditionnels. Parmi les pionniers, signalons par exemple la foire Equitana à Essen (Allemagne) qui offre depuis des années son Hot Top Show où se mêlent cascadeurs, numéros de haute école et cabaret équestre, ainsi que Cheval Passion qui présente chaque année le Gala des Crinières d'Or à Avignon (France) et depuis peu un Marché international du Spectacle équestre de création. Le plus souvent, ces spectacles ne sont pas des

¹¹² Nag Arnoldi (1928-), sculpteur et peintre suisse né à Locarno (TI).

¹¹³ Fondateur de la ville de Fribourg.

¹¹⁴ <http://www.bereitermusik.com/>

¹¹⁵ <http://www.manege-monthey.ch/fanfare.html>

¹¹⁶ <http://www.reitermusik-elgg.ch>

¹¹⁷ <http://www.reitermusik-gunzwil.ch/>

¹¹⁸ <http://www.bams.ch.vu/>

présentations académiques de haute école, mais des créations originales qui racontent une histoire mettant en scène chevaux et passions. Dans ce domaine, le plus original est le théâtre équestre Zingaro avec la troupe de Bartabas qui a déjà donné de nombreuses représentations à Lausanne. Bartabas dirige également l'Académie du spectacle équestre de Versailles (France).

Parmi les organisateurs suisses de spectacles équestres, citons la St. Jakobshalle de Bâle et Barokia¹¹⁹ et son petit chapiteau près de Romont (FR). Barokia a également ouvert une école de théâtre équestre avec des intervenants européens de renom. Citons enfin la compagnie Shanju¹²⁰ de Lausanne (VD) qui mêle cirque, théâtre et danse dans un spectacle fait de rêve, de magie et de tendresse. À Avenches, Il Théâtre équestre propose deux spectacles par année. Il faut aussi relever les efforts annuels de BEA bern expo qui organise un show équestre dans le cadre de l'exposition CHEVAL PFERD CAVALLO. Plus modeste, mais une fête populaire très fréquentée, le FestiChevalValais¹²¹, présente une animation variée de chevaux de loisirs et de spectacles équestres dans l'arène d'Aproz près de Sion (VS) célèbre pour ses combats de reines. Dans ce contexte de divertissements, la troupe d'enfants emmenés par Bruno Isliker tient une place remarquable avec ses attractions burlesques comprenant une vache sauteuse d'obstacles, des moutons et des franchises-montagnes. Enfin, *Vaillant*¹²², un grand spectacle théâtral, musical, équestre et pyrotechnique monté en 2003 par Gérard Demierre sur une musique de Louis Crelier à l'occasion du 100^{ème} anniversaire du Marché-Concours de Saignelégier, mérite une mention tout à fait particulière au vu du succès populaire qu'il a rencontré non seulement auprès des milliers de spectateurs, mais aussi chez les figurants recrutés chez les éleveurs et les habitants de la région.

Depuis quelques années, les « chuchoteurs »¹²³, nouveaux maîtres comportementalistes de l'hippisme américain, sont les étoiles de nouveaux grands spectacles mettant en scène autant leurs talents équestres que leurs marchandises labellisées et lucratives. Ils font figure de marqueurs d'une innovation culturelle équestre occidentale, car leurs apparitions ne s'apparentent plus du tout à l'art équestre. Si les plus célèbres de ces showmen viennent du continent américain et se déplacent souvent sans chevaux, plusieurs spécialistes suisses se distinguent et sont très appréciés pour leurs connaissances approfondies en matière d'utilisation respectueuse de leurs propres chevaux, sans pour autant s'exhiber devant un public avantageux.

13.6 Les manifestations hippiques populaires

Le cheval est un acteur quasiment incontournable des nombreux cortèges folkloriques et manifestations populaires ou religieuses qui marquent la vie de notre pays dans toutes les régions linguistiques. Citons par exemple la procession des cavaliers des diverses confréries lors du « Sechseläuten » à Zurich, la bénédiction des chevaux au couvent d'Einsiedeln lors du pèlerinage du Jeûne fédéral, ainsi que celle de Genestrerio (TI) lors du festival de Sant'Antonio. Relevons également la route du Sbrinz, une fête célébrant depuis 2003 le rôle du cheval et des « Säumer », des muletiers qui pendant des siècles ont échangé des marchandises à travers les Alpes, en particulier du fromage à pâte dure, entre la Suisse centrale et Domodossola.

Le Marché-Concours de Saignelégier (JU) est un événement plus que centenaire qui occupe presque à lui seul la scène nationale des nombreuses manifestations hippiques populaires. Consacrée au cheval des Franches-Montagnes, aux courses campagnardes et aux présentations d'élevage, cette fête peut s'enorgueillir d'accueillir chaque année le deuxième week-end d'août près de 50 000 spectateurs et un représentant du Conseil fédéral.

Moins célèbres, mais tout aussi fréquentées, de nombreuses fêtes sont consacrées au cheval. Par exemple, à la mi-août, une société emmenée par une équipe de passionnés organise les

¹¹⁹ <http://www.barokia.ch>

¹²⁰ <http://www.shanju.ch>

¹²¹ <http://www.festicheval.ch/>

¹²² *Vaillant* est l'un des étalons fondateurs de la race chevaline des Franches-Montagnes.

¹²³ Ce terme est utilisé depuis le succès du livre de Nicholas Evans, puis du film « L'homme qui murmurait à l'oreille des chevaux » avec Robert Redford.

journées du cheval des Franches-Montagnes à Agasul (ZH). Cette manifestation populaire attire chaque année près de 12 000 spectateurs. Depuis 25 ans, les Compagnons du cheval de la Gruyère organisent également des courses de chevaux à Estavannens (FR), une véritable bénichon du cheval qui rassemble plusieurs milliers de spectateurs. Dernier exemple, les courses de chevaux campagnardes de Schwarzenburg (BE), en principe le dernier dimanche de septembre, très prisées également.

13.7 L'élevage du haras abbatial d'Einsiedeln

Ce chapitre sur la culture équestre helvétique ne saurait se terminer sans évoquer l'un de ses fleurons, l'élevage du haras abbatial d'Einsiedeln plongeant ses racines dans le haut Moyen-Âge, une époque où le bœuf était l'animal de trait le plus répandu. Situé au carrefour alpin des échanges commerciaux et sur l'un des chemins de Compostelle, le couvent bénédictin d'Einsiedeln, l'un des plus importants éleveurs, livrait depuis l'an mil ses chevaux sur les marchés de Lombardie. Cette race s'est maintenue très active jusqu'au début du XX^e siècle. Depuis, cet élevage basé sur les souches maternelles subsiste, mais, ces dernières se sont fondues dans l'élevage du cheval de sport. Un petit élevage, repris par des mains privées, se perpétue aujourd'hui avec difficulté dans le baroque secret de ce monastère somptueux. Les écuries en cours de rénovation, le Marstall¹²⁴, accueillent encore une foule de touristes admirant les descendants des fameux Cavalli della Madonna.

¹²⁴ Ecuries pour les juments

14 La comparaison avec les filières d'Allemagne, d'Autriche et de France

De manière générale, il apparaît que tous les pays voisins de la Suisse connaissent la même difficulté à recenser leur effectif complet d'équidés. La Suisse compte 11.5 équidés pour 1 000 habitants, une proportion analogue à celle observée en France et en Autriche et supérieure à celle de l'Allemagne. Par contre, l'effectif de poulinières est proportionnellement plus faible.

En Suisse, chaque cheval induit un chiffre d'affaires d'environ 18 500 francs. Il varie entre 14 500 en Allemagne et 23 000 francs en Autriche.

En ce qui concerne l'utilisation des équidés, il n'existe pas de différence fondamentale entre la Suisse et les pays qui nous entourent. La grande majorité est détenue par des exploitants agricoles pour l'équitation et l'attelage pendant les loisirs, tandis qu'une minorité est utilisée pour la compétition. Dans l'UE, l'élevage et la garde du cheval sont intégrés dans les programmes en faveur du développement rural dépendant de la Politique agricole commune (PAC) et la sauvegarde de la biodiversité, en particulier avec le soutien des haras d'État. La très grande majorité des pays d'Europe possèdent chacun un ou plusieurs haras nationaux.

14.1 Introduction

La filière équine joue un rôle important dans plusieurs pays du monde, chacun ayant ses caractéristiques propres. Quelques exemples illustrent cette diversité. Au Canada, 950 000 chevaux apportent une contribution économique de 15 milliards \$ et donnent de l'élan aux exportations par une contribution de plus de 100 millions \$, en particulier sur le marché de la viande de cheval¹²⁵. En Grande-Bretagne, pour 57 millions d'habitants on compte 900 000 chevaux et poneys, sans compter les chevaux de course. En Irlande, un autre royaume pour le cheval, la branche économique des courses de chevaux est un tel moteur économique que le gouvernement irlandais la soutient à hauteur de 23 millions d'euros par an, car elle affiche à elle seule un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros et emploie 25 000 personnes.

Tous ces pays soulignent que le cheval, partout très implanté dans l'économie rurale, joue un rôle économique, social et environnemental très important, par exemple pour le bien-être de la société, l'égalité des sexes – la majorité des pratiquants européens sont des femmes –, l'emploi ou le développement durable des espaces ruraux¹²⁶. Pour tirer quelques comparaisons pertinentes, le groupe de travail s'est concentré sur trois pays voisins qui présentent le plus de similitudes avec la Suisse : l'Allemagne, l'Autriche et la France.

14.2 Les effectifs

Tableau 18 : Comparaison du nombre d'équidés en Allemagne (2004), Autriche (2003), France (2004) et Suisse (2005)
(Sources : OFS Reflets de l'agriculture, Haras Nationaux, Agreste, Statistik Austria)

	Suisse	France	Allemagne	Autriche
Nb d'équidés	85 000	800 000	524 800	87 100
km ² SAU	10 670	292 227	170 204	32 411
Équidés / km ² SAU	8.0	2.7	3.1	2.7
Nb d'habitants (mio)	7.4	60.2	82.5	8.2
Équidés / 1'000 hab.	11.5	13.3	6.4	10.7
Nb de poulinières	7 000	100 000	180 000	13 600

De manière générale, il apparaît que tous les pays voisins de la Suisse connaissent la même difficulté à recenser leur effectif complet d'équidés, même si leur enregistrement est maintenant obligatoire dans l'Union européenne. Contrairement à une idée largement répandue, la Suisse abrite proportionnellement autant voire plus de chevaux que nos pays voisins (tableau 18). En particulier, le nombre d'équidés par km² SAU est largement supérieur en Suisse. En ce qui

¹²⁵ CANADA HIPPIQUE (2004), Rapport d'activités et recommandations de la commission d'identification des équidés, www.equinecanada.ca.

¹²⁶ <http://eu2001.se/eu2001/main/>, EU EQUUS 2001, Conférence internationale sur le cheval, Skara, Suède, 12 juin 2001.

concerne le nombre d'équidés par 1 000 habitants, la densité suisse est légèrement inférieure à la densité observée en France, mais supérieure à la densité allemande et comparable à la densité autrichienne.

Par contre, en ce qui concerne l'élevage suisse, les 7 000 poulinières ne composent qu'une faible partie (8%) de l'effectif total d'équidés, ce qui n'est pas surprenant puisque la Suisse est un pays importateur de chevaux. Cette proportion est plus élevée en France (13%), en Autriche (16%) et en Allemagne (34%). L'effectif des poulinières est en baisse en Suisse, comme en Allemagne qui comptait 220 000 poulinières il y a dix ans. Par contre l'effectif des poulinières en France est stable depuis dix années.

14.3 Le poids socioéconomique de la filière du cheval

Tableau 19 : Comparaison du chiffre d'affaires des filières équinés en Suisse, France, Allemagne et Autriche

	Suisse	France	Allemagne	Autriche
Nb d'équidés	85 000	800 000	524 800	87 100
CA de la filière (millions de francs)	1 574.1	15 101.7	7 500.0	2 000.0
CA par équidé (CHF, arrondi)	18 500	19 000	14 500	23 000

La comparaison des diverses études montre (tableau 19) que la filière équine suisse dégage par cheval une somme assez proche de celle qui a été estimée dans les pays qui nous entourent (Allemagne, Autriche et France). Ce montant d'environ 18 500 francs confirme les évaluations de l'étude et les chiffres révélés par l'enquête. Étant donné

que la Suisse passe pour un îlot de cherté, on aurait pu s'attendre à ce qu'elle dégage un chiffre d'affaires par cheval largement supérieur à celui de ses voisins. Par exemple son chiffre d'affaires aurait pu être au moins aussi élevé que celui de l'Autriche. Les méthodes différentes utilisées pour les diverses études ne permettent cependant pas de comparer directement les données. Il faut également relever que chaque pays possède des particularités, par exemple le chiffre d'affaire du PMU de plusieurs milliards en France.

14.3.1 Allemagne

Une étude (FN 2005) estime que l'Allemagne compte 1.24 millions de cavaliers âgés de plus de 14 ans. Le nombre s'élèverait même à 1.6, voire 1.7 million si l'on compte aussi les enfants. On compte que trois à quatre chevaux génèrent une place de travail, ce qui porterait à 300 000 le nombre de personnes occupées directement ou indirectement par la filière du cheval. Le chiffre d'affaires de la filière se monte à 7.5 milliards de francs (5 milliards d'euros). Le prix moyen obtenu pour un jeune cheval de sport de haute qualité lors des ventes aux enchères est de 30 000 francs (20 000 euros), un prix moyen supérieur au prix obtenu en Suisse pour des chevaux de qualité équivalente.

14.3.2 Autriche

Un rapport très récent (Schneider 2005) montre que la filière du cheval autrichienne génère des activités d'une valeur estimée à environ 2 milliards de francs (1.19-1.26 milliards euros). Chaque cheval y contribue pour un montant d'environ 20 000 francs (12 000-14 800 euros). La valeur ajoutée est estimée à 1 milliard de francs (634-674 millions euros). La filière autrichienne du cheval génère l'équivalent d'environ 15 000 postes de travail, soit une unité pour 6 chevaux.

14.3.3 France

La caractéristique majeure de la filière équine en France est l'importance considérable des courses et des paris. L'entreprise de pari mutuel urbain (PMU) rapporte près de 1.6 milliard de francs (1.13 milliard euros) à l'État français¹²⁷. En 2005, le total des enjeux (1.8 milliard de paris) sur les courses de chevaux a atteint 12.7 milliards de francs (8.2 milliards euros). Le chiffre d'affaires progresse de 6% par année depuis cinq ans. Le PMU a développé des partenariats dans plusieurs pays européens, dont la Suisse, ce qui permet aux parieurs des

¹²⁷ <http://www.senat.fr/rap/r06-058/r06-05810.html>

pays concernés de bénéficier de la masse globale des enjeux collectés. Huit satellites permettent de suivre en trois langues (français, allemand et anglais) les programmes de la chaîne télévisée Equidia consacrée aux courses et aux activités hippiques.

72.6% des enjeux sont redistribués aux joueurs sous forme de gains. En moyenne, un parieur joue 15 francs avec une fréquence de 1.2 fois par semaine. Les parieurs anglais jouent deux fois plus et les irlandais quatre fois plus. La filière équine reçoit 14.2% des enjeux, soit 1.8 milliard de francs. Cette somme couvre 80% des dépenses de la filière équine¹²⁸, y compris les Haras nationaux (budget de 75 millions d'euros).

Les diverses institutions françaises concernées par le cheval ne publient que des chiffres socioéconomiques partiels sur la filière équine nationale (Heyedemann 2005). Si l'on consolide les divers chiffres d'affaires publiés, y compris celui du PMU, on obtient un chiffre d'affaires total de 15.1 milliards de francs (9.74 milliards euros). Les divers rapports par région ou secteurs d'activités montrent que 30 cavaliers génèrent 1 emploi dans les centres équestres, que l'élevage du cheval induit 1 emploi pour 15 chevaux en moyenne et qu'un salarié est employé pour 5 chevaux de course dans une écurie de galop et pour 10 chevaux dans une écurie de trot (Les Haras Nationaux 2005). Selon les dernières estimations, la filière du cheval induirait près de 60 000 emplois liés au cheval.

Lors des ventes aux enchères, les jeunes chevaux de sport obtiennent des prix variant selon les régions entre 16 000 et 55 000 francs suisses (Allier 2006). En dehors de ces ventes, le prix moyen des chevaux vendus est d'environ 20 000 francs pour les chevaux de compétition de bon niveau et de 3 500 francs pour un cheval de selle pour l'équitation d'extérieur pour les loisirs (Les Haras Nationaux 2005). Le prix moyen d'un jeune cheval dressé pour le tourisme équestre est de 2 500 francs (Boyer et al. 2005). Pour les chevaux de compétition, les prix sont donc plus élevés qu'en Suisse, mais sont plus bas pour les chevaux de loisirs.

14.4 Le rôle des pouvoirs publics

Comme en Suisse, l'Europe a adopté une réglementation donnant une marge de manœuvre aussi large que possible aux autorités de l'élevage, du sport hippique et des courses. La législation règle les questions de santé animale, de bien-être des animaux et zootechniques¹²⁹. Celles qui concernent l'élevage fixent au niveau communautaire des règles qui ont pour but de promouvoir la liberté des échanges des animaux reproducteurs et de leur matériel génétique dans la perspective de la pérennité des programmes d'élevage et de la préservation des ressources génétiques. En particulier, les directives concernent la reconnaissance des associations et organisations d'éleveurs et la coordination entre elles, les inscriptions des animaux dans les livres généalogiques, le document d'identification (passeport), les certificats pour le sperme, les ovules et les embryons d'équidés enregistrés, ainsi que les conditions de participation aux concours et l'autorité coordinatrice chargée de la récolte des résultats. La Communauté tient à jour une liste des autorités d'élevage agréées par les pays de l'UE et par les pays tiers dont la Suisse¹³⁰. La liste confirme que la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes est l'autorité responsable du stud-book d'origine de cette race auquel les associations d'élevage étrangères doivent se référer.

Dans l'UE, l'élevage et la garde du cheval sont intégrés dans les programmes en faveur du développement rural dépendant de la Politique agricole commune (PAC). Cette politique publique tient compte de nombreux facteurs autres que les enjeux du marché et tourne autour de quatre axes : l'amélioration de la compétitivité, l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural, l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et la promotion de la diversification des activités économiques.

Comme en Suisse, l'UE supprime progressivement les aides liées directement à la production, aux prix et aux marchés et les remplace par de nouveaux mécanismes comme la

¹²⁸ <http://www.pmu.fr>

¹²⁹ http://ec.europa.eu/food/animal/zootechnics/legislation_fr.htm

¹³⁰ <http://forum.europa.eu.int/irc/sanco/vets/info/data/breeding/br-eq.html>

rémunération des fonctions environnementales de l'agriculture, le découplage des aides financières et de la production mise sur le marché.

L'État français joue un rôle de tutelle qui s'exerce sur toutes les activités hippiques. En revanche, les états allemands ont réglementé les épreuves de performances et la gestion des livres généalogiques des chevaux d'élevage jusqu'à la fin 2006, avant d'adopter une nouvelle législation laissant davantage de responsabilités aux fédérations d'élevage.

Signalons enfin, outre les centres hippiques publics mentionnés plus bas, l'École espagnole de Vienne, véritable conservatoire de l'art équestre hérité de la renaissance.

14.4.1 La législation

La législation française

L'élevage chevalin et la gestion de l'Établissement public Les Haras Nationaux sont régis par le Code rural, en particulier les articles L. 214-9, L. 653-3 et R. 653-81 amendés par de très nombreux arrêtés et décrets du Ministère de l'agriculture visant l'amélioration de la qualité et des conditions d'exploitation des animaux. Cette abondante législation précise par exemple les conditions générales de la tenue des stud-books, l'appellation des races, l'agrément des associations d'élevage, l'insémination artificielle. Signalons que les règlements du stud-book des diverses races sont soumises à l'approbation du Ministère de l'agriculture pour être reconnus. La République française exerce donc une fonction de tutelle particulièrement forte, même si la tendance est d'accorder progressivement une plus grande marge de manœuvre aux fédérations d'élevage.

La législation allemande

Comme il convient dans un état fédéral, les länder disposent d'une large autonomie qui leur permet d'édicter leurs propres lois d'application. Cependant, une brève comparaison de ces bases légales régionales ne laisse pas apparaître de différences majeures entre les länder.

Au niveau fédéral allemand, l'élevage chevalin était réglé par la Loi sur l'élevage du 22 décembre 1989 dans sa version du 7 juillet 2005 (Tierzuchtgesetz)¹³¹. Cette législation réglait les généralités de l'élevage des animaux de rente dans l'agriculture. Le but de cette base légale était d'améliorer les performances des animaux, ainsi que la rentabilité et la compétitivité de l'élevage, de vérifier que les performances des animaux correspondent aux objectifs fixés et de conserver la biodiversité génétique. La loi précisait les conditions que devaient remplir les reproducteurs, la semence et les embryons pour être mis sur le marché, ainsi que les exigences pour le testage des animaux d'élevage et la reconnaissance entre pays. Un large chapitre était consacré à l'insémination artificielle. La loi rendait obligatoire la publication des résultats des épreuves de productivité et donnait au ministère de l'agriculture allemand le pouvoir de réglementer toutes les opérations de sélection. La loi prescrivait aussi les exigences que les organisations d'élevage doivent remplir en matière de fonctionnement et d'identification des animaux pour être reconnues par le ministère de l'agriculture. Le commerce intérieur européen, l'importation et l'exportation faisaient également l'objet de clauses précises.

Avec une nouvelle loi sur l'élevage adoptée le 21 décembre 2006, l'Allemagne tient compte des directives européennes en matière d'élevage et laisse une plus grande responsabilité aux organisations d'élevage. Dans ce sens, elle se rapproche maintenant de la situation que l'on connaît en Suisse.

14.4.2 Les haras nationaux

La très grande majorité des pays d'Europe, en particulier l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Serbie, la Slovaquie et la Suède, possèdent chacun un ou plusieurs haras nationaux.

¹³¹ Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz (BMELV), <http://www.bmelv.de> [état du 11 novembre 2006].

De manière générale, les autorités politiques des pays qui abritent des haras nationaux ne mettent pas fondamentalement leur existence en doute, même si leur fonctionnement fait parfois l'objet de réflexions visant à améliorer leur efficacité et à redéfinir leurs missions. Pratiquement tous se sont vus confier des missions patrimoniales particulières pour la sauvegarde de races autochtones (annexe 16). Sans entrer dans les détails de chaque patrimoine national, relevons par exemple, qu'en Autriche, le Haras fédéral de Piber est dédié à la race lipizzan et travaille en étroite collaboration avec l'École espagnole de Vienne. Parmi les pays européens qui n'abritent pas de haras d'état, on peut signaler la Belgique, le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas.

Quant à l'Allemagne, elle compte onze haras publics, chacun dépendant d'un état. Ils portent des noms divers tels que Haupt- und Landgestüt pour celui de Marbach (Baden-Württemberg), de Schwaiganger (Bavière) et de Neustadt/Dosse (Brandenburg) pour ceux qui détiennent un troupeau de juments et Landgestüt pour les autres qui ne gardent que des étalons. La plupart sont très actifs dans la formation.

Les haras nationaux français

L'Établissement public Les Haras nationaux¹³² est placé sous la tutelle unique du Ministère de l'Agriculture. Cette institution collabore avec les organisations privées et participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'Etat français pour le cheval, assure la cohérence, le développement et la valorisation de la filière cheval. Sur le même modèle que le Haras national suisse depuis 2000, cet établissement a signé en 2004 un contrat d'objectifs avec l'État français centré sur le rôle du cheval dans le développement rural, en particulier le développement d'activités économiques diversifiées, l'utilisation du cheval dans sa dimension sociale, la conservation du patrimoine génétique et la sécurité dans les pratiques équestres. L'État français veut ainsi responsabiliser les organisations socioprofessionnelles et s'appuyer sur les collectivités locales. Cet établissement gère 17 haras et 11 stations de monte occupant au moins 800 étalons. Il est également responsable de l'enregistrement des équidés, d'un programme de recherche équine et d'un centre de formation professionnelle.

L'École Nationale d'Équitation est un établissement public du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ses missions sont la formation des cadres supérieurs de l'équitation, la recherche sur les techniques d'équitation et l'organisation de manifestations équestres, en particulier les présentations du Cadre Noir de Saumur.

14.4.3 Le soutien de la biodiversité des races équine

Tableau 20 : Nombre de races autochtones dans les pays européens (Sources : EAAP, 2006 et divers sites nationaux)

Albanie	1	Espagne	1	Italie	10	Royaume-Uni	5
Allemagne	39	Finlande	1	Norvège	3	Suède	1
Autriche	4	France	18	Pays-Bas	9	Slovénie	1
Belgique	2	Grèce	3	Pologne	2	Suisse	1
Chypre	1	Hongrie	5	Portugal	1		
Croatie	2	Irlande	2	République tchèque	1		

Les éleveurs de chevaux du monde ont développé environ 600 races de chevaux et de poneys qui répondent à leurs besoins économiques et à leurs habitudes socioculturelles. Toutes sont le résultat de la sélection artificielle et chacune présente des particularités façonnées depuis plusieurs siècles par l'homme et par des facteurs climatiques, géographiques ou sociologiques. Même si l'on peut observer de très grandes différences sur le plan morphologique, par exemple une taille de 70 cm chez certains poneys ou de 180 cm pour le shire, toutes les races appartiennent à l'espèce *Equus caballus caballus*.

La Fédération européenne de zootechnie (FEZ)¹³³ tient un registre de près de 400 organisations d'éleveurs élevant des races chevalines sur le continent européen. Certaines

¹³² <http://www.haras-nationaux.fr>

¹³³ The European Association for animal Production (EAAP), <http://www.eaap.org/> [état au 10.11.2006]

racas sont élevées dans plusieurs pays. Le phénomène le plus marquant est la diffusion pratiquement mondiale de races présentant une forte valeur ajoutée comme le pur-sang anglais, le pur-sang arabe ou le cheval de sport pour la compétition traditionnelle (saut d'obstacles, dressage, etc.). Ces races ne sont pas en danger. Par contre, il existe une grande quantité de races autochtones à petits effectifs, dont la diffusion ne dépasse que rarement les frontières de leur région d'élevage. Le plus souvent, ce sont des races qui étaient utilisées auparavant dans l'agriculture dans les pays développés ou qui le sont encore dans les autres pays. Ce sont souvent des races de poneys, de petits chevaux ou de chevaux de trait. La France et l'Allemagne comptent chacune près d'une vingtaine de races menacées (tableau 20).

Comme le souligne le chapitre 12.4, la Suisse ne compte que la race des Franches-Montagnes qui répond aux critères de race autochtone permettant de prendre des mesures particulières de sauvegarde. Chaque pays de l'Union européenne (UE) a défini un programme de sauvegarde des races menacées sur la base du Règlement (CE) n° 1257/1999 du Conseil, du 17 mai 1999, concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). Un fonds, cofinancé par l'UE et chaque état, permet de verser un soutien financier aux éleveurs de ces races protégées. Ces primes sont versées aux détenteurs d'animaux d'élevage et de poulains et soutiennent les travaux des organisations d'élevage, comme la congélation de semence d'étalons et le transfert d'embryons. En règle générale, le détenteur signe un contrat, dit d'agriculture durable, qui l'engage pour une durée de cinq ans. La somme peut atteindre 200 euros par animal.

14.4.4 Le cheval dans l'armée

L'armée allemande maintient à Bad Reichenhall une compagnie de 54 chevaux et de mulets de bât engagés dans les troupes de montagne¹³⁴.

L'armée autrichienne maintient elle aussi trois unités hippomobiles engagées dans les conditions difficiles et dotées chacune de 35 chevaux de bât. L'Académie militaire de Vienne (MILES) détient 27 chevaux de selle pour la formation des officiers.

14.5 Les institutions hippiques

En ce qui concerne l'utilisation des chevaux, il n'existe pas de différence fondamentale entre la Suisse et les pays qui nous entourent. La grande majorité des équidés est détenue par des exploitants agricoles et utilisée pour l'équitation et l'attelage pendant les loisirs, alors qu'une petite minorité l'est pour la compétition. Dans le domaine de la compétition, la Suisse, comme la plupart des pays européens, figure parmi les nations qui obtiennent le plus de succès dans les compétitions internationales de saut d'obstacles, d'attelage, de dressage et de courses d'endurance. En comparaison avec la Suisse, la France, l'Irlande et l'Angleterre connaissent une plus forte densité de chevaux destinés aux courses hippiques, en particulier celles de galop.

Les systèmes organisationnels hippiques varient beaucoup entre les pays qui nous entourent. Décrire tous les cas de figure dépasse le cadre de ce rapport, mais la comparaison avec la France et l'Allemagne fournit des éléments très intéressants. L'Allemagne, une république fédérale, dispose avec son infrastructure de Warendorf, d'une organisation privée très bien structurée où le sport et l'élevage travaillent de manière étroite sur un plan d'égalité. La structure française est plus diversifiée et complexe, mais cherche actuellement à se doter d'une structure interprofessionnelle très large.

14.5.1 France

La structure de la France hippique présente une très grande complexité caractérisée par le découplage des organisations de l'élevage, des courses et du sport équestre, ainsi que par une très importante intervention de l'État français, cinq ministères¹³⁵ assurant la tutelle des

¹³⁴ <http://www.bundeswehr.de>

¹³⁵ Ministère de l'Agriculture, Ministère du Budget, Ministère des Finances, Ministère de l'Intérieur et Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

divers secteurs d'activités. On peut ainsi identifier trois filières : celle des courses (galop et trot), celle du cheval de sport, de loisir et de travail et celle de la viande intégrée dans l'Association Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes¹³⁶ (Interbev). L'État français est également responsable de deux établissements publics, les Haras Nationaux et l'École Nationale d'Équitation de Saumur.

Les courses

La filière des courses, très importante en France, comprend les deux sociétés, dites sociétés mères, France Galop pour les courses de galop et la Société d'encouragement du cheval Français pour les courses au trot. Les quatre Ministères de l'Agriculture, des Finances, de l'Intérieur et du Budget interviennent, chacun à divers titres, dans la législation, l'agrément, la réglementation, la gestion et le contrôle des courses et des organismes auxquels elles sont confiées (Trucy 2002). Leurs représentants siègent dans les divers conseils d'administration. Soulignons que les orientations budgétaires, le Code des courses et les programmes de courses de la Fédération Nationale des Courses Françaises, sont soumis au Ministère responsable. Le Ministère de l'Agriculture et le Ministère du Budget exercent également la tutelle sur le Pari Mutuel Urbain (PMU).

La Fédération interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail

Depuis 2001, les acteurs de la filière du cheval de sport, de loisir et de travail adhèrent à la Fédération interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail (Fival)¹³⁷. Cette organisation est à ce jour la seule interprofession¹³⁸ consacrée au cheval. En 2001, La Fival a été reconnue comme l'interprofession représentative du secteur de l'amont représentant la production (les éleveurs regroupés dans la Fédération Nationale du Cheval et les étalonniers) et du secteur de l'aval représentant la commercialisation et l'utilisation (marchands professionnels et exploitants d'établissements enseignant l'équitation). L'Association des Cavaliers de Saut d'Obstacles, la Fédération Française d'Équitation, la Société Hippique Française et le Syndicat National des Entreprises de Tourisme Équestre sont des partenaires de travail, dits membres associés. Le secteur des courses ne fait pas partie de cette interprofession. Les deux missions de la Fival sont d'améliorer la connaissance de la filière et de promouvoir le cheval de sport, de loisir et de travail, en résumé, savoir ce qui s'achète et promouvoir ce qui rapporte. Actuellement, la Fival est à un tournant, car elle peine à recouvrer les cotisations de ses adhérents et, en conséquence, manque de moyens pour financer ses projets.

La Fédération Nationale du Cheval

En ce qui concerne l'élevage, très ancré dans les structures agricoles, les éleveurs sont organisés en associations, chacune spécifique à une race et membre de la Fédération Nationale du Cheval¹³⁹. C'est la seule organisation professionnelle équine faisant partie intégrante du monde agricole. Elle représente ainsi le secteur cheval dans la Fédération nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles. Lors de sa fondation en 1947, elle regroupait les éleveurs des chevaux de trait préoccupés du sort du cheval dans les exploitations agricoles. En 1987, elle s'est ouverte aux autres races de chevaux et d'ânes, puis, en 1997, une modification statutaire a permis l'adhésion des non agriculteurs. Actuellement, ses membres forment quatre collèges paritaires qui ne peuvent être que des personnes morales :

¹³⁶ Pour les organismes français, le rapport reprend la typographie en usage en France qui veut que chaque mot du nom débute par une lettre capitale, contrairement à l'usage suisse convenant que seul le premier mot débute par une capitale.

¹³⁷ <http://www.fival.info/>

¹³⁸ En France, une interprofession est une association privée à but non lucratif, reconnue par l'État français, résultant de la volonté des acteurs de la filière les plus représentatifs, d'amont en aval, de défendre en commun l'intérêt de leur branche d'activité en signant un accord interprofessionnel ayant force de loi rendant obligatoire le versement de cotisations. Ses missions sont d'abord de récolter des informations sur les aspects socio-économiques, puis, sur cette base, de promouvoir collectivement l'ensemble des actions de nature à développer les marchés de la branche.

¹³⁹ <http://www.fnc.fnsea.fr>

les Sections cheval des Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), les Associations nationales de race, les Syndicats et associations d'éleveurs départementaux et régionaux et les Associations nationales d'éleveurs, étalonniers et utilisateurs. À travers ses associations adhérentes, elle reste très représentative du tissu associatif et socioprofessionnel équin, en majorité des agriculteurs, à titre principal ou non, ayant diversifié leurs activités. C'est une organisation de défense professionnelle dans les questions sanitaires, fiscales, sociales, réglementaires et économiques. Elle collabore étroitement avec le Ministère de l'Agriculture et siège au conseil d'administration de l'Établissement public Les Haras nationaux.

La Fédération Française d'Équitation

La Fédération Française d'Équitation (FFE) est responsable de l'organisation du sport équestre français et compte plus de 500 000 licenciés dont 76.9% de femmes. Cette fédération réunit le Poney-Club de France, la Fédération Équestre Française et l'Association Nationale de Tourisme Équestre. Elle est placée sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ses objectifs¹⁴⁰ sont en particulier de promouvoir et de développer les activités et les disciplines équestres, ainsi que d'intervenir, après agrément du ministre, dans la sélection des chevaux de sport et de loisirs. Remarquons que les organisations d'élevage ne sont pas représentées directement dans cette structure dédiée entièrement à la gestion des aspects sportifs.

La Société Hippique Française

La Société Hippique Française (SHF)¹⁴¹ est une société indépendante qui organise les épreuves pour jeunes chevaux de sport âgés de quatre à six ans. Elle collabore étroitement avec la Fival, la FFE, les organisations de race et les Haras Nationaux.

Les organismes chargés de développer le commerce

Plusieurs organismes français sont chargés de soutenir le développement de projets commerciaux avec d'autres pays. Citons par exemple l'Union Nationale Interprofessionnelle du Cheval (UNIC) qui sert d'interface entre l'administration française, les acheteurs étrangers et les éleveurs français et le French Breeding & Racing Comitee (FBRC) en charge de la promotion à l'étranger des courses et de l'élevage français.

14.5.2 Allemagne

La fédération nationale Deutsche Reiterliche Vereinigung (FN)¹⁴² recouvre pratiquement toutes les activités liées au sport équestre en Allemagne dans les domaines de l'équitation, de l'attelage, de la voltige et de l'élevage. Elle organise les compétitions sportives à tous les niveaux et fédère les clubs hippiques, les écoles d'équitation, les exploitations détenant des chevaux et les fédérations d'élevage. Elle est à même de fournir une image précise de la filière du cheval depuis plusieurs années. Les courses de chevaux sont organisées séparément. Le Direktorium für Vollblutzucht und Rennen¹⁴³ est responsable de l'organisation des courses de galop et de l'organisation de l'élevage du pur-sang anglais. Son pendant pour le trot est le Hauptverband für Traber-Zucht und –Rennen¹⁴⁴.

La fédération nationale Deutsche Reiterliche Vereinigung

La République fédérale d'Allemagne est un état fédéral regroupant des länder possédant leur propre souveraineté. La fédération équestre nationale allemande, fédération pour les sports équestres et l'élevage (Deutsche Reiterliche Vereinigung, Bundesverband für Pferdesport und

¹⁴⁰ Statuts de la Fédération française d'équitation adoptés par l'assemblée générale du 19 juin 2006, <http://www.ffe.com> [état du 11.11.2006]

¹⁴¹ <http://www.shfonline.com/>

¹⁴² <http://www.fn-dokr.de>

¹⁴³ <http://www.galopp-sport.de>

¹⁴⁴ <http://www.hvt.de>

Pferdezucht, FN)¹⁴⁵ s'en inspire pour s'organiser en trois conseils représentant 50 000 membres individuels, 17 associations régionales des länder et 27 fédérations d'élevage. À côté des associations régionales, la FN compte également parmi ses membres le Comité olympique allemand pour le sport équestre (DOKR : Deutsche Olympiade-Komitee für Reiterei), l'association allemande des cavaliers et des meneurs (Deutsche Reiter- und Fahrer-Verband), ainsi que l'association des juges pour les compétitions (Deutsche Richtervereinigung für Pferdeleistungsprüfungen). Dans l'organigramme, l'élevage est placé sur le même plan que le sport équestre. Malgré cette étroite collaboration, la fédération ne fonctionne pas comme une interprofession, en particulier du fait que les commerçants de chevaux ne sont pas représentés directement, mise à part l'affiliation des fédérations d'élevage.

A Warendorf, siège de la FN, on trouve également un centre de formation construit en 1970 (Bundesleistungszentrum) et comprenant des halles d'équitation, des terrains de concours, des pistes de concours complet et d'attelage et plus de 100 boxes pour le logement des chevaux. De nombreux cours et entraînements sont organisés pour les cadres et la relève du sport hippique allemand.

La FN se livre aussi à une intense activité d'édition. Elle publie de nombreuses informations et gère une maison d'édition (FNverlag)¹⁴⁶ publiant des manuels, des rapports sur les résultats d'élevage et sportifs, des livres pour enfants, des publications et documents scientifiques, des vidéos et CD, des vêtements pour cavaliers, divers articles de presse et un site internet pour les jeunes¹⁴⁷.

14.5.3 Autriche

Toute la filière du cheval autrichienne est représentée par PferdAustria une organisation récente (octobre 2004) créée à l'initiative du ministre de la vie¹⁴⁸ Josef Pröll. La plateforme PferdAustria¹⁴⁹ regroupe la fédération nationale d'élevage (ZAP, Zentrale Arbeitsgemeinschaft für Pferdezucht in Österreich)¹⁵⁰, la Fédération équestre nationale d'Autriche (BFV, Bundesfachverband für Fahren und Reiten in Österreich), l'École espagnole de Vienne et le Haras fédéral de Piber, le Kaiserliches Festschloss Hof, la fédération des courses, le centre équestre avec hippodrome MAGNA RACINO d'Ebreichsdorf, la fédération des courses (Zentrale für Traber-Zucht und -Rennen in Österreich), la chambre d'agriculture d'Autriche, la chambre économique d'Autriche et le centre équestre de Stadl Paura. Relevons que PferdAustria a organisé en 2005 un séminaire consacré à la filière du cheval en Autriche.

Le paysage hippique autrichien est marqué par quelques institutions célèbres comme l'École espagnole de Vienne fondée en 1572 et le Haras fédéral de Piber. L'institut d'élevage de Stadl Paura¹⁵¹ est propriété de l'état de Haute-Autriche (Oberösterreich) et des fédérations d'élevage. Ce centre équestre est un acteur majeur de la filière équestre autrichienne.

L'élevage autrichien compte 43 races de poneys et de chevaux gérées par 29 fédérations reconnues par l'état¹⁵². Les races typiques de ce pays sont le cheval haflinger (5 700 juments), le noriker (3 700 juments), le demi-sang (2 600 juments) et le lipizzan. Les éleveurs autrichiens sont organisés de manière complexe. Il existe des fédérations nationales spécifiques à chaque race avec des organisations régionales dans certains états (l'Autriche en compte neuf). Il existe également des organisations réunissant les éleveurs de plusieurs races. Toutes ces organisations sont réunies en communautés de travail particulières pour les races haflinger, noriker et demi-sang. Toutes ces organisations sont chapeautées par une communauté de

¹⁴⁵ <http://www.fn-dokr.de>

¹⁴⁶ <http://www.fnverlag.de>

¹⁴⁷ <http://www.fn-kids.de>

¹⁴⁸ <http://www.lebensministerium.at/>. Ce ministère regroupe l'agriculture, la forêt, les denrées alimentaires, l'eau et l'environnement.

¹⁴⁹ <http://www.pferdaustria.info>

¹⁵⁰ <http://www.pferdezucht-austria.at>

¹⁵¹ www.pferdezentrum-stadlpaura.at

¹⁵² <http://www.lebensministerium.at>

travail centrale (ZAP, Zentrale Arbeitsgemeinschaft österreichischer Pferdezüchter). Cette organisation représente les intérêts de tous les éleveurs. Le Haras de Piber, le centre équestre de Stadl Paura et les chambres d'agriculture en font également partie.

14.6 Le cheval et la société européenne

Toujours bien ancré dans le monde agricole européen, le cheval a trouvé, avec la démocratisation de la pratique hippique, de nouveaux usages au service de la récréation, de la santé et de la culture. Motivées par l'attrait pour cet animal, le contact avec la nature et le besoin de détente, de nouvelles pratiques apparaissent. La lecture des diverses études montre que la filière équine remplit trois fonctions majeures dans les pays européens. Dans les espaces ruraux, elle occupe d'abord une fonction environnementale, car en étant élevé de manière extensive, elle participe à l'entretien du milieu naturel dans lequel il vit. Le cheval joue ensuite un rôle social en qualité d'animateur des espaces ruraux et de trait d'union entre la ville et la campagne. Dans ce contexte, plusieurs pays soulignent son apport comme partenaire pour aider à l'insertion ou la réinsertion sociale de jeunes en échec scolaire ou en rupture familiale, ainsi que de personnes en difficulté physique ou psychique. Enfin, et ce n'est pas la moindre de ses missions, le cheval contribue à l'économie avec ses multiples valorisations dans les domaines des loisirs, du tourisme, du sport, des courses et des services.

Le monde du cheval a été longtemps l'apanage des hommes, mais en Europe aujourd'hui, les femmes représentent les trois quarts des pratiquants. Les jeunes filles sont particulièrement nombreuses et ont introduit une approche plus sentimentale et un nouveau rapport à l'animal. Dans toute l'Europe, le cheval se rapproche maintenant de la famille des animaux de compagnie, particulièrement dans les pays germanophones et anglo-saxons. En compagnie du chien et du chat, il occupe maintenant une place élevée dans la hiérarchie des animaux domestiques. Cette évolution n'est pas sans conséquences sur le regard que lui porte la société européenne. Dès lors, elle pose un œil très critique sur la brutalité de certains cavaliers, l'usage abusif de la cravache, le dopage, le surmenage ou les mauvaises conditions de garde. Le bien-être du cheval, tant à l'écurie que lors de son utilisation, devient ainsi une préoccupation majeure dans tous les pays européens.

En ce qui concerne l'enseignement, les pays qui nous entourent, surtout la France et l'Allemagne, disposent de possibilités de formation très diverses et plus complètes que la Suisse, en particulier en ce qui concerne les besoins du marché et de la société. Cela tient surtout à la taille de ces pays et aux plus grandes possibilités qu'offrent leurs effectifs. La France offre par exemple 173 activités professionnelles dans la filière du cheval¹⁵³. Relevons également que plusieurs pays d'Europe offrent des formations en sciences équines de niveau bachelor ou universitaire (master).

14.7 Le cheval et la culture européenne

Dans les pays d'Europe, le cheval bénéficie d'une très grande notoriété malgré l'urbanisation et l'aire postindustrielle. Rares sont les pays qui ne détiennent pas leur propre tradition équestre riche et vivante. Aucun ne renonce à la maintenir dans des centres équestres d'importance nationale comme, par exemple, l'École nationale d'équitation de Saumur (France), les nombreux centres équestres allemands, l'École espagnole de Vienne et le Haras de Alter do Chão (Portugal).

De nombreux musées sont consacrés au cheval en Europe et dans le Monde. En France, le Musée vivant du cheval de Chantilly est le plus célèbre. Outre ses belles collections disposées dans 31 salles, il propose à plus de 150 000 visiteurs par an des présentations pédagogiques et des spectacles de haut niveau artistique. Il faut encore signaler le Musée du cheval de courses de Maisons-Laffitte et le Musée du cheval de Saumur, ainsi que plusieurs autres musées plus modestes consacrés au cheval de trait (Relais du Cheval de trait comtois à Levier, le Musée du cheval de trait de Luchapt près de Poitiers, etc.) ou aux traditions agricoles locales liées au cheval. La France compte également plusieurs collections de

¹⁵³ <http://www.chevaletmetier.com/>

voitures hippomobiles. Parmi elles, citons la collection de voitures des Haras Nationaux français répartie sur plusieurs sites. En Belgique, le Musée spadois du cheval de Spa mérite une visite. L'Italie possède à Pinerolo, également un très beau musée historique consacré à la cavalerie. L'Allemagne abrite également le Deutsches Pferdmuseum à Verden (Aller) et le Hippomaxx, un musée du cheval, à Münster en Westphalie. Quant à l'Autriche, Vienne accueille le Musée du cheval lipizzan. On trouve encore des musées consacrés au cheval dans de nombreux autres endroits comme Lexington (Kentucky, USA), Kildare (Irlande) ou Moscou (Russie).

15 Discussion et propositions de valorisation de la filière équine

Les approches quantitative et qualitative utilisées pour cette étude donnent une image globale des connaissances actuellement disponibles au sujet la filière sur les plans économiques, sociaux et environnementaux. Elle montre en particulier sa grande importance pour les loisirs de la jeunesse féminine, pour le développement des espaces ruraux, ainsi que pour le maintien de savoir-faire et de patrimoines traditionnels constituant des ressources modernes, techniques, professionnelles et socioculturelles pleines d'avenir.

L'étude révèle en particulier plusieurs points majeurs insoupçonnés : l'importance de la croissance du nombre d'équidés (45.3 % au cours des dix dernières années), la proportion très élevée d'équidés détenus dans des exploitations agricoles (85 %) et la part que prend la race des franches-montagnes dans les effectifs suisses (25.1%). Parmi les nombreux facteurs qui ont contribué à cette évolution, on peut citer la démocratisation, la popularité et la féminisation des activités équestres de loisir, ainsi que l'évolution des exploitations agricoles.

L'attraction exercée par le cheval sur une large couche de la population est frappante et les atouts de la filière équine sont nombreux. Le contact avec l'animal et la nature, la convivialité des activités hippiques de sport et de loisir, ainsi que l'intérêt de l'activité sportive, ne sont que quelques exemples des valeurs positives véhiculées par le cheval. L'effectif élevé d'équidés dans le paysage rural suisse n'est pas non plus une surprise pour l'observateur attentif qui circule dans nos campagnes. Autour de presque chaque village, il peut voir de nombreux chevaux paissant ou galopant dans des paddocks. L'attention portée par les médias, la fréquentation croissante des cours de formation et de perfectionnement, la multiplication des manifestations équestres ou l'augmentation du nombre de chevaux, en sont de bons indicateurs.

Le tableau que présente la filière équine est ainsi très éloigné de l'image généralement perçue dans notre société, à savoir une activité sportive axée sur la compétition et réservée à une classe de la population aisée et au statut social très élevé. Contrairement à une opinion très répandue même parmi les acteurs de la filière, les chevaux ne sont pas détenus majoritairement dans des manèges et des écoles d'équitation traditionnelles, mais dans des exploitations agricoles.

15.1 Le contexte favorisant le développement des activités hippiques

15.1.1 La féminisation des sports équestres et le glissement vers des activités de loisir moins contraignantes

La très grande popularité dont jouit le cheval auprès de la jeunesse, particulièrement les jeunes filles, a contribué à l'extension de ce sport. Cette singularité tient au fait qu'il ne se pratique pas avec n'importe quel animal, mais avec le cheval, un sujet fortement chargé de valeurs symboliques de puissance, de liberté et de nature. Dans les écuries, chaque cheval est entouré de nombreuses jeunes filles qui le pansent, le maternent ou le préparent pour l'équitation, toutes rêvant de la parfaite union avec cet animal si fort et si doux.

Réservées autrefois à une élite civile très sportive et à l'entraînement des cadres militaires, les activités hippiques telles que les loisirs à cheval ou la participation à des joutes équestres se sont fortement démocratisées. Par sport équestre de loisir, on comprend les activités qui ne sont pas rangées dans les catégories de la compétition. En Europe, la très grande majorité des adeptes de l'hippisme ne pratique pas la compétition, mais s'y consacre pendant les loisirs ou lors du tourisme équestre. En Suisse, en Allemagne et en France, on estime que 90% des personnes qui pratiquent un sport équestre n'ont aucune ambition en compétition, mais recherchent pendant leur temps libre des satisfactions au contact du cheval¹⁵⁴. Sport équestre et loisirs à cheval sont aujourd'hui synonymes pour la plupart des cavaliers. La stabilité depuis quinze ans du nombre (3 000) de nouveaux chevaux de sport inscrits chaque année à la

¹⁵⁴ Deutsche Reiterliche Vereinigung (FN), *Umfassende Untersuchung stellt Weichen für die Zukunft*, Warendorf, www.fndownload.de, 2001, pp. 1-2.

Fédération suisse des sports équestres montre que ce n'est pas la compétition qui a été le moteur de la croissance.

Alors qu'un grand nombre de sports glissent vers le professionnalisme, on assiste au phénomène inverse avec les pratiques hippiques ouvertes maintenant à une large couche de la population de classe moyenne sans pour autant devoir posséder un cheval comme c'était le cas auparavant. L'enquête montre en effet que 85 000 chevaux servent à 230 000 personnes pour pratiquer l'équitation ou d'autres activités hippiques. Il est aujourd'hui relativement aisé aux jeunes passionnés de trouver des possibilités de monter à cheval dans les exploitations agricoles des zones rurales ou périurbaines. Très souvent, ils aident à soigner les chevaux et à entretenir les écuries en échange d'une ou deux heures d'équitation.

Le prix de l'équipement pour les loisirs équestres est également plus abordable qu'auparavant. Les cavaliers de loisir sont maintenant indifférents aux conventions vestimentaires de l'équitation académique et de compétition. Recourant à une norme culturelle différente, ils ne se sentent plus obligés d'acquérir le costume indispensable à l'identification à une élite hippique. Ils se contentent alors de bottes en matière synthétique, voire de guêtres et de chaussures de sport, et remplacent les culottes d'équitation par des jeans.

15.1.2 La montée en puissance des races spécifiques pour les loisirs

Dans le domaine des races privilégiées, on assiste aussi à la montée en puissance des races spécifiques pour les loisirs. À côté des cavaliers qui orientent leur choix en fonction de la compétition, même si ce n'est qu'au niveau facile, de plus en plus d'amateurs cherchent dans le contact avec le cheval et les activités en pleine nature les formes les plus originelles du sport équestre et tentent ainsi d'échapper au spectacle médiatisé de la compétition. Peu fascinés par le prestige du luxe et de la compétition équestre traditionnelle, c'est plutôt le plaisir du jeu à cheval que l'ambition sportive qui les motive. Pour ces activités, ce sont plutôt les races rustiques comme les poneys, les petits chevaux ou les franches-montagnes qui sont maintenant recherchées, au détriment des demi-sang qui, proportionnellement, perdent du terrain. Le cheval de loisir est ainsi devenu un marqueur social des cavaliers et meneurs proches de la nature. Il se situe entre le cheval de sang confondu avec l'arrogance et les attributs de puissance et, à l'opposé, le cheval de trait emblème de soumission, d'humilité et de labeur. C'est ce qui explique que les effectifs de poneys et petits chevaux ont doublé en 10 ans et que les franches-montagnes constituent environ le quart de l'effectif d'équidés en Suisse, autre point inattendu.

En effet, les franches-montagnes n'est pas qu'un cheval. Il constitue la seule race helvétique qui a traversé sans encombre le passage dans la modernité. Cette survie presque anachronique démontre une volonté de résistance des éleveurs étonnante dans une société marchande, si l'on considère que «le lien avec l'animal, avec le vivant, nié par l'économie et les sciences dures, [est] presque devenu «une honte», une lubie, une folie dans la culture dominante»¹⁵⁵. Les franches-montagnes, sans être le seul à jouer ce rôle, est aussi devenu un puissant moteur d'attraction vers les espaces ruraux et périurbains qu'il anime, favorisant ainsi la découverte des terroirs.

15.1.3 L'attractivité des espaces ruraux

C'est dans le contexte de l'attractivité des espaces ruraux qu'il faut voir l'augmentation massive du nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles. Jusque vers la fin du xx^e siècle, les objectifs majeurs de la politique agricole fédérale visent la sécurité de l'approvisionnement, l'autonomie alimentaire et la parité des revenus des agriculteurs avec ceux des autres branches de l'économie. Au cours des années 1990, on corrige complètement le tir, on libéralise les marchés et on remet fondamentalement en cause le rôle de l'agriculture dans la société suisse. Les subventions liées à la production sont remplacées par des paiements directs versés pour indemniser un certain nombre de prestations dans de nombreux

¹⁵⁵ SALMONA Micheline, «De la domestication à la réification. Une volonté des technosciences de détruire le lien avec la bête et le taylorisme impossible», *Colloque Domestications animales : dimensions sociales et symboliques*, Villeurbanne 21, 22, 23 novembre 2002, p. 61.

domaines (multifonctionnalité de l'agriculture). La Confédération supprime les garanties de prix et de prise en charge, si bien que le prix des produits agricoles est déterminé en fonction de l'offre et de la demande. Les paysans ne reçoivent un soutien financier de la Confédération que s'ils satisfont à de sévères exigences en termes d'écologie et de détention des animaux. Ils ne sont donc plus seulement producteurs de denrées alimentaires, mais responsables de la préservation des bases naturelles de la vie et de l'entretien du paysage. Les paiements directs honorent aujourd'hui une prestation générale, par exemple la production de fourrage grossier et sa consommation par des animaux quelle qu'en soit l'espèce et la race. La Confédération n'intervient pas dans le marché pour favoriser l'une ou l'autre. Seul le marché indique aux producteurs quel animal doit être détenu ou élevé.

15.1.4 La diversification des activités agricoles

Pour faire face aux nouvelles conditions cadres, assurer la survie de leur exploitation et maintenir le niveau de leur revenu, les agriculteurs cherchent d'autres moyens pour exploiter leurs infrastructures et ont développé des stratégies de diversification de leurs activités. Ces dernières s'adaptent en fonction des besoins du marché, ainsi que des préférences et des possibilités des exploitants. Le choix de la garde de chevaux comme branche particulière de production figure parmi les choix stratégiques adoptés par certaines exploitations, en particulier celles qui ont plus de 20 ha. La surface de 100 000 ha SAU consacrée en Suisse de manière extensive à la garde des équidés représente aujourd'hui près de 10 % de la surface agricole utile totale. C'est dire l'importance de la garde du cheval comme branche de production agricole.

Dans toutes les zones, les exploitations qui détenaient leurs propres chevaux de travail ou d'élevage les ont progressivement remplacés par des équidés en pension ou destinés aux loisirs équestres. Un certain nombre a même abandonné la production laitière pour se tourner vers la garde de chevaux. La majorité des chevaux n'est pas détenue dans la proche périphérie des grandes agglomérations (Genève, Berne, Bâle, Zurich), mais surtout dans un espace rural au relief montagneux moyen et vallonné distant de 20 à 50 km des zones les plus peuplées. La croissance dans les zones urbaines est faible. Ce sont avant tout les espaces ruraux qui ont enregistré la croissance des effectifs la plus importante. C'est un indice sérieux que la pratique ludique des activités hippiques et les aspirations des cavaliers de loisir sont en priorité liées aux espaces naturels. Même si la législation sur l'aménagement du territoire ne permet pas à ces exploitations agricoles de mettre à disposition une infrastructure sportive complète dans les zones agricoles, ces exploitants ont l'avantage concurrentiel de disposer de surfaces vertes pour le mouvement des chevaux et d'un environnement propice aux promenades équestres.

Par contre, les propriétaires de chevaux de sport ou les cavaliers qui pratiquent la compétition privilégient les manèges (31 % sont aussi des exploitations agricoles), car ces derniers disposent d'infrastructures sportives plus adaptées (grande halle d'équitation, terrains d'entraînement, club house, etc.), même si certains sont situés dans une zone périurbaine moins favorable à l'équitation d'extérieur et disposent de moins de surfaces vertes pour les chevaux. Ainsi, la comparaison entre les diverses régions de Suisse permet de relever que celle comprenant les cantons de Zurich, de Saint-Gall et de Thurgovie est celle où la densité de chevaux de sport est la plus élevée. Par contre, les chevaux de loisir et d'élevage sont majoritaires en Romandie et dans le Mittelland.

À l'avenir cependant, les possibilités de développement de la garde de chevaux (tous équidés confondus) dans les espaces ruraux et les exploitations agricoles dépendront d'une part de l'évolution de la politique agricole et de son influence sur les ajustements structurels et d'autre part des possibilités qu'offriront la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les autorités cantonales chargées de l'appliquer. Sans une étude spécifique complémentaire, il est toutefois difficile aujourd'hui de dire quels effets de l'ajustement structurel et du développement territorial influenceront l'évolution de la garde des chevaux dans les espaces ruraux. La cessation d'exploitation pour un certain nombre d'entreprises, l'augmentation de la surface des exploitations restantes, la demande sociétale et du marché relative au cheval, les possibilités de spécialisation (situation de la main d'œuvre familiale, compétences et potentiel

d'innovation) et d'amélioration de la rentabilité (rationalisation, paiements directs et prix du marché), la volonté politique de protéger une occupation décentralisée du territoire et l'environnement, les adaptations du droit foncier rural et de la législation sur l'aménagement du territoire sont autant de facteurs qui pèseront sur cette branche de l'économie agricole.

L'élevage et la garde du cheval sont très répandus dans les espaces ruraux. Le produit principal de l'agriculture de ces régions est l'agriculture elle-même : les prés, les pâturages, les prairies, en un mot le paysage vert. Sans cette fonction, l'emprise de la forêt gagnerait et l'esthétique s'en trouverait profondément modifiée. Cet aspect n'est pas sans importance pour le tourisme, car cette branche économique est dépendante de paysages ouverts, c'est-à-dire sans forêt. Dans ce sens, l'entretien du paysage est l'une des fonctions primaires de l'agriculture, à côté de la production de denrées alimentaires. Le cheval, gros consommateur de fourrages grossiers, est donc un acteur important pour la gestion de ces espaces.

L'étude révèle en particulier plusieurs caractéristiques majeures insoupçonnées de la filière équine : l'importance de la croissance du nombre d'équidés (45.3 % au cours des dix dernières années), la proportion très élevée d'équidés détenus dans des exploitations agricoles (85 %) et la part que prend la race des franches-montagnes dans les effectifs suisses (25.1%). Parmi les nombreux facteurs qui ont contribué à cette évolution, on peut citer la démocratisation, la popularité et la féminisation des activités équestres de loisir, ainsi que la diversification des activités agricoles.

Aucun indice ne permet de conclure que l'utilisation croissante des équidés par la jeunesse pendant ses loisirs, en particulier les jeunes filles, est une mode passagère. Contrairement à une opinion largement répandue, seulement 10% des chevaux et personnes intéressées au cheval participent à des compétitions équestres. L'utilisation des chevaux pour la compétition traditionnelle devrait rester stable, voire diminuer légèrement.

L'effectif total des équidés en Suisse devrait continuer de croître avec la même tendance marquée en faveur des chevaux de loisirs. Avec une croissance de 2 000 équidés par an, un effectif de 100 000 devrait être atteint en 2010.

La garde de chevaux dans les espaces ruraux est une branche notable de la production agricole. Environ 10 % de la surface agricole utile suisse sont consacrés aujourd'hui de manière extensive à la garde de 85 000 équidés, dont 85 % sont détenus dans des exploitations agricoles. Cette branche de la production agricole répond aux besoins de diversification et permet de mieux exploiter les infrastructures (pension pour chevaux) et les surfaces vertes (consommation de fourrages grossiers). Les chevaux de loisir et d'élevage sont majoritaires en Romandie et dans le Mittelland.

Les possibilités d'une croissance future de la garde de chevaux dans les exploitations agricoles dépendent des prochains ajustements structurels de l'agriculture et de la révision de la législation sur l'aménagement du territoire.

15.2 Les forces et les faiblesses de la filière équine

15.2.1 Les forces de la filière

Sur le plan structurel, la filière du cheval est un véritable facteur économique qui crée de l'emploi avec un chiffre d'affaires de 1.5 milliard de francs. On compte que la filière du cheval induit environ 20 000 emplois équivalents plein temps, dont au moins 10 000 sont générés directement.

La filière contribue à la formation professionnelle des jeunes et à leur éducation sociale et environnementale en les rapprochant de la nature avec des activités physiques et sportives.

Cette branche de la production agricole répond à la fois aux besoins de diversification de l'agriculture et à une forte demande sociétale de services (pension pour chevaux et tourisme équestre). Le cheval assure ainsi un lien social important entre la ville et la campagne.

Sur le plan du développement durable et harmonieux, la filière chevaline est une opportunité pour l'environnement, ainsi que pour la valorisation des espaces ruraux et de leurs

patrimoines. La rusticité du cheval permet une garde extensive de l'animal. La production de masse n'existe pas. Le cheval contribue ainsi à l'écologisation de l'agriculture et à l'entretien du paysage.

Les activités hippiques contribuent aussi à la préservation de la biodiversité, par exemple avec la sauvegarde et l'amélioration génétique de la race des Franches-Montagnes.

15.2.2 Les faiblesses de la filière

Un panorama diversifié et fragmenté qui ne permet pas une communication optimale

La filière offre un panorama très diversifié et fragmenté. Elle n'est pas organisée de manière interprofessionnelle en intégrant de manière fonctionnelle le secteur de l'amont (éleveurs et détenteurs de chevaux) et le secteur de l'aval (secteur de l'aval représentant la commercialisation et l'utilisation).

En aval, la Fédération suisse des sports équestre (FSSE), comme son nom l'indique, gère le sport hippique basé sur tous les niveaux de la compétition. Ses règlements codifient en premier lieu les activités des sportifs (organisation des manifestations, droits de participation, licences des sportifs, identification des chevaux de sport, classement des cavaliers, gains en compétition, etc.). La FSSE ne contrôle que le tiers de l'effectif des équidés. La plupart des cavaliers de loisir, en particulier ceux qui ne pratiquent jamais la compétition, ne sont pas réunis en association.

En amont, les détenteurs de chevaux, mis à part la majorité des propriétaires de manège regroupés dans l'Association suisse des professionnels de l'équitation et propriétaires de manèges (ASPM), ne sont pas organisés en qualité de prestataires de services. Les agriculteurs sont bien membres d'une organisation professionnelle agricole¹⁵⁶, mais cette dernière n'accorde que très peu de place à l'importance quantitative et qualitative de la filière du cheval. Cette dernière situation est certainement due au fait que les impacts de la filière équine ne sont pas connus. Quant aux éleveurs de chevaux, chaque fédération d'élevage est organisée en fonction de sa propre race et les interviews des intéressés montrent que leur organisation faitière¹⁵⁷ ne semble aujourd'hui pas réellement en mesure de représenter avec toute l'impartialité souhaitée leurs intérêts spécifiques, à savoir d'un côté ceux des professionnels agriculteurs (élevant en majorité le cheval des Franches-Montagnes) et de l'autre ceux d'amateurs passionnés élevant d'autres races en dehors de la branche agricole. Elle apparaît ainsi plombée par des querelles socioculturelles ne permettant pas de dépasser le clivage entre le prestige du cheval de sang et la naturalité du cheval rural.

Cette structure fragmentée n'est pas optimale pour donner à l'ensemble de la filière équine la visibilité et la notoriété nécessaires. À juste titre, chaque acteur diffuse ses propres informations dans la presse spécialisée, mais aucun n'estime disposer de la légitimité nécessaire pour communiquer des informations valorisant l'ensemble de la filière équine dans la presse. Sans entrer dans les détails, relevons que, de manière générale et à quelques exceptions près, la presse quotidienne ou hebdomadaire ne relate en majorité que des informations ou des reportages sur des manifestations hippiques de haut niveau (concours, foires, cavaliers et chevaux célèbres). Prises dans leur ensemble, ces communications véhiculent plutôt une image de sport hippique élitaire que de branche à fort impact économique et social.

Un système de formation inadéquat pour les agriculteurs détenteurs de chevaux

Plusieurs indices montrent que la formation des détenteurs de chevaux n'est pas adéquate pour permettre aux exploitants agricoles de valoriser leurs possibilités de spécialisation. Le déficit en matière de rentabilité de la filière et les critiques nombreuses sur les conditions de détention des équidés en sont quelques exemples. Sur ce plan, la nouvelle organisation du monde du travail (OMT) ne donne pas de signes révélant une réelle possibilité d'adapter la formation des détenteurs de chevaux à la réalité économique et structurelle de la filière, à

¹⁵⁶ Union suisse des paysans, <http://www.bauernverband.ch>

¹⁵⁷ Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin (FSEC)

savoir que la majorité des équidés est détenue non pas par des cavaliers dans des écoles d'équitation ou des manèges, mais par des exploitants agricoles.

Ces derniers souffrent de lacunes patentées. Les écoles d'agriculture ont pour la plupart abandonné le cheval comme branche obligatoire, laissant aux passionnés le soin de se former dans les multiples et disparates cours offerts sur le marché. Les jeunes n'ont presque plus de possibilité de se former dans les troupes militaires hippomobiles. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que seul un tiers des détenteurs de chevaux possède des connaissances spécifiques à la garde de cet animal et qu'un détenteur sur cinq ne possède aucune formation. Près de la moitié des exploitants agricoles détenant des chevaux sont des autodidactes, l'autre moitié ne disposant que du brevet d'attelage ou d'équitation.

La formation des détenteurs de chevaux n'est pas non plus prise en compte par l'Union suisse des paysans dans son organisation¹⁵⁸, contrairement aux autres branches de production (volaille, viticulture, cultures maraîchères, agriculture biologique, etc.). De plus, l'Organisation du travail (OMT) Professions Équestres, sous l'égide de l'ASPM¹⁵⁹, est concentrée sur les activités sportives et la compétition hippique, ainsi que sur l'enseignement de ces branches. Une formation professionnelle spécialisée dans la détention de chevaux, même palefrenier, n'est pas possible dans ce cadre si l'on n'est pas au moins cavalier. Enfin, les branches enseignant les conditions élémentaires de détention (bien-être, éthologie, systèmes de garde) et l'économie (marketing, benchmarking, commerce de chevaux, communication, etc.) sont les parents pauvres de cette formation de base.

Les facteurs risquant de freiner le développement de la filière

Le développement important de la filière observé au cours des dernières décennies risque d'être freiné à l'avenir. Le nombre de chevaux dans les régions périurbaines risque de poser des problèmes croissants de cohabitation avec les autres usagers des espaces naturels (promeneurs, cyclistes, joggeurs, etc.) qui entraîneront inévitablement des discussions sur le partage des parcours ouverts au public. Si ces difficultés seront moindres dans l'espace rural plus vaste, elles seront par contre compliquées par les questions d'accès à la forêt. En effet, les forestiers et les pouvoirs publics sont très sensibles à la protection des peuplements définis souvent de manière très restrictive dans de nombreux cantons. Les cavaliers de loisirs n'étant aujourd'hui pas tous affiliés à une association, un dialogue constructif sera dès lors difficile à établir avec tous les intéressés.

Un frein futur peut aussi résider dans les objectifs souvent contradictoires définis d'une part par les législations fédérales et cantonales relatives à l'aménagement du territoire et par les textes visant le bien-être des animaux, en particulier en ce qui concerne le logement des chevaux et les espaces indispensables à leur mouvement.

La filière est un véritable facteur économique qui crée de l'emploi avec un chiffre d'affaires de 1.5 milliard de francs par an. Elle contribue à la formation professionnelle des jeunes et répond à la fois aux besoins de diversification de l'agriculture et à une forte demande sociétale de services. Avec un système de détention extensif, la filière chevaline est une véritable opportunité pour le développement durable, l'environnement, ainsi que pour la valorisation des espaces ruraux et de leurs patrimoines.

La faiblesse majeure de la filière équine réside avant tout dans le fait que ses forces ne sont ni connues de la population, ni reconnues par les décideurs de la politique et les acteurs de la filière eux-mêmes. Ce handicap est dû à la structure disparate et complexe de la filière et à un système de communication inapproprié pour corriger l'image encore élitaire que donnent toutes les activités touchant le cheval. La formation des détenteurs est également lacunaire et ne permet pas d'assurer à la filière un développement technique, économique et social, en particulier sur le plan de sa durabilité et de la recherche de valeur ajoutée.

¹⁵⁸ <http://www.sbv-bildung.ch> (n'existe qu'en allemand)

¹⁵⁹ http://www.aspm-svbr.ch/uploads/RP_Rapport_annuel_OMT_2005.doc

La concentration de chevaux dans certaines régions risque de poser des problèmes croissants de cohabitation entre les divers usagers des espaces naturels et freiner ainsi le développement de la filière équine. Sans dialogue constructif entre les intéressés, il sera de plus en plus difficile de trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Les objectifs législatifs souvent contradictoires de l'aménagement du territoire et de la protection des animaux constituent également un risque.

15.3 Les propositions pour valoriser la filière

Le présent rapport met en évidence un certain nombre d'impacts majeurs de la filière sur les plans économiques, sociaux et environnementaux. Le groupe de travail est pourtant conscient que la filière est très diversifiée et que tous ses aspects n'ont pas été explorés. De nombreuses informations doivent encore être récoltées.

Le groupe de travail est convaincu que le développement durable de la filière équestre, sa notoriété et sa compétitivité dépendent de moteurs touchant les domaines économiques, socioculturels et techniques, en particulier les facteurs cardinaux que sont la formation des acteurs de la filière et l'utilisation d'outils performants de promotion de la filière équestre.

15.3.1 Un conseil équin interprofessionnel comme observatoire de la filière

Pour que toutes les actions futures soient efficaces, un certain nombre de mesures préalables doivent être prises pour combler les lacunes identifiées, particulièrement le cloisonnement des acteurs et leur formation professionnelle. Sans vouloir créer une nouvelle superstructure rigide, le groupe de travail est d'avis que les divers acteurs de la filière – éleveurs de toutes races, cavaliers, meneurs et commerçants – auraient intérêt à unir durablement leurs efforts dans un « Conseil du cheval » permettant de rassembler les connaissances disponibles sur l'ensemble de la filière équine, de les compléter et de les diffuser de manière à mieux répondre aux besoins des divers acteurs et aux attentes sociétales. Cet observatoire permanent pourrait ainsi favoriser des projets répondant aux perspectives de développement et aux questions actuelles encore en suspens, comme la défense des intérêts professionnels par exemple. Le mandat de prestations accordé au Haras national suisse par le Conseil fédéral contient du reste une mission allant dans ce sens qui pourrait servir de base pour développer ce projet.

Pour assurer le suivi régulier de la filière, un système rationnel d'indicateurs évaluerait ses impacts avec plus de pertinence. Le groupe de travail pense surtout à l'identification et au recensement exhaustif des équidés. Mis à part l'assurance de garantir la traçabilité, cet indicateur permettrait de suivre l'évolution avec davantage de précision.

Le nombre d'emplois et de postes de travail générés par une filière en plein développement, notamment dans le secteur des loisirs qui devrait conduire à un accroissement du nombre d'emplois, est un autre indicateur intéressant. Aujourd'hui, il n'existe pas de sources fiables recensant le nombre et la localisation des emplois qui relèvent de divers domaines (agriculture, artisanat, tourisme, sport, commerce) et qui permettraient d'estimer avec précision les besoins en formation et perfectionnement.

Les chiffres cardinaux quantifiant le poids économique (rentabilité, coûts et prix des diverses activités, adéquation entre l'offre et la demande, transactions, importations et exportations, localisations géographiques) et touristique ne sont pas encore assez précis aujourd'hui.

Le groupe de travail pense également qu'il est nécessaire d'étudier plus à fond la mutation structurelle de l'agriculture afin de modéliser les divers scénarios d'évolution de la diversification des activités et d'évaluer la marge de manœuvre dont disposent les exploitations. Dans ce contexte, le rôle des femmes devrait faire l'objet d'une attention particulière. Ces informations permettraient de répondre à la question de l'évolution future de la filière équine dans les espaces ruraux.

À côté de son rôle d'observatoire, un conseil équin pourrait aussi favoriser le partenariat entre les divers acteurs de la filière, de l'amont (éleveurs, formateurs de jeunes chevaux, fournisseurs de diverses prestations) à l'aval (sportifs de loisirs, cavaliers et meneurs de compétition, manèges et écoles d'équitation, commercialisation, communication), ainsi que

synthétiser les diverses attentes des milieux intéressés (formation, perfectionnement conseils, thèmes de recherche). Le réseau de recherche équine et les journées de transfert de connaissances mis sur pied par le Haras national, ainsi que le groupe de travail de génétique équine (Haute école en Agronomie de Zollikofen et Haras national) sont des modèles qui vont dans ce sens.

15.3.2 Développer la transmission des savoirs et la formation des détenteurs

La Suisse dispose d'un très bon réseau de formation des sportifs dans les diverses disciplines traditionnelles de l'équitation et de l'attelage. Cependant l'élargissement de leurs compétences leur permettrait de mieux répondre à la demande actuelle de plus en plus variée de leurs clients (monte américaine, travail au sol, éthologie, etc.).

La transmission des savoirs traditionnels et la formation des divers acteurs dans les branches modernes (gestion d'entreprise, communication, bien-être et santé des chevaux, techniques de reproduction, etc.) constituent cependant un double enjeu pour l'avenir de la filière. Premièrement, dans l'optique de la pérennisation des connaissances lors du renouvellement générationnel, le recensement des savoirs menacés (charron, maréchal, sellier, hippologie, équitation académique, etc.) doit faire l'objet d'une attention accrue dans les domaines de l'apprentissage, de la reconnaissance des qualifications, de la viabilité économique et de la modernisation des techniques.

Deuxièmement, si l'on considère que la très grande majorité des chevaux est détenue dans des exploitations agricoles, la formation des détenteurs doit être mieux adaptée aux contraintes de l'environnement actuel. Ni la formation professionnelle d'écurier et de palefrenier exigeant obligatoirement des aptitudes sportives de cavalier, ni l'apprentissage d'agriculteur ne sont suffisants à l'avenir, surtout si l'on tient compte du rôle croissant des femmes, souvent des épouses, dans la détention des chevaux. La mise en place de formations adaptées aux professionnels du secteur de la pension de chevaux et des loisirs donnera la possibilité d'acquérir des savoir-faire performants et adaptés aux exigences actuelles. Même si la détention de chevaux est déjà reconnue comme activité agricole, la création d'un diplôme spécialisé devrait conduire à un accroissement du nombre d'emplois qualifiés et apporter un avantage concurrentiel.

15.3.3 Valoriser les pôles régionaux de compétitivité et d'excellence

Les données récoltées par le groupe de travail et les divers entretiens menés permettent d'identifier deux pôles principaux de compétitivité de la filière équine avec chacun sa typologie propre, même si un certain nombre de domaines sont communs à tous.

Ces deux pôles ne bénéficient pas de suffisamment de visibilité sur le plan national et international pour que leurs activités équestres soient reconnues. Des initiatives devraient être prises pour valoriser leur impact économique, social et environnemental, particulièrement en ce qui concerne l'emploi et les besoins en aménagement du territoire dans les espaces ruraux. Des coopérations nationales et internationales entre les diverses branches doivent encore être développées pour favoriser la création d'emplois et un positionnement sur les marchés.

Entre ces deux grands pôles, des centres plus petits développent également des activités, par exemple en Suisse centrale, au Tessin ou dans la région bâloise.

La Suisse occidentale et le Mittelland (Berne, Jura, Avenches et environs)

Ce pôle présente plusieurs caractéristiques qui le distinguent des autres régions de Suisse. La concentration de chevaux est élevée en particulier dans la chaîne jurassienne et les Préalpes, avec une croissance marquée dans la Région Lémanique (VD, VS et GE), et la majorité des équidés gardés dans les exploitations de ce pôle ne sont pas utilisés pour la compétition, mais pour les loisirs, le tourisme rural et l'élevage.

Ce pôle se caractérise d'abord par son intense activité d'élevage. Comme relevé dans le chapitre 3.1.2, près de 70 % des poulains des races les plus importantes naissent dans les cantons de Berne, Jura, Fribourg, Lucerne et Soleure, sans compter les naissances des autres cantons romands. Saignelégier organise aussi chaque année la manifestation hippique

populaire la plus importante de Suisse. De plus, le Haras national suisse d'Avenches est reconnu sur le plan international pour ses travaux de recherche dans les domaines de la fécondité, de la biodiversité et du bien-être des chevaux. Il abrite un centre de reproduction et le siège des 2 fédérations d'élevage les plus importantes (franches-montagnes et cheval de sport CH).

Le Centre équestre national de Berne (CENB) avec son champion du monde d'attelage Werner Ulrich et le siège de la Fédération suisse des sports équestres, ainsi que l'Institut équestre national d'Avenches (IENA) avec son hippodrome, ses installations pour l'entraînement des chevaux et le siège des organisations des courses et de l'élevage de pur-sang et de trotteurs contribuent également à la compétitivité de ce pôle. Près de Berne, on trouve également le siège de Etter Sportpferde AG, l'un des plus grands marchands de chevaux d'Europe. Sur le plan économique, ce pôle abrite également quelques firmes pharmaceutiques telles que Biokema AG Lausanne, Dr.E.Graeub AG Bern, Provet AG Lyssach, ainsi que le siège de l'assurance chevaline Epona à Lausanne.

Les activités en matière de formation, de recherche et de développement sont intenses avec les branches de la médecine vétérinaire (Université de Berne), l'agronomie (Haute école de Zollikofen et Agroscope ALP responsable de la recherche en production animale), l'école de Grange-Verney (cours pour écuyers et palefreniers) et le Haras national (Equigarde, cours d'attelage, médecine équine complémentaire, recherche, bien-être). Le potentiel d'innovation est particulièrement élevé dans la plupart de ces institutions.

La Suisse orientale (Zurich, Thurgovie et Saint-Gall)

Ce pôle de Suisse orientale, en particulier autour de Zurich, de Frauenfeld et de Saint-Gall est particulièrement orienté par les activités sportives et la compétition à cause de sa haute capacité financière. La tradition de la cavalerie est encore très forte. Le CSI de Zurich est l'un des mieux dotés du monde et la proportion de chevaux de sport inscrits à la Fédération suisse des sports équestres est particulièrement élevé. La plus grande partie des hippodromes est située dans cette région. Frauenfeld dispose, à côté d'un hippodrome, d'une vaste infrastructure favorable à l'organisation de compétitions équestres.

Dans le domaine des soins vétérinaires, l'hôpital vétérinaire de Zurich est également connu pour sa clinique spécialisée pour le traitement des affections orthopédiques des chevaux de compétition de haut niveau, avec en particulier la salle d'opération la plus moderne d'Europe, une piscine pour le réveil après l'anesthésie et un tapis roulant pour l'étude de la physiologie de l'effort et de la biomécanique des chevaux de sport. Le directeur de la clinique des chevaux préside de plus la fondation en faveur de la recherche (Verein Stiftung für das Pferd¹⁶⁰) qui a financé ces installations à hauteur de 4.5 millions de francs.

On peut également relever les prestations de HealthBalance à Uzwil, un centre de soins de médecine alternative pour humains et animaux et financé par un industriel prônant l'approche holistique des problèmes de santé.

15.3.4 Créer des outils puissants de promotion de la filière équine

La filière du cheval, composée de petites et moyennes entreprises représentant plus de 10 000 emplois et un chiffre d'affaires de 1.5 milliard de francs, n'est pas reconnue à sa juste valeur. Le recours à des outils performants de promotion de la filière équestre devrait d'augmenter sa notoriété et par là sa compétitivité.

Dans une vision prospective et stratégique de développement, le groupe de travail pense en particulier aux efforts qu'il faudrait déployer pour mieux intégrer le cheval dans les objectifs de la politique agricole et de l'agrotourisme. Cela permettrait aux agriculteurs de s'orienter encore davantage vers un marché porteur à long terme (pension de chevaux et chevaux pour les loisirs), de devenir plus compétitifs, de recueillir le fruit des efforts déployés pour pratiquer une garde de chevaux compatible avec l'environnement et la protection des animaux, d'offrir des prestations de qualité qui apportent une valeur ajoutée. Une prise de conscience accrue dans le public, au style de vie de plus en plus urbain, des problèmes des communautés rurales et

¹⁶⁰ <http://www.forschungpferd.ch>

aux avantages que procure la filière peut aussi jouer un rôle important en influençant les décisions politiques en matière de financement et de législation.

Enfin, en ce qui concerne l'élevage, des actions de communication devraient permettre une meilleure valorisation des produits d'élevage. Le cheval de sport CH a pris une place solide dans le paysage des sports équestres, mais la race des Franches-Montagnes court le risque de n'être plus viable et d'être négligée, car sa rentabilité est faible, voire nulle. Elle n'est cependant pas uniquement soumise au poids économique, mais également à la pression socioculturelle exercée par la population qui perçoit couramment cette race comme un vestige inutile des travaux agricoles, sous-estime son aptitude aux activités équestres de loisirs et déprécie la production de viande de poulains. Cette race a pourtant des atouts à faire valoir. Sa direction d'élevage a intérêt à poursuivre l'élevage en race pure et à maintenir cette race comme une entité distincte des autres races chevalines en s'appuyant sur son comportement très bien adapté aux activités hippiques pendant les loisirs. Un concept de communication bien ciblé pourrait améliorer encore notablement sa pénétration du marché suisse, pour autant que ce programme sépare clairement l'élevage de chevaux de loisir et la valorisation de la viande de poulains.

Pour valoriser la filière équine et assurer son développement durable, le groupe de travail propose de mettre sur pied un système d'indicateurs surveillés par un observatoire permanent, un conseil du cheval, portant avant tout sur les deux pôles hippiques majeurs de la Suisse, à savoir le pôle de Suisse occidentale propice aux activités de loisirs et à la formation et sur celui de la région zurichoise et sa périphérie orientées sur les activités sportives et la compétition.

Elle propose également de développer la transmission des savoirs et la formation des divers acteurs de la filière, particulièrement les détenteurs. Enfin, des outils puissants de promotion devraient permettre de mieux intégrer le cheval dans les objectifs de la politique agricole et de l'agrotourisme et valoriser les produits de l'élevage, ceux de la race des Franches-Montagnes en particulier.

15.4 Conclusions

La garde et l'élevage chevalin s'inscrivent dans une politique de développement régional et rural en participant à l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural. La filière cheval offre de nombreuses possibilités à l'économie, rurale en particulier. Elle crée de l'emploi, donne des possibilités de formation aux jeunes et crée un lien social entre la ville et la campagne. Sans produire de denrées alimentaires, les activités hippiques participent à l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture, à la préservation de l'environnement et de la biodiversité (patrimoine génétique et culturel de la race des Franches-Montagnes). Elles contribuent de plus de manière idéale à la diversification des activités agricoles, par exemple avec des prestations dans le domaine du tourisme équestre. Les interventions des pouvoirs publics par le biais des paiements directs, du soutien financier aux organisations d'élevage et du Haras national constituent un socle indispensable sur lequel la filière doit pouvoir développer des activités de valeur pour la société.

16 Bibliographie

- ALLIER Pierrette (2006) : Ventes aux enchères 2005 de chevaux de sport, équ'idée été 2006, pp. 19-20.
- ANDRI Armin (2005) : Kostenvergleich verschiedener Varianten der Pferdehaltung, Schweizer Hochschule für Landwirtschaft, Zollikofen.
- BACHMANN Iris (2002): Pferde in der Schweiz: Prävalenz und Ursachen von Verhaltensstörungen unter Berücksichtigung der Haltung und Nutzung, Dissertation ETH, Zürich.
- BALDIÉ Ana (2004): Le tourisme équestre en France. Un fort potentiel de développement, Source, centre national de ressources du tourisme et du patrimoine rural, Lempdes, France
- BERNASCONI A., SCHROFF U. et ZAHND Ch. (2003) : Erholung in den Wäldern der Region Bern, Arbeitsgemeinschaft für den Wald [www.afw-ctf.ch].
- BICHLER K.-H. et al. (2000) : Urologische Sportverletzungen, Deutsche Zeitschrift für Sportmedizin, 51, 11, pp. 359-364.
- BIENZ U., MENZI H., FROSSARD E. (1999) : Production et composition du fumier de cheval, Agrarforschung, 6, 03, pp.103-106.
- BOND G. Randall et al (1995) : Pediatric Equestrian Injuries : Assessing The Impact of Helmet Use, Pediatrics, 1995, 95, pp. 487-489.
- BOYER Sophie et al. (2005) : Mieux connaître la filière équine, Module 1 : Bibliographie, Les éleveurs d'équidés, une nébuleuse encore mal connue, Les Haras Nationaux, novembre 2005.
- BPA - BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS (2002) : Statistique 2002, les accidents en Suisse, Berne, p. 52.
- BPA - BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS (2003) : Statistique 2003, les accidents en Suisse, Bureau de prévention des accidents, Berne, p. 56.
- CHOUINARD Yvan (2002) : Production et émission du méthane et du gaz carbonique par les ruminants, 65^{ème} Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec, Changements climatiques : comprendre pour mieux agir.
- CLÉMENT Françoise et al (2004) : La recherche quine en France et dans le monde au travers d'une analyse bibliométrique, INRA Prod. Anim, 17, 69-76.
- DEUTSCHE REITERLICHE VEREINIGUNG E.V., Jahresbericht, 1987-2004.
- DIGARD Jean-Pierre [ss la dir. de], (1988) : Des chevaux et des hommes. Equitation et société, Paris/Avignon, Caracole/Cheval passion.
- EXADAKTYLOS AK et al (2002) : Hoof kick injuries in unmounted equestrians. Improving accident analysis and prevention by introducing an accident and emergency based relational database, *Emerg. Med. J.* 2002, 19, pp. 573-575.
- FECH - FÉDÉRATION D'ÉLEVAGE DU CHEVAL DE SPORT CH, HARAS NATIONAL SUISSE : Catalogues des étalons performers pour l'élevage de chevaux de sport CH, 1987-2005.
- FÉDÉRATION SUISSE DU GALOP : Annuaires galop 1992-2004.
- FÉDÉRATION SUISSE DU TROT : Annuaire trot, 1992-2004.
- FN - DEUTSCHE REITERLICHE VEREINIGUNG (2005) : Zahlen, Daten, Fakten zum Pferdesport in Deutschland 2005, Warendorf
- FSEC - Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin : rapport de gestion 1987-2004.
- FSSE - Fédération suisse des sports équestres : Annuaires, 1987-2005.
- FSSE - FÉDÉRATION SUISSE DES SPORTS ÉQUESTRES : Code de bonnes conduites pour les cavaliers d'extérieurs et meneurs [s.d.]
- GERBER Heinz (1987) : Cheval 2000 - Situation et Avenir du cheval, Rapport établi à la demande du DFEP et DMF, Berne.

- GLOWATZKI-MULLIS M. L. et al (2005) : Genetic diversity among horse populations with a special focus on the Franches-Montagnes breed, *Animal Genetics*, 37, 33–39.
- HELBLING Malvine (2006) : Agrotourisme en Valais, Rapport de la Chambre Valaisanne d'agriculture.
- HENGARTNER B. (2005) : Evaluation der Pferdehaltung im biologischen Landbau. Travail de diplôme, HESA, Zollikofen.
- HEYDEMANN P. (2005) : Les chiffres clés de la filière cheval en France, Les Haras nationaux, Le Pin au Haras, France.
- HEYDEMANN Pascale (2006) : Impact économique de la filière équine aux Etats-Unis, *Équ'idée* Été 2006, pp. 22-23.
- IONITA J.-C. (2003) : Les conditions de garde des chevaux de la race des Franches-Montagnes dans leurs exploitations d'élevage, Haras National, CH 1580 Avenches.
- KELLER Peter M. et BERNASCONI Andreas (2005) : Aspects juridiques des loisirs et de la détente en forêt. Documents environnement n° 196, Office fédéral de l'environnement, Berne.
- KEYSER Gilbert, de (2002) : Les métiers du cheval, Agence Cheval de France, Paris, France.
- KNUBBEN J et al. (2006), Auswirkungen von Haltung und Nutzung auf die Gesundheit von Pferden in der Schweiz, Journée de recherche équine, Avenches.
- LAMPRECHT Markus und STAMM Hanspeter (2000) : Sport Schweiz 2000. Sportaktivität und Sportkonsum der Schweizer Bevölkerung. Basel, Bern : Schweizerischer Olympischer Verband, Sport-Toto-Gesellschaft.
- LAMPRECHT Markus und STAMM Hanspeter (2001) : Sport in der zweiten Lebenshälfte, Analysen zum Seniorensport in der Schweiz, Sekundäranalyse der SOV-STG-Studie "Sport Schweiz 2000" im Auftrag des Bundesamtes für Sport, Magglingen.
- LAMPRECHT Markus. MURER Markus, STAMM Hanspeter (2004) : Probleme, Strategien und Perspektiven der Schweizer Sportvereine, Gesellschaft zur Förderung der Sportwissenschaften an der ETH Zürich, 2005, Schriftenreihe der Gesellschaft zur Förderung der Sportwissenschaften an der ETH Zürich : Band 26.
- LES HARAS NATIONAUX (2005) : Orientations stratégiques de la communauté : le développement rural, les activités hippiques, Paris, France
- Les Haras nationaux et Fédération Interprofessionnelle du Cheval de Sport, Loisir, Travail (2005) : Le marché du cheval de selle en France en 2005, Paris, France.
- MELLEROWICZ H., MATUSSEK J., WILKE S., LEIER T., ASAMOAH V. (2000) : Sportverletzungen und Sportschäden im Kindes- und Jugendalter - eine Übersicht, *Deutsche Zeitschrift für Sportmedizin*, 51, 3, pp. 78-84.
- NGUYEN Bich Hong (1996), La prévention des accidents chez l'adolescent, *Le Clinicien*, janvier, février 1996.
- OFEV - OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT (2003) : Bericht der Arbeitsgruppe Freizeit und Erholung im Wald, Zürich et Berne.
- OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE (2002) : Rente maximale possible obtenue sur les importations de viande réalisées à l'intérieur des contingents tarifaires et sous le régime de la prise en charge indigène, Rapport.
- OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE : Rapports agricole, 1993-2005.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (1983) : recensement fédéral du bétail.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (2002) : Enquête sur les revenus et la consommation (ERC). Les dépenses des ménages en Suisse, résultats détaillés de 1998.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE : Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation, 1995-2004.
- OFFICE VÉTÉRINAIRE FÉDÉRAL, directive sur la détention des chevaux, poneys, ânes et bardots, 1978.
- PICK Maximilian, VON SALIS Björn (2005) : Der Verkehrswert eines Pferdes, SVK-Verlag, Erndtebrück, Allemagne.

- PONCET P. A. et al. (2006) : Analysis of pedigree and conformation data to explain genetic variability of the horse breed Franches-Montagnes, *Journal of Animal Breeding and Genetics*. 123 (2006) 114–121.
- PONCET P.-A., IONITA J.-C., DOHERR M.G., STEIGER A., (2006) : Les conditions de détention des chevaux de race franches-montagnes dans leurs exploitations d'élevage, *Schweiz. Arch. Tierheilk.* , 148, 191-197.
- PROVIANDE : le marché de la viande, brochures, 1996, 2000 et 2004.
- SCHNEIDER Herwig W. (2005) : Die Volkswirtschaftliche Bedeutung des Pferdes in Österreich, *PferdeAustria*, Industriewissenschaftliches Institut, Wien.
- SORLI Janet M (2000) : Equestrian injuries : a five year review of hospital admissions in British Columbia, Canada, *Inj. Prev.* 2000, 6, pp. 59-61.
- STETTLER Jürg (1997) : Sport und Verkehr, *Berner Studien zu Freizeit und Tourismus* 36, Institut de recherches sur les loisirs et le tourisme de l'Université de Berne.
- SUVA (2002) : Statistiques des accidents, [[http ://www.suva.ch](http://www.suva.ch) (état au 16.09.06)]
- TRUCY François (2002) : Les jeux de hasard et d'argent en France, Rapport d'information n° 223 (2001-2002) du 13 février 2002 fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, Sénat de la République française.
- UNIC - UNION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DU CHEVAL, *Annuaire* 1991-2004, Paris, France
- USP - UNION SUISSE DES PAYSANS (2005) : Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation, Brugg.
- VERMOREL M (1997), Emissions annuelles de méthane d'origine digestive par les ovins, les caprins et les équins en France, *INRA Prod. Anim.*, 1997, 10, 2, pp. 153-161.
- ZEIDENITZ Christina (2005) : Freizeitaktivitäten – wegen und gegen Natur und Landschaft : Sozialwissenschaftliche Untersuchung zu Hintergründen und Lösungswegen, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, Birmensdorf.

17 ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête effectuée pour les besoins du rapport

Questionnaire pour les détenteurs de chevaux

Le but de cette étude consiste à dégager des chiffres globaux sur l'ensemble de la filière du cheval en Suisse, afin de présenter de manière objective l'impact de cet animal sur notre société. Il s'agit principalement d'évaluer les coûts, le chiffre d'affaires (CA) ainsi que la valeur des investissements totaux se rapportant à l'univers du cheval en Suisse.

Ce questionnaire s'adresse aux personnes qui hébergent des chevaux et des poneys.

De manière générale, vous vous qualifiez comme étant principalement (1 seule réponse possible) :

Agriculteur Privé Eleveur Clinique Gîte Marchand Manège Autre

1. Introduction

1.1 Qu'est-ce qui vous intéresse dans les activités avec chevaux ? Veuillez indiquer votre réponse dans le tableau ci-dessous en donnant 1 à la raison que vous jugez la plus importante, ensuite 2, 3, 4 et enfin 5 pour la raison que vous jugez la moins pertinente (**exemple** :

| 3 | 1 | 4 | 5 | 2 |) :

Contact avec l'animal et la nature	Compétition	Loisirs	Elevage	Commerce

1.2 Combien de chevaux sont stationnés en moyenne par année sur votre exploitation ?

/ _____ /

1.3 Parmi ces chevaux, combien vous appartiennent ?

/ _____ /

1.4 Quelle est la moyenne d'âge des chevaux stationnés sur votre exploitation ?

/ _____ /

1.5 Comment (fréquence) les chevaux stationnés sur votre exploitation sont-ils utilisés ? :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
1.5.1 Loisir (équitation, balade/randonnée montée ou attelée, tourisme, pour plaisir)				
1.5.2 Elevage/commerce				
1.5.3 Travail (agriculture, trait, forêt, transport)				
1.5.4 Ecole (selle, attelage)				
1.5.5 Compétition (toutes disciplines)				
1.5.6 Thérapie (hippothérapie, thérapie équestre)				
1.5.7 Autre, à préciser (armée/police, cirque, clinique vétérinaire, etc....)				
/ _____ /				

1.6 Dans votre effectif, quelle est la valeur marchande moyenne en CHF d'un cheval adulte de :
Compétition / _____ / Elevage / _____ / Autre / _____ /

2. Infrastructure

2.1 Logement : nb chevaux en boxes individuels / _____ / nb chevaux en groupe

- / _____ /
- 2.2 S'agit-il d'une construction neuve oui non Année de construction ?
- / _____ /
- 2.3 S'agit-il d'une transformation oui non Année de transformation ?
- / _____ /
- 2.4 Disposez-vous d'une halle d'équitation (ou de débouillage) ? Oui Non
- 2.5 Quelle est la valeur à neuf totale de l'ensemble de ces infrastructures en CHF ?
- / _____ /
- 2.6 De quelle surface (en ha) disposez-vous comme aire de sortie/pré/pâturage?
- / _____ /
- 2.7 Par rapport à la question 2.6 : genre de zone ? Zone agricole Zone constructible
- 2.8 Toujours par rapport à la question 2.6 : valeur du terrain en CHF/m² ?
- / _____ /
- 2.9 Si vous disposez d'autres infrastructures pour l'entraînement des chevaux (carré de dressage, carrière, ronde de longe, etc...) veuillez indiquer la valeur en CHF :
- / _____ /

Veillez tourner la page SVP

3. Entretien d'un cheval : À combien estimez-vous le coût

Coût mensuel en CHF	Coût annuel en CHF			
3.1 Palefrenier, personnel, alimentation, électricité, eau paille, évacuation fumier.	3.2 Ferrage	3.3 Vétérinaires	3.4 Assurances	3.5 Taxes et autres frais (concours)
Coût 1 cheval durant 1 mois	Coûts moyen 1 cheval durant 1 année			

4. Ensemble des équipements pour l'utilisation des chevaux

- 4.1 De quel genre d'équipement disposez-vous ?
 Selles, brides, harnais Equipement de cavalier Char d'attelage Autres
- 4.2 Quelle est, selon vous, la valeur totale à neuf en CHF de tous ces équipements ?
- / _____ /
- 4.3 Sur l'ensemble de ces équipements, quelle part en % a été achetée en Suisse ?
- / _____ /

5. Transport

- 5.1 En moyenne par année, sur quelle distance ces chevaux (km) sont-ils transportés ?
- / _____ /
- 5.2 En moyenne, combien (%) de ces transports sont effectués par vos propres

moyens ?/ _____/

5.3 Quel est le coût moyen en CHF par kilomètre (CHF/KM) ? / _____/

5.4 Si vous disposez d'un moyen de transport personnel, quelle est la valeur (neuf) totale en CHF du van, du petit camion et/ou du poids lourd ?
/ _____/

5.5 Si par transporteur tiers, quel est le coût annuel moyen en CHF du transport?
/ _____/

6. Tarifs et chiffre d'affaires

6.1 Quel est le tarif mensuel moyen en CHF d'une pension complète pour un cheval avec pansage , avec pansage et/ou autres prestations ou sans pansage ?
/ _____/

6.2 À combien estimez-vous le chiffre d'affaires annuel en CHF de l'ensemble de l'activité liée au cheval sur votre exploitation?
/ _____/

7. Exploitation

7.1 Agricole Non agricole

7.2 En quelle zone se situe-t-elle ?
montagne plaine colline

8. Vous

8.1 Sexe : homme femme Age : / _____/

8.2 Agriculteur : Oui Non Canton : / _____/

8.3 Etes-vous titulaire :
 CFC de palefrenier/écuyer d'une maîtrise fédérale d'agriculteur autre formation

Si autre formation, veuillez préciser laquelle

/ _____/

* * * * *

Merci de retourner ce questionnaire dans les 10 jours à l'adresse suivante :

Groupe de travail Filière du cheval, p.a Haras national, Case postale 191, 1580 Avenches

Annexe 2 : Équidés, effectifs dans les exploitations agricoles des divers cantons entre 1996 et 2005 (Sources : OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch)

	Nombre d'équidés			Nombre d'exploitations			Nombre d'équidés par exploitation		
	1996	2005	Variation	1996	2005	Variation	1996	2005	Variation
Zürich	5 271	6 876	1 605	938	983	45	5.6	7.0	1.4
Bern	11 764	13 222	1 458	3 788	3 030	-758	3.1	4.4	1.3
Luzern	2 837	3 963	1 126	994	946	-48	2.9	4.2	1.3
Uri	37	110	73	18	32	14	2.1	3.4	1.4
Schwyz	780	1 144	364	203	260	57	3.8	4.4	0.6
Obwalden	299	254	-45	111	77	-34	2.7	3.3	0.6
Nidwalden	120	168	48	41	43	2	2.9	3.9	1.0
Glarus	153	219	66	53	52	-1	2.9	4.2	1.3
Zug	584	748	164	146	139	-7	4.0	5.4	1.4
Fribourg	2 656	3 764	1 108	738	685	-53	3.6	5.5	1.9
Solothurn	2 266	2 987	721	523	484	-39	4.3	6.2	1.8
Basel-Stadt	9	18	9	3	2	-1	3.0	9.0	6.0
Basel-Landschaft	1 496	1 979	483	341	319	-22	4.4	6.2	1.8
Schaffhausen	319	541	222	87	96	9	3.7	5.6	2.0
Appenzell A.Rh.	402	451	49	155	137	-18	2.6	3.3	0.7
Appenzell I.Rh.	97	163	66	34	64	30	2.9	2.5	-0.3
St. Gallen	2 484	4 242	1 758	727	896	169	3.4	4.7	1.3
Graubünden	1 836	2 929	1 093	584	666	82	3.1	4.4	1.3
Aargau	4 015	5 682	1 667	854	900	46	4.7	6.3	1.6
Thurgau	2 309	3 228	919	619	611	-8	3.7	5.3	1.6
Ticino	1 098	1 744	646	243	261	18	4.5	6.7	2.2
Vaud	4 079	6 264	2 185	783	954	171	5.2	6.6	1.4
Valais	957	2 201	1 244	245	403	158	3.9	5.5	1.6
Neuchâtel	1 052	1 569	517	279	261	-18	3.8	6.0	2.2
Genève	956	1 651	695	84	117	33	11.4	14.1	2.7
Jura	3 609	4 967	1 358	510	497	-13	7.1	10.0	2.9
Suisse	51 485	71 084	19 599	13 101	12 915	-186	3.9	5.5	1.6

Annexe 3 : Chevaux, effectifs dans les exploitations agricoles des divers cantons entre 1996 et 2005 (Sources : OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch)

	Nombre de chevaux			Nombre d'exploitations			Nombre de chevaux par exploitation		
	1996	2005	Variation	1996	2005	Variation	1996	2005	Variation
Zürich	4 162	5 366	1 204	801	843	42	5.2	6.4	1.2
Bern	9 797	10 277	480	3 165	2 413	-752	3.1	4.3	1.2
Luzern	2 396	3 132	736	829	741	-88	2.9	4.2	1.3
Uri	12	64	52	5	13	8	2.4	4.9	2.5
Schwyz	632	778	146	156	184	28	4.1	4.2	0.2
Obwalden	220	163	-57	83	57	-26	2.7	2.9	0.2
Nidwalden	90	84	-6	29	20	-9	3.1	4.2	1.1
Glarus	129	148	19	42	38	-4	3.1	3.9	0.8
Zug	449	565	116	111	106	-5	4.0	5.3	1.3
Fribourg	2 186	3 117	931	615	587	-28	3.6	5.3	1.8
Solothurn	1 991	2 541	550	460	430	-30	4.3	5.9	1.6
Basel-Stadt	4	12	8	1	1	0	4.0	12.0	8.0
Basel-Landschaft	1 197	1 593	396	289	267	-22	4.1	6.0	1.8
Schaffhausen	260	449	189	71	81	10	3.7	5.5	1.9
Appenzell A.Rh.	249	284	35	107	94	-13	2.3	3.0	0.7
Appenzell I.Rh.	84	116	32	28	43	15	3.0	2.7	-0.3
St. Gallen	2 010	3 231	1 221	587	678	91	3.4	4.8	1.3
Graubünden	1 429	1 937	508	467	480	13	3.1	4.0	1.0
Aargau	3 369	4 478	1 109	735	736	1	4.6	6.1	1.5
Thurgau	1 921	2 478	557	507	484	-23	3.8	5.1	1.3
Ticino	787	956	169	163	161	-2	4.8	5.9	1.1
Vaud	3 576	4 919	1 343	677	770	93	5.3	6.4	1.1
Valais	777	1 409	632	194	268	74	4.0	5.3	1.3
Neuchâtel	964	1 318	354	260	230	-30	3.7	5.7	2.0
Genève	852	1 131	279	78	94	16	10.9	12.0	1.1
Jura	3 478	4 580	1 102	488	450	-38	7.1	10.2	3.1
Suisse	43 021	55 126	12 105	10 948	10 269	-679	3.9	5.4	1.4

Annexe 4 : Autres équidés, effectifs des dans les exploitations agricoles des divers cantons entre 1996 et 2005
(Sources : OFS Reflets de l'agriculture, www.bfs.admin.ch)

	Nombre d'autres équidés			Nombre d'exploitations			Nombre d'autres équidés par exploitation		
	1996	2005	Variation	1996	2005	Variation	1996	2005	Variation
Zürich	1 109	1 510	401	330	506	176	2.8	4.6	1.8
Bern	1 967	2 945	978	1 039	1 353	314	2.0	2.8	0.8
Luzern	441	831	390	242	412	170	1.1	3.4	2.3
Uri	25	46	21	15	27	12	1.2	3.1	1.9
Schwyz	148	366	218	65	135	70	0.7	5.6	5.0
Obwalden	79	91	12	36	39	3	6.6	2.5	-4.1
Nidwalden	30	84	54	18	34	16	0.6	4.7	4.1
Glarus	24	71	47	17	30	13	0.5	4.2	3.7
Zug	135	183	48	59	76	17	2.8	3.1	0.3
Fribourg	470	647	177	218	287	69	2.7	3.0	0.3
Solothurn	275	446	171	129	172	43	1.6	3.5	1.8
Basel-Stadt	5	6	1	3	3	0	5.0	2.0	-3.0
Basel-Landschaft	299	386	87	123	156	33	3.4	3.1	-0.3
Schaffhausen	59	92	33	36	49	13	1.8	2.6	0.8
Appenzell A.Rh.	153	167	14	60	70	10	10.9	2.8	-8.1
Appenzell I.Rh.	13	47	34	8	28	20	0.4	5.9	5.5
St. Gallen	474	1 011	537	245	444	199	0.9	4.1	3.2
Graubünden	407	992	585	206	376	170	0.7	4.8	4.1
Aargau	646	1 204	558	275	449	174	1.2	4.4	3.2
Thurgau	388	750	362	190	300	110	1.1	3.9	2.9
Ticino	311	788	477	114	184	70	0.7	6.9	6.3
Vaud	503	1 345	842	226	488	262	0.6	6.0	5.4
Valais	180	792	612	90	258	168	0.3	8.8	8.5
Neuchâtel	88	251	163	55	112	57	0.5	4.6	4.0
Genève	104	520	416	32	101	69	0.3	16.3	16.0
Jura	131	387	256	61	161	100	0.5	6.3	5.8
Suisse	8 464	15 958	7 494	3 892	6 250	2 358	1.1	4.1	3.0

Annexe 5 : Nombre d'équidés par canton et par km² SAU dans les exploitations agricoles en 2003 (Sources : OFS et OFAG)

Canton	SAU (km ²)	Nombre équidés	Nombre équidés/Km ²	Nombre chevaux	Nombre chevaux/Km ²
Zürich	739	6 448	8.7	5 108	6.9
Bern	1 923	12 666	6.6	10 026	5.2
Luzern	784	3 597	4.6	2 812	3.6
Uri	69	93	1.3	59	0.9
Schwyz	248	1 069	4.3	763	3.1
Obwalden	82	215	2.6	153	1.9
Nidwalden	62	143	2.3	71	1.1
Glarus	73	226	3.1	163	2.2
Zug	109	694	6.3	542	5.0
Fribourg	770	3 393	4.4	2 840	3.7
Solothurn	327	2 871	8.8	2 457	7.5
Basel-Stadt	5	14	3.0	9	1.9
Basel-Landschaft	222	1 925	8.7	1 554	7.0
Schaffhausen	152	520	3.4	448	2.9
Appenzell A.Rh.	124	467	3.8	288	2.3
Appenzell I.Rh.	74	154	2.1	114	1.5
St. Gallen	745	4 097	5.5	3 152	4.2
Graubünden	538	2 787	5.2	1 861	3.5
Aargau	608	4 887	8.0	3 929	6.5
Thurgau	514	2 949	5.7	2 277	4.4
Ticino	139	1 625	11.7	921	6.6
Vaud	1 117	5 941	5.3	4 826	4.3
Valais	388	1 840	4.7	1 242	3.2
Neuchâtel	339	1 394	4.1	1 174	3.5
Genève	116	1 711	14.8	1 218	10.5
Jura	402	5 051	12.6	4 665	11.6
Suisse	10 671	66 777	6.3	52 672	4.9

Annexe 6 : Nombre de chevaux gagnants en compétition et gains par cheval : comparaison entre chevaux étrangers et chevaux nés en suisse (Sources : FSSE)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nb de chevaux	7 021	7 120	7 241	7 318	7 426	7 641	7 822	7 725	7 851
nés en Suisse	2 326	2 884	2 738	2 830	2 942	3 068	3 213	3 166	3 215
étrangers	4 695	4 236	4 503	4 488	4 484	4 573	4 609	4 559	4 636
% nés en Suisse	33.1 %	40.5 %	37.8 %	38.7 %	39.6 %	40.2 %	41.1 %	41.0 %	41.0 %
% chevaux étrangers	66.9 %	59.5 %	62.2 %	61.3 %	60.4 %	59.8 %	58.9 %	59.0 %	59.0 %
Gains totaux (CHF)	5 244 632	5 313 745	5 775 054	6 268 814	6 467 581	6 114 073	6 059 773	6 255 021	6 507 610
nés en Suisse	764 813	833 633	901 208	1 011 419	1 236 265	1 253 479	1 361 772	1 315 078	1 394 236
étrangers	4 479 819	4 480 112	4 873 846	5 257 395	5 231 316	4 860 594	4 698 001	4 939 943	5 113 374
Gain moyen annuel par cheval (CHF)	747	746	798	857	871	800	775	810	829
né en Suisse	329	289	329	357	420	409	424	415	434
étranger	954	1 058	1 082	1 171	1 167	1 063	1 019	1 084	1 103

Annexe 7 : Nombre de poulains identifiés et enregistrés par les diverses organisations d'élevage : évolution 1999 - 2005 (Sources : OFAG Rapport sur l'encouragement de l'élevage par la Confédération et les cantons en 2005)

Organisations	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1. Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes *	3 363	3 184	3 084	3 053	2 995	2 935	2 804
2. Fédération d'élevage du cheval de sport Demi-sang CH *	1'083	945	935	980	895	869	921
3. Fédération suisse des Haflinger *	341	286	229	186	155	176	143
4. Fédération suisse des petits chevaux et poneys *	129	145	124	0	141	138	154
5. Haflinger pur-sang	65	69	79	77	78	108	102
6. Swiss Quarter Horse Association	0	0	0	0	0	78	47
7. Fédération suisse du Trotting *	67	77	71	60	62	69	41
8. Fédération d'élevage de chevaux arabes	71	82	68	75	76	63	64
9. Association suisse d'élevage de chevaux Islandais *	0	21	26	24	25	39	30
10. Swiss-Paint-Horse Association *	27	14	25	28	28	36	30
11. Fédération suisse du Galop *	58	43	56	49	51	34	37
12. Fédération suisse du cheval Pinto *	16	26	31	38	30	31	44
13. Association du cheval Frison *	0	0	14	13	12	24	14
14. Fédération d'élevage des races arabes mixtes *	25	37	39	42	31	18	23
15. Fédération suisse des poneys de Shetland	19	15	18	21	17	18	22
16. Poney Romand	0	0	0	0	0	14	17
17. Chevaux P.R.E. *	0	0	9	18	18	11	13
18. Paso Club International	0	0	0	1	8	8	8
19. Fédération d'élevage des chevaux arabes-shagya suisses	8	5	7	6	4	5	4
20. Verein Freunde der Achal-Tekkiner-Pferde Schweiz *	6	10	9	7	9	3	5
21. Association suisse du cheval Barbe *	0	2	3	2	3	0	1
22. Association suisse du Pottok	0	21	9	4	2	0	0
23. Fédération suisse des Lipizzans *	0	0	0	1	0	0	0
Total	5 278	4 982	4 836	4 685	4 640	4 677	4 524

* Membre de la Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin

Annexe 8 : Hit-parade des activités sportives en Suisse (Source : fif Forschungsinstitut für Freizeit und Tourismus, Universität Bern, und Mach Consumer 2001/2003)

	Actifs en 2003	2001	Actifs intensifs en 2003	2001
1. Nage	2 783 000	2 780 000	361 000	356 000
2. Marche	2 713 000	2 698 000	580 000	581 000
3. Ski alpin	2 100 000	2 142 000	421 000	436 000
4. Vélo	1 944 000	1 954 000	389 000	413 000
5. Jogging	1 358 000	1 291 000	345 000	323 000
6. Luge	1 148 000	1 176 000	45 000	44 000
7. Mountainbike	1 124 000	1 180 000	254 000	263 000
8. Danse et mouvement	1 113 000	1 180 000	320 000	331 000
9. Football	970 000	907 000	268 000	231 000
10. In-Line Skating	860 000	872 000	124 000	154 000
11. Badminton	850 000	867 000	82 000	94 000
12. Tennis de table	823 000	839 000	53 000	60 000
13. Gymnastique	787 000	845 000	228 000	251 000
14. Patinage	735 000	689 000	35 000	26 000
15. Snowboard	586 000	546 000	164 000	189 000
16. Volleyball	580 000	604 000	112 000	127 000
17. Tennis	534 000	617 000	125 000	169 000
18. Sport de montagnes	532 000	553 000	91 000	93 000
19. Basketball	497 000	519 000	62 000	55 000
20. Ski de fond	491 000	570 000	74 000	98 000
21. Unihockey	381 000	358 000	68 000	71 000
22. Pêche	368 000	335 000	74 000	73 000
23. Squash	303 000	321 000	53 000	46 000
24. Plongeon	293 000	270 000	50 000	38 000
25. Randonnées à ski	241 000	253 000	47 000	56 000
26. Équitation	231 000	217 000	72 000	70 000
27. Hockey sur glace	225 000	192 000	49 000	47 000
28. Handball	208 000	198 000	40 000	51 000
29. Athlétisme	195 000	241 000	40 000	47 000
30. Voile	169 000	201 000	38 000	38 000
31. Golf	163 000	150 000	53 000	48 000
32. Course à pied	140 000	134 000	31 000	27 000
33. Courses d'orientation	138 000	147 000	23 000	18 000
34. Surf	134 000	147 000	19 000	26 000
35. Skateboard	105 000	85 000	34 000	19 000
36. Aviron	91 000	85 000	19 000	22 000
37. Parapente delta	50 000	58 000	9 000	12 000

Annexe 9 : Membres de la Fédération suisse des sports équestres (Source : FSSE)

Membres à part entière	Vollmitgliedschaft	Abréviation Kürzel
Fédération Equestre Romande	Fédération Equestre Romande	FER
Pferdesportverband Nordwest	Pferdesportverband Nordwest	PNW
Verband Ostschweizerischer Kavallerie- und Reitvereine	Verband Ostschweizerischer Kavallerie- und Reitvereine	OKV
Federazione Ticinese Sport Equestri	Federazione Ticinese Sport Equestri	FTSE
Zentralschweizerischer Kavallerie- und Pferdesportverband	Zentralschweizerischer Kavallerie- und Pferdesportverband	ZKV
Association Suisse des Cavaliers de Concours	Verband Schweizerischer Concoursreiter	VSCR/ASCC
Association Suisse des Cavaliers de Raids d'Endurance	Schweizerische Distanzreiter-Vereinigung	SDV/ASCRES
Assoc. Suisse des Cav. de Concours Seniors	Senioren-Vereinigung Schweizer Concoursreiter	SVSCR/ASCCS
Association Suisse de Voltige	Schweizerischer Voltige-Verband	SVV
Ass.Suisse d.Professionnels de l'Equitation & Propr. de Manèges	Schweiz. Verband für Berufsreiter und Reitschulbesitzer	SVBR/ASPM
National Reining Horse Association Switzerland	National Reining Horse Association Switzerland	NRHA
Swiss Polo Association	Schweizer Polo Verband	SPA
Swiss Western Riding Association	Swiss Western Riding Association	SWRA
Association Suisse du Cheval Islandais	Islandpferde-Vereinigung Schweiz	IPV-CH
Swiss Quarter Horse Association	Swiss Quarter Horse Association	SQHA
Association Suisse des Randonneurs Equestres	Schweizerischer Verband für Wanderreiter	SVWR/ASRE
Appaloosa Horse Club	Appaloosa Horse Club	ApHCS
Sport Equestre avec handicap	Pferdesport mit Handicap	pfh-seh.ch
Fédération d'Élevage du cheval de sport CH	Zuchtverband CH-Sportpferde	ZVCH/FECH
Membres partiels	Teilmitgliedschaft	
Fédération Suisse des Courses de Chevaux	Schweizer Pferderennsport-Verband	SPV/FSC
Syndicat Suisse d'Élevage des Chevaux Arabes	Schweiz. Zuchtgen. für Arabische Pferde	SZAP
Association Suisse du Cheval Frison	Schweiz. Friesenpferde-Verband	SFV/ASF
Paso Club International	Paso Club International	PCI
Association Suisse de Médecine Equine	Schweizerische Vereinigung für Pferdemedizin	SVPM
Féd. Suisse des Organisations d'Élevage Chevalin	Verband Schweiz. Pferdezuchtorganisationen	VSP/FSEC
Fédération Suisse des Poneys et Petits Chevaux	Schweizerischer Verband für Ponys und Kleinpferde	SVPK/FSPC
Association des samaritains pour chevaux	Verein für Pferdesamariter	VSP
Cavalo Lusitano Switzerland	Cavalo Lusitano Switzerland	CLS
Suisse Pony Monted Games	Suisse Pony Monted Games	SPMG

Annexe 10 : Les principaux textes législatifs concernant les équidés (Source : Administration fédérale, www.admin.ch/ch/f/rs/sachreg.html)

AGRICULTURE	
Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr), RS 910.1, RO 1998 3033	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/910.1.fr.pdf
Ordonnance du 7 décembre 1998 sur les paiements directs versés dans l'agriculture (Ordonnance sur les paiements directs, OPD), RS 910.13, RO 1999 229	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/910.13.fr.pdf
Ordonnance du DFE du 7 décembre 1998 sur les sorties régulières en plein air d'animaux de rente (Ordonnance SRPA), RS 910.132.5, RO 1999 273	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/910.132.5.fr.pdf
Ordonnance du 29 mars 2000 sur les contributions d'estivage (OCest), RS 910.133, RO 2000 1105	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/910.133.fr.pdf
Ordonnance du 7 décembre 1998 sur les contributions à la surface et à la transformation dans la culture des champs (Ordonnance sur les contributions à la culture des champs, OCCCh), RS 910.17, RO 1999 393	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/910.17.fr.pdf
Ordonnance du 22 septembre 1997 sur l'agriculture biologique et la désignation des produits et des denrées alimentaires biologiques (Ordonnance sur l'agriculture biologique), RS 910.18, RO 1997 2498	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/910.18.fr.pdf
Ordonnance du 7 décembre 1998 sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm), RS 910.91, RO 1999 62	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/910.91.fr.pdf
Ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'élevage, RS 916.310, RO 1999 95	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/916.310.fr.pdf
Ordonnance de l'OFAG du 7 décembre 1998 sur l'octroi de contributions dans l'élevage, RS 916.310.31, RO 1999 448	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/916.310.31.fr.pdf
Ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'importation d'animaux de l'espèce chevaline (Ordonnance sur l'importation de chevaux, OICh), RS 916.322.1, RO 1999 107	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/916.322.1.fr.pdf
Ordonnance du 26 novembre 2003 sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande (Ordonnance sur le bétail de boucherie, OBB), RS 916.341, RO 2003 5473	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/916.341.fr.pdf
Ordonnance de l'OFAG du 23 septembre 1999 sur l'estimation et la classification des animaux des espèces bovine, chevaline, ovine et caprine, RS 916.341.22, RO 1999 2880	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/916.341.22.fr.pdf
ARMEE	
Ordonnance du 17 février 1999 concernant les chevaux de l'armée, RS 514.42, RO 1999 1331	http://www.admin.ch/ch/f/rs/5/514.42.fr.pdf
Ordonnance du DDPS du 18 février 1999 concernant les chevaux de l'armée, RS 514.421, RO 1999 1333	http://www.admin.ch/ch/f/rs/5/514.421.fr.pdf
Ordonnance 10 juin 1996 concernant les chevaux loués pour les services d'instruction (OCLSI), RS 514.43, RO 1996 1850	http://www.admin.ch/ch/f/rs/5/514.43.fr.pdf
Ordonnance du 4 décembre 1997 concernant les indemnités pour prestations vétérinaires dans les écoles et les cours, RS 514.432, RO 1998 2	http://www.admin.ch/ch/f/rs/5/514.432.fr.pdf
ENVIRONNEMENT	
Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (loi sur l'aménagement du territoire, LAT), RS 700, RO 1979 1573	http://www.admin.ch/ch/f/rs/7/700.fr.pdf
Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT), RS 700.1, RO 2000 2047	http://www.admin.ch/ch/f/rs/7/700.1.fr.pdf

Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (Loi sur les forêts, LFo), RS 921.0, RO1992 2521	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/921.0.fr.pdf
Ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (Ofo), RS 921.01, RO 1992 2538	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/921.01.fr.pdf
FORMATION PROFESSIONNELLE	
Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr), RS 412.10, RO 2003 4557	http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/412.10.fr.pdf
Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr), RS 412.101, RO 2003 5047	http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/412.101.fr.pdf
PROTECTION DES ANIMAUX	
Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux (LPA), FF 2006 317	http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/455.fr.pdf
Ordonnance du 27 mai 1981 sur la protection des animaux (OPAn), RS 455.1, RO RO 1981 572	http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/455.1.fr.pdf
SANTÉ	
Ordonnance du 18 août 2004 sur les médicaments vétérinaires (OMédV), RS 812.212.27, RO 2004 4057	http://www.admin.ch/ch/f/rs/8/812.212.27.fr.pdf
Loi du 1 ^{er} juillet 1966 sur les épizooties (LFE), RS 916.40, RO 1966 1621	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/916.40.fr.pdf
Ordonnance du 27 juin 1995 sur les épizooties (OFE), RS 916.401, RO 1995 3716	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/916.401.fr.pdf
Ordonnance du 20 avril 1988 concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits d'animaux (OITE), RS 916.443.11, RO 1988 800	http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/916.443.11.fr.pdf

Annexe 11 : Production indigène, importation et consommation de viande de cheval (Source : Proviande)

Année	Production indigène		Importation tonnes (équivalent poids vente)	Production indigène %	Consommation (équivalent poids vente)	
	Pièces	tonnes (poids mort)			tonnes	g par habitant
1991	4 618	1 276	4 823	12,3	5 499	790
1992	4 404	1 166	4 390	12,3	5 008	710
1993	4 808	1 325	4 271	14,1	4 973	700
1994	5 167	1 515	4 145	16,2	4 948	690
1995	5 774	1 556	4 144	16,6	4 968	690
1996	6 118	1 706	4 408	17,0	5 312	740
1997	5 285	1 511	4 104	16,3	4 905	680
1998	4 816	1 353	4 041	15,1	4 758	660
1999	5 079	1 196	3 884	14,0	4 518	620
2000	5 374	1 265	3 922	14,6	4 593	620
2001	4 847	1 138	4 378	12,1	4 982	670
2002	4 435	1 090	4 051	12,5	4 629	620
2003	4 213	1 031	3 945	12,2	4 491	600
2004	4 251	1 050	4 211	11,7	4 767	630

Annexe 12 : Valeur à la production (production finale) des principaux bestiaux de boucherie suisse (sans les importations au prix courant, en millions de CHF (Source : OFAG, Rente maximale possible obtenue sur les importations de viande réalisées à l'intérieur des contingents tarifaires et sous le régime de la prise en charge indigène, Rapport, 2002).

	1998	1999	2000	moyenne 1998-2000
Bétail bovins	952.11	958.04	1 139.00	1 016.38
Bétail porcins	1 079.38	974.15	1 041.00	1 031.51
Equidés	22.17	5.76	5.90	11.27
Bétail ovins	69.13	58.48	60.10	62.57
Volailles	176.70	176.45	188.00	180.38
Total	2 299.48	2 172.88	2 434.00	2 302.12

Annexe 13 : Nombre de blessés selon le type de sport et la classe d'âge, 2003 (Source : Bureau suisse de prévention des accidents, http://www.bpa.ch/recherche/statistique/statistique_2005/BFU_2005_Franz_34.pdf)

	Classe d'âge					Total
	-16	17-25	26-45	46-64	65+	
Jeux de balle (badminton, basket-ball, football, hand-ball, hockey sur terre, sur roulettes, unihockey, squash, tennis, volley-ball, autres jeux de balle)	20 290	28 600	36 000	7 720	160	92 770
Sports de montagne (randonnées sans escalade et autres sports de montagne)	620	380	2 060	3 030	2'350	8 440
Sports aériens (parapente et autres sports aériens)	0	120	580	130	20	850
Sports de combat (lutte, judo, jiu-jitsu, karaté et autres sports de combat)	680	2 000	2 380	120	30	5 210
Jeux de boules, sports de lancer, de frappe	30	260	640	700	20	1 650
Gymnastique (gymnastique aux appareils, gymnastique, fitness, aérobic, course à pied, jogging, athlétisme et autre gymnastique)	11 190	3 740	6 910	3 210	350	25 400
Sports aquatiques (baignade, natation, aviron, navigation à moteur ou à voile, autres sports aquatiques)	6 460	2 910	7 320	3 130	110	19 930
Sports d'hiver (hockey sur glace, patinage, patinage artistique, luge, bobsleigh, skeleton, ski alpin, ski de fond, snowboard, ski de randonnée, autres sports d'hiver)	38 510	16 300	33 190	15 510	1 310	104 820
Divers sports et jeux (roller, patin à roulettes, sports équestres, cyclisme (VTT compris, sans circulation routière), courses cyclistes, courses véhicules à moteur, autres sports et jeux)	36 320	6 510	12 390	3 460	250	58 930
Total sport	114 100	60 820	101 470	37 010	4 600	318 000
dont sports équestres	930	1 250	3 280	720	90	6 270
% des sports équestres	0.8%	2.1%	3.2%	1.9%	2.0%	2.0%

Annexe 14 : Accidents d'équitation et de sport équestre par région du corps blessée et genre de blessure : année d'enregistrement 1999-2003 : Estimation sur la base des résultats de l'échantillon et recensement complet (Source : SUVA, Statistique des accidents LAA 2003 - 2007 [www.unfallstatistik.ch])

Région du corps blessée \ Genre de blessure	Fractures	Déchirures du ménisque	Luxations	Entorses, foulures, déchirures de tendons	Lésions intracrâniennes, nerveuses, internes, médullaires	Plaies ouvertes	Traumatismes superficiels	Contusions, écrasements	Autres et traumatismes non précisés	Divers	Total
Crâne, cerveau	41	-	-	-	881	-	-	-	-	-	922
Visage, os du visage, nez, oreilles	100	-	-	-	-	620	-	-	-	-	720
Yeux, paupières, annexes de l'œil	-	-	-	-	-	20	140	20	-	80	260
Cou, autres parties de la tête ou non précisées	20	-	-	-	40	100	60	480	141	-	841
Rachis	420	-	20	1 500	20	-	-	-	-	-	1 960
Tronc, dos et postérieur	320	-	-	100	182	-	-	2 800	200	-	3 602
Epaule, bras	300	-	220	340	-	60	20	560	60	-	1 560
Avant-bras, coude	360	-	40	20	-	-	-	80	-	-	500
Poignet, main, doigts	420	-	60	700	-	100	20	240	121	-	1 661
Extrémités supérieures, parties non attribuables	-	-	-	-	40	40	60	-	20	-	160
Hanche	-	-	-	160	-	-	-	340	-	-	500
Cuisse	60	-	-	-	-	-	-	220	-	-	280
Genou, rotule	20	100	20	160	-	-	-	420	-	-	720
Jambe, cheville	340	-	-	540	-	-	-	340	-	-	1 220
Pieds, orteils	300	-	40	100	-	100	-	880	-	-	1 420
Extrémités inférieures, parties non attribuables	-	-	-	640	-	160	80	60	180	-	1 120
Autres et parties multiples non précisées	20	-	-	120	20	-	80	80	242	-	562
Tout le corps (effets systémiques)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	100
Total	2 721	100	400	4 380	1 183	1 200	460	6 520	964	180	18 108
%	15.0 %	0.6 %	2.2 %	24.2 %	6.5 %	6.6 %	2.5 %	36.0 %	5.3 %	1.0 %	100.0 %

Remarque : il s'agit seulement du collectif des personnes en activité qui sont assurées selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA).

Annexe 15 : Liste des journaux publiés en Suisse et consacrés au cheval ou contenant régulièrement une ou plusieurs pages sur le cheval.

Titre	Parution	Thèmes	Éditeur	Langue	Tirage
Bulletin FSSE	16 x/an	Sports équestres Élevage du cheval de sport CH et du haflinger	FSSE, 3000 Berne	Français Allemand	12 800
Bulletin Officiel des courses	Hebdomadaire	Courses de chevaux	1580 Avenches	Français Allemand	1 000
Cheval Harmonie	Annuel	Chevaux, culture	1023 Cressier	Français Allemand	25 000
Equestrio	Trimestriel	Sports équestres	L.H. EQUESTRIO SA, 1211 Genève	Français Allemand	15 000
Kavallo	Mensuel	Sports équestres, équitation, culture	Jahr & Co Verlag, 8855 Wangen	Allemand	6 700
La Cavalier Romand	Mensuel	Sports équestres	1009 Pully	Français	6 000
Le Franches-Montagnes	Mensuel	Élevage, race des Franches-Montagnes, loisirs	FSFM, 1580 Avenches	Français Allemand	3 800
Pegasus	Mensuel	Équitation, cheval de loisirs, soins, voyages	Pegasus Pferde Verlag AG, 9403 Goldach	Allemand	60 000 (y.c. Allemagne)
PferdeWoche	Hebdomadaire	Sports équestres	Verlag Equi-Media AG, 8604 Volketswil	Allemand	30 000
PNW Aktuell	Mensuel	Sports équestres	4153 Reinach BL	Allemand	4 000
Swissturf	Hebdomadaire	Courses de chevaux	Verlag Equi-Media AG, 8604 Volketswil	Allemand	3-4 000
Terre et Nature	Hebdomadaire	Nature, chevaux	Edipresse, 1003 Lausanne	Français	25 400
Tierwelt	Hebdomadaire	Chiens, chats, petit bétail, oiseux, chevaux, poney.	Tierwelt-Verlag, 4800 Zofingen	Allemand	74 000
Westerner	Mensuel	Équitation américaine	White Horse Media, Sacha Jacqueroud, 1717 St. Ursen	Allemand	2 000
Wir vom Train – Ceux du Train – Noi del Treno	Trimestriel	Cheval dans l'armée	Schweizerische Traingesellschaft www.train.ch	Français Allemand Italien	1 800
ZKV Mitteilungsblatt	Mensuel	Sports équestres	Zentralschweizerischer Kavallerie- und Pferdesportverband ZKV, Bern	Allemand	8 500

Annexe 16 : Les haras nationaux les plus importants des pays européens et les races autochtones sur lesquelles ils concentrent leurs efforts

Pays	N	Lieu	Races autochtones
Allemagne	11	Celle, Dillenburg, Graditz, Marbach, Moritzburg, Neustadt/Dosse, Redefin, Radegast/Prussendorf, Schwaiganger, Warendorf, Zweibrücken (cf. http://www.horse-gate.com/landgestuete/index.html)	Les races allemandes de chevaux de trait
Autriche	1	Piber (http://www.piber.com)	Lipizzan
Croatie	1	Dakovo (http://www.ergela-djakovo.hr)	Lipizzan
Espagne		Yeguada de la Cartuja (http://www.yeguadacartuja.com)	Pure race espagnole
France	20	Anancy, Aurillac, Besançon, Cluny, Compiègne, Gelos, Hennebont, la Roche sur Yon, Lamballe, Le Lion d'Angers, Le Pin, Montier-en-Der, Pompadour, Rodez, Rosières, Saintes, Saint-Lô, Tarbes, Uzès, Villeneuve-sur-Lot (http://www.haras-nationaux.fr)	Les races françaises de chevaux de trait, pur-sang anglo-arabe, cheval de selle français, trotteur français
Hongrie	3	Babolna (http://www.babolnamenes.hu/) ; Mezohegyes ; Szilvasvarad	Le pur-sang arabe, shagya, nonius, lipizzan
Irlande	1	Kilkenny (www.irish-national-stud.ie)	Pur-sang anglais
Italie	8	Istituto Sperimentale per la zootecnica, Monterotondo Scalo ; Istituto Incremento Ippico di Foggia ; Istituto Incremento Ippico per la Sicilia, Catania ; Istituto Incremento Ippico della Sardegna, Ozieri ; Ufficio Regionale Incremento Ippico della Toscana, Pisa ; Istituto Incremento Ippico della Campania, S.Maria Capua Vetere ; Centro Regionale Incremento Ippico dell'Emilia Romagna, Ferrara ; Centro Regionale Incremento Ippico della Lombardia, Crema	Lipizzan, Murgese, Martina Franca, Sanfratellano, Ragusano, Sardo, franchises-montagnes, Bardigiano, Tiro Pesante Rapido, cavallo del Catria
Pologne	3	Stadnina Koni Janów Podlaski (http://www.janow.arabians.pl/) ; Stadnina Koni Michałów (http://www.michalow.arabians.pl/) ; Stado Ogierów Bialka, Krasnystaw (http://www.bialka.arabians.pl/)	Pur-sang arabe, malopolska
Portugal	2	Coudelaria Real, Alter do Chão (http://www.snc.min-agricultura.pt/) ; Coudelaria Nacional, Fonte Boa. Santarém	Lusitano Sorraia
Roumanie	1	Simbata de Jos	Lipizzan
Royaume-Uni	1	National stud, Newmarket (www.nationalstud.co.uk)	Pur-sang anglais
Serbie		Karadjordjevo	Lipizzan
Slovaquie	1	Topoľčianky (http://www.nztopolcianky.sk/)	Hucul, lipizzan
Slovénie	1	Lipica	Lipizzan
Suède	1	National stud, Flyinge (http://flyinge.se)	Cheval de sport suédois
Suisse	1	Avenches (www.harasnational.ch)	Franches-montagnes
République tchèque	2	Kladruby nad Labem (http://www.nhkladruby.cz/) ; ZH Tlumačov (http://www.hrebcinectlumacov.wz.cz/)	Kladruher
Slovénie	1	Lipica	Lipizzan